This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491474 DUPL

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

AS
162
.B554

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

Procès verbaux + mémoires.

ANNÉE 1881

BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87

1882

Bates
Nijhoff
7-9-26
13492

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1881.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du jeudi 20 janvier 1881.

Etaient présents : MM. Edouard Clerc, *président*, Castan, Ducat, Gauthier, de Piépape, Pingaud, Sire et Vuilleret.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le Secrétaire dépouille la correspondance. M. le maire de Besançon prévient la Compagnie que la grande salle de l'Hôtel de ville sera employée à un service public le 29 janvier, et qu'il ne peut à son grand regret en disposer pour la séance solennelle de l'Académie. Il est décidé en conséquence que la séance publique sera reportée exceptionnellement au mardi 1er février.

M. Croullebois, professeur à la Faculté des sciences, a adressé à l'Académie une *Étude sur le docteur Girod de Mignovillars* (1); M. le docteur Lebon est prié d'en faire rapport.

Sur la proposition de M. le trésorier, la cotisation de 1881 est maintenue au chiffre de vingt francs.

M. le président lit une *biographie de Frédéric Perrenot*, seigneur de Champagney, et fait ressortir les qualités, mais surtout l'orgueil et le défaut d'équilibre de ce frère cadet du cardinal de Granvelle, en vengeant ce dernier de certaines accusations portées contre lui par des historiens belges modernes. Il démontre

(1) Besançon, Dodivers, 1880, vol. in-8 de 116 pages.

victorieusement que, quand Frédéric Perrenot, victime des colères du prince d'Orange, subit une longue captivité, son frère ne l'abandonna point et ne cessa de plaider en sa faveur et de préparer sa délivrance. L'étude sur Frédéric de Champagney ouvrira la séance publique du 1er février.

M. de Piépape communique à l'assemblée la préface d'un grand ouvrage qu'il publie sur la *Réunion de la Franche-Comté à la France*. M. le président et plusieurs membres insistent pour que ce morceau brillant soit inscrit au programme de la séance publique qui se trouve en conséquence arrêté comme il suit :

1° *Frédéric Perrenot, seigneur de Champagney*, par M. Ed. Clerc, président annuel.

2° *Histoire d'un village*, discours de réception de M. l'abbé Chatelet.

3° *Réponse de M. le Président.*

4° *La Franche-Comté à l'Ecole normale*, par M. Tivier.

5° *Histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France*, par M. de Piépape.

6° *Lamartine*, pièce de vers par M. Mieusset.

La séance est levée.

Le Président, Ed. Clerc. — *Le Secrétaire perpétuel,* Just Vuilleret.

Séance du lundi 31 janvier 1881.

Etaient présents : MM. Ed. Clerc, *président*, l'abbé Chatelet, Gauthier, Lebon, Comte de Soultrait et Vuilleret.

Le procès-verbal du 20 janvier est lu et adopté.

M. le secrétaire informe la Compagnie qu'un service pour les académiciens défunts sera célébré le mercredi 2 février, à 8 heures et demie précises, en la basilique de Saint-Jean.

M. l'abbé Chatelet lit sous le titre modeste d'*Histoire d'un village* son discours de réception, qui résume dans un exposé rapide et précis les annales intéressantes de Cussey-sur-l'Ognon, sa paroisse, ancien chef-lieu d'une prébende du chapitre métropolitain.

Ce morceau était déjà réservé pour la séance solennelle du 1er février.

La séance est levée.

Le Président, Ed. Clerc. — *Le Secrétaire perpétuel,* Just Vuilleret.

Séance publique du mardi 1er février 1881.

Etaient présents : M. Ed. Clerc, *président*, Mgr Paulinier, archevêque de Besançon, M. Delavelle, maire de la ville, M. Jacquinet, recteur de l'Académie universitaire, MM. Bretillot, Castan, l'abbé Chatelet, Ducat, Gauthier, Lebon, Mieusset, de Piépape, Sanderet de Valonne, Terrier de Loray, Thuriet, Tivier et Vuilleret.

En présence d'un public nombreux et sympathique, le programme des lectures est épuisé successivement.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Président, Ed. Clerc. — *Le Secrétaire perpétuel,* Just Vuilleret.

Séance du mercredi 23 février 1881.

Etaient présents : MM. Ed. Clerc, *président*, l'abbé Bergier, Castan, Gauthier, Huart, Lebon, le comte de Soultrait, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray et Vuilleret.

Après l'adoption des procès-verbaux des 31 janvier et 1er février, M. le Secrétaire lit différentes circulaires du Ministre de l'Instruction publique relatives au prochain congrès de la Sorbonne et à la publication d'une *Revue* spéciale consacrée aux publications historiques et archéologiques paraissant en France.

L'Académie délègue, pour la représenter au Congrès de la Sorbonne, MM. Huart et Jules Gauthier, et décide que, conformément à la demande ministérielle, cinq exemplaires de ses bulletins seront désormais annuellement adressés au Comité des travaux historiques pour être transmis à la commission de la *Revue*.

M. le commandant de Piépape dépose sur le bureau les deux volumes de son ouvrage sur la *Réunion de la Franche-Comté à la France* (1). « C'est à la Compagnie, dit-il, qu'il doit les encouragements où il a puisé la force de terminer une œuvre aussi laborieuse qui lui coûte huit années d'études et de recherches persévérantes, il est juste qu'elle en reçoive le premier exemplaire. »

M. le Président remercie vivement M. de Piépape de son aimable

---

(1) *Besançon*, Marion; *Paris*, Champion, 2 vol. in-8°, 1881.

dédicace; M. Pingaud est prié de faire rapport de cet ouvrage des plus importants.

M. Tivier lit un compte-rendu d'un ouvrage sur la *Vie et les œuvres de Mme la baronne de Gérando*, adressé par son fils à l'Académie, dont il est correspondant.

M. le docteur Lebon communique un rapport très-développé sur l'*Etude sur Girod, de Mignovillars*, offerte par M. Croullebois.

Sur la proposition de plusieurs membres, l'impression de ces deux rapports est votée à l'unanimité.

La séance est levée.

Le Président, Ed. Clerc. — *Le Secrétaire perpétuel*, Just Vuilleret.

Séance du jeudi 7 avril 1881.

Etaient présents : MM. Ed. Clerc, *président*, Bretillot, Castan, l'abbé Chatelet, Druhen, Ducat, Gauthier, Lebon, Sanderet de Valonne, Sire, le marquis Terrier de Loray, Tivier et Vuilleret.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le Secrétaire communique une brochure du pensionnaire Suard, M. Girod, contenant le texte d'une communication sur l'histoire naturelle, faite à l'Académie des sciences. Remerciements. — Il lit ensuite une lettre de M. Huart, membre résidant qui vient de quitter la ville, et qui, en prenant congé de l'Académie, lui adresse, avec ses adieux, un exemplaire de ses divers ouvrages et une grande photographie encadrée représentant la statue du cardinal Gattinara, élevée en Italie dans sa ville natale.

L'Académie décide que des remerciements seront adressés en son nom à M, Huart, dont elle accepte les dons avec gratitude et dont elle regrette vivement le départ.

M. le Président fait part de la mort récente de M. Jobard, président honoraire à la Cour d'appel, officier de la Légion d'honneur, membre de la Compagnie depuis 1836. M. le président Jobard, issu d'une famille de robe, restait l'un des derniers et dignes représentants de notre grande magistrature d'autrefois. Son savoir, son caractère, sa dignité inspiraient en même temps la confiance et le respect; ses concitoyens n'oublieront pas qu'une fois rendu à la vie civile, il la consacra tout entière à des œuvres de bienfaisance, et la Compagnie gardera toujours le souvenir de l'énergie

et des soins qu'il mit en dernier lieu à défendre ses intérêts matériels.

L'Académie s'associant pleinement à ces sentiments, décide que l'éxpression de sa profonde estime et de ses regrets sera consignée au procès-verbal de la séance.

M. Gauthier communique le manuscrit d'un « *Voyage d'Italie* » rédigé en 1636-1637, par Augustin Vuillerme de Saint-Claude (Jura) et donne d'intéressants détails sur la vie et les écrits de ce littérateur inconnu. Il propose d'insérer dans le prochain bulletin ce Voyage, précédé d'une notice. Cette proposition est acceptée et le renvoi à la commission des publications est ordonné par l'assemblée.

M. le Président lit sous ce titre : *La Conquête des Montagnes du Doubs par Louis XI*, le discours qu'il doit prononcer à la séance publique de juillet. Ce travail, plein de faits entièrement inédits, jette un jour précis sur une sombre et lugubre époque que les historiens comtois n'avaient éclairée que d'une façon incomplète.

M. Ch. Thuriet, membre correspondant, ayant adressé à la Compagnie un *Recueil de Traditions populaires de l'arrondissement de Besançon*, ce travail est soumis à l'examen d'une commission composée de MM. Tivier, l'abbé Chatelet et Lebon.

Sur la proposition de M. L. Bretillot, qui démontre le profit que l'Académie retirerait de cette combinaison, il est décidé que la somme déposée en compte-courant chez le banquier de la Compagnie sera convertie en achat de rentes 3 0/0.

L'élection de la commission des élections, faite au scrutin secret, donne les résultats suivants : MM. Bretillot, Terrier de Loray, Marquiset, Suchet, Pingaud, Sanderet de Valonne, élus au 1er tour, M. Gauthier, élu au 2e tour.

La séance est levée.

Le Président, Ed. Clerc. — *Le Secrétaire perpétuel,* Just Vuilleret.

Séance du samedi 28 mai 1881.

Etaient présents : MM. le comte de Soultrait, *vice-président*, Bretillot, Castan, Ducat, Gauthier, Lebon, Tivier, Tripard, comte Ch. de Vaulchier et Vuilleret.

Après l'adoption du procès-verbal du 7 avril, M. le Secrétaire dépouille la correspondance. Des félicitations seront adressées à

M. le commandant de Piépape, dont l'*Histoire de la Réunion de la Franche-Comté à la France* a été récemment couronnée par l'Académie française.

M. Gauthier communique à la Compagnie deux hachettes ou celts de bronze trouvés récemment l'un dans le bois d'Aglans, territoire de Saône, l'autre aux environs de Saint-Hippolyte (Doubs) et fait ressortir les analogies et les dissemblances de ces deux types fort curieux. Il soumet en même temps à l'Académie une épée de fer du moyen-âge trouvée dans le lit du Doubs, en face de Torpes. M. le comte de Soultrait explique les motifs qui le déterminent à croire cette épée du commencement, peut-être du milieu du XIVe siècle.

La pension Suard devant être décernée en juillet 1881, on procède à l'élection au scrutin secret de la commission qui doit instruire les candidatures. Sont nommés : MM. Bretillot, le chanoine Suchet, Lebon, Tivier, Druhen, Sanderet de Valonne et le comte Ch. de Vaulchier.

Le tableau des candidats aux divers sièges vacants, arrêté par la commission des élections, est lu, adopté et affiché dans la salle.

M. Gauthier communique le dessin de précieux vitraux inédits du XVe siècle, conservés dans l'église de Beaujeu (Haute-Saône). Il donne des détails sur leur composition et en particulier sur le portrait du donataire, dont il restitue le nom effacé : Guillaume de Montbard, chanoine de Besançon. Le renvoi de ce travail à la commission des publications est ordonné par la Compagnie.

M. le vice-président entretient l'Académie de diverses excursions archéologiques qu'il vient de faire dans le Doubs et la Haute-Saône. Il parle en grand détail des stalles merveilleuses de Montbenoit, qu'il a étudiées et photographiées, et qu'il considère comme un des plus beaux spécimens que l'art de la Renaissance ait produits en France. Il se propose d'adresser les reproductions qu'il a faites au Comité des travaux historiques, pour obtenir la réparation et l'entretien de ces magnifiques boiseries.

M. de Soultrait a visité la chapelle sépulcrale des d'Andelot, dans l'église de Pesmes (1). Cette chapelle est des plus intéressantes, et quelques réparations pour lesquelles le concours de l'Etat serait nécessaire, assureraient utilement la conservation des statues et des bas-reliefs de haute valeur qui décorent le monument.

---

(1) Dans l'opinion de M. Gauthier, cette chapelle, identique comme style à certaines parties de l'église de Dole, serait l'œuvre d'Hugues Sambin, architecte dijonnais.

Comme conclusion de cet exposé, M. le vice-président émet le vœu : que l'Académie de Besançon, en sa qualité de premier corps savant de la Franche-Comté, cherche à centraliser tous les documents qu'elle pourra réunir sur l'ensemble et le détail des monuments de la province; qu'elle forme de dessins, gravures ou photographies un portefeuille archéologique des trois départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura; enfin qu'elle engage ses membres et les personnes du pays qui s'intéressent à son histoire, à lui communiquer tout ce qu'ils pourront découvrir d'intéressant à ce sujet.

L'Académie s'associe avec empressement à cette heureuse proposition, dont elle approuve complétement l'objet et le plan, et décide qu'il sera immédiatement entrepris un *Portefeuille archéologique* de la Franche-Comté.

La séance est levée.

Le Vice-Président,
Comte DE SOULTRAIT.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance du jeudi 23 juin 1881.

Etaient présents : MM. le comte DE SOULTRAIT, *vice-président*, CASTAN, GAUTHIER, MIEUSSET, marquis TERRIER DE LORAY, TIVIER et VUILLERET.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai est lu et adopté.

M. le Secrétaire annonce la mort de M. Dietrich, président de la Société d'Emulation belfortaine, que bien des sympathies rattachaient à la Franche-Comté et à l'Académie de Besançon. L'expression des regrets de l'Académie sera transmise à la Société d'Emulation de Belfort.

A la demande du *Museo Nacional* de Rio de Janeiro, la Compagnie admet la réciprocité d'échange de publications avec cette Société.

On procède ensuite à la constitution des commissions des concours. Sont élus pour la commission d'histoire : MM. le chanoine Suchet, Pingaud et Terrier de Loray; pour la commission de poésie : MM. l'abbé Pioche, Ch. de Vaulchier et Mieusset.

M. Gauthier rappelle que le Bulletin de 1880 contient, publiées par ses soins, *Les Inscriptions de l'Eglise Saint-Etienne de Besançon*, recueillies par Jules Chifflet. Un second recueil compilé par le même auteur : *Les Inscriptions des diverses églises de Besançon*, com-

pléterait utilement ce premier recueil. Il propose à la Compagnie de l'autoriser à en préparer l'impression en y adjoignant les notes indispensables et quelques dessins extraits des recueils de Clairambaut, Gaignières et Baverel.. M. le Président appuie cette proposition qui ne peut être que profitable à l'épigraphie comtoise, et l'Académie consultée décide que le *Recueil* en question paraîtra dans le *Bulletin* de 1881.

La séance est levée.

Le Vice-Président,
Comte DE SOULTRAIT.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance du lundi 18 juillet 1881.

Etaient présents : MM. le comte DE SOULTRAIT, *vice-président,* CASTAN, DUCAT, GAULTHIER, MERCIER, PINGAUD, le chanoine SUCHET, comte Ch. DE VAULCHIER et VUILLERET.

Le procès-verbal du 23 juin est lu et adopté. M. le Secrétaire perpétuel communique la démission de M. le docteur Labrune, membre résidant qui, quittant la ville, prie ses confrères d'agréer l'expression de ses sympathiques adieux et sollicite le titre de membre honoraire. Cette démission excite de vifs regrets, et M. le Secrétaire est autorisé à ajouter d'office le nom de M. Labrune au tableau des prochaines élections, classe des honoraires.

La seconde séance publique annuelle est fixée au vendredi 29 juillet, à l'heure habituelle. M. le Secrétaire perpétuel est prié de faire les démarches nécessaires pour obtenir la grande salle de l'Hôtel de ville. La séance consacrée à l'élection du pensionnaire Suard aura lieu le jeudi 28 juillet, à 4 heures de l'après-midi.

Le programme de la séance publique est arrêté comme suit :

1° *La conquête des montagnes du Doubs par les armées de Louis XI,* par M. Ed. Clerc, président annuel ;

2° *Rapport sur le concours de poésie,* par M. le comte Ch. de Vaulchier ;

3° *Rapport sur le concours de la pension Suard,* par M. L. Bretillot ;

4° *Rapport sur le concours d'histoire,* par M. L. Pingaud.

5° *Le Roitelet,* pièce de vers, par M. L. Mercier.

M. Pingaud donne lecture, au nom de la commission d'histoire, d'un rapport sur le concours d'histoire. L'unique manuscrit adressé au concours est une Monographie du village et de l'imprimerie de Pin-l'Emagny. Ce travail est malheureusement incomplet, l'auteur

y mentionne à peine les faits les plus importants et n'ajoute que peu de chose à ce que l'on connaissait déjà de l'établissement typographique créé au XVIIe siècle, sur les bords de l'Ognon, par le curé Vernier et Toussaint Lange. La commission ne peut qu'engager l'auteur à refondre et compléter son travail pour un prochain concours.

L'Académie a adopté ces conclusions. La séance est levée.

Le Vice-Président,
Comte DE SOULTRAIT.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance du jeudi 28 juillet 1881.

Etaient présents : MM. le comte DE SOULTRAIT, *vice-président*, BAILLE, BLANC, L. BRETILLOT, CASTAN, l'abbé CHATELET, DRUHEN, DUCAT, GAUTHIER, LEBON, L. MARQUISET, MERCIER, MIEUSSET, ORDINAIRE, PINGAUD, SANDERET DE VALONNE, le chanoine SUCHET, SIRE, le marquis TERRIER DE LORAY, TIVIER, TRIPARD, le comte Ch. DE VAULCHIER et VUILLERET.

M. le Président Clerc, retenu par la maladie, s'est fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 18 juillet est lu et adopté.

M. L. Bretillot, rapporteur de la commission chargée d'examiner les titres des candidats à la pension Suard, présente les conclusions motivées qui ont déterminé le classement des six candidats dont elle a étudié les demandes et les dossiers. S'inspirant des dispositions formelles de Madame Suard, elle a établi par ordre de mérite cette liste en tête de laquelle M. Paul Loye a obtenu le premier rang.

A la suite de ce rapport, l'Académie procède au scrutin secret à l'élection du pensionnaire Suard. Au troisième tour, M. Pourcelot ayant obtenu 13 suffrages contre 10 donnés à M. Loye (23 votants), est élu pensionnaire Suard.

M. le Secrétaire perpétuel lit, au nom de la commission des élections, un rapport sur le tableau des présentations. Un scrutin immédiat, auquel il est procédé sans discussion, conformément au règlement intérieur, donne les résultats suivants :

SONT ÉLUS :

Dans la classe des membres associés résidants :

1° *Fauteuil de M. de Jankowitz* : M. le docteur Coutenot ;

2° *Fauteuil de M. le docteur Meynier* : M. Gustave Mairot, banquier;

3° *Fauteuil de M. Huart* : M. Vuillermoz, avocat.

Dans la classe des correspondants nés en France :

M. l'abbé Bourquard, prélat romain, ancien professeur au Lycée de Besançon, à Angers;

M. Léon Viellard, manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin).

Dans la classe des associés étrangers :

M. le chevalier d'Arneth, directeur général des archives impériales et royales d'Autriche, à Vienne.

Dans la classe des honoraires :

M. le comte de Mérode, sénateur du Doubs, au château de Maîche;

M. Huart, ancien avocat général, à Paris;

M. le docteur Meynier, médecin-major, à Chaumont;

M. le commandant de Piépape, à Langres;

M. le docteur Labrune, à Dôle (Jura).

Procédant ensuite au renouvellement de son bureau, l'Académie nomme *président annuel :* M. le comte de Soultrait; *vice-président :* M. le docteur Lebon.

M. L. Mercier donne lecture d'une pièce de vers intitulée : *Le Roitelet,* morceau précédemment inscrit au programme de la séance publique du 29 juillet.

La séance est levée.

Le Vice-Président,
Comte DE SOULTRAIT.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance publique du vendredi 29 juillet 1881.

Etaient présents : M. le comte DE SOULTRAIT, *vice-président,* M. PÉRIVIER, premier président à la Cour d'appel, M. DELAVELLE, maire de la ville, MM. l'abbé BERGIER, BRETILLOT, l'abbé CHATELET, DUCAT, GAUTHIER, LEBON, MAIROT, MIEUSSET, PINGAUD, le chanoine SUCHET, TRIPARD, VUILLERMOZ et VUILLERET.

En l'absence de M. le président Clerc, retenu par une grave indisposition, M. le comte de Soultrait donne lecture de son discours sur la *Conquête des Montagnes du Doubs par Louis XI;* les autres

lectures sont faites dans l'ordre du programme en présence d'un nombreux public. A la suite du rapport de M. L. Bretillot, M. Félix Pourcelot est proclamé pensionnaire Suard.

La séance est levée à quatre heures et quart.

Le Vice-Président, Comte DE SOULTRAIT.

Le Secrétaire perpétuel, Just VUILLERET.

Séance du mardi 29 novembre 1881.

Etaient présents : MM. le comte DE SOULTRAIT, *président*, CASTAN, COUTENOT, DUCAT, GAUTHIER, LEBON, MAIROT, le chanoine SUCHET, TRIPARD, le comte Ch. DE VAULCHIER et VUILLERET.

Les procès-verbaux des 28 et 29 juillet sont lus et adoptés.

M. le Secrétaire lit deux circulaires ministérielles concernant une demande de renseignements sur les origines de l'Académie, et une invitation à préparer pour le concours de la Sorbonne un choix de questions à traiter (11-18 juillet 1881). Il communique ensuite les lettres de remerciement adressées à la Compagnie par les membres titulaires et correspondants élus le 28 juillet et dépose sur le bureau un important ouvrage sur *la Chine et l'Hindoustan*, gracieusement offert par l'auteur, M. le marquis de Croizier. Des remerciements seront adressés à M. de Croizier.

M. Thuriet, membre correspondant, a envoyé trois pièces de vers intitulées : *la Fileuse, le Très humble serviteur* et *Entre la Poire et le Fromage*. Ces pièces, lues par M. le Secrétaire-adjoint, sont retenues pour le Bulletin.

M. Huart, membre honoraire, adresse à l'Académie une *Etude sur le roi Jacques de Bourbon, mort cordelier à Besançon*. Ce morceau, d'un grand intérêt pour l'histoire générale et particulière, est lu partiellement par un membre du bureau ; la Compagnie décide qu'il sera imprimé dans le prochain recueil.

Conformément à son ordre du jour, l'Académie nomme la commission des élections. Sont élus : MM. Vuillermoz, Lebon, Coutenot, Ch. de Vaulchier, Mairot, Tripard et Mieusset.

M. le Président rappelle en quelques mots les pertes douloureuses et récentes que vient de faire l'Académie dans la personne de M. le président Clerc, de Mgr Paulinier, archevêque de Besançon, de M. le commandant Ordinaire, de M. L. Bretillot, et se fait l'interprète des profonds regrets qu'emportent avec eux ces éminents confrères. L'Académie décide que les discours prononcés

aux obsèques de MM. Clerc, Ordinaire et Bretillot, au nom de la Compagnie, seront reproduits dans son Bulletin et que des articles nécrologiques seront consacrés à la mémoire de MM. Barthélemy de Beauregard et Garnier, correspondants récemment décédés.

La séance est levée.

Le Président,
Comte de SOULTRAIT.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Discours prononcé aux obsèques de M. le président Edouard Clerc, le samedi 22 octobre 1881, par M. le docteur Lebon, vice-président de l'Académie.

MESSIEURS,

L'Académie regrette comme moi l'absence de son président, M. le comte de Soultrait; il aurait, avec une autorité que je ne saurais avoir, dit un dernier adieu à celui qui fut plus de quarante-quatre ans l'honneur de la Compagnie, à Bernard-Gabriel-Edouard Clerc, président honoraire à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Besançon.

Au moment où sa mort nous a surpris et où la tristesse règne dans tous les cœurs, vous n'attendez pas de moi, Messieurs, une biographie qui serait forcément imparfaite. Je ne veux aujourd'hui que rappeler en quelques mots la vie de l'homme de bien que toute la ville, je pourrais dire toute la province, a connu; de ce collègue qui a aimé passionnément son pays, qui lui a consacré toute l'ardeur de sa jeunesse et l'expérience de sa verte vieillesse. C'était lui qui avait l'honneur de présider votre Compagnie l'an dernier, vous avez encore présente à l'esprit la belle étude qu'il vous adressait en juillet, comme président annuel, sur *la conquête des montagnes du Doubs par les armées de Louis XI.*

Vous étiez surpris qu'à plus de quatre-vingts ans l'auteur de l'*Histoire de Franche-Comté* et de tant de monographies historiques sur la province, eût conservé la vigueur nécessaire pour faire de telles recherches; c'est que le président Clerc appartenait à cette forte race franc-comtoise qui sait suffire à tous les labeurs.

La magistrature s'honore de l'avoir compté dans son sein, comme elle s'est honorée d'y avoir compté son illustre père, le procureur général Clerc, comme elle est fière d'avoir encore au milieu d'elle son fils et ses gendres.

Pour Edouard Clerc, le type du magistrat était l'homme qui consacrait sa vie à l'étude et se dévouait entièrement à son pays.

S'il n'était pas fils de nos grands parlementaires, il était digne d'en descendre.

Vous vous rappelez, en effet, Messieurs, quelle était l'austérité du président Clerc, avec quelle abnégation il remplit de longues années les fonctions de conseiller municipal, avec quelle ardeur il se livra au soulagément des malheureux, soit comme président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, soit comme vice-président du patronage. Partout où il y avait du bien à faire, on était sûr de le rencontrer. Mais il ne croyait pas qu'on pût servir utilement son pays sans deux choses qu'on oublie trop aujourd'hui, le respect des lois et la pratique religieuse. Il ne fut un grand citoyen que parce qu'il fut un catholique convaincu et pratiquant.

Aussi, conséquent avec lui-même, ce fut à la religion qu'il demanda d'adoucir ses derniers moments.

Adieu, cher collègue, votre amour de la France, votre charite inépuisable, votre foi ardente, nous sont un sûr garant que vous jouissez déjà de la récompense réservée à ceux qui ont passé en faisant le bien. Adieu.

Discours prononcé aux obsèques de M. le commandant Ordinaire, le 1er novembre 1881, par M. le docteur Lebon, vice-président de l'Académie.

MESSIEURS,

Une semaine s'est à peine écoulée depuis le jour où nous rendions les derniers devoirs à M. le président Clerc, et déjà l'Académie vient de nouveau adresser un adieu suprême à l'un de ses membres les plus aimés, à Jean-Gabriel-Désiré-Léon Ordinaire, chef d'escadron d'artillerie en retraite, officier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie de Besançon.

Comme le président Clerc, le commandant Ordinaire aima passionnément son pays; comme lui, il consacra ses veilles à écrire l'histoire de notre province.

Nous devons à Léon Ordinaire une étude consciencieuse sur le *château de Vaux*, et surtout l'*Histoire de deux époques militaires en Franche-Comté*, où il a su, par des récits émouvants, nous retracer les luttes héroïques soutenues par les Francs-Comtois contre les armées de Louis XIV. En lisant ces pages attachantes, on sent combien l'ancien élève de l'Ecole polytechnique, l'ancien professeur de l'Ecole d'artillerie, qui avait sacrifié son avancement à son amour du pays natal, a dû souffrir de l'invasion de 1870.

Ordinaire n'a pu surmonter, en effet, l'humiliation de voir le sol de la France foulé par l'étranger. A partir de ce jour. il s'est éloigné de nos séances, comme il s'est éloigné des réunions des sociétés de bienfaisance et de patronage, après en avoir été un des membres les plus actifs.

Et cependant, pour se soutenir dans ces tristes jours, Ordinaire s'appuyait sur la foi de ses pères, qu'il avait eu le bonheur de retrouver, après avoir eu un instant le malheur de la perdre sous l'influence des utopies religieuses qui surgirent en 1830.

Aussi, en vous adressant, cher collègue, un dernier adieu, nous avons la ferme confiance que vous n'avez fait que nous précéder dans le séjour du bonheur éternel, où se trouveront un jour réunis ceux qui, comme vous, ont aimé leur pays, les pauvres et Dieu.

Paroles prononcées sur la tombe de M. L. Bretillot, par M. le comte de Soultrait, président de l'Académie de Besançon, le 23 novembre 1881.

MESSIEURS,

L'Académie de Besançon est cruellement frappée. Le vénérable prélat qui lui appartenait comme directeur-né, et trois de ses membres les plus aimés, lui ont été enlevés en moins de deux mois. Elle s'est associée de cœur au deuil général causé par la mort de Monseigneur Paulinier; elle a vivement regretté Messieurs Clerc et Ordinaire; sa douleur est grande en conduisant aujourd'hui à sa demeure dernière l'un de ses doyens, le si regretté Monsieur Léon Bretillot.

Une voix plus autorisée que la mienne vous entretiendra de ce qu'a fait M. Bretillot pendant sa longue carrière, si noblement dévouée à son pays et à sa ville natale; mais l'Académie ne saurait laisser fermer sa tombe sans adresser au membre éminent qu'elle vient de perdre son dernier hommage et ses adieux.

M. Bretillot faisait partie de notre compagnie depuis plus de quarante-cinq ans. Sa place y avait été marquée de bonne heure par un savoir et un talent d'écrivain dont témoignent de nombreux travaux insérés dans nos mémoires. Il aimait l'Académie dont quatre fois il avait été élu président: il suivait avec un vif intérêt ses travaux, et il lui a rendu bien des services. Il fut jusqu'à la fin un de nos confrères les plus actifs. On peut dire qu'il est mort sur la brèche. Vous n'avez point oublié, Messieurs, qu'au mois d'août dernier, il nous lisait, sur le concours de la pension Suard, l'un de ces rapports si particulièrement clairs, rationnels et élé-

gants qu'il excellait à rédiger; et cette œuvre de sa verte vieillesse ne le cédait en rien à celles d'autrefois. Notre confrère aimait à se charger de ces rapports auxquels il savait donner un cachet personnel, une valeur toute particulière. C'étaient d'intéressants discours, pleins de pensées présentées avec tous les charmes du style, et qui montrent que leur auteur adonné plus particulièrement à l'économie politique, n'était étranger à aucune étude. Si le confrère que nous regrettons honorait l'Académie par son mérite, il l'honorait aussi par sa haute position dans notre ville, juste récompense de nombreuses et importantes fonctions remplies avec le zèle le plus éclairé et le plus dévoué

M. Bretillot a travaillé jusqu'au dernier jour. L'amour du travail était, avec le besoin de se rendre utile, le trait dominant de son caractère. Le travail est une vertu, c'est même, dit-on, l'une des formes de la prière. Il joignait donc cette vertu à toutes celles, privées ou publiques, qui font l'homme de bien, le bon citoyen.

Ses fils, dignes de lui, doivent être fiers, à juste titre, de la mémoire qui lui survivra. Précieux héritage! Le plus beau qu'un père puisse léguer à ses enfants. M. Bretillot est mort en fervent chrétien. Il a reçu avec foi les secours et les consolations de la religion. Disons-lui donc adieu avec confiance, et emportons d'ici, comme une leçon qu'il nous laisse, l'exemple d'une vie toute consacrée au travail et au devoir.

Séance du mardi 27 décembre 1881.

Etaient présents : MM. le comte DE SOULTRAIT, *président*, BLANC, CASTAN, l'abbé CHATELET, COUTENOT, DUCAT, GAUTHIER, LEBON, MAIROT, PINGAUD, SANDERET DE VALONNE, SAUZAY, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, TRIPARD, le comte Ch. DE VAULCHIER et VUILLERET.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le Secrétaire dépose sur le bureau deux brochures : l'une de M. le docteur Bourdin ayant pour titre : *L'Antonomasie*, renvoi à M. le docteur Coutenot; l'autre, de M. Revillout, correspondant de l'Académie, intitulée : *Un Maître de conférences au* XVIIe *siècle*; renvoi à M. Tivier.

L'Académie autorise l'échange de ses publications avec le *Bulletin de l'Association scientifique de France.*

M. le Secrétaire perpétuel présente un manuscrit inédit de feu M. le président Clerc, intitulé : *Les Pagi de Franche-Comté*, que

par ses dispositions dernières cet éminent confrère a légué à l'Académie. Sensiblement touchée de ce précieux souvenir d'un de ses membres le plus distingués et les plus dévoués. dont elle n'oubliera jamais ni les mérites, ni les services, la Compagnie accepte ce legs, décide que le manuscrit sera publié dans un prochain volume de mémoires et documents inédits et charge son bureau de porter à Madame Clerc et à sa famille l'expression de sa vive sympathie et de sa profonde gratitude, en lui transmettant copie de la présente délibération.

M. le comte de Vaulchier communique, au nom de M. de Piépape, membre honoraire, une pièce de vers intitulée : *Lamartine*. Cette pièce est retenue pour la prochaine séance publique.

M. Mairot lit, au nom de M. Ch. Thuriet, correspondant, une *Etude sur Charles Viancin et son œuvre*. Même décision.

M. le Secrétaire perpétuel dépose, au nom de la commission des élections, le tableau des candidatures. Après une modification de détail (présentation d'un nom au second rang), ce tableau est adopté et affiché

M. le docteur Lebon rend compte de l'examen fait par une commission spéciale du manuscrit de M. Thuriet, intitulé : *Légendes et traditions franc-comtoises* (arrondissement de Besançon). Quelques-unes de ces pièces ayant été publiées dans divers recueils, doivent en conséquence être retranchées de cette intéressante collection, qui prendrait utilement place dans le prochain Bulletin académique. Les conclusions de ce rapport sont adoptées par l'Académie qui vote l'impression des *Traditions franc-comtoises* dans le volume de 1881.

M. Sauzay dépose sur le bureau une *Etude sur la Chine*, en un volume in-8°, par M. le chanoine Gainet, curé de Traves et membre correspondant, qui en a fait hommage à l'Académie. M. Sauzay, chargé de rendre un compte sommaire de cet ouvrage, s'exprime en ces termes :

« J'ai été doublement heureux, Messieurs, d'avoir été choisi par mon vénérable ami, auteur de la *Bible sans la bible*, pour vous présenter ce nouveau témoignage d'une activité intellectuelle qui semble croître avec les années, et d'avoir été délégué par votre bureau pour mettre sous vos yeux les principaux traits de ce savant travail.

» Entre les grands problèmes de la philosophie de l'histoire, l'un de ceux qui s'imposent les premiers à l'attention du penseur et de l'ami de l'humanité, c'est l'existence de ce colossal empire, embrassant, pour l'étendue, presque le tiers de la population du

globe, et, pour la durée, toutes les phases historiques depuis l'âge des patriarches jusqu'à nos jours. Il y a là, entre cette multitude de petites nationalités éphémères enfouies les unes sur les autres, dans la nécropole de l'histoire, un spectacle tout à fait saisissant par son incomparable grandeur. Une telle longévité unie à une telle immensité, quand nous voyons chaque jour la décadence envahir les peuples les plus robustes, la division déchirer les Etats les plus minimes, appelle la réflexion et l'étude, et l'on est bien tenté d'en rechercher le secret, pour y trouver un remède contre l'instabilité maladive dont nous avons, nous-mêmes, tant à souffrir.

« M. Gainet, dans les honorables et fertiles loisirs de sa cure de campagne, a voulu étudier cette grande question à fond et sous toutes ses faces. Habitué depuis longues années à fouiller dans les massifs in-folios qui sont un objet d'effroi pour un homme du monde, il aime à en extraire et à en concentrer la substance réellement utile, au profit d'un public de plus en plus amateur des études toutes faites. Il a donc réuni dans son modeste presbytère un vrai congrès des sinologues anciens et modernes, toute une bibliothèque, bien savante sans doute, mais bien soporifique aussi, et au milieu de laquelle on ne peut guère s'attarder sans une forte dose de feu sacré. Il a interrogé tour à tour ces maîtres de l'érudition, et de tout ce qu'ils lui ont appris de plus certain et de meilleur il a su tirer un résumé clair, rapide et très-instructif, de cinq cents pages, où il fait passer successivement sous nos yeux l'histoire, la géographie, la population, les finances, la police, l'agriculture, le costume, l'habitation et l'ameublement, la langue, le commerce, les autorités, l'armée, l'éducation, la religion et la morale des Chinois. Il serait difficile de trouver un cicérone mieux renseigné et d'une admiration plus persuasive. La bienveillance n'est pas seulement chez lui l'attribut ordinaire du vrai savant et du vieux prêtre, c'est le fond même de sa nature, et le reproche d'optimisme qu'on lui a fait me paraît plutôt un éloge, sous ce règne du dénigrement universel tempéré par la réclame. Quand M. Gainet nous a conduits jusqu'au bout de son vaste panorama, avant de nous quitter, il nous fait part de ses réflexions de penseur sur cet étrange empire, sur ses affinités doctrinales avec le Christianisme et enfin sur les causes de son incroyable durée.

» C'est une vraie jouissance pour tous les amis des lettres, de la religion et de la patrie, de voir notre clergé répondre par de si nobles travaux aux insultes grossières dont il est poursuivi, et nos plus humbles curés de campagnes rester des foyers de lumières aussi bien que de vertu et de dévoûment. »

L'Académie, s'associant aux sentiments qui viennent d'être exprimés, charge M. le Secrétaire perpétuel de transmettre à M. le chanoine Gainet ses remerciements et ses félicitations.

M. le Président expose à la Compagnie que l'Académie des Sciences vient d'émettre, à juste titre, un vœu pour qu'une statue fût élevée à Claude-Dorothée de Jouffroy, inventeur de l'application de la vapeur à la navigation; que, s'associant à cette pensée, la municipalité de Besançon a demandé que cette statue fût érigée sur une des places publiques de la ville et a promis son concours pécuniaire à cette œuvre patriotique. Il estime que l'Académie de Besançon, qui a mis au concours à plusieurs reprises l'éloge de M. de Jouffroy et qui récemment a couronné à cette occasion un mémoire composé par un petit neveu du célèbre inventeur, ne peut rester étrangère à la manifestation provoquée par l'Académie des Sciences. Il propose en conséquence que par un vote immédiat l'Académie manifeste son adhésion au projet d'érection d'une statue et vote, dans la limite de ses modestes ressources, une souscription au monument projeté.

Adoptant cette proposition, l'Académie décide que notification de sa délibération sera adressée au Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, et qu'une somme de deux cents francs sera mise à la disposition du Comité d'initiative.

Sur la proposition de son bureau, l'Académie décide qu'une lettre de félicitations sur son élection à l'Académie française sera adressée en son nom à son correspondant, M. Pasteur, dont les immenses découvertes feront époque dans la science et honorent au plus haut degré la France et la Franche-Comté.

M. Sauzay donne lecture d'une pièce de vers intitulée : *Le Paysan franc-comtois* ; cette pièce, étude de mœurs des plus piquantes et des mieux rendues, est retenue pour la prochaine séance publique.

La séance est levée.

Le Président,
Comte DE SOULTRAIT.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Notice sur M. l'abbé BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD, *chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, membre correspondant de l'Académie, par M. l'abbé* J. MOREY, *membre correspondant.*

Emmanuel-Justin BARTHÉLEMY, né dans le petit domaine de Beauregard, près Port-d'Atelier (territoire d'Amance, Haute-

Saône), était l'aîné de neuf enfants qui ont tous honorablement rempli leur carrière. Distingué par le cardinal de Rohan, qui voulait en faire un professeur dans son école des hautes études, il partit de bonne heure pour Paris et y resta. Aumônier du collège Henri IV, dès 1835 il fut lié d'amitié avec MM. Villemain, Saint-Marc-Girardin et autres célébrités de l'époque. La reine Marie-Amélie lui donna même des éloges mérités. Mgr Affre l'honorait d'une affection particulière. Il ne voulut jamais accepter d'autre poste que celui de vicaire, qui lui permettait de satisfaire encore ses goûts pour l'étude, et il garda ce titre jusqu'à l'âge de 75 ans, bien qu'il fût chanoine de Périgueux, de Reims, d'Orléans et de Paris. Son panégyrique de Jeanne-d'Arc lui avait valu le titre de citoyen d'Orléans et les honneurs d'*un rappel* avec impression aux frais de la municipalité. Chaque année il revenait passer ses vacances en Franche-Comté et ce fut dans ce pays qu'il voulut terminer sa carrière. En 1878, il vint habiter la ville de Jussey et c'est là qu'il mourut, entouré de l'estime et de la vénération de tous, le 18 décembre 1881.

Dans ses travaux littéraires, l'abbé Barthélemy s'est surtout occupé d'éducation, d'histoire et de morale religieuse. Voici la liste de ses ouvrages imprimés :

1° *Vie de sainte Geneviève, patronne de Paris*, in-12, chez Hivert, quai des Augustins.

2° La *Comédie universelle*, morale en actions et en apologues, 2 vol. in-8°. Humbert, rue Cassette, 25, Paris (en vers). La 4e édition a paru en 1878, librairie Rigaud, Paris.

3° *Greffes morales sur La Fontaine*, volume de fables. In-18, Paris. Hivert.

4° *Histoire de Charles V, roi de France*. In-8°.

5° *Histoire de Jeanne-d'Arc, d'après les chroniques contemporaines*, 2 vol. in-12. Paris.

6° *Mission divine de Jeanne-d'Arc*, in-8°. Orléans.

7° *Vie de N.-S. Jésus-Christ, au point de vue politique, apologétique et social*, in-8°.

8° *Histoire du B. P. Fourier, de Mattaincourt*, 2 vol. in-12.

9° *Les Fêtes mobiles et le Dimanche, traité historique, théologique et ascétique*, 1 vol. in-4°. En collaboration avec son frère, curé de Blondefontaine.

10° Un ouvrage posthume qui paraîtra bientôt sous ce titre : *Les Témoignages de Dieu*, trilogie chrétienne, démonstration et apologie. 3 vol. in-8°.

Plusieurs ouvrages de M. Barthélemy ont eu du succès et sont estimés; les éditions sont à peu près toutes épuisées.

L'abbé Barthélemy dut à sa charité de n'être pas fusillé sous la Commune; il figure dans la liste officielle des otages; il était allé voir un malade, quand on vint pour le saisir à son domicile. Il était renommé pour sa politesse, sa bonté et la douceur de son caractère. — Il a laissé beaucoup de sermons, discours et pièces de circonstance qui sont inédits.

Notice sur M. Charles-Edouard GARNIER, *sous-chef de section aux Archives nationales, membre correspondant de l'Académie, par M. Jules* GAUTHIER, *secrétaire-adjoint.*

Charles-Edouard GARNIER, qu'une mort prématurée a enlevé, à Paris, le 20 octobre 1881, appartenait à cette province et à cette Académie. Au sortir du collège, le goût des travaux sérieux, les encouragements et les conseils de plusieurs membres de cette Compagnie avaient entraîné ses préférences vers les études historiques; en 1847, il entrait à l'Ecole des Chartes. Deux ans plus tard, il envoyait à nos concours un remarquable ***Mémoire historique et généalogique sur la maison de Montfaucon***, que les juges les plus compétents louèrent presque sans réserve et qui fut récompensé par une de vos couronnes. Le 8 avril 1850, il conquérait le diplôme d'archiviste-paléographe, puis, le 1er janvier 1852, il était nommé archiviste aux Archives nationales, auxquelles il appartenait comme surnuméraire depuis trois années. C'est dans ces fonctions modestes, laborieuses et souvent ingrates que fut concentrée sa vie, entièrement vouée aux intérêts d'un dépôt auquel son activité a rendu d'inappréciables services. Je n'aborderai pas le détail du travail écrasant auquel il ne put suffire qu'aux dépens de sa santé, chacun sait la part qu'il prit à l'organisation du Musée des Archives, de la comptabilité, du secrétariat. Tous ceux qui ont fréquenté les Archives nationales ont connu sa bienveillance, sa courtoisie, son obligeance rare, ses confrères ont éprouvé sa sympathie dévouée à tout ce qui touchait l'Ecole des Chartes et les Archives, ses compatriotes son affection profonde pour la Franche-Comté. Son érudition, puisée aux bonnes sources, entretenue par un labeur persistant et le commerce de tous les hommes qui honorent l'histoire et l'archéologie nationales, eût produit des œuvres importantes si son temps prodigué aux recherches d'autrui lui eut permis d'entreprendre des écrits de longue haleine; mais les consciencieux travaux qu'il a publiés feront regretter qu'il n'en

ait pas eu le loisir. Je citerai parmi ses publications des *Notices : sur la vie et les ouvrages de Letronne* (1850, in-8°) ; — *sur Robert de Fiennes connétable de France* (1852, in-8°) ; — *sur Louis de Bourbon, évêque et prince de Liège* (1860, in-8°) ; — des *Tableaux généalogiqués des souverains de France et des grands feudataires* (1863, in-4°); — *Nos anciennes provinces* (1872, in-12) ; — *Les Archives nationales à l'Exposition de Vienne* (1874, in-8°) ; — de nombreux articles bibliographiques ou historiques, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* la *Revue archéologique,* une collaboration à l'*Atlas* de Bouillet, etc. Ces écrits, sobrement conçus, mais précis et pleins de sens critique, ne représentent qu'une faible part d'une vie consacrée tout entière au travail, et qui, volontairement confinée par une abnégration réelle, eut pour récompense les joies de la famille, l'estime, l'affection et le respect de tous. La nomination d'Edouard Garnier au titre de correspondant de l'Académie de Besançon, à laquelle des liens nombreux le rattachaient dès longtemps (1), lui avait été particulièrement sensible, et il a manifesté souvent l'intérêt sympathique qu'il prenait à ses travaux et le désir qu'il avait d'y collaborer quelque jour. Il était juste que l'Académie rendît un dernier hommage à cet homme de bien, à ce travailleur consciencieux dont la mémoire honorée restera chère à ses confrères et à ses amis.

---

(1) 27 juin 1878.

MÉMOIRES

FRÉDÉRIC PERRENOT

SEIGNEUR DE CHAMPAGNEY ET BARON DE RENAIS

Par M. Edouard CLERC

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 1er février 1881.)

MESSIEURS,

La famille Perrenot de Granvelle a jeté un tel éclat dans le XVIe siècle, que tout ce qui se rattache à ses divers membres peut inspirer une curiosité particulière. La vie du garde des sceaux de Charles-Quint et du cardinal de Granvelle, son fils, est connue; mais celle de Frédéric Perrenot, seigneur de Champagney et baron de Renais, le plus jeune des nombreux enfants de ce ministre de l'empire d'Allemagne, a été moins étudiée. Toutefois, dans ces derniers temps, un historien belge, M. de Robaulx de Soumois, auditeur militaire de Brabant, lui a consacré une notice intéressante. Cette publication, fruit de nombreuses recherches, a été accueillie avec faveur dans le monde savant (1). L'auteur y a joint, dans le même volume, l'*Arétophile*, devenu si rare, et les autres écrits politiques de ce fils du célèbre garde des sceaux.

Cet ouvrage, où M. Weiss, notre éminent confrère, subit plus d'une critique, renferme de curieux documents. Seulement l'auteur n'a pas eu, comme nous, sous les yeux, la collection complète des papiers d'Etat et de la correspondance du cardinal de Granvelle, l'une des richesses de notre biblio-

(1) *Mémoires de Frédéric Perrenot de Champagney*, publiés par M. DE ROBAULX DE SOUMOIS, Bruxelles, 1860, in-8.

nèque publique. Il n'a pas connu la vie de Champagney, écrite à diverses reprises par lui-même. A défaut de ces pièces de haute importance, l'historien n'a pu éviter ni des omissions considérables ni des erreurs d'une certaine gravité. Nous avons donc cru pouvoir, sans témérité, revenir sur ce sujet, qui intéresse à la fois notre histoire et celle des Pays-Bas, et tenter une nouvelle étude de cette vie si accidentée et si singulière. Peut-être offrira-t-elle quelque intérêt dans cette solennité littéraire, que vos bienveillants suffrages m'appellent à l'honneur de présider aujourd'hui.

I

Frédéric Perrenot naquit à Barcelone le 3 avril 1536. Sa mère, Nicole Bonvalot, d'une famille de Besançon, se trouvait alors en Espagne, où elle avait suivi le garde des sceaux son mari, premier ministre et inséparable compagnon de Charles-Quint. Il dut le nom de Champagney à la mort de son frère Hiérome, seigneur de ce nom, dont il recueillit l'héritage.

Son éducation fut soignée; il apprit plusieurs langues. Il avait l'imagination vive, son style est parfois pittoresque, cependant ce ne fut jamais un lettré, et il écrivit presque toujours d'une manière médiocre et diffuse. Il sortait à peine des premières années de la jeunesse, que déjà se montrait en lui cette vanité confiante qui fit le malheur de sa vie. (Ici devrait se placer, sous la date de 1565, une lettre fort curieuse du cardinal son frère, que les limites de ce discours nous obligent à supprimer).

A la différence des hommes de sa race, tous diplomates ou hommes d'Etat, Frédéric Perrenot embrassa la carrière des armes; sa première campagne fut la bataille de Renty. En 1560, il était dans les Pays-Bas et s'embarquait avec Philippe II, quand ce roi, plus espagnol que flamand, quitta ces contrées où il ne revint jamais.

Lorsque, en 1564, l'inexorable duc d'Albe, traversant notre pays, entra en Flandre à la tête d'une puissante armée, Champagney le suivit et, sans approuver ses cruautés, s'attacha à son service. En 1569, à la tête de 4000 fantassins levés par ses soins, il veillait à la défense de Besançon, menacé par le passage du duc de Deux-Ponts et du prince d'Orange. Dès l'année précédente, le duc d'Albe l'avait envoyé dans cette ville, chargé d'une mission importante. La cité impériale, fort travaillée par la Réforme, que favorisaient plusieurs de ses gouverneurs, semblait destinée à devenir une seconde Genève. Située entre la Suisse et la France, centre d'une grande province, c'était une proie singulièrement convoitée par le prince d'Orange, l'électeur Palatin et l'amiral de Coligny, principaux chefs du parti protestant. Leurs agents secrets et très actifs dans la ville étaient le prédicant Carpentier et le célèbre Théodore de Bèze.

Il s'agissait de contre-miner ces intelligences, et tel était le but mystérieux de la mission de Champagney. Il raconte lui-même comment il avait gagné un diacre du culte réformé, mécontent de son parti, et qui, sans qu'on en soupçonnât rien, lui communiquait les lettres des chefs que nous venons de nommer. Champagney les ouvrait adroitement, en prenait des copies qu'il adressait au duc d'Albe, puis les recachetait et les envoyait à destination. Il prétend aussi qu'il était au mieux avec l'empereur Maximilien II, dont Chantonnay, son frère, avait été l'*ayo* et était encore l'ambassadeur. Il jouissait, dit-il, d'une telle faveur dans le palais impérial, qu'il n'était lieu si retiré où il ne pût pénétrer librement.

Aussi se flatte-t-il d'avoir, par ses conseils, son influence, les mesures qu'il fit adopter dans ces hautes régions, empêché Besançon d'embrasser la Réforme.

Tout demeura dans le plus grand secret, et cette influence qu'il croit si puissante se prolongea, d'après son récit, jusqu'en 1571, année où il quitta la ville pour se rendre de nou-

veau dans les Pays-Bas. Mais, à cette époque, ses services lui avaient valu la faveur du duc d'Albe, qui lui avait donné le gouvernement d'Anvers (ville opulente, la plus renommée de Flandre par son commerce), la place de chevalier d'honneur au Parlement de Dole et celle de lieutenant pour le roi dans la capitainerie de Besançon tenue par son frère Chantonnay. Ces derniers emplois lui permettaient de veiller sur la ville et le Parlement, tous deux objets des plus graves soupçons.

En 1572, il revint à Besançon où l'appelaient d'importants événements de famille. Il perdait successivement son frère Chantonnay, sa mère et recevait les derniers soupirs de l'altière Hélène de Brederode, sa belle-sœur qui, en le faisant son exécuteur testamentaire, lui léguait, en reconnaissance des consolations, douceurs et bons traitements qu'elle avait reçus, deux parures de diamants de son riche écrin.

En 1573, il était de retour dans les Pays-Bas ; et comme le duc de Medina-Celi, qui venait d'en refuser le gouvernement, partait pour l'Espagne, Champagney, se flattant de sauver la domination espagnole si menacée, lui remit un mémoire destiné à être placé sous les yeux du roi. Ce mémoire est, avec ses lettres sur l'Angleterre dont nous parlerons plus tard, la meilleure de ses œuvres politiques. Il y combat ouvertement le duc d'Albe, son gouvernement sanguinaire, son tribunal des troubles dont il veut que les injustices soient réparées, et conclut à un pardon général et sans réserve, au lieu du pardon si limité accordé par le roi. Dans ses considérations à la fois fermes et modérées, on croit entendre l'écho fidèle de la politique du cardinal son frère, si bien connue de ceux qui ont étudié sa correspondance.

La fortune souriait à Frédéric Perrenot, qui se croyait appelé aux plus hautes destinées. Il n'était point marié ; mais

(1) Voyez le texte entier de ce mémoire dans les *Mémoires* déjà cités de Frédéric Perrenot, p. 221.

pénétré de son mérite, fils d'un garde des sceaux de l'empire d'Allemagne, frère d'un vice-roi de Naples, il ne voyait aucune alliance trop haute pour ses espérances. On lui proposa la main de la fille du gouverneur François de Vergy, c'était le premier parti de la province, il rejeta cette proposition avec hauteur, comme si, dit le cardinal, il se fût agi d'une esclave.

Des pensées d'un autre ordre préoccupaient son esprit ambitieux. Il voulait être gouverneur de la Franche-Comté, place qu'une grave maladie de François de Vergy semblait devoir prochainement rendre vacante. C'était beaucoup, mais ce n'était pas assez. Dans ses vues, il pourrait joindre à ce haut emploi la capitainerie en titre de la ville de Besançon qu'avait possédée Chantonnay son frère, et la place de Pardessus des salines de Salins. Avec celles de gouverneur d'Anvers et de chevalier d'honneur au Parlement, ce serait cinq dignités à la fois; mais, habitant la Flandre, il administrerait celles de Bourgogne au moyen de ses deux neveux, qui résidaient en Franche-Comté.

Le cardinal, beaucoup plus modeste et plus clairvoyant, fut effrayé de ce déchaînement d'ambition, et, depuis Naples, il en exprimait, en ces termes, sa vive inquiétude au prieur de Bellefontaine, son ami et son confident intime : « ..... Le » duc d'Albe à tort dict, comme font les autres, que nous » sommes intéressez, que nous voulons tout. Quel office va » faire le duc et les siens?... Mais la noblesse du pays, que » dira-t-elle? que jugera le maistre... que diront tous ceux » de notre principale noblesse, M. de Vergy qui sera soufflé » par d'autres... et ceux de la maison de Vienne la plus noble » et ancienne du pays... tout cela ne suffirait-il pas pour » mutiner contre nous et nous blasonner... Vous voyez l'in- » gratitude dont il (Champagney) use en mon endroit... S'il » estoit gouverneur, que dois-je penser qu'il feroit?..... Il » faut que je le voye plus dompté et plus rangé à la raison. » S'il étoit gouverneur, et qu'il voulut continuer à faire pis, » il faudroit que je me joignisse aux aultres pour le ruyner

» [ce] que me seroit facile. Mais je louhe Dieu que M. de » Vergy se porte mieux! »

La guérison du gouverneur suspendit, en effet, ses vastes projets, qui firent bruit dans la province; bientôt sa fiévreuse activité prit un autre cours. En 1576, il était député en Angleterre avec la mission difficile de détourner la reine Elisabeth d'envoyer des secours aux insurgés des Pays-Bas. Il passa trois mois à Londres, et cette mission eut un plein succès. L'histoire a conservé les lettres nombreuses qu'il écrivit alors et qui renferment de curieux détails sur la cour d'Angleterre comme sur la politique de la reine et de ses ministres. Le cardinal applaudit de cœur aux succès de son frère, et le roi d'Espagne lui en exprima sa vive satisfaction.

II

Mais l'instabilité était dans la nature de Frédéric Perrenot, complétement opposé au caractère si grave et si mesuré du garde des sceaux son père. Aussi ces jours de gloire devaient-ils bientôt faire place à des jours tout différents; à la grande stupéfaction du cardinal, Champagney allait arriver à une rupture ouverte avec l'Espagne, en passant complétement au parti des Etats devenus maîtres du gouvernement des Pays-Bas. Comment se fit ce singulier changement? C'est ce que, jusqu'à ce jour, les historiens n'ont qu'imparfaitement connu, et dont je vais rechercher la cause.

Le premier sac d'Anvers par les troupes espagnoles en révolte, troupes qu'un historien moderne appelle héroïques et exécrables, avait soulevé d'indignation l'âme honnête de Champagney. La même destruction, renouvelée en 1576, l'exaspéra. Gouverneur de la ville d'Anvers, il la défendit avec la plus grande valeur contre ces troupes mutinées pour la seconde fois, qui, se précipitant du haut de la citadelle et forçant les retranchements élevés par les bourgeois, se répandirent dans la ville, en brûlèrent le plus beau quartier et

se livrèrent à d'horribles massacres. Champagney, vaincu après une longue résistance, fut obligé d'abandonner Anvers et de se réfugier dans le camp du prince d'Orange, chef de la révolution qui s'opérait alors. Le prince, beaucoup plus habile que lui, n'eut pas de peine à l'amener à sa cause. Une autre circonstance l'y précipita. Mais ici le temps nous manque pour expliquer, avec les lettres intimes du cardinal, comment Champagney, dénoncé à la cour d'Espagne par deux ennemis puissants, et se croyant perdu dans l'esprit du roi, ne vit de salut que dans ce nouveau parti.

Comme il était extrême en tout, il s'y jeta à corps perdu, marcha à la tête de son régiment contre don Juan, frère naturel de Philippe II, nouvellement nommé gouverneur des Pays-Bas, et chercha à le faire prisonnier.

A la nouvelle de cette rupture violente, le cardinal fut au désespoir. « Dans quels termes le malheureux nous a mis, » s'écriait-il tristement. Il intervint près de don Juan, qui, cédant à ses instantes prières, consentit à recevoir en grâce le coupable et à oublier le passé.

Mais, engagé trop avant, Champagney refusa, et le prince le déféra au Parlement de Dole qui le déclara rebelle, coupable de lèse-majesté, et le bannit avec confiscation de toutes ses terres, condamnation à laquelle fut ajoutée plus tard la privation de tous ses offices, notamment de la dignité de chevalier d'honneur à la cour.

Telle était, en 1578, la situation du fils de l'ancien garde des sceaux de Charles-Quint, jeté si loin de toutes les traditions de sa famille. Devenu l'homme des Etats-généraux et du prince d'Orange, il fut naturalisé Brabançon, député à l'assemblée des Etats, nommé colonel d'un régiment vallon. Mais le prince et lui différaient complétement de vues et de but, comme de génie et de caractère; Guillaume le Taciturne voulait la Réforme, et Champagney y était complétement opposé. Il y avait là tous les éléments d'une rupture inévitable. Champagney, qui le comprit, désirait vivement

revenir sur ses pas. Mais il était trop tard. Il se voyait aussi suspect au prince qu'au roi d'Espagne. Les Etats-généraux le mirent en surveillance : et, lorsque au mois de juillet 1578, il s'efforça de restreindre, dans la ville de Bruxelles, la liberté des cultes étendue à d'autres villes, on le prit pour un traître : le peuple, en fureur, saccagea sa maison, le fit prisonnier, et, plus tard, le livra aux insurgés de Gand.

Ici commence cette longue prison de six années, l'une des plus terribles époques de la vie de Frédéric Perrenot, qui crut pendant un temps n'en jamais voir la fin. Il y entrait sous le coup d'une triple menace suspendue sur la tête : la disgrâce du roi, celle des Etats-généraux, et l'inimitié plus proche et plus redoutable du prince d'Orange.

A cette occasion, l'historien belge qui a écrit cette vie si étrange dirige une accusation des plus graves contre le cardinal de Granvelle. Courtisan habile autant que mauvais frère, Granvelle, pour ne pas déplaire au roi, aurait complétement abandonné celui que les liens du sang lui rattachaient de si près. Gorgé de richesses, il se serait vengé de l'oubli de ses conseils, en le laissant languir dans la plus profonde misère.

Il faut plaindre, Messieurs, les historiens exposés de la meilleure foi du monde à ces cruelles erreurs. Non, le cardinal n'a point abandonné son frère malheureux. Jamais accusation ne fut plus mal fondée. On a retrouvé récemment, dans les archives de la famille de Broissia, de nombreuses lettres adressées d'Espagne, par le cardinal, à l'un des présidents de cette famille, alors membre du conseil privé des Pays-Bas. Ces lettres nous montrent le cardinal sans cesse préoccupé du sort de son frère. On voit qu'il l'a recommandé au roi, à Broissia, au prince de Parme (1), récemment nommé

(1) « Mainteffois j'ay faict les offices et envers Sa Majesté et envers » le dit sieur Prince (de Parme) et faiz encore... (pour la délivrance » de Champagney). » (*Le cardinal à Broissia*, 23 décembre 1582. *Lettres de Granvelle*, publiées par notre confrère M. Junca, dans le volume de la Société d'Emulation du Jura, 1864, p. 47.)

gouverneur des Pays-Bas. Rien ne rassure son inquiète sollicitude. Un personnage influent de Gand, Borlut, est prisonnier du gouvernement espagnol. Le cardinal veut que cet otage réponde de son frère, vie pour vie, traitement pour traitement (1). Il frémit quand il apprend que Borlut, ramené au château de Joux, a failli se précipiter du haut des murs (2). Dès 1580, Granvelle a obtenu du roi, pour son frère, la restitution de tous ses biens confisqués; seulement il faut qu'il cache sa main protectrice. Son intervention connue serait un danger, et, pour demander cette restitution, il a été obligé d'emprunter le nom d'un de ses neveux, autrement il exposerait le captif à des traitements plus rigoureux, et ses ennemis n'en seraient que plus implacables (3).

On a parlé de vengeance; oui, mais on n'en a pas aperçu le véritable auteur. Cette vengeance, ce fut celle du prince d'Orange, qui ne pardonna jamais à celui qui l'avait abandonné et offensé. La prison de Frédéric Perrenot fut quelquefois bien dure, et des documents trop certains nous montrent le malheureux tantôt dans une cage de fer, tantôt les

---

(1) « ..... Je crains que tout ce qu'il dit et escript soit de contrainte. » Je le sens extrêmement par la crainte que j'ay du danger. Car j'ay » toujours dit que ce que nous aurions Borlut entre nos mains, estoit » ce qui lui saulvroit la vie. »

(2) « Je suis d'avis que le dit Borlut se délivre, si non par le moyen » que j'ay écrit au dit sieur de Tournay de bon et seur repondant pour » notable somme; car de s'attacher à sa femme et à ses enffants, je » n'y vois fondement quelconque, ny que cela nous peut donner bonne » asseurance. » (*Le cardinal à Broissia*, 31 mai 1583, *loc cit.* p. 117 et suiv.) « ..... L'on me dit maintenant que l'on donnera pour otage, oultre » la femme, ung frère et ung beau-frère du dict Borlut. Ce sera au moins » mal; mais pour mon avis, nous serions arrestés à ce que nous te- » nions. » (*Le cardinal*, 7 juin 1583, *ib.*, p. 173.)

(3) « ..... Il y a longtemps que je suys en la même opinion que je » voidz vous estes et en est monsieur l'Esleu de Tournay bon tesmoing, » que pendant que le prince d'Orange aura crédit et autorité par dela, » il empeschera la délivrance, et, si je m'y monstroye affectionné da- » vantage, ce serait pis comme vous dites. » (*Lettre du cardinal*, 23 décembre 1582, p. 47.)

pieds chargés de chaînes d'un poids énorme, consumé par la fièvre, et obligé de rester étendu sur un lit pour alléger le poids qui l'accable.

Le cardinal connaissait le prince d'Orange et avait, comme ses correspondants de Flandre, Morillon et Broissia, annoncé que tant que vivrait le chef de la révolution des Pays-Bas, il n'y aurait pas pour son frère de délivrance possible (1). La prédiction se trouva vraie; sa captivité dura plus de six ans. Et ce ne fut que deux mois après, le 10 juillet 1584, jour où le prince d'Orange, victime d'un crime politique, périt assassiné à Delft de la main d'un Franc-Comtois, que Champagney fut rendu à la liberté.

III

Champagney était libre, mais combien il avait souffert; gardé par d'inflexibles geôliers, n'ayant d'autres distractions que d'entendre leurs cris d'ivresse, sans communication avec le dehors, toujours exposé à périr, et se demandant chaque matin s'il verrait la fin de la journée.

Il était libre, mais méconnaissable : le teint have, la figure décharnée; ses cheveux étaient tombés de sa tête, et ce qui lui en restait avait blanchi; il avait même fallu au prisonnier une grande force d'âme pour résister à ce lent et cruel supplice.

Il était libre, mais chose étrange, après tant de maux, après les heures si longues de la captivité, son caractère léger, imprudent, aventureux, était complétement resté le même; ses espérances ambitieuses, sa confiance en son mérite, rien n'avait changé.

Au moment où il sortait de prison, le prince de Parme, neveu du roi, était gouverneur des Pays-Bas. Ce grand capitaine, toujours couronné par la fortune, reprenant une à

(1) « Sy fort serré (dans ma prison de Gand) pendant six ans et un mois tous les jours au hasard de ma vie. » (*Mém. de Champagney*, 1591, p. 328.)

une les villes insoumises, poursuivait dans les Pays-Bas le cours de ses campagnes victorieuses.

Une ancienne amitié le liait au cardinal de Granvelle, à qui il n'avait jamais rien refusé (1). Granvelle lui demanda un emploi pour son frère, et à réitérées fois il fit au roi la même prière; Champagney renouvelait les plus grandes promesses de fidélité. Le duc céda enfin : il venait de reconquérir Anvers après un siège de cinq mois, si heureusement décrit par Schiller. Le duc se décida à le nommer, pour la seconde fois, gouverneur de cette grande ville, et l'on pensera peut-être que, dans ce choix, l'amitié avait plus de place que la prudence. Il lui donna aussi la place de chef des finances royales. Le poste d'Anvers était important et difficile; Champagney y porta ses prétentions et sa jactance vaniteuse. Outre le gouvernement de la ville, il voulait celui de la citadelle, au besoin la Toison-d'Or. « Il n'y a, disait-il, » honneur en ces pays, ni de compagnie d'hommes d'armes, » ni de l'ordre mesme, qui messiet au roi de m'en pourvoir. »

Quoique frappé de cet aveuglement incurable, le duc de Parme ne voulut pas retirer à Champagney le haut emploi dont il l'avait revêtu; il se contenta d'en restreindre insensiblement les attributions. Frédéric Perrenot s'en aperçut, et, sans se corriger, s'irrita et cria à l'injustice, et finit par ne garder aucune mesure à l'endroit de son bienfaiteur.

Il en arriva bientôt à une rupture ouverte, même à une guerre de plume violente contre le duc de Parme, qu'il avait tant de motifs de ménager. Dans un mémoire publié en 1590, sous le titre de *Discours sur les affaires des Pays-Bas*, il attaque violemment le neveu de Philippe II, dénigre ses talents militaires, son armée, sa personne, et le rabaisse en toutes manières.

---

(1) « Il (le prince de Parme) nous a favorisés en tant d'autres choses. » (*Lettre de Granvelle*, 23 février 1583, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Jura*, 1864, p. 72.)

Il était impossible de courir plus directement à sa perte. Après une longue attente, le prince finit par se lasser et répondit à ces attaques en lui intimant l'ordre de quitter les Pays-Bas, et de se rendre directement et sans aucun retard en Bourgogne, d'où il ne sortirait plus. L'historien belge a rapporté le texte de cet ordre, qui est du 14 octobre 1592.

Champagney obéit et partit pour Dole, qui devint dès lors son séjour. Cet exil dura jusqu'à sa mort. Il avait recouvré la place de chevalier d'honneur au Parlement, et Philippe II, en souvenir de sa famille, lui conservait une pension de 1800 francs. Dans cette résidence, la dernière de sa vie, il trouva ce qu'il redoutait davantage, l'obscurité. Il eut cependant encore le secret d'occuper de lui le public, et dans des lettres écrites en espagnol et en français à des personnages du temps, il fait, à sa manière, le récit de sa vie passée. C'est toujours la même admiration pour lui-même, le même éloge de ses services payés d'ingratitude. A l'entendre, s'il eût été cru, toutes les fautes eussent été évitées, et le roi conserverait encore les Pays-Bas. Cependant, quels que soient les chimères et le monde idéal dans lesquels il se complaisait, on doit, sous un autre rapport, reconnaître que sa correspondance, écrite sous l'inspiration des événements du jour, offre d'intéressants détails sur l'état de la Franche-Comté à la fin du XVIe siècle, sur les passions qui s'y agitaient, sur la cour de Dole ou l'invasion d'Henri IV. Mais sa nature se retrouve dans ses lettres, et son esprit ne résiste pas à la tentation de décocher, en passant, quelque trait satirique. Il n'épargne ni le cardinal Albert qui arrive à Dole en 1596, ni les membres du Parlement, ni Claude de Vergy, gouverneur de la Franche-Comté. Seulement ce dernier a un mérite à ses yeux, c'est qu'il est gravement malade, et que sa place va devenir vacante. A cette pensée tous ses rêves d'ambition se réveillent. Déjà il se voit à la tête du pays. Quel autre choix peut faire l'Espagne, dans cette noblesse incapable, dont il parcourt la liste avec un sourire moqueur? Il n'y a pour le

roi qu'un parti à prendre, celui de partager le gouvernement de Franche-Comté entre son neveu et lui, tous deux chevaliers d'honneur au Parlement. Ce rêve se prolongea jusqu'au jour où le chef de la province eut le tort de se guérir. C'est au milieu de ces illusions que, toujours plein d'espérance, et toujours déçu, Champagney arrive au dernier jour de sa vie, et meurt à Dole en 1602, la même année que le gouverneur Claude de Vergy, dont il croyait si bien remplir la place.

Telles furent, d'après les documents originaux fort nombreux que nous avons consultés, la vie et la mort du plus jeune frère du cardinal de Granvelle. Si nous l'avons jugé avec sévérité, ce jugement est celui de sa propre famille. Ce caractère offre un mélange surprenant de qualités très diverses; d'un côté la bravoure, la générosité, la chaleur du cœur et la force de l'âme; de l'autre la vanité sans nom, l'imperturbable confiance en lui-même, et le don fatal de se créer des ennemis parmi les personnages puissants qui pouvaient lui nuire davantage. Jusqu'à la fin de sa vie, il se crut homme à donner des conseils aux rois et à gouverner un empire. Cependant, à nos yeux, jamais l'impartiale histoire ne lui accordera, avec le savant que nous avons souvent cité (1), la sagacité qui apprécie sainement les hommes et les choses, quand on a vu qu'il se connaissait si peu lui-même. Ces dons supérieurs, il faut les réserver aux hommes de sa famille, au garde des sceaux son père, au cardinal, le premier de tous, à Chantonnay, à Bonvalot, à Saint-Mauris, à cette pléiade d'hommes d'Etat d'origine modeste qui, au XVIe siècle, dans les ambassades ou les grandes fonctions du ministère, restèrent dignes des regards de l'histoire, et portèrent si haut et si loin le nom de la Franche-Comté.

---

(1) M. DE ROBAULX DE SOUMOIS, *Mémoires de Champagney*.

LA
FRANCHE-COMTÉ A L'ÉCOLE NORMALE

Par M. H. TIVIER

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance publique du 1er février 1881.)

Le temps n'est plus où Voltaire écrivait, dans une pensée bienveillante et pourtant dédaigneuse, en parlant du meilleur et du plus savant des maîtres de l'ancienne Université :

> Non loin de là, Rollin dictait
> Quelques leçons à la jeunesse,
> Et quoiqu'en robe on l'écoutait,
> Chose assez rare en son espèce.

Aujourd'hui la robe des professeurs ne les empêche pas d'être écoutés, ni d'occuper une place, s'ils la méritent, dans le temple du goût ; surtout ils ne sont pas considérés comme une *espèce*. Le temps n'est plus où le pédagogue, le pédant, le cuistre était, sous les traits de Marphurius ou de Granger, de Métaphraste ou de Babinet, immolé aux risées du parterre.

Le XVIIIe siècle a vu commencer la réhabilitation du professeur. Delille et Gresset ont occupé des chaires de collège ; Rousseau, Grimm et Chamfort ont été précepteurs, Diderot et Marmontel ont donné des répétitions, ce qui n'a éloigné d'eux ni la faveur des rois ni les caresses de la gloire. Notre siècle, à son tour, a vu des transformations plus surprenantes. Cette Ecole normale dont l'idée était apparue aux grands magistrats réformateurs du XVIIIe siècle, à Daguesseau et au président Roland, a produit, comme on l'a dit, des ingénieurs, des médecins, des explorateurs, des publi-

cistes, des hommes d'Etat (on aurait pu ajouter, des ambassadeurs et des ministres), et quelquefois des professeurs. Ce dernier trait n'est qu'une boutade spirituelle, et quel que soit l'éclat de ces vocations irrégulières, quel que soit l'honneur qui en rejaillit sur l'Ecole, son meilleur titre est encore d'avoir préparé de bonnes recrues à l'enseignement public. Je viens vous parler de celles qui appartiennent à la Franche-Comté.

D'autres pourront, en comptant ce que doivent à cette province l'Ecole polytechnique, l'Ecole militaire, l'Ecole de médecine, l'Ecole de droit, l'Ecole des chartes, l'Ecole des hautes études, l'Ecole des beaux arts, vous retracer de brillantes pages de votre histoire. Celle que je vais vous présenter ne vous paraîtra, je l'espère, ni la moins pleine ni la moins honorable.

L'Ecole normale s'ouvrit obscurément, à la fin de l'année 1810, dans les bâtiments déjà vieux de ce collège du Plessis, qu'elle ne devait quitter d'une façon définitive qu'en 1847. Elle comptait, à ce premier jour de son existence, cinquante élèves appartenant pour la plupart à la section des lettres. Cette première génération de nos aînés ne vous est pas inconnue ni étrangère. Elle a donné à ce ressort académique, dans M. Boucley, un savant professeur qui cumula l'enseignement des humanités au lycée avec celui de l'histoire à la Faculté des lettres; dans M. Caresme, le plus sympathique et le plus regretté des recteurs. Mais s'ils furent prêtés à la Franche-Comté, s'ils s'y firent une patrie d'adoption d'où la disgrâce ou l'âge de la retraite purent seuls les bannir, ils n'étaient pas nés dans la province. Au contraire, elle reconnaît et salue deux de ses enfants dans deux membres des promotions suivantes, M. Pouillet admis en 1811, M. Péclet qui appartient à celle de 1812.

Parmi les choses qui honorent le plus notre époque, il faut placer au premier rang l'immense progrès des sciences physiques. Elles étaient à l'état de germe au début de ce siècle.

Développé par un puissant travail d'analyse et cultivé par des observateurs éminents, ce germe est devenu l'arbre immense dont chaque jour quelque découverte ou quelque application nouvelle atteste la fécondité. Mais dans un ordre de connaissances essentiellement mobile et progressif, la gloire aussi se déplace et les rangs sont disputés avec une ardeur qui donne beaucoup d'importance aux questions de priorité. La renommée de Pouillet en souffrit. Professeur accompli, comme il le prouva par quarante années d'enseignement à l'Ecole normale, au collège Bourbon, à la Sorbonne, au Conservatoire des arts et métiers, il était en outre un savant de premier ordre Les lois des courants électriques ont longtemps porté son nom. Si elles rappellent désormais celui du physicien allemand qui les avait formulées le premier, ce changement fatal à sa gloire n'enlève rien à son mérite. Il a surtout celui d'avoir établi les vérités dont il s'agit sur des expériences inattaquables et créé, dans ce but, des instruments qui dureront autant que la science. Il a composé un traité général de physique, qui s'est maintenu au premier rang des ouvrages de cette nature. Au reste, un de nos collègues, parlant au nom de la Faculté des sciences dans une solennité universitaire, a rendu à sa mémoire un témoignage auquel je ne puis faire mieux que de vous renvoyer. Il nous a dit combien Pouillet aimait la science, l'Ecole normale et son pays; est-il besoin d'ajouter, et sa famille? Mais ce dernier amour fut pour lui une source de douleurs; s'il supporta noblement des pertes irréparables, il en savoura l'amertume, il en soutint le poids sans défaillance comme sans consolation, jusqu'au seuil de la vieillesse, et n'allégea son fardeau qu'en reportant sur d'autres les soins qu'il ne pouvait plus donner à son fils. Il mourut en 1868.

Son camarade Péclet, qui l'avait précédé de trois ans dans la vie, le devança de douze ans dans la mort. Né à Besançon en février 1793, formé de bonne heure, comme élève de l'Ecole normale, par les leçons recueillies au Muséum, au

Collège de France et à la Faculté des sciences, il joignit à des spéculations élevées un remarquable esprit pratique. Il en donna la preuve en ouvrant à Marseille, à côté de sa chaire du lycée, le premier peut-être de ces cours municipaux qui font de la science appliquée le levier du progrès industriel, en fondant à Paris cette Ecole centrale qui complète le cercle des grands établissements scolaires auxquels sont intimement liés l'honneur et la prospérité du pays. Pendant dix ans il y donna, en même temps qu'à l'Ecole normale, un enseignement célèbre par l'impulsion qu'il imprimait aux intelligences. Entraîner et conquérir, tel était son rôle. Il le remplissait en ralliant à ses vues les principaux industriels ; il le remplit sous une autre forme, à titre d'inspecteur de l'académie de Paris, puis d'inspecteur général des études. Il enseignait encore quand, frappé comme Pouillet dans ses affections les plus chères et trompant par un labeur excessif les souffrances du père de famille qui survit à son fils unique, il usa dans ce dernier effort les restes de sa vie.

M. Péclet avait traversé, à l'Ecole, les années si troublées de 1813 et 1814. Associée à la cause de son fondateur, elle disparut avec lui pour renaître l'année suivante sous une forme nouvelle, et qui s'est en partie maintenue jusqu'ici. La philosophie y fut enseignée pour la première fois, et le premier maître chargé de cet enseignement fut M. Cousin. Il eut pour élève, et bientôt pour auxiliaire, Théodore Jouffroy.

L'éloge de ce noble enfant de la Comté n'est plus à faire ; il a fait plus d'une fois l'objet de vos concours ; d'éloquents mémoires, des pièces de vers justement applaudies et couronnées ont attesté plus d'une fois combien ce nom éveille de sympathies, combien il commande, au dedans comme au dehors de la province, le respect et l'admiration. C'est que Jouffroy ne fut pas seulement un professeur ni même un philosophe dans l'acception ordinaire du mot. Marqué dès l'enfance par une sorte de fatalité qui le dévouait à la souffrance, il a cherché la vérité de tout l'effort de son intelli-

gence et de toute la puissance de sa volonté. Son scepticisme n'a rien de la frivole humeur de Montaigne. C'est la temporisation savante de Descartes alliée à la douloureuse inquiétude de Fénelon. Si, comme ce dernier, la foi ne ne l'a pas retenu sur le bord de l'abîme, une raison patiemment interrogée, les sages tâtonnements du psychologue, l'ont arrêté sur la pente, et le dernier résultat de sa longue attente a été la confirmation victorieuse des grandes vérités du spiritualisme. Il n'a pas eu la gloire de créer une doctrine, ni celle de grouper dans une savante analyse tous les systèmes du passé; mais dans le champ restreint où il se renfermait, il a laissé sa trace et accompli son œuvre. Elle me paraît préférable à ces romans de philosophie qui rajeunissent de vieilles erreurs et les couvrent d'un vernis de nouveauté brillant et fragile. Il vaut mieux avoir consacré son talent et l'ardeur de son âme à remettre en lumière les vérités qui ne meurent pas, que de tracer un de ces sillons qui éblouissent et qui vont s'éteindre dans la nuit du néant. Si Jouffroy ne fut pas un inventeur, il fut un penseur, un poursuivant obstiné de cette vérité dont il ajournait l'affirmation par un excès de respect, et dont l'ardent désir a consumé sa vie. La philosophie n'est souvent qu'une gymnastique de l'intelligence; elle absorba, chez Jouffroy, l'homme tout entier, et de même que dans son enseignement à l'Ecole normale, à partir de 1815, ou dans sa petite chambre de la rue du Four, après le licenciement de cette école en 1822, il s'imposait à l'attention par cette parole contenue, voilée, presque intérieure, où sa pensée semblait s'entretenir avec elle-même, où la conscience interrogée livrait à des disciples émus le secret de ses angoisses, de même ses écrits expriment éloquemment les tristesses de son âme tourmentée par la plus noble des passions, celle de la certitude, et attachée à poursuivre, dans la recherche obstinée du vrai, l'accomplissement de sa destinée. Par cette persistance dans un labeur douloureux, il se montrait bien l'enfant de cette province. Il l'était encore plus par

la tenacité des souvenirs. Nul n'a plus vivement regretté les aspects et l'air de la montagne, ni gardé plus fidèlement l'image du pays absent, ni mieux servi les intérêts de la terre natale. Comme Pouillet élu député du Jura en 1837, Jouffroy représenta le Doubs à la Chambre des députés. Sa frêle nature porta moins aisément ce fardeau que la robuste organisation de Pouillet. Avec une sincérité que ne comportent guère la froideur et le parti-pris qui dominent dans les assemblées politiques, il affronta, pour rester fidèle à sa pensée, des contradictions dont l'effet a pu abréger ses jours. Il aurait eu le droit de ménager en avare ses forces épuisées ; il les prodigua pour le bien public. Il aimait surtout à se dépenser et à se dévouer pour ses compatriotes. Je n'en rapporterai qu'une preuve bien faite pour vous toucher. La pension Suard venait d'être fondée. La nomination du premier pensionnaire était attaquée comme irrégulière, à cause de la part prise au vote par les associés correspondants. L'Académie accusée fut défendue par Jouffroy auprès du Ministre des travaux publics, et sauvée d'une disgrâce qui menaçait son crédit autant que son budget. C'est encore lui qui provoqua la publication de nos *Documents inédits*. Il n'a jamais manqué l'occasion de vous servir ou de vous faire honneur et d'exprimer, sous cette forme préférée, l'affection qu'il portait à sa terre natale.

Jouffroy personnifie glorieusement le second âge de l'Ecole, celui qui commença dans les orages de 1814 et finit en 1822 par la persécution. Au moment de disparaître, elle reçut un autre enfant de la Comté, savant comme Pouillet, philosophe comme Jouffroy. C'était Cournot, de Gray. Admis à l'Ecole en 1821 et livré à lui-même par le licenciement accompli l'année suivante, il dut se créer des ressources et les chercha, comme précepteur, dans la maison du maréchal Gouvion Saint-Cyr dont il édita les mémoires. On le retrouve à l'Ecole de droit, attestant, par cette variété de travaux, la souplesse et l'activité de son intelligence. Rappelé après 1830

au service de l'Université, il devint successivement professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de Lyon, recteur de l'Académie de Grenoble, inspecteur général des études, recteur de l'Académie de Dijon. Professeur éminent, administrateur accompli, il fut surtout, ce qu'on ne sait guère, un penseur de premier ordre, et cette justice lui fut rendue, au lendemain de sa mort, par le plus autorisé des témoins de sa vie, M. Vacherot. C'est à lui qu'il appartenait de montrer, comme il l'a fait, à côté du savant traducteur d'Herschell, à côté du mathématicien qui écrivit sur le calcul infinitésimal, sur l'origine et les limites de la correspondance entre l'algèbre et la géométrie, à côté de l'économiste à qui l'on doit les Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses et la Revue sommaire des doctrines économiques, un philosophe armé contre l'erreur matérialiste de la double puissance d'un vaste savoir et d'une méthode victorieuse. Elle fit fléchir et reculer Broussais à l'Académie des sciences morales. Elle formula dans un ouvrage intitulé « *Matérialisme, vitalisme et rationalisme* » les solutions les plus saines et les plus inattaquables, parce qu'elles reposent uniquement sur l'expérience et l'analyse scientifique. Je ne puis faire mieux que de m'en rapporter sur ces matières au témoignage précité; mais il est un ouvrage de M. Cournot qui peut et doit être familier aux littérateurs; c'est le livre qu'il fit paraître en 1864 sur les institutions d'instruction publique. Admirable dans l'étude des facultés de l'intelligence, dans l'histoire des procédés pédagogiques, dans l'adaptation des enseignements de toute nature aux besoins de chaque âge, il l'est peut-être encore plus lorsqu'il réclame énergiquement, au nom de l'expérience et du patriotisme, l'intégrité des études classiques, et nulle voix ne mériterait mieux d'être écoutée dans ce grand débat qui renaît toujours et s'engage aujourd'hui, avec plus de chaleur que jamais, sur la question si complexe de l'enseignement public.

M. Cournot avait vu se fermer sur lui les portes de l'Ecole. Elle se rouvrit de 1828 à 1830, sous le nom d'Ecole préparatoire. Elle vécut alors d'une vie amoindrie. Cette troisième période présente encore deux noms appartenant à la Franche-Comté, ceux de MM. Nicolet et Foblant dont je n'ai pu, d'ailleurs, retrouver la trace. Ils se présentent plus brillants et surtout plus nombreux dans l'âge suivant qui commence après la révolution de 1830. En 1833 furent admis cinq Comtois : Yanoski, depuis professeur d'histoire au lycée Henri IV, David, auquel le lycée de Douai, comme établissement préparatoire aux grandes écoles, dut son relèvement et sa prospérité, qui mourut professeur à la Faculté des sciences de Lille ; — Hauser, professeur de mathématiques spéciales à Charlemagne ; — Schmitt, qui donna le même enseignement dans les lycées d'Angers, de Caen et de Bordeaux, censeur des études à Bordeaux, inspecteur de première classe à Marseille et à Nantes, décédé, avant le temps, inspecteur de l'Académie de Paris ; — enfin M. Vieille qui, après avoir enseigné avec tant d'éclat à l'Ecole polytechnique ainsi qu'à l'Ecole normale, et rempli pendant de longues années les difficiles fonctions d'inspecteur général, administrait hier encore l'Académie de Dijon.

Parmi les élèves de la promotion suivante, celle de 1834, il en est deux, Pierron et Rollier dont la physionomie présente, avec l'expression des meilleures qualités personnelles, un type si bien frappé du caractère franc-comtois que je ne puis résister au désir de les mettre en parallèle, comme ces vieux héros dont Pierron, traducteur de Plutarque, a raconté la vie. Tous deux firent d'imparfaites études, l'un à Langres, l'autre à Salins ; tous deux ont débuté comme surveillants, l'un à Meaux, l'autre à Luxeuil. Tous deux sont arrivés à Paris, l'un comme clerc d'avoué pour nourrir sa mère et sa sœur avec 600 francs d'appointements, l'autre comme élève de mathématiques à Saint-Louis. Tous deux sont entrés de haute lutte à l'Ecole. Pierron, dernier des admissibles, con-

quiert à l'examen le cinquième rang. Rollier, dernier des admis, en sortira le premier. Tous deux s'y font estimer et un peu redouter de leurs camarades, l'un par une sincérité qui touche à la rudesse, l'autre par une érudition qui s'étale avec bonhomie, mais qui frise le pédantisme. Pierron les étonne en récitant d'une seule haleine six chants d'Homère; il les amuse en frappant du poing sa table de conférencier novice et criant, au terme d'une leçon sur Spinosa : « On l'a persécuté, mais moi, on ne me réfutera pas. » Travailleur infatigable et savant helléniste, au lycée d'Amiens où il débute, il traduit, avec Zévort, la métaphysique d'Aristote; après vingt-cinq ans d'enseignement à Paris, obligé de prendre sa retraite, il publie la traduction d'Eschyle, celle de Plutarque, l'édition des poèmes d'Homère, œuvre de grand labeur accomplie avec une ardeur passionnée, enfin deux manuels excellents, l'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine. Solidité de savoir, précision des analyses, droiture et finesse des jugements, rien n'y manque, si ce n'est peut-être d'avoir sacrifié aux grâces. Si cet art manquait à Pierron, il manquait davantage à Rollier. Après avoir enseigné les hautes mathématiques au lycée de Reims, la mécanique et l'astronomie à la Faculté de Bordeaux, inspecteur de l'Académie de Paris, puis inspecteur général, Rollier se fit un renom d'homme terrible, qui savait tout et se fâchait de presque tout. Avait-il pris congé d'un établissement, il y reparaissait le lendemain, et comme on l'a dit, s'il sortait par la porte, il rentrait par la fenêtre. Rude de langage et peu patient, il ne ménageait ni aux petits ni surtout aux grands l'expression de sa pensée. Mais sincère comme Alceste, il était bon comme lui. Ce juge redoutable donnait, dès cinq heures du matin, des leçons gratuites à des étudiants pauvres, et revenait, pendant les vacances, se mêler, la hotte sur le dos, aux vendangeurs de son village. Dur à lui-même encore plus qu'aux autres, il veillait la nuit pour réserver le jour à ses travaux d'inspecteur et vivait en Spar-

tiate. Travailleur obstiné, Pierron fut atteint d'une maladie longue et cruelle, et ses dernières années affligèrent ses amis par le spectacle d'une lente destruction. Toujours jeune et infatigable, Rollier fut arrêté par une mise à la retraite décidée trop tôt, trop vite surtout, et malgré des procédés réparateurs, sentit cette disgrâce au point d'y succomber. Il tomba comme le chêne foudroyé, Pierron comme l'arbre à la sève appauvrie qui se consume lentement.

Après les noms déjà cités se rencontrent, dans nos annales, celui de M. Waille, excellent professeur que le lycée de Nancy transmit à celui de sa ville natale qui ne saurait oublier ni son mérite professionnel, ni son activité bienfaisante; celui des deux Sirguey, ces modèles d'amitié fraternelle et de dévouement à la famille, de persévérance à lutter contre les nécessités de la vie, de résignation dans la souffrance, et d'intime union dans la vie comme dans la mort. L'ainé avait élevé son jeune frère au prix des plus lourds sacrifices. Frappé du même mal, il s'éteignit dans la même semaine, en 1878, et connut à peine la douleur de lui survivre. Le même sentiment de tristesse et d'intérêt s'attache au souvenir de l'abbé Marmier, frère du général et de l'académicien de ce nom. Admis à l'Ecole en 1840, après de brillantes études à Colmar et au lycée Henri IV, il sentit de bonne heure la vanité des succès que l'autorisait à espérer un talent précoce, et le besoin de cacher sa vie à l'ombre du sanctuaire, non pour y trouver le repos, mais pour y puiser à pleine source l'esprit de sacrifice. Elève de Saint-Sulpice, professeur de rhétorique au collège catholique de Besançon, « il a vécu, écrivait Xa-» vier Marmier, de l'Académie française, comme un doux et » généreux pasteur de l'Evangile, dans le perpétuel souci des » autres et le complet oubli de lui-même, et il est mort comme » un saint. » Ces mots, dictés par la tendresse et le regret, suffisent à son éloge. Pour le compléter, il faudrait, nous dit l'auteur des *Souvenirs de Franche-Comté*, relire dans cet ouvrage quelques pages excellentes dues à la plume de son

frère, et qui montrent que s'il avait quitté la carrière de l'enseignement et des lettres, ce n'était pas faute de pouvoir y tenir dignement sa place. La Comté, ce pays de mœurs austères et de traditions persistantes, semble avoir le privilège de susciter ces vocations qui partent de l'enseignement pour aboutir au sacerdoce. L'abbé Marmier nous en offre un exemple. On pourrait y joindre celui de l'abbé Gerbet, contemporain de Jouffroy, qu'il fut tenté de suivre à l'Ecole normale et qui, professeur ou écrivain, justifia l'estime que lui témoignait Sainte-Beuve en marquant sa place à l'Académie française. Plus concluant est celui de cet élève du lycée Saint-Louis, Adolphe Perraud, qui, entré à l'Ecole en 1847, en sortait professeur agrégé d'histoire en 1850. S'il naquit à Lyon, son père, fils d'un médecin de la grande armée tué sur le champ de bataille de Vilna, était natif d'Arlay, en sorte que le savant évêque d'Autun est, par l'origine et le sang, un fils de la Comté.

Un autre enfant du Jura, Lamy, conquit par son mérite une haute position dans l'enseignement supérieur. Elevé au collège de Poligny, puis à Dole, il passa du lycée Charlemagne à l'Ecole, de l'Ecole au lycée de Lille qu'on venait d'ériger en collège royal et où M. Thénard l'envoya comme professeur de physique. Attaché à cette ville par le spectacle de son industrie prospère et de sa puissante activité, il y devint chimiste, et la découverte du *Thallium* couronna ses recherches. Il y épousa la fille d'un savant de premier ordre, M. Kulmann, et, devenu professeur à la Faculté des sciences, il ne la quitta que pour porter à l'Ecole centrale le tribut de sa haute expérience. Membre du conseil d'hygiène et de salubrité de la Seine, membre du conseil d'encouragement pour l'industrie nationale, rapporteur des jurys des expositions universelles, partout il fit tourner au profit de chaque emploi les lumières acquises dans d'autres et il conquit, par un enseignement travaillé sans relâche, la plus légitime des popularités. Tel était le maître; quant à l'homme, il est peint

dans ce verset que sa veuve fit inscrire sur une feuille commémorative de sa mort : « C'était un homme simple, droit, craignant Dieu, fuyant le mal. » J'emprunte ce souvenir à la notice que lui consacra son ami de tous les temps, M. Pasteur. Notre illustre collègue appliquait encore à son camarade cette parole prononcée sur la tombe d'un autre de ses compatriotes, M Valette : « Il était de la Franche-Comté, ce rude pays qui se plaît à laisser sur ses enfants sa simple et mâle empreinte. »

Puisque l'éloge de la province revient ainsi se mêler sans effort à celui de ses fils, permettez-moi d'y joindre une impression personnelle. Pendant un séjour de trois ans à l'Ecole normale, de 1843 à 1846, bien des figures m'ont attiré, bien des impressions se sont gravées dans ma mémoire. Aucune n'a été plus vive et ne m'est restée plus présente que celle dont me frappa, dès le premier abord, le groupe des Comtois : Chappuis, devenu recteur à Toulouse, puis à Dijon; Leyritz, Vincent qui enseignèrent les mathématiques spéciales, l'un à Versailles, l'autre à Rouen; Lamy, dont je viens de parler; Blandin, prix d'honneur du concours général en 1842, chef de la section des lettres en 1844, premier agrégé de 1847, mort bientôt après; Guillon, Toubin, de l'ordre des sciences; Pasteur, enfin, qu'un travail assidu tenait comme emprisonné dans ce laboratoire où il préludait à de merveilleuses découvertes. Il en poursuit le cours dans ce même laboratoire et cette même école où il retrouve des collègues de son pays, Bertin, sous-directeur et maître de conférences, Tournier, le savant helléniste, Bouquet, également maître de conférences et membre de l'Institut. A l'Institut, il retrouve encore un compatriote et un camarade plus âgé de quelques années dans Briot, de l'Académie des sciences.

Cette période si féconde s'est terminée en 1848. J'insisterai peu sur la suivante, quoiqu'on y relève près de cinquante noms appartenant à la province. La raison en est simple ;

ceux qui les portent vivent encore et l'éloge que méritent la plupart d'entre eux serait indiscret, incomplet et prématuré. Plusieurs occupent les chaires les plus élevées dans les lycées de Louis-le-Grand, de Fontanes, de Saint-Louis, d'Henri IV, de Lyon, de Bordeaux; un tableau complémentaire de ce travail les fera connaître (1). Quelques-uns sont morts avant l'âge. Trois d'entre eux (chose inconcevable et fatalité désolante!) ont dans la même chaire, presque au même âge, éprouvé ce trouble d'esprit qui, par la recherche trop inquiète du vrai ou par l'effet des mécomptes inévitables de la vie, conduit à en devancer le terme. D'autres ont été arrêtés par ce mal incurable, la phtisie de poitrine, au cours ou au début d'une brillante carrière. Tel fut Ponsot, de la promotion de 1849, longtemps entravé dans sa vocation par le changement du système des études, puis rendu à la philosophie qu'il enseigna au lycée Charlemagne avec une ardeur qu'on peut appeler mortelle; tel fut, dans la promotion de 1864, Didon, le savant déjà mûr qui a laissé notre Faculté des sciences remplie du renom de ses travaux et du regret de sa mort. Dans l'intervalle de ces deux dates se rencontrent et se pressent des souvenirs plus doux à invoquer. L'année 1852 a donné à ce ressort et à notre Compagnie M. Saint-Loup, de la Faculté des sciences, et M. Perraud, professeur de rhétorique à Lons-le-Saulnier (2). La promotion de 1861 nous offre les noms de M. Cretin, professeur de mathématiques spéciales au lycée de Besançon, puis à Saint-Louis; de MM. Dumont et Rambaud qui ont présidé, l'un comme directeur de l'enseignement supérieur, l'autre comme chef de cabinet de M. le Ministre, aux destinées de l'instruction publique. Un publiciste distingué, M. Aron, deux fois bisontin, par sa naissance et par son mariage, les a rejoints à l'Ecole en 1862.

---

(1) Voir plus loin ce tableau dressé par les soins de M. Pingaud, membre de l'Académie, professeur d'histoire à la Faculté des lettres

(2) Décédé depuis, le 30 juin 1881.

En 1869, elle donnait un défenseur à la France envahie, une victime à la guerre, dans la personne de M. Lemoine, blessé à mort au combat de Champigny. En 1874, elle préparait dans M. Droz un excellent professeur de rhétorique pour le lycée de Besançon; en 1876, elle recevait de la Faculté des lettres un licencié, M. Vernier, dont les connaissances philologiques feront honneur à l'une et à l'autre. En nous transmettant la liste qui contient ces noms et beaucoup d'autres encore, M. le Directeur de l'Ecole normale terminait sa lettre d'envoi par ces mots qu'il nous permettra d'en détacher : « La Franche-Comté nous a donné beaucoup de normaliens et des meilleurs; elle nous en donne encore et j'espère qu'elle nous en prépare pour l'avenir; c'est un bon terroir. » Le terroir est, en effet, remarquablement fertile, et si les fruits qu'il donne ont parfois un peu d'âpreté, la sève y abonde et n'est pas près d'être épuisée. J'aurais pu en donner plus longuement la preuve. J'aurais voulu surtout, par une digression permise ou du moins excusable, établir les obligations respectives de la province et de l'Ecole, et montrer ce que celle-ci a donné ou prêté d'hommes de mérite à la Franche-Comté. A la suite de MM. Caresme et Boucley, j'aurais mentionné le beau-frère de ce dernier, M. Dubois, le célèbre fondateur du Globe, qui fut professeur au lycée et à la Faculté des lettres; M. Monin, l'un des premiers explorateurs du Moyen-âge; M. Levêque, qui passa d'une chaire de cette Faculté au collège de France et à l'Institut; M. Pérennès, devenu votre concitoyen par la durée des services rendus et la puissance des habitudes; M. Drapeyron, le savant géographe. Et combien d'autres noms honorables m'aurait offerts l'histoire passée ou présente du lycée et des Facultés de Besançon? Mais il faut se borner. Je finis donc en vous remerciant d'avoir écouté si patiemment cet exposé. Si votre patriotisme y a trouvé quelque intérêt, il m'a permis de satisfaire au sentiment non moins doux de cette camaraderie, lien précieux de chaque génération, trait d'union des générations succes-

gence et de toute la puissance de sa volonté. Son scepticisme n'a rien de la frivole humeur de Montaigne. C'est la temporisation savante de Descartes alliée à la douloureuse inquiétude de Fénelon. Si, comme ce dernier, la foi ne ne l'a pas retenu sur le bord de l'abîme, une raison patiemment interrogée, les sages tâtonnements du psychologue, l'ont arrêté sur la pente, et le dernier résultat de sa longue attente a été la confirmation victorieuse des grandes vérités du spiritualisme. Il n'a pas eu la gloire de créer une doctrine, ni celle de grouper dans une savante analyse tous les systèmes du passé; mais dans le champ restreint où il se renfermait, il a laissé sa trace et accompli son œuvre. Elle me paraît préférable à ces romans de philosophie qui rajeunissent de vieilles erreurs et les couvrent d'un vernis de nouveauté brillant et fragile. Il vaut mieux avoir consacré son talent et l'ardeur de son âme à remettre en lumière les vérités qui ne meurent pas, que de tracer un de ces sillons qui éblouissent et qui vont s'éteindre dans la nuit du néant. Si Jouffroy ne fut pas un inventeur, il fut un penseur, un poursuivant obstiné de cette vérité dont il ajournait l'affirmation par un excès de respect, et dont l'ardent désir a consumé sa vie. La philosophie n'est souvent qu'une gymnastique de l'intelligence; elle absorba, chez Jouffroy, l'homme tout entier, et de même que dans son enseignement à l'Ecole normale, à partir de 1815, ou dans sa petite chambre de la rue du Four, après le licenciement de cette école en 1822, il s'imposait à l'attention par cette parole contenue, voilée, presque intérieure, où sa pensée semblait s'entretenir avec elle-même, où la conscience interrogée livrait à des disciples émus le secret de ses angoisses, de même ses écrits expriment éloquemment les tristesses de son âme tourmentée par la plus noble des passions, celle de la certitude, et attachée à poursuivre, dans la recherche obstinée du vrai, l'accomplissement de sa destinée. Par cette persistance dans un labeur douloureux, il se montrait bien l'enfant de cette province. Il l'était encore plus par

la tenacité des souvenirs. Nul n'a plus vivement regretté les aspects et l'air de la montagne, ni gardé plus fidèlement l'image du pays absent, ni mieux servi les intérêts de la terre natale. Comme Pouillet élu député du Jura en 1837, Jouffroy représenta le Doubs à la Chambre des députés. Sa frêle nature porta moins aisément ce fardeau que la robuste organisation de Pouillet. Avec une sincérité que ne comportent guère la froideur et le parti-pris qui dominent dans les assemblées politiques, il affronta, pour rester fidèle à sa pensée, des contradictions dont l'effet a pu abréger ses jours. Il aurait eu le droit de ménager en avare ses forces épuisées ; il les prodigua pour le bien public. Il aimait surtout à se dépenser et à se dévouer pour ses compatriotes. Je n'en rapporterai qu'une preuve bien faite pour vous toucher. La pension Suard venait d'être fondée. La nomination du premier pensionnaire était attaquée comme irrégulière, à cause de la part prise au vote par les associés correspondants. L'Académie accusée fut défendue par Jouffroy auprès du Ministre des travaux publics, et sauvée d'une disgrâce qui menaçait son crédit autant que son budget. C'est encore lui qui provoqua la publication de nos *Documents inédits*. Il n'a jamais manqué l'occasion de vous servir ou de vous faire honneur et d'exprimer, sous cette forme préférée, l'affection qu'il portait à sa terre natale.

Jouffroy personnifie glorieusement le second âge de l'Ecole, celui qui commença dans les orages de 1814 et finit en 1822 par la persécution. Au moment de disparaître, elle reçut un autre enfant de la Comté, savant comme Pouillet, philosophe comme Jouffroy. C'était Cournot, de Gray. Admis à l'Ecole en 1821 et livré à lui-même par le licenciement accompli l'année suivante, il dut se créer des ressources et les chercha, comme précepteur, dans la maison du maréchal Gouvion Saint-Cyr dont il édita les mémoires. On le retrouve à l'Ecole de droit, attestant, par cette variété de travaux, la souplesse et l'activité de son intelligence. Rappelé après 1830

1842. Chappuis (Thomas-Régis-Jean-Charles), de Saint-Vit (Doubs), recteur de l'Académie de Dijon.
(14 juillet 1822.)

1844. Blandin, d'Orgelet (Jura).
(6 août 1824 — Mort à la sortie de l'Ecole.)

1848. Ordinaire (Louis-Dyonis), de Jougne (Doubs), député du Doubs.
(10 juin 1826.)

1849. Ponsot (Louis-Paul-François), de Rioz (Haute-Saône), professeur de philosophie au Lycée Charlemagne.
(25 septembre 1829 — 31 octobre 1868.)

1850. Tournier (Edouard), de Besançon, maître de conférences à l'Ecole normale, directeur adjoint à l'Ecole des hautes études.
(29 avril 1831.)

1852. Perraud (Philippe), de Lons-le-Saunier, professeur de rhétorique au Lycée de Lons-le-Saunier.
(2 avril 1828 — 30 juin 1881.)

1853. Courbaud (Claude), de Vitreux (Jura), professeur de seconde au Lycée Fontanes.
(27 juin 1833.)

1853. Lafargue (Louis-Edouard), de Gy (Haute-Saône), maître surveillant à l'Ecole normale.
(27 juillet 1832 — mort.)

1853. Rovet (Charles-Isidore), de Salins (Jura), professeur de quatrième au Lycée de Lyon.
(14 mars 1833.)

1860. Morel (Maximilien-Georges), de Gy (Haute-Saône), professeur de seconde au Lycée Henri IV.
(20 octobre 1842.)

1861. Bony (Laurent-Marie), de Besançon, professeur d'histoire au Lycée de Bordeaux.
(7 janvier 1840.)

1861. Dumont (Charles-Albert), de Scey-sur-Saône (Haute-Saône), directeur de l'enseignement supérieur, correspondant de l Institut,
(21 janvier 1842.)

1861. Rambaud (Nicolas-Alfred), de Besançon, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Nancy.
(2 juillet 1842.)

1862. Aron (Henri), de Besançon, ancien directeur du *Journal officiel*.
(11 novembre 1842.)

M. Cournot avait vu se fermer sur lui les portes de l'Ecole. Elle se rouvrit de 1828 à 1830, sous le nom d'Ecole préparatoire. Elle vécut alors d'une vie amoindrie. Cette troisième période présente encore deux noms appartenant à la Franche-Comté, ceux de MM. Nicolet et Foblant dont je n'ai pu, d'ailleurs, retrouver la trace. Ils se présentent plus brillants et surtout plus nombreux dans l'âge suivant qui commence après la révolution de 1830. En 1833 furent admis cinq Comtois : Yanoski, depuis professeur d'histoire au lycée Henri IV, David, auquel le lycée de Douai, comme établissement préparatoire aux grandes écoles, dut son relèvement et sa prospérité, qui mourut professeur à la Faculté des sciences de Lille ; — Hauser, professeur de mathématiques spéciales à Charlemagne ; — Schmitt, qui donna le même enseignement dans les lycées d'Angers, de Caen et de Bordeaux, censeur des études à Bordeaux, inspecteur de première classe à Marseille et à Nantes, décédé, avant le temps, inspecteur de l'Académie de Paris ; — enfin M. Vieille qui, après avoir enseigné avec tant d'éclat à l'Ecole polytechnique ainsi qu'à l'Ecole normale, et rempli pendant de longues années les difficiles fonctions d'inspecteur général, administrait hier encore l'Académie de Dijon.

Parmi les élèves de la promotion suivante, celle de 1834, il en est deux, Pierron et Rollier dont la physionomie présente, avec l'expression des meilleures qualités personnelles, un type si bien frappé du caractère franc-comtois que je ne puis résister au désir de les mettre en parallèle, comme ces vieux héros dont Pierron, traducteur de Plutarque, a raconté la vie. Tous deux firent d'imparfaites études, l'un à Langres, l'autre à Salins ; tous deux ont débuté comme surveillants, l'un à Meaux, l'autre à Luxeuil. Tous deux sont arrivés à Paris, l'un comme clerc d'avoué pour nourrir sa mère et sa sœur avec 600 francs d'appointements, l'autre comme élève de mathématiques à Saint-Louis. Tous deux sont entrés de haute lutte à l'Ecole. Pierron, dernier des admissibles, con-

SCIENCES.

1810. Babey (Claude-Marie-Philibert), de Salins (Jura), propriétaire à Salins.
(8 mars 1786 — 23 janvier 1848.)

1811. Pouillet (Claude-Servais-Mathias), de Cusance (Doubs), de l'Académie des sciences, professeur à la Faculté des sciences de Paris.
(6 février 1790 — 14 juin 1868.)

1812. Péclet (Eugène), de Besançon, inspecteur général pour les sciences.
(10 février 1793 — ..... 1857.)

1820. Barbet (François), de Pagnoz (Jura), chef d'institution à Paris.
(15 juin 1799 — 13 mai 1880.)

1821. Cournot (Antoine-Augustin), de Gray (Haute-Saône), inspecteur général, recteur de l'Académie de Dijon.
(28 août 1801 — ..... 1877.)

1826. Nicolet (Victor-Joseph-Albert), de Pontarlier (Doubs), censeur du Lycée de Besançon.
(26 janvier 1805 — mort.)

1827. Foblant, médecin à Smyrne.
(10 février 1805 — .....?)

1830. David (Claude-Alexandre), de Lons-le-Saunier, professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de Lille.
(22 mars 1811 — 10 novembre 1864.)

1833. Schmitt (Philippe), de Rupt (Haute-Saône), inspecteur d'Académie à Paris.
(25 juillet 1812 — 30 mars 1868.)

1833. Vieille (Jules), de Besançon, recteur de l'Académie de Dijon (honoraire).
(24 décembre 1814.)

1833. Hauser (Simon), de Besançon, professeur de mathématiques spéciales au Lycée Charlemagne (en retraite).
(26 juin 1813.)

1834. Rollier (Constant), de Salins (Jura), inspecteur général pour les sciences.
(25 mars 1811 — 20 juin 1876.)

1825. Thiébaud, de Mouthe (Doubs), professeur de mathématiques au Lycée de Rennes.
(21 février 1813.)

tiate. Travailleur obstiné, Pierron fut atteint d'une maladie longue et cruelle, et ses dernières années affligèrent ses amis par le spectacle d'une lente destruction. Toujours jeune et infatigable, Rollier fut arrêté par une mise à la retraite décidée trop tôt, trop vite surtout, et malgré des procédés réparateurs, sentit cette disgrâce au point d'y succomber. Il tomba comme le chêne foudroyé, Pierron comme l'arbre à la sève appauvrie qui se consume lentement.

Après les noms déjà cités se rencontrent, dans nos annales, celui de M. Waille, excellent professeur que le lycée de Nancy transmit à celui de sa ville natale qui ne saurait oublier ni son mérite professionnel, ni son activité bienfaisante; celui des deux Sirguey, ces modèles d'amitié fraternelle et de dévouement à la famille, de persévérance à lutter contre les nécessités de la vie, de résignation dans la souffrance, et d'intime union dans la vie comme dans la mort. L'ainé avait élevé son jeune frère au prix des plus lourds sacrifices. Frappé du même mal, il s'éteignit dans la même semaine, en 1878, et connut à peine la douleur de lui survivre. Le même sentiment de tristesse et d'intérêt s'attache au souvenir de l'abbé Marmier, frère du général et de l'académicien de ce nom. Admis à l'Ecole en 1840, après de brillantes études à Colmar et au lycée Henri IV, il sentit de bonne heure la vanité des succès que l'autorisait à espérer un talent précoce, et le besoin de cacher sa vie à l'ombre du sanctuaire, non pour y trouver le repos, mais pour y puiser à pleine source l'esprit de sacrifice. Elève de Saint-Sulpice, professeur de rhétorique au collège catholique de Besançon, « il a vécu, écrivait Xa-
» vier Marmier, de l'Académie française, comme un doux et
» généreux pasteur de l'Evangile, dans le perpétuel souci des
» autres et le complet oubli de lui-même, et il est mort comme
» un saint. » Ces mots, dictés par la tendresse et le regret, suffisent à son éloge. Pour le compléter, il faudrait, nous dit l'auteur des *Souvenirs de Franche-Comté*, relire dans cet ouvrage quelques pages excellentes dues à la plume de son

frère, et qui montrent que s'il avait quitté la carrière de l'enseignement et des lettres, ce n'était pas faute de pouvoir y tenir dignement sa place. La Comté, ce pays de mœurs austères et de traditions persistantes, semble avoir le privilège de susciter ces vocations qui partent de l'enseignement pour aboutir au sacerdoce. L'abbé Marmier nous en offre un exemple. On pourrait y joindre celui de l'abbé Gerbet, contemporain de Jouffroy, qu'il fut tenté de suivre à l'Ecole normale et qui, professeur ou écrivain, justifia l'estime que lui témoignait Sainte-Beuve en marquant sa place à l'Académie française. Plus concluant est celui de cet élève du lycée Saint-Louis, Adolphe Perraud, qui, entré à l'Ecole en 1847, en sortait professeur agrégé d'histoire en 1850. S'il naquit à Lyon, son père, fils d'un médecin de la grande armée tué sur le champ de bataille de Vilna, était natif d'Arlay, en sorte que le savant évêque d'Autun est, par l'origine et le sang, un fils de la Comté.

Un autre enfant du Jura, Lamy, conquit par son mérite une haute position dans l'enseignement supérieur. Elevé au collège de Poligny, puis à Dole, il passa du lycée Charlemagne à l'Ecole, de l'Ecole au lycée de Lille qu'on venait d'ériger en collège royal et où M. Thénard l'envoya comme professeur de physique. Attaché à cette ville par le spectacle de son industrie prospère et de sa puissante activité, il y devint chimiste, et la découverte du *Thallium* couronna ses recherches. Il y épousa la fille d'un savant de premier ordre, M. Kulmann, et, devenu professeur à la Faculté des sciences, il ne la quitta que pour porter à l'Ecole centrale le tribut de sa haute expérience. Membre du conseil d'hygiène et de salubrité de la Seine, membre du conseil d'encouragement pour l'industrie nationale, rapporteur des jurys des expositions universelles, partout il fit tourner au profit de chaque emploi les lumières acquises dans d'autres et il conquit, par un enseignement travaillé sans relâche, la plus légitime des popularités. Tel était le maître; quant à l'homme, il est peint

dans ce verset que sa veuve fit inscrire sur une feuille commémorative de sa mort : « C'était un homme simple, droit, craignant Dieu, fuyant le mal. » J'emprunte ce souvenir à la notice que lui consacra son ami de tous les temps, M. Pasteur. Notre illustre collègue appliquait encore à son camarade cette parole prononcée sur la tombe d'un autre de ses compatriotes, M Valette : « Il était de la Franche-Comté, ce rude pays qui se plaît à laisser sur ses enfants sa simple et mâle empreinte. »

Puisque l'éloge de la province revient ainsi se mêler sans effort à celui de ses fils, permettez-moi d'y joindre une impression personnelle. Pendant un séjour de trois ans à l'Ecole normale, de 1843 à 1846, bien des figures m'ont attiré, bien des impressions se sont gravées dans ma mémoire. Aucune n'a été plus vive et ne m'est restée plus présente que celle dont me frappa, dès le premier abord, le groupe des Comtois : Chappuis, devenu recteur à Toulouse, puis à Dijon; Leyritz, Vincent qui enseignèrent les mathématiques spéciales, l'un à Versailles, l'autre à Rouen; Lamy, dont je viens de parler; Blandin, prix d'honneur du concours général en 1842, chef de la section des lettres en 1844, premier agrégé de 1847, mort bientôt après; Guillon, Toubin, de l'ordre des sciences; Pasteur, enfin, qu'un travail assidu tenait comme emprisonné dans ce laboratoire où il préludait à de merveilleuses découvertes. Il en poursuit le cours dans ce même laboratoire et cette même école où il retrouve des collègues de son pays, Bertin, sous-directeur et maître de conférences, Tournier, le savant helléniste, Bouquet, également maître de conférences et membre de l'Institut. A l'Institut, il retrouve encore un compatriote et un camarade plus âgé de quelques années dans Briot, de l'Académie des sciences.

Cette période si féconde s'est terminée en 1848. J'insisterai peu sur la suivante, quoiqu'on y relève près de cinquante noms appartenant à la province. La raison en est simple ;

ceux qui les portent vivent encore et l'éloge que méritent la plupart d'entre eux serait indiscret, incomplet et prématuré. Plusieurs occupent les chaires les plus élevées dans les lycées de Louis-le-Grand, de Fontanes, de Saint-Louis, d'Henri IV, de Lyon, de Bordeaux; un tableau complémentaire de ce travail les fera connaître (1). Quelques-uns sont morts avant l'âge. Trois d'entre eux (chose inconcevable et fatalité désolante!) ont dans la même chaire, presque au même âge, éprouvé ce trouble d'esprit qui, par la recherche trop inquiète du vrai ou par l'effet des mécomptes inévitables de la vie, conduit à en devancer le terme. D'autres ont été arrêtés par ce mal incurable, la phtisie de poitrine, au cours ou au début d'une brillante carrière. Tel fut Ponsot, de la promotion de 1849, longtemps entravé dans sa vocation par le changement du système des études, puis rendu à la philosophie qu'il enseigna au lycée Charlemagne avec une ardeur qu'on peut appeler mortelle; tel fut, dans la promotion de 1864, Didon, le savant déjà mûr qui a laissé notre Faculté des sciences remplie du renom de ses travaux et du regret de sa mort. Dans l'intervalle de ces deux dates se rencontrent et se pressent des souvenirs plus doux à invoquer. L'année 1852 a donné à ce ressort et à notre Compagnie M. Saint-Loup, de la Faculté des sciences, et M. Perraud, professeur de rhétorique à Lons-le-Saulnier (2). La promotion de 1861 nous offre les noms de M. Cretin, professeur de mathématiques spéciales au lycée de Besançon, puis à Saint-Louis; de MM. Dumont et Rambaud qui ont présidé, l'un comme directeur de l'enseignement supérieur, l'autre comme chef de cabinet de M. le Ministre, aux destinées de l'instruction publique. Un publiciste distingué, M. Aron, deux fois bisontin, par sa naissance et par son mariage, les a rejoints à l'Ecole en 1862.

---

(1) Voir plus loin ce tableau dressé par les soins de M. Pingaud, membre de l'Académie, professeur d'histoire à la Faculté des lettres

(2) Décédé depuis, le 30 juin 1881.

En 1869, elle donnait un défenseur à la France envahie, une victime à la guerre, dans la personne de M. Lemoine, blessé à mort au combat de Champigny. En 1874, elle préparait dans M. Droz un excellent professeur de rhétorique pour le lycée de Besançon ; en 1876, elle recevait de la Faculté des lettres un licencié, M. Vernier, dont les connaissances philologiques feront honneur à l'une et à l'autre. En nous transmettant la liste qui contient ces noms et beaucoup d'autres encore, M. le Directeur de l'Ecole normale terminait sa lettre d'envoi par ces mots qu'il nous permettra d'en détacher : « La Franche-Comté nous a donné beaucoup de normaliens et des meilleurs ; elle nous en donne encore et j'espère qu'elle nous en prépare pour l'avenir ; c'est un bon terroir. » Le terroir est, en effet, remarquablement fertile, et si les fruits qu'il donne ont parfois un peu d'âpreté, la sève y abonde et n'est pas près d'être épuisée. J'aurais pu en donner plus longuement la preuve. J'aurais voulu surtout, par une digression permise ou du moins excusable, établir les obligations respectives de la province et de l'Ecole, et montrer ce que celle-ci a donné ou prêté d'hommes de mérite à la Franche-Comté. A la suite de MM. Caresme et Boucley, j'aurais mentionné le beau-frère de ce dernier, M. Dubois, le célèbre fondateur du Globe, qui fut professeur au lycée et à la Faculté des lettres ; M. Monin, l'un des premiers explorateurs du Moyen-âge ; M. Levêque, qui passa d'une chaire de cette Faculté au collège de France et à l'Institut ; M. Pérennès, devenu votre concitoyen par la durée des services rendus et la puissance des habitudes ; M. Drapeyron, le savant géographe. Et combien d'autres noms honorables m'aurait offerts l'histoire passée ou présente du lycée et des Facultés de Besançon ? Mais il faut se borner. Je finis donc en vous remerciant d'avoir écouté si patiemment cet exposé. Si votre patriotisme y a trouvé quelque intérêt, il m'a permis de satisfaire au sentiment non moins doux de cette camaraderie, lien précieux de chaque génération, trait d'union des générations succes-

gence et de toute la puissance de sa volonté. Son scepticisme n'a rien de la frivole humeur de Montaigne. C'est la temporisation savante de Descartes alliée à la douloureuse inquiétude de Fénelon. Si, comme ce dernier, la foi ne ne l'a pas retenu sur le bord de l'abîme, une raison patiemment interrogée, les sages tâtonnements du psychologue, l'ont arrêté sur la pente, et le dernier résultat de sa longue attente a été la confirmation victorieuse des grandes vérités du spiritualisme. Il n'a pas eu la gloire de créer une doctrine, ni celle de grouper dans une savante analyse tous les systèmes du passé; mais dans le champ restreint où il se renfermait, il a laissé sa trace et accompli son œuvre. Elle me paraît préférable à ces romans de philosophie qui rajeunissent de vieilles erreurs et les couvrent d'un vernis de nouveauté brillant et fragile. Il vaut mieux avoir consacré son talent et l'ardeur de son âme à remettre en lumière les vérités qui ne meurent pas, que de tracer un de ces sillons qui éblouissent et qui vont s'éteindre dans la nuit du néant. Si Jouffroy ne fut pas un inventeur, il fut un penseur, un poursuivant obstiné de cette vérité dont il ajournait l'affirmation par un excès de respect, et dont l'ardent désir a consumé sa vie. La philosophie n'est souvent qu'une gymnastique de l'intelligence; elle absorba, chez Jouffroy, l'homme tout entier, et de même que dans son enseignement à l'Ecole normale, à partir de 1815, ou dans sa petite chambre de la rue du Four, après le licenciement de cette école en 1822, il s'imposait à l'attention par cette parole contenue, voilée, presque intérieure, où sa pensée semblait s'entretenir avec elle-même, où la conscience interrogée livrait à des disciples émus le secret de ses angoisses, de même ses écrits expriment éloquemment les tristesses de son âme tourmentée par la plus noble des passions, celle de la certitude, et attachée à poursuivre, dans la recherche obstinée du vrai, l'accomplissement de sa destinée. Par cette persistance dans un labeur douloureux, il se montrait bien l'enfant de cette province. Il l'était encore plus par

la tenacité des souvenirs. Nul n'a plus vivement regretté les aspects et l'air de la montagne, ni gardé plus fidèlement l'image du pays absent, ni mieux servi les intérêts de la terre natale. Comme Pouillet élu député du Jura en 1837, Jouffroy représenta le Doubs à la Chambre des députés. Sa frêle nature porta moins aisément ce fardeau que la robuste organisation de Pouillet. Avec une sincérité que ne comportent guère la froideur et le parti-pris qui dominent dans les assemblées politiques, il affronta, pour rester fidèle à sa pensée, des contradictions dont l'effet a pu abréger ses jours. Il aurait eu le droit de ménager en avare ses forces épuisées ; il les prodigua pour le bien public. Il aimait surtout à se dépenser et à se dévouer pour ses compatriotes. Je n'en rapporterai qu'une preuve bien faite pour vous toucher. La pension Suard venait d'être fondée. La nomination du premier pensionnaire était attaquée comme irrégulière, à cause de la part prise au vote par les associés correspondants. L'Académie accusée fut défendue par Jouffroy auprès du Ministre des travaux publics, et sauvée d'une disgrâce qui menaçait son crédit autant que son budget. C'est encore lui qui provoqua la publication de nos *Documents inédits*. Il n'a jamais manqué l'occasion de vous servir ou de vous faire honneur et d'exprimer, sous cette forme préférée, l'affection qu'il portait à sa terre natale.

Jouffroy personnifie glorieusement le second âge de l'Ecole, celui qui commença dans les orages de 1814 et finit en 1822 par la persécution. Au moment de disparaître, elle reçut un autre enfant de la Comté, savant comme Pouillet, philosophe comme Jouffroy. C'était Cournot, de Gray. Admis à l'Ecole en 1821 et livré à lui-même par le licenciement accompli l'année suivante, il dut se créer des ressources et les chercha, comme précepteur, dans la maison du maréchal Gouvion Saint-Cyr dont il édita les mémoires. On le retrouve à l'Ecole de droit, attestant, par cette variété de travaux, la souplesse et l'activité de son intelligence. Rappelé après 1830

leur courtoise sympathie (1). Après deux mois de séjour à Rome, familiarisé déjà avec la langue italienne dont il comprenait les lazzis et recueillait soigneusement les proverbes (2), rappelé en Franche-Comté soit par l'épuisement de sa bourse soit par de tristes nouvelles qui lui parvenaient d'outre monts, Vuillerme dut songer au retour. Parti le 24 avril, il attendit jusqu'au 6 mai à Civita-Vecchia le départ d'une galère papale, le *San Pietro* Il s'y distrayait à voir les forçats chrétiens et mahométans, ou les *bonavoulia*, tantôt vêtus de robes rouges et de barrettes semblables, tantôt ramant complétement nus, et à écouter le soir leurs sérénades et leurs harmonieux concerts. Le *San Pietro* mit à la voile, mais désemparé par la tempête, il faillit sombrer et regagna Civita-Vecchia à grand peine ; c'était la troisième fois que Vuillerme, qui avait pensé se noyer dans le Tessin, puis être écrasé par un carrosse à Soncino, échappait à la mort. Grâce au crédit de l'archevêque de Tarentaise, Benoît-Théophile de Chivron, qui s'embarquait avec sa suite sur une galère génoise, *la Diana*, Vuillerme put y monter et, après avoir touché Port-Hercule, Piombino, Livourne et Porto-Venere, aborda sans mésaventure à Gênes la Superbe que ses compagnons ne manquèrent pas de saluer du quolibet traditionnel : ***Monte senza legno, mare senza pesce, donne senza vergogna ed uomini senza fede*** (3). Cheminant dans les ruelles tortueuses de cette reine de la Méditerranée, ruelles si étroites que les carosses

---

(1) ..... *post sublatum laborem, explicatis difficultatum nodis, post hunc conflictum et de certamine redux unicum mihi superest ut in primis præpotenti Deo bonorum omnium largitori Virginique matri grates rependam immortales, vobis postea (Patres excellentissimi) quod me doctoratus laurea decoraveritis in quantum humillime possum promitto quod tanti immemorem accepti beneficii me nunquam habebitis* ..

(2) A la suite de l'itinéraire sont transcrits maints proverbes et maintes plaisanteries du genre de celle-ci, par exemple : S. P. Q. R. *Sono Poltroni Questi Romani*, tous ces Romains sont des poltrons.

(3) Montagne sans forêts, mer sans poissons, femmes sans pudeur, hommes sans loyauté.

M. Cournot avait vu se fermer sur lui les portes de l'Ecole. Elle se rouvrit de 1828 à 1830, sous le nom d'Ecole préparatoire. Elle vécut alors d'une vie amoindrie. Cette troisième période présente encore deux noms appartenant à la Franche-Comté, ceux de MM. Nicolet et Foblant dont je n'ai pu, d'ailleurs, retrouver la trace. Ils se présentent plus brillants et surtout plus nombreux dans l'âge suivant qui commence après la révolution de 1830. En 1833 furent admis cinq Comtois : Yanoski, depuis professeur d'histoire au lycée Henri IV, David, auquel le lycée de Douai, comme établissement préparatoire aux grandes écoles, dut son relèvement et sa prospérité, qui mourut professeur à la Faculté des sciences de Lille ; — Hauser, professeur de mathématiques spéciales à Charlemagne ; — Schmitt, qui donna le même enseignement dans les lycées d'Angers, de Caen et de Bordeaux, censeur des études à Bordeaux, inspecteur de première classe à Marseille et à Nantes, décédé, avant le temps, inspecteur de l'Académie de Paris ; — enfin M. Vieille qui, après avoir enseigné avec tant d'éclat à l'Ecole polytechnique ainsi qu'à l'Ecole normale, et rempli pendant de longues années les difficiles fonctions d'inspecteur général, administrait hier encore l'Académie de Dijon.

Parmi les élèves de la promotion suivante, celle de 1834, il en est deux, Pierron et Rollier dont la physionomie présente, avec l'expression des meilleures qualités personnelles, un type si bien frappé du caractère franc-comtois que je ne puis résister au désir de les mettre en parallèle, comme ces vieux héros dont Pierron, traducteur de Plutarque, a raconté la vie. Tous deux firent d'imparfaites études, l'un à Langres, l'autre à Salins ; tous deux ont débuté comme surveillants, l'un à Meaux, l'autre à Luxeuil. Tous deux sont arrivés à Paris, l'un comme clerc d'avoué pour nourrir sa mère et sa sœur avec 600 francs d'appointements, l'autre comme élève de mathématiques à Saint-Louis. Tous deux sont entrés de haute lutte à l'Ecole. Pierron, dernier des admissibles, con-

l'abbaye, Anatoile de Scey, sembla garantir à Saint-Claude une tranquillité que les événements devaient troubler bientôt. Le 17 mai 1639, les troupes d'Othon de Nassau pénétrant dans la ville sans défense, la pillaient partiellement et, après quelques heures, saisies d'une terreur panique, disparaissaient sans avoir commis grand dégât. A peine les habitants, qui avaient fui dans les rochers et les forêts, avaient-ils regagné leurs foyers que, le 31 mai suivant, la Motte-Houdancourt, lieutenant du roi de France en Bresse, paraissait aux abords de la place, incendiant successivement Montépile, Septmoncel et tous les hameaux. La résistance était impossible, pas de troupes régulières, pas d'artillerie, pas de munitions; la population affolée se dispersa sur les sommets et gagna le pays de Vaud. Une poignée d'hommes résolus, groupés sous les ordres du baron d'Arnans, aurait tenté de fermer le passage aux Français, mais devant la supériorité de leurs forces, qui débouchaient en bon ordre et prenaient leurs positions de combat, d'Arnans et Lacuson se retirent sans coup férir sur la montagne d'Avignon. La Motte envoie sommer la ville; le chanoine de Croisier et le provincial des capucins lui présentent la sauvegarde signée du duc de Weymar; mais, pour toute réponse, le général français leur notifie : *qu'il venoit à dessein avec ses troupes chargé d'un ordre très exprès de la part du Roy pour ravager et brusler les montagnes et ensuitte la ville de Sainct Claude, enlever les saintes reliques pour les faire passer et transporter en quelque grande ville du royaume de France où elles fussent vénérées plus religieusement ..... et tout ensemble divertir et empescher par la ruine et embrasement de la ville les levées de soldats..... et les quartiers que l'on y pourroit faire.* L'ordre barbare donné par Richelieu fut exécuté avec une froide cruauté, l'incendie mis aux quatre coins de la ville l'eût consumée tout entière sans le dévouement des capucins, qui défendirent contre les flammes quelques édifices et les sanctuaires les plus vénérés. Vuillerme n'avait point assisté à ce désastre, mais quand il

tiate. Travailleur obstiné, Pierron fut atteint d'une maladie longue et cruelle, et ses dernières années affligèrent ses amis par le spectacle d'une lente destruction. Toujours jeune et infatigable, Rollier fut arrêté par une mise à la retraite décidée trop tôt, trop vite surtout, et malgré des procédés réparateurs, sentit cette disgrâce au point d'y succomber. Il tomba comme le chêne foudroyé, Pierron comme l'arbre à la sève appauvrie qui se consume lentement.

Après les noms déjà cités se rencontrent, dans nos annales, celui de M. Waille, excellent professeur que le lycée de Nancy transmit à celui de sa ville natale qui ne saurait oublier ni son mérite professionnel, ni son activité bienfaisante; celui des deux Sirguey, ces modèles d'amitié fraternelle et de dévouement à la famille, de persévérance à lutter contre les nécessités de la vie, de résignation dans la souffrance, et d'intime union dans la vie comme dans la mort. L'ainé avait élevé son jeune frère au prix des plus lourds sacrifices. Frappé du même mal, il s'éteignit dans la même semaine, en 1878, et connut à peine la douleur de lui survivre. Le même sentiment de tristesse et d'intérêt s'attache au souvenir de l'abbé Marmier, frère du général et de l'académicien de ce nom. Admis à l'Ecole en 1840, après de brillantes études à Colmar et au lycée Henri IV, il sentit de bonne heure la vanité des succès que l'autorisait à espérer un talent précoce, et le besoin de cacher sa vie à l'ombre du sanctuaire, non pour y trouver le repos, mais pour y puiser à pleine source l'esprit de sacrifice. Elève de Saint-Sulpice, professeur de rhétorique au collège catholique de Besançon, « il a vécu, écrivait Xa-» vier Marmier, de l'Académie française, comme un doux et » généreux pasteur de l'Evangile, dans le perpétuel souci des » autres et le complet oubli de lui-même, et il est mort comme » un saint. » Ces mots, dictés par la tendresse et le regret, suffisent à son éloge. Pour le compléter, il faudrait, nous dit l'auteur des *Souvenirs de Franche-Comté*, relire dans cet ouvrage quelques pages excellentes dues à la plume de son

par tout le monde la qualité et le tittre de TRÈS CHRESTIEN, *ayt voulu tant soit peu seconder et favoriser l'impiété, l'injustice et la cruauté de ses troupes, ayt voulu ordonner de mettre à sac et de réduire en cendres une petite ville sans défense et résistance qui n'a point d'autre crime que sa fidélité et son humble subjection à la royalle et impériale maison d'Austriche, une ville en laquelle la nation françoise a tousiours esté caressée et reçue si humainement lorsque la dévotion et piété des bons catholiques du royaume de France les a attirés pour homager le glorieux Saint-Claude, renommé par toutte la chrestienté.* »

La dernière partie du manuscrit, la plus courte, est une pièce de douze vers, sorte de péroraison dans laquelle Vuillerme voue aux dieux infernaux les barbares qui ont désolé sa patrie et incendié sa demeure. Voici ces trois quatrains, où la colère du patriote se révèle mieux que le talent du poète :

Voila les exploits de la Motte
Chef de ces infâmes larrons
Plus propre à porter la marotte
Qu'à conduire des esquadrons.

Ses plus ordinaires maximes
Sont bonne mine mauvais jeu
Et le moindre de tous ses crimes
C'est d'estre un cruel boutte-feu.

Que peut-il justement attendre
Luy et ses enragés mastins
Qu'ardre comme une salamandre
A jamais avec les lutins!

Au lendemain de l'incendie, Saint-Claude fut lent à relever ses ruines, moins pourtant que les autres régions de la province, vouées longtemps encore aux incursions des Français. Augustin Vuillerme, quelque temps réfugié en Allemagne (1), ne tarda guère à reprendre auprès de la *Grande*

(1) Ce fait, que nous n'avançons que comme conjecture, semble résulter de certaines probabilités rapprochées d'une note que nous trou-

dans ce verset que sa veuve fit inscrire sur une feuille commémorative de sa mort : « C'était un homme simple, droit, craignant Dieu, fuyant le mal. » J'emprunte ce souvenir à la notice que lui consacra son ami de tous les temps, M. Pasteur. Notre illustre collègue appliquait encore à son camarade cette parole prononcée sur la tombe d'un autre de ses compatriotes, M Valette : « Il était de la Franche-Comté, ce rude pays qui se plaît à laisser sur ses enfants sa simple et mâle empreinte. »

Puisque l'éloge de la province revient ainsi se mêler sans effort à celui de ses fils, permettez-moi d'y joindre une impression personnelle. Pendant un séjour de trois ans à l'Ecole normale, de 1843 à 1846, bien des figures m'ont attiré, bien des impressions se sont gravées dans ma mémoire. Aucune n'a été plus vive et ne m'est restée plus présente que celle dont me frappa, dès le premier abord, le groupe des Comtois : Chappuis, devenu recteur à Toulouse, puis à Dijon; Leyritz, Vincent qui enseignèrent les mathématiques spéciales, l'un à Versailles, l'autre à Rouen; Lamy, dont je viens de parler; Blandin, prix d'honneur du concours général en 1842, chef de la section des lettres en 1844, premier agrégé de 1847, mort bientôt après; Guillon, Toubin, de l'ordre des sciences; Pasteur, enfin, qu'un travail assidu tenait comme emprisonné dans ce laboratoire où il préludait à de merveilleuses découvertes. Il en poursuit le cours dans ce même laboratoire et cette même école où il retrouve des collègues de son pays, Bertin, sous-directeur et maître de conférences, Tournier, le savant helléniste, Bouquet, également maître de conférences et membre de l'Institut. A l'Institut, il retrouve encore un compatriote et un camarade plus âgé de quelques années dans Briot, de l'Académie des sciences.

Cette période si féconde s'est terminée en 1848. J'insisterai peu sur la suivante, quoiqu'on y relève près de cinquante noms appartenant à la province. La raison en est simple ;

se remplissent de douleur et que nos yeux versassent des larmes sans nombre et sans fin, non des larmes de crocodille feintes et dissimulées, mais des larmes toutes pleines d'amertume et de regret, puisque par cet accident fatal, par ceste mort déplorable, par la perte de ce prince, l'Espagne pleure, la Flandre gémit et la pauvre Bourgogne n'en peut plus.....

..... C'est à ce sujet que ceste pauvre et désolée Bourgogne pleure, se lamente et s'attriste, laquelle ainsy qu'un navire flottant destitué de son pilote et patron et abandonné à la mercy de la tempeste des vagues et des vents, lesquels le vont tout à coup engloutir si ceux qui sont au port... je veus dire ce grand Philippe (1), *qu'elle regarde comme l'unique estoile de son pôle, n'en a de la pitié et ne le vient promptement secourir. Ou bien, que ce prince Ferdinand duquel nous révérons ici la mémoire qui en a esté icy bas le protecteur pendant ses plus grandes misères ne se rende le médiateur la haut auprès du Tout Puissant par le moyen des prières que nous luy offrons pour nous faire jouyr bien tost des fruits d'une douce paix* (2) ! »

Cette paix, que la Franche-Comté souhaitait avec tant d'ardeur, ne fut donnée à la province qu'au lendemain de la mort d'Augustin Vuillerme; depuis 1644, il est vrai, des suspensions d'armes, toujours renouvelées, mais souvent troublées par de nouvelles inquiétudes, avaient assuré aux rares survivants de la guerre un bienfait sans lequel la nation comtoise eut péri. Cruellement éprouvé par les malheurs de sa patrie, enlevé peut-être par ce fléau de la peste qui moissonna tant d'existences épuisées, Vuillerme mourut avant l'âge, en 1648; il n'avait pas quarante ans. Christine Mermet ne survécut que peu d'années à son veuvage et ses quatre orphelins, Pierre, Claude-Humbert, Marc et Jean-François furent recueillis par leurs oncles paternels. Jean

(1) Philippe IV, roi d'Espagne.

(2) Le manuscrit autographe de l'Oraison funèbre du Cardinal Infant remplit 11 folios d'un carnet petit in-12. (Bibl. de M. Droz des Villars.)

En 1869, elle donnait un défenseur à la France envahie, une victime à la guerre, dans la personne de M. Lemoine, blessé à mort au combat de Champigny. En 1874, elle préparait dans M. Droz un excellent professeur de rhétorique pour le lycée de Besançon ; en 1876, elle recevait de la Faculté des lettres un licencié, M. Vernier, dont les connaissances philologiques feront honneur à l'une et à l'autre. En nous transmettant la liste qui contient ces noms et beaucoup d'autres encore, M. le Directeur de l'Ecole normale terminait sa lettre d'envoi par ces mots qu'il nous permettra d'en détacher : « La Franche-Comté nous a donné beaucoup de normaliens et des meilleurs ; elle nous en donne encore et j'espère qu'elle nous en prépare pour l'avenir ; c'est un bon terroir. » Le terroir est, en effet, remarquablement fertile, et si les fruits qu'il donne ont parfois un peu d'âpreté, la sève y abonde et n'est pas près d'être épuisée. J'aurais pu en donner plus longuement la preuve. J'aurais voulu surtout, par une digression permise ou du moins excusable, établir les obligations respectives de la province et de l'Ecole, et montrer ce que celle-ci a donné ou prêté d'hommes de mérite à la Franche-Comté. A la suite de MM. Caresme et Boucley, j'aurais mentionné le beau-frère de ce dernier, M. Dubois, le célèbre fondateur du Globe, qui fut professeur au lycée et à la Faculté des lettres ; M. Monin, l'un des premiers explorateurs du Moyen-âge ; M. Levêque, qui passa d'une chaire de cette Faculté au collège de France et à l'Institut ; M. Pérennès, devenu votre concitoyen par la durée des services rendus et la puissance des habitudes ; M. Drapeyron, le savant géographe. Et combien d'autres noms honorables m'aurait offerts l'histoire passée ou présente du lycée et des Facultés de Besançon ? Mais il faut se borner. Je finis donc en vous remerciant d'avoir écouté si patiemment cet exposé. Si votre patriotisme y a trouvé quelque intérêt, il m'a permis de satisfaire au sentiment non moins doux de cette camaraderie, lien précieux de chaque génération, trait d'union des générations succes-

gence et de toute la puissance de sa volonté. Son scepticisme n'a rien de la frivole humeur de Montaigne. C'est la temporisation savante de Descartes alliée à la douloureuse inquiétude de Fénelon. Si, comme ce dernier, la foi ne ne l'a pas retenu sur le bord de l'abîme, une raison patiemment interrogée, les sages tâtonnements du psychologue, l'ont arrêté sur la pente, et le dernier résultat de sa longue attente a été la confirmation victorieuse des grandes vérités du spiritualisme. Il n'a pas eu la gloire de créer une doctrine, ni celle de grouper dans une savante analyse tous les systèmes du passé; mais dans le champ restreint où il se renfermait, il a laissé sa trace et accompli son œuvre. Elle me paraît préférable à ces romans de philosophie qui rajeunissent de vieilles erreurs et les couvrent d'un vernis de nouveauté brillant et fragile. Il vaut mieux avoir consacré son talent et l'ardeur de son âme à remettre en lumière les vérités qui ne meurent pas, que de tracer un de ces sillons qui éblouissent et qui vont s'éteindre dans la nuit du néant. Si Jouffroy ne fut pas un inventeur, il fut un penseur, un poursuivant obstiné de cette vérité dont il ajournait l'affirmation par un excès de respect, et dont l'ardent désir a consumé sa vie. La philosophie n'est souvent qu'une gymnastique de l'intelligence; elle absorba, chez Jouffroy, l'homme tout entier, et de même que dans son enseignement à l'Ecole normale, à partir de 1815, ou dans sa petite chambre de la rue du Four, après le licenciement de cette école en 1822, il s'imposait à l'attention par cette parole contenue, voilée, presque intérieure, où sa pensée semblait s'entretenir avec elle-même, où la conscience interrogée livrait à des disciples émus le secret de ses angoisses, de même ses écrits expriment éloquemment les tristesses de son âme tourmentée par la plus noble des passions, celle de la certitude, et attachée à poursuivre, dans la recherche obstinée du vrai, l'accomplissement de sa destin[illegible] Par cette persistance dans un labeur douloureux, il s[illegible] trait bien l'enfant de cette province [illegible]it encor[illegible]

De *Saint-Gingot* au *Bouveret*, village, une lieue.

Du *Bouveret* à la *Porte du Seel* (porte de Sex), une lieue.

Plus bas que la *Porte du Seel*, entre le Rhosne dans le lac de Genève.

De la *Porte du Seel* à *Vauvery* (Vauvrier), un quart de lieue; gros village.

De *Vauvery* à *Montey* (Monthey), bourg, deux lieues

De *Montey* à *Saint-Mauris*, ville, une lieue.

Saint-Mauris est la clefz du pays de Valey et la ville la plus forte de tout le pays. Auprès d'icelle passe le Rhosne; à l'entrée il y a un pont sur le Rhosne d'une seule arcade, mais bien spatieuse, au pied duquel est un chasteau qui flanque sur le Rhosne, et là par nécessité il fault passer pour entrer audict pays.

A un quart de lieue de *Saint-Mauris* est une petitte chappelle de grande dévotion, qui est le lieu où saint Mauris eut tranché la teste avec ses compagnons. Sa teste estant séparée de son corps, en trois saults se jettat dans le Rhosne et alla jusqu'à Vienne où elle s'arrestat; le long du chemin les cloches des villes et villages situés auprès du Rhosne sonnoient d'elles mesmes et l'on voyoit un flambeau qui l'accompagnoit.

En cedict lieu de *Saint-Mauris* se sont treuvés 6666 martyrs.

De *Saint-Mauris* à *Martignie* (Martigny), ville, trois lieues.

De *Martignie* à *Reida*, village, à demye lieue

De *Saint-Pierre*, deux lieues.

De *Reida* au pont de la *Morges*, deux lieues. Despuis le pont de la *Morges* jusques à *Devedre*, entrée de l'Italie, l'on parle allemand. Jusques à ce pont est le nouveau callandrier, passé le pont en hault est le vieulx callandrier, ce qui ne s'observe en toutte la chrestienté. Du pont de la *Morges* à *Syon* demye lieue. *Syon* est une evesché et la ville capitale du Valey.

De *Syon* à *Sierre*, deux lieues; bourg.

De *Sierre* à *Tortemagne*, trois lieues; bourg.

De *Tortemaigne* à *Veiche*, bourg, deux lieues.

De *Veiche* à *Brigue* (Brigg), ville, une lieue.

Brigue est située au pied du mont *Saint-Plont* (Simplon).

Le mont Saint-Plont.

De *Brigue* au *Saint-Plont*, village au milieu du mont, quatre lieues.

Le Rhosne prend sa source d'une montagne plus hault que *Brigue* et l'on tien que le Reïn a la mesme source, mais il passe de l'aultre costé de la montaigne.

Du *Saint-Plont* à *Gondes* (Gondo), fin et dernière maison du Valey, deux lieues.

Auprès de l'église Saint-Marc est *Pain*, lieu où sont les commissaires députés de l'Estat de Milan pour prendre garde aux passans. En ce mesme lieu, je fis quarantaine de seize jours, la Bourgongne estant bannie de l'Italie à raison des pestes qui y estoient alors.

au service de l'Université, il devint successivement professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de Lyon, recteur de l'Académie de Grenoble, inspecteur général des études, recteur de l'Académie de Dijon. Professeur éminent, administrateur accompli, il fut surtout, ce qu'on ne sait guère, un penseur de premier ordre, et cette justice lui fut rendue, au lendemain de sa mort, par le plus autorisé des témoins de sa vie, M. Vacherot. C'est à lui qu'il appartenait de montrer, comme il l'a fait, à côté du savant traducteur d'Herschell, à côté du mathématicien qui écrivit sur le calcul infinitésimal, sur l'origine et les limites de la correspondance entre l'algèbre et la géométrie, à côté de l'économiste à qui l'on doit les Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses et la Revue sommaire des doctrines économiques, un philosophe armé contre l'erreur matérialiste de la double puissance d'un vaste savoir et d'une méthode victorieuse. Elle fit fléchir et reculer Broussais à l'Académie des sciences morales. Elle formula dans un ouvrage intitulé « *Matérialisme, vitalisme et rationalisme* » les solutions les plus saines et les plus inattaquables, parce qu'elles reposent uniquement sur l'expérience et l'analyse scientifique. Je ne puis faire mieux que de m'en rapporter sur ces matières au témoignage précité; mais il est un ouvrage de M. Cournot qui peut et doit être familier aux littérateurs; c'est le livre qu'il fit paraître en 1864 sur les institutions d'instruction publique. Admirable dans l'étude des facultés de l'intelligence, dans l'histoire des procédés pédagogiques, dans l'adaptation des enseignements de toute nature aux besoins de chaque âge, il l'est peut-être encore plus lorsqu'il réclame énergiquement, au nom de l'expérience et du patriotisme, l'intégrité des études classiques, et nulle voix ne mériterait mieux d'être écoutée dans ce grand débat qui renaît toujours et s'engage aujourd'hui, avec plus de chaleur que jamais, sur la question si complexe de l'enseignement public.

M. Cournot avait vu se fermer sur lui les portes de l'Ecole. Elle se rouvrit de 1828 à 1830, sous le nom d'Ecole préparatoire. Elle vécut alors d'une vie amoindrie. Cette troisième période présente encore deux noms appartenant à la Franche-Comté, ceux de MM. Nicolet et Foblant dont je n'ai pu, d'ailleurs, retrouver la trace. Ils se présentent plus brillants et surtout plus nombreux dans l'âge suivant qui commence après la révolution de 1830. En 1833 furent admis cinq Comtois : Yanoski, depuis professeur d'histoire au lycée Henri IV, David, auquel le lycée de Douai, comme établissement préparatoire aux grandes écoles, dut son relèvement et sa prospérité, qui mourut professeur à la Faculté des sciences de Lille ; — Hauser, professeur de mathématiques spéciales à Charlemagne ; — Schmitt, qui donna le même enseignement dans les lycées d'Angers, de Caen et de Bordeaux, censeur des études à Bordeaux, inspecteur de première classe à Marseille et à Nantes, décédé, avant le temps, inspecteur de l'Académie de Paris ; — enfin M. Vieille qui, après avoir enseigné avec tant d'éclat à l'Ecole polytechnique ainsi qu'à l'Ecole normale, et rempli pendant de longues années les difficiles fonctions d'inspecteur général, administrait hier encore l'Académie de Dijon.

Parmi les élèves de la promotion suivante, celle de 1834, il en est deux, Pierron et Rollier dont la physionomie présente, avec l'expression des meilleures qualités personnelles, un type si bien frappé du caractère franc-comtois que je ne puis résister au désir de les mettre en parallèle, comme ces vieux héros dont Pierron, traducteur de Plutarque, a raconté la vie. Tous deux firent d'imparfaites études, l'un à Langres, l'autre à Salins ; tous deux ont débuté comme surveillants, l'un à Meaux, l'autre à Luxeuil. Tous deux sont arrivés à Paris, l'un comme clerc d'avoué pour nourrir sa mère et sa sœur avec 600 francs d'appointements, l'autre comme élève de mathématiques à Saint-Louis. Tous deux sont entrés de haute lutte à l'Ecole. Pierron, dernier des admissibles, con-

racles, la chappelle en laquelle elle est est enrichie de plusieurs dons; six lieues.

De *Bresse* à *Montechiare*, bourg aux Vénitiens, quatre lieues.

De *Montechiare* à *Gontisol*, village au duc de Mantoue, huit lieues.

De *Gontisol* à *Goy* (Goito), bourg et beau palais ruiné au duc de Mantoue, au pied duquel passe la Mence, trois lieues.

Duché de Mantoue.

De *Goy* à *Mantoue*, ville et demeure au duc de Mantoue, belle et grande et forte avec citadelle, toutte entourée d'un grand lac; trois lieues.

De *Mantoue* à *Ferrare*, cinquante six milles par eau, l'on s'embarque à Mantoue sur le lac, puis vat-on sur la *Mence* et depuis sur le Pau, le tout en une nuict jusques à Ferrare.

La ville de Ferrare est la première ville des terres du pape de ce costé là, elle est forte, belle et grande, mais non trop peuplée, il y a citadelle, le Pau passe à trois milles d'icelle, mais l'on a tiré un canal par lequel on vat aisément en ladicte ville. Ferrare estoit aultrefois une duché.

De *Ferrare* à *Bonlongne* (Bologne), quarante six milles par eau, l'on vat sur un canal faict par mains d'ouvriers, non sans nécessité, mais avec utilité grande.

Bolognia la grassa.

Bonlongne est une ville appartenant au pape, belle et grande et fort peuplée, en icelle l'on peut aller quasi tousjours à couvert par les rues, les frontispices des maisons estant presque tous faicts en arcades. En icelle ville, en l'église *Corpus Domini* où sont des religieuses de Saincte Claire, est le corps de la Beate Catherine, assise en une chaire d'ivoire toutte entière et incorrupte ainsy qu'on la voit, sa face, mains et pieds estants tout découvert. Elle est palpable, il y a passé six vingt ans qu'elle est audict lieu, relique remarquable de ce temps.

De *Bonlongne* à *Pianora*, village, quatre lieues.

De *Pianora* à *Florenzole* (Firenzuola), petitte ville au duc de Florence, six lieues.

De *Florenzole* à *la Scarperia*, village au grand duc de Florence, quatre lieues.

De *Scarperia* à *Florence*, cinq lieues.

Duché de Florence. Fiorensa la bella.

Florence est la résidence du grand duc, ville des plus belles et remarquables d'Italie située en un bas et entourée de petittes collines bien fructueuses. En icelle passe la rivière de l'*Arno* qui partage la ville en deux; il y a quattre beaux ponts sur icelle rivière pour passer de l'un des costés à l'aultre, fault en cedict lieu voir la capelle des grands ducs de Florence en l'église Saint-Laurent toutte faicte et com-

posée en pierres précieuses, et la fault admirer comme l'une des merveilles du monde; de plus fault voir le palais Pithi et les animaulx qui sont lyons, tigres, etc.

De *Florence* à *Saint-Cassian* (San Casciano), bourg au duc, trois lieues.

De *Saint-Cassian* à *Barberino*, chasteau dessus une colline, deux lieues.

De *Barberino* à *Siene* (Sienne), ville au grand duc, cinq lieues. *Siene* aultrefois estoit une république.

De *Siene* à *Tornielly*, village au grand duc, six lieues.

De *Tornielly* à *Radicofani*, forteresse sur une montagne au grand duc, six lieues.

La Romagne.

De *Radicofani* à *Acquapendente*, ville au Pape et patrimoine de Saint-Pierre, quatre lieues.

D'*Acquapendente* à *Montefiascone*, bourg au Pape, auquel lieu l'on tient que se boit le meilleur vin de toute l'Italie, comme il est vray, cinq lieues.

De *Montefiascone* à *Viterbe*, ville au Pape, trois lieues.

De *Viterbe* à *Roncilion* (Ronciglione), bourg au duc de Parme, quatre lieues.

De *Roncilion* à *Monterosne* (Monterosi), village au Pape, trois lieues.

De *Monterosne* à *Baccan* (Baccano), hostellerie au Pape, trois lieues.

De *Baccan* à *Rome*, cinq lieues.

Roma la Santa.

Le vingtième febvrier j'arrivai à *Rome*, ville capitale de tout le monde, tant pour son antiquité et beauté que pour icelle estre le siége des Souverains Pontifes et avoir esté par un si long espace de temps et celuy des Césars et empereurs de tout le monde. D'entreprendre de faire icy une ample description de ceste ville triomphante, ce seroit hors de subject, puisque ce petit livret ne me sert d'aultre chose que de marque pour le chemin, mais qui serat curieux scavoir les particularités de Rome fault qu'il lise le livre intitulé *Marovillia di Roma* et là il verra une ample description de ses merveilles, antiquité, saincteté et aultres choses dignes et curieuses, comme de l'Eglise Saint-Pierre aultrefois appelée le Vatican, à laquelle nulle église de l'Europe, tant pour sa grandeur, largeur, haulteur et beauté n'est égale. La longueur d'icelle est de quattre cents pas et la largeur de deux cents; au dessus de la coupule est une pomme de bronze qui faict le pied de la croix et dans icelle se peuvent cacher quinze hommes à leur ayse. La place d'icelle est capable tenir quarante mille hommes, d'un costé de la place est une pyramide de cent pieds d'hauteur pour le moins et de l'aultre une belle fontaine qui sort en fleur de lys dont la description s'en voit dans ce livre susnommé, comme aussi du castel Sainct-Ange, aultre-

fois appellé *Moles Adriani*, d'aultant que c'estoit la sépulture d'Adrian, du Capitole Colissée et aultres choses remarquables, comme de la Rotonde aultrefois appellée le Panthéon, temple de tous les faux dieux, maintenant dédié à tous les saincts. Ceste église n'est esclairée que par une fenestre ronde qui est au dessus, aussy l'église est faicte en rond, à l'entrée d'icelle sont treze pilliers de marbre tous chascun d'une pièce et de l'aulteur d'environ quarante pieds et ainsy du reste et aultres merveilles que verrés dans cedit livre.

Le Tybre.

Le Tybre passe dans Rome, puis à dix mille de là se met dans la mer, scavoir au port d'*Ostia* (Ostie), port aultrefois fort renommé du temps des anciens romains, mais maintenant ruiné.

A un bon mille de Rome, plus hault que le *Ponte Mole* (Ponte-Molle), sur le bord du Tybre, est ceste fontaine si renommée par la bonté de ses eaux salubres que l'on dict *Acetosa*, le disticque qui y est escript au dessus en une pierre de marbre monstre combien elle est salutaire aux malades.

RENIBUS ET STHOMACO SPLENI JECORIQUE MEDETUR
ESTQUE MALIS MULTIS ISTA SALUBRIS AQUA.

Ceste eau et celle du *Pogue* en Flandres ont la mesme vertu, et sont fort proffitables aux personnes infirmes

RETOUR DE ROME.

Le vingt quatrieme apvril 1637 je party de Rome et pris le chemin de la mer Méditerranée appellée *Mare Tyrrenum*.

De *Rome* à *Civitta Vecchia*, quarante milles par terre.

Civitta-Vecchia, port de mer et au pape.

Civitta Vecchia est un port de mer fortifié à la moderne appartenant au Pape, lieu où est le plus mauvais air de toutte l'Italie. Aultrefois cestoit le lieu auquel condamnoient les anciens les catholicques appellé *ad Centum Cellas*, et encore aujourdhuy en voit on les vestiges sur un bolevart. Je demeurai en cedict lieu 12 jours attendant la bonace pour m'embarquer; ce qui est de beau en ce lieu est d'ouyr le soir les sérénades des esclaves faictes avec un concert de trompettes mélodieuses. Fault notter que sur les galères sont trois sortes d'esclaves, les premiers que nous appelons forçats sont les catholicques que l'on condamne à demeurer en galère pour un temps et quelques fois pour toutte la vie, selon le forfaict qu'ils ont commis et s'appellent forçats d'aultant qu'ils sont forcés à demeurer là par justice. Les aultres que l'on appelle esclaves sont les Turcs et barbares pris sur mer en guerre ou aultrement.

La troisieme sorte d'esclaves sont ceux qu'on appelle *bonavoulia*, lesquels estants condamnés en galère pour un temps, iceluy expiré se vendent, et iceux tirent gages, mais tous trois sont à la catène (chaîne) et à la rame.

Pour distinguer ces trois sortes d'esclaves fault remarquer que les forçats, c'est à dire les catholicques, sont tous rasés tant à la barbe comme aux cheveux; et ordinairement les Turcs sont tous rasés tant a la barbe qu'aux cheveux, saufz un peu au dessus de la teste qu'on laisse un toupet comme une moustache à la mode de Turchie et par là sont distingués des aultres.

Les *Bonavoulia*, qui vault autant à dire que les esclaves de bonne volonté, sont distingués des aultres en ce qu'ils ont des moustaches, le reste de la barbe tout rasé et les cheveux aussy. Tous, forçats, esclaves et *bonavoulia*, sont habillés de mesme façon et n'ont aultre habillement qu'une longue robbe rouge et un barretin en teste de mesme couleur, et le plus souvent, principalement quant il faict beau temps, ilz rament et voguent tout nuds, comme j'ay veu.

En ce mesme port le Pape entretient ordinairement quattre galères, et sur chasque galère peuvent estre quattre cents galéots, c'est à dire esclaves qui voguent. Les deux principales galères sont la *Capitania* (la Capitane) et *San Pietro*, lesquelles ont chacune vingt huict rames des deux costez et à chasque rame sont six galéots, et à chasque ban de galéot est un soldat armé lorsqu'elles sortent du port. Chasque galère porte ordinairement neufs piéces de canons, quattre à la proue, quattre à la pouppe et une au pied de l'arbre.

Risca Terra periculosa, — Le sixième may 1637 je m'embarquai sur le galère *San Pietro* sans cognoissance de personne qui fust sur ledict galère, et estant ainsy sorty le dimanche matin de Civita Vecchia, lorsque nostre galère fust environ trente milles dans la mer, survint un vent si contraire et une bourrasque si impétueuse et tempestueuse qu'elle manquat de mettre au fond le galère, l'impétuosité du vent ayant emporté les voiles et faict bransler le galère d'une part et d'aultre, en sorte qu'il entra de l'eau en quantité dans le galère avec grand danger d'estre submergé. Le patron voyant le vent ainsy contraire et le danger évité, fit tourner le galère, et faisant voile contre Civita Vecchia, arrivasmes audict lieu duquel estions sorty le matin en moins d'une heure ce que nous n'avions faict en allant en huict heures.

Le lendemain, recognoissant le galère *San Pietro* trop chargée, à la faveur de monseigneur l'illustrissime archevesque de Tarantaise (1), là je me suis mis sur une galère de Gennes qu'on nommoit *la Diana* et sortant ce jour là de Civita Vecchia, le soir nous arrivasmes au *port Hercules*, beau port de mer appartenant à l'Espagnol. De *Civita Vecchia* à *Port Hercule*, cinquante milles.

---

(1) C'était M. de Chivron, qui fut archevêque de Tarantaise de 1633 à 1658.

De *Port Hercule* à *Piombino*, soixante milles.

De *Piombino* à *Ligorne* (Livourne), ville et beau port de mer appartenant au duc de Florence, soixante milles.

Ligorne, port de mer au duc de Florence.

Ligorne est une belle ville fort plaisante et récréative, elle at presque les frontispices des maisons tous peins. Fault à l'entrée du port d'icelle ville considérer ces grands et gros vaisseaux chargés de quantités de pièces de canons, et plus avant au second port les galères et galéaces. Fault aussy s'arrester à considérer ceste belle pièce à la sortie du port de Cosme de Medicis, grand duc de Florence, relevé en marbre et quattre esclaves de bronze enchainés au bas de ses pieds et attachés à une colonne. L'on tient que c'est le père avec ses trois enfans qu'on amenat esclaves. De plus fault encor considérer ce beau chasteau et citadelle joignant le port pour la défense dudict port. Comme encor fault considérer la lanterne que l'on voit de bien loing servant à ceux qui naviguent de nuict, la coustume estant à tous ports de mer remarquables d'avoir lanterne ou fanal, lequel tous les soirs on allume et claire jusques au lendemain matin, scavoir jusque au jour.

De *Ligorne* à *Porto Venere*, soixante milles.

République de Gennes.

Porto Venere est un port appartenant à la république de Gennes, lequel l'on tient pour le plus grand et le plus asseuré de tous ceux d'Italie, il est naturel et non artificiel. Il se dit et nomme *Porto Venere* parce que Vénus estant bannie de Grèce et venant en Italie, prit port en ce lieu là, laquelle par après fit sa demeure à *Versel* où elle mourut, ainsy que l'enseigne l'éthimologie de *Versel* qui est *Veneris cella*.

Genoa la Superba.

De *Porto Venere* à *Gennes*, soixante milles. Gennes est une république florissante et renommée par tout le monde, seconde après Venise par sa sumptuosité et magnificence, elle s'est acquise le nom de superbe et non sans raison, car les maisons d'icelle ville se doibvent plustost appeller palais qu'aultrement; elle est grande et spatieuse et ses nouvelles murailles sont de neufs milles d'entoureure, d'un costé elle a la mer et de l'aultre la colline, son port n'est point trop bon ny trop asseuré. Les rues sont fort estroictes, en sorte que les carrosses n'y peuvent aller, mais fault que les nobles et gens de qualité se fassent porter en sagettes. Ceste républicque, de trois ans en trois ans, eslict un doge (qui veult dire un duc), lequel gouverne, a juridiction, faict battre monnoye, mais lorsqu'il se traicte de quelque chose de l'estat, la républicque est par dessus le doge. Fault considérer ceste tour ou lanterne servant de nuict aux mariniers, laquelle se voit de cinquante et soixante mille sur mer. Fault aussi considérer le chas-

teau et ceste superbe église de l'Annontiade, laquelle achevée suivant le dessein du fondateur, emportera le prix de l'une des merveilles du monde.

Proverbe de Genne. Monte senza legno, mare senza pesce, donna senza vergogna ed uomini senza fede.

De *Gennes* à *Savonne*, ville au pied de la mer, trente mille.

Savonne estoit aultrefois un beau port de mer, mais maintenant il est destruict et ruiné pour rendre celuy de Gennes plus fréquent et meilleur. Ceste ville n'est point trop grande mais forte de murailles et bien terrassée, elle appartient à la républicque de Gennes.

A *Savonne* je quittai la mer et me mis en terre ferme tirant contre le Piedmont.

De *Savonne* à l'*Altare*, village et fin de l'Estat de Gennes, cinq mille.

De l'*Altare* à *Calcary*, village et terre dans le Montferrat appartenant au Roy d'Espagne, cinq mille.

Calcary et a ses environs est un fort mauvais passage d'aultant que c'est une terre entre le Montferrat et l'Estat de Gennes, à raison de quoy les bannis de Piedmont et Gennes se retirent ordinairement parce que c'est tout de bois et montagnes.— *Risca quarta.* Monseigneur l'archevesque de Tharantaise à la compagnie duquel j'estois avec toutte sa suitte, qui estoit de quatorze ou quinze, manquat d'estre tué à la sortie dudict village par un voleur qui mit en joue son arquebuse deux fois pour le coucher par terre, et une douzaine d'aultres voleurs cachés dans les buissons qui tous chacun avoient choisit le sien de la compagnie pour tirer à nous. Mais le Ciel nous estant favorable, fît que tournasmes brides à nos chevaulx contre le village et donnant cognoissance fusmes délivrés du danger (comme je pense) miraculeusement.

Le Montferrat.

De *Calcary* à *Millesimo*, ville du Montferrat, cinq mille.

Millesimo estoit une ville forte avec son chasteau et bonnes murailles, mais maintenant démantelée, despuis que son Altesse de Savoye l'eust emportée sur l'Espagnol il y a deux ans.

Marquisat de Saluce.

De *Millesimo* à *Mulasan*, ville petitte dans le marquisat de Saluce, quinze mille.

Le Piedmont.

De *Mulasan* à *Quiras*, ville belle et plaisante et forte dans le Piedmont bien qu'elle soit petitte, douze mille.

De *Quiras* à *Carmagnole*, dix mille.

Carmagnole est une ville forte dans le Piedmont, la forteresse de laquelle a servy aultrefois de magasin aux François pendant qu'ils tenoient le Piedmont.

De *Carmagnole* à *Carignan*, belle ville et principauté, six mille.

De *Carignan* à *Thurin*, quattre mille.

Thurin est la ville capitale du Piedmont et est le siège ordinaire des ducs de Savoye, c'est une ville belle et grande faicte en quarré, elle est très antique, on l'a fortifié et on faict des nouveaux boulevarts. Elle a une puissante citadelle au milieu de laquelle est un puis dans lequel deux hommes peuvent aller puiser de l'eau descendant par le mesme escallier sans se rencontrer. Un peu plus bas qu'icelle ville passe le fleuve de Pau et de l'aultre costé à gauche passe la rivière qu'on appelle la Doaria, laquelle arrousant le parc en costoyant, se met dans le Pau. Le parc est un lieu très beau et aggréable et sert de promenade et exercice ordinaire aux messieurs et dames de la ville, distant de la ville seulement d'un jet de pierre. A un mille de Thurin faut voir *le Valentin*, lieu de plaisance à Madame et pièce remarquable et digne de curiosité, comme je scay pour l'avoir veu et esté dedans.

De *Thurin* à *Rivole* (Rivoli), village auquel est une très belle maison de plaisance à son altesse de Savoye, dans laquelle jay esté, quattre mille.

De *Rivole* à *Sant Ambrosio*, village, huict mille.

De *Saint-Ambroise* à la *Nouvalaise*, village au pied du mont *Cynit* (Mont-Cenis) et dernier village de Piedmont, quinze mille.

Mont Cynit.

De la *Nouvalaise* à la *Grande-Croix*, confins du Piedmont, et la cyme du Mont Cynit, deux lieues.

Fault notter que dans l'Italie et principalement sur mer pour la distance du chemin l'on ne parle que de milles et par lieue fault trois mille. De la grande croix à *Lannebourg* (Lanslebourg), village au pied du Mont-Cynit du costé de la Savoye auquel se finit le mont, une lieue.

Entrée dans la Savoye.

De *Lannebourg* à *Termignon*, gros village, une lieue.

De *Termignon* à *Saint-André*, village, deux lieues.

La Tharantaise.

De *Saint-Michel* à *Saint-Martin*, là où est une Nostre-Dame qu'on appelle *de la Vie* de grande dévotion pour ceux du lieu qui est au dessus du village, quattre lieues.

De *Saint-Martin* à *Moustier*, archevesché et ville métropolitaine de Tarantaise, trois lieues.

CUSSEY-SUR-L'OGNON

HISTOIRE D'UN VILLAGE

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. l'abbé CHATELET

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance publique du 1er février 1881.)

MESSIEURS,

Dans le programme si fécond et si utile que votre Compagnie poursuit, depuis 130 ans, au grand profit des sciences, des lettres et des arts, une prédilection marquée a toujours entraîné ses préférences vers l'étude des antiquités et de l'histoire locale. Non contente de les encourager par des concours et de flatteuses récompenses, en tenant compte des moindres efforts, elle n'hésite point à faire appel à toutes les bonnes volontés qu'elle peut découvrir, en associant directement à son œuvre ceux qui, à son exemple, se passionnent pour la recherche du passé.

C'est à cette tradition bienveillante, non moins qu'à des sympathies qui me sont chères, que je dois, Messieurs, l'honneur inespéré de siéger parmi vous. Mon premier devoir est de vous faire hommage de ma reconnaissance et de vous assurer de mon concours le plus dévoué.

Aujourd'hui, je n'ai pas cru pouvoir mieux répondre à votre attente et commencer à acquitter ma dette qu'en vous communiquant quelques pages d'une étude historique sur le village de Cussey. Limité aux horizons qui bornent ma vie, ce travail vous paraîtra sans doute bien modeste : mais il me suffira à démontrer une fois de plus devant vous une

vérité qui sera bientôt banale, c'est qu'en notre vieille Franche-Comté, bouleversée tant de fois dans le cours des âges, il n'est si pauvre coin de terre d'où l'on ne puisse évoquer quelque intéressant souvenir.

Vous connaissez tous, Messieurs, et je n'ai point à vous la décrire, la charmante vallée de l'Ognon, qui réunit dans une fraternelle étreinte deux départements amis. Gracieuse transition entre les montagnes majestueuses qui encadrent le Doubs supérieur et les plaines riches, mais un peu monotones de la Saône, cette vallée abonde en pittoresques échappées, en gais paysages, où se pressent, se mirant dans l'eau, d'innombrables villages. C'est dans un de ces sites ravissants qu'est bâti Cussey (1). Elevé en amphithéâtre sur un escarpement et enveloppé dans un vaste repli de la rivière, il forme une sorte de promontoire et de presqu'île. Sa déclivité, sur laquelle se groupent les habitations, descend vers le nord-ouest et dissimule leur perspective : ce n'est qu'après avoir traversé les ponts jetés au bas du versant que l'on peut juger de l'aspect du village. De là il est vu tout entier et se détache sur les horizons de la vallée, parsemé de villas élégantes que voilent à demi d'épais rideaux de verdure (2).

Cussey, comme tous les lieux anciennement habités, garde dans son sol les premières pages de son histoire. Dès l'époque romaine, et même auparavant, car chez nous le réseau des chemins romains fut greffé généralement sur un réseau de chemins gaulois, une voie importante le traversait. C'était la voie des Alpes à Langres par Besançon, Seveux, etc. Elle

---

(1) On connaît en France 3 Cussey, 2 Cussay, 2 Cussé, 7 Cussy, 1 Cusset et 1 Cussez.

La terminaison *ey*, *ay*, *y* commune à plusieurs groupes de villages de nos contrées, et dont le corrélatif est *icum*, *iacum*, *eium*, *eius* et *eia*, fournirait plus de cent exemples dans le seul département de la Haute-Saône. (V. *Histoire de Jouvelle*, p. 11.)

(2) Deux de ces villas furent habitées longtemps par des membres de la famille Atthalin, à laquelle une notice spéciale est consacrée dans le n° VIII des *Documents*.

est indiquée sur la carte théodosienne et le tracé donné par Cassini en est visible, surtout de Cussey à Oiselay, d'où un embranchement se dirigeait vers Port-Abucin, Corre, Châtel-sur-Moselle et la Gaule Belgique. Elle traversait l'Ognon dans un endroit guéable où son pavé existe encore (1).

C'est à la garde de ce grand chemin, lien de communication entre les Belges et les Séquanes, qu'il faut rattacher, à l'ouest du territoire de Cussey, le *Châtelard*, canton où se rencontrent des ruines portant le nom significatif de *Château-Clémont*, et plus vulgairement celui d'*Ecuelle*. Bâti sur un promontoire et défendu par l'Ognon d'un côté, et de l'autre par un profond fossé et des murailles, dont on distingue encore les vestiges, le *Château-Clémont* abonde en fragments de poteries primitives, en ossements d'animaux, en bois de cerfs et en défenses de sangliers. L'époque romaine comme l'époque gauloise sont représentées dans ses débris. Il n'y a rien d'étonnant dans ce rôle de vigie, poursuivi sous plusieurs dominations successives par ce sommet dont les signaux pouvaient aisément correspondre, d'une part, avec la butte d'Oiselay, de l'autre, avec la position stratégique de Châtillon. A côté de la forteresse, la *villa*, la station ; telle est uniformément, dans nos régions, la tradition antique.

---

(1) Cette route se détachait de celle des Vosges aux Rancenières, descendait sur le territoire de Geneuille et arrivait à Cussey. Sur son parcours, on rencontre : la *Levée*, le *Montvernois* parsemé de ruines, le pré *Ferra*, le *Chané* où l'on a découvert des médailles romaines et l'*Orêtre*. — Les restes de constructions que le savant D. Berthod a remarqués en aval du pont actuel appartenaient au vieux château et nullement à un pont romain. Car, à cette époque, le canal, ainsi que le moulin, n'existaient pas encore, et l'Ognon suivait son cours sans rencontrer ni écluses ni barrages. On passait la rivière soit au gué, soit sur une barque. D'après M. Ed. Clerc (*La Franche-Comté à l'époque romaine*), cette route passerait aux *Trois-Croix* et à Auxon-Dessus, appelé autrefois *Auxon-le-Chemin*. — Il en donne pour preuve les ruines accumulées au sommet du coteau et l'inscription votive qu'on y a trouvée. Un autre tracé se dirigeait par les *Pérouses* du Châtelard sur Sauvagney et les bords de l'Ognon.

A 400 mètres environ du *Châtelard*, sur un plateau assez élevé appelé *Montautin*, se trouvent des ruines plus considérables. Partout les briques, les tuileaux et le ciment romains; peintures murales, débris d'amphores, restes d'hypocaustes, tout y marque la trace d'une habitation riche et élégante. Du reste, on y jouit d'un coup-d'œil des plus pittoresques. Si Virgile se souhaitait à lui-même comme le suprême bonheur d'aimer toujours les champs cultivés et les fleuves qui arrosent les vallées, on comprend que des patriciens, maîtres du sol, aient établi ici leur séjour. Autour d'eux et sous la surveillance d'un intendant (*villicus*), devaient se grouper les colons et les esclaves pour l'exploitation de leurs beaux domaines. Les dernières médailles rencontrées en cet endroit datent du milieu du IVe siècle. La destruction de *Montautin* peut vraisemblablement être attribuée à ces barbares qui ravagèrent Cussey avant d'entasser à Besançon les ruines que l'empereur Julien trouvait encore fumantes (360).

A ces premiers barbares en succédèrent bientôt d'autres, d'humeur non moins belliqueuse, mais de caractère plus humain et plus sociable, susceptibles d'une civilisation que le contact avec les Gallo-Romains leur donna bientôt. Propres à coloniser et à faire souche là où leurs devanciers n'avaient su que détruire et ravager, du Ve au VIe siècle, les Burgondes s'établirent en Séquanie. Plus de cinquante cimetières jalonnent leurs traces et attestent une prise de possession définitive. De ces cimetières, celui de Cussey est, sinon le plus riche, du moins l'un des mieux caractérisés. Il est situé à l'entrée méridionale du village, au sommet de la colline et à proximité de la voie romaine. On y distingue trois sortes de sépultures. La première est fort simple. Le squelette est couché sur le gravier ou sur des pierres de vergenne, empruntées à quelque construction romaine en ruine. Les ossements humains se trouvent confondus pêle-mêle avec des débris d'animaux, des fragments de vases de toutes formes et rarement avec des objets métalliques.

Les sépultures de la seconde catégorie sont formées de laves et de tuileaux posés sur champ autour de la fosse, de manière à dessiner grossièrement la forme d'un cercueil. La tête du squelette repose ordinairement sur une pierre : souvent elle est recouverte de laves. Ces sépultures mieux soignées contiennent la plupart des pièces de monnaie, des ornements et même des armures, quand elles renferment le corps d'un guerrier.

Un troisième genre de sépultures, moins nombreuses mais plus distinguées, consiste en sarcophages creusés dans la vergenne et fermés par des couvercles convexes. Comme toutes les sépultures barbares, elles remontent à la période comprise entre le ve et le VIIIe siècle. Tous ces tombeaux ont ce caractère commun, qu'ils sont cachés à moins d'un mètre de profondeur et que toujours les pieds du cadavre sont tournés au levant.

Comme type d'une sépulture militaire bien conservée, je citerai celle que M. Gauthier et moi avons découverte en 1872 (1). A la droite du guerrier et à la hauteur de son fémur, était un coutelas ou *scramasax*, dont la poignée avait disparu, à la réserve d'un pommeau de fer orné de trois bossettes en bronze. Sur le milieu du corps se trouvaient une large agrafe en fer plaqué d'argent qui fermait jadis le baudrier : de plus, deux boutons de bronze ornés de figures de poissons qui devaient décorer le cuir du baudrier ou fermer la tunique du défunt ; enfin un objet de bronze dont l'emploi reste indéterminé ; c'est une petite cuillère longue de 6 centimètres, terminée par une sorte de tranchet décoré d'une croix gravée (2).

---

(1) Je tiens à citer le nom de cet archéologue distingué qui, non content d'enrichir nos annales des plus précieux documents, se plaît encore à les communiquer aux amateurs d'histoire locale avec autant de bienveillance que d'érudition.

(2) *Le cimetière burgonde de Cussey*, par M. J. Gauthier, plaq. in-8, avec pl. 1873, Dodivers.

Je n'insisterai pas davantage sur le détail des objets trouvés dans ces sépultures et qui, la plupart, sont venus naguère enrichir le musée archéologique de Besançon (1). Il me suffira de constater, dans les objets recueillis et les sépultures fouillées, le triple caractère des tombes gallo-romaines, des tombes burgondes qui remontent à l'époque des grandes invasions, enfin des tombes chrétiennes reconnaissables à la croix et à divers emblèmes. Ces dernières se trouveraient tout-à-fait contemporaines du premier document écrit qui mentionne Cussey.

Après la conquête et sous la domination des Burgondes, Gondebaud et Sigismond, son fils, se rendirent populaires en favorisant la religion catholique. Gontran, fils de Clotaire Ier, à qui le royaume de Bourgogne échut en partage, continua, sous la domination franque, les pieuses traditions de ses prédécesseurs L'abbaye de Saint-Bénigne, de Dijon, surtout eut part à ses dons princiers et vit entrer dans ses domaines un grand nombre d'églises du diocèse de Besançon, entre autres celle de Cussey (587). Alors la population était divisée en trois classes. Au-dessus, se voyait l'antique noblesse gallo-romaine, riche, puissante, possédant le pays, côte à côte avec l'aristocratie burgonde, dont les chefs reçurent dans leur lot d'immenses portions de terrains provenant du fisc impérial, et qui formèrent plus tard les grandes seigneuries. Au dessous, le peuple, peu nombreux, composé partie d'hommes libres, partie d'esclaves plus ou moins mitigés, se livrait, sous l'autorité d'intendants locaux, à l'agriculture ou à une industrie rudimentaire. C'est à la

(1) Outre les objets ci-dessus désignés, on a trouvé des médailles gauloises, 15 médailles romaines du haut empire, savoir : 1 César-Auguste (autel de Lyon), 2 Tibère (autel de Lyon), 1 Néron, 1 Vespasien, 1 Domitien, 1 Nerva, 1 Antonin-le-Pieux, 2 Claude, une colonie du Nil, 4 frustes; — de plus, 2 styles, une feuille de saule, 1 bracelet, 1 grain de collier, 1 fragment de fibule, 3 fermaux de ceinturon plaqués d'argent, 5 plaques de ceinturon, 3 scramasax, 1 fragment de cotte de mailles, des fragments d'urnes funéraires, etc.

seconde de ces trois catégories qu'appartenaient les habitants de Cussey dont parle le chroniqueur de Saint-Bénigne *honesti homines* (1), hommes libres qui, au VIe siècle, gémissant sous l'oppression de maîtres barbares, quittent leurs foyers et vont jusqu'à Dijon se vouer au tombeau de l'illustre apôtre de la Bourgogne. La vénération qui entourait les reliques de Saint-Bénigne protégeait mieux, à cette époque de foi, que la plus redoutable épée. En donnant ainsi le premier exemple des *commandises*, dont parle l'histoire de notre province, les habitants de Cussey furent heureusement inspirés; c'est à cette circonstance mémorable qu'ils ont dû d'avoir, jusqu'au IIe siècle, saint Bénigne pour un des patrons de leur église (2).

Depuis le règne de Gontran qui place Cussey entre les mains des religieux de Saint-Bénigne, jusqu'au Xe siècle qui le leur enlève, il est inutile d'invoquer les monuments pour en éclairer l'histoire. Quand ce long silence qui recouvre sans doute plus de désastres que de prospérité, prend fin, vers 940, le vieux domaine gallo-romain a changé encore une fois de maître. Albéric, comte secondaire, qui gouvernait un des *pagi* du diocèse, vraisemblablement celui de Besançon, l'avait obtenu à titre de *prestaire* de l'abbaye de Saint-Bénigne, impuissante à gouverner utilement une possession si lointaine. Sentant venir sa fin, il voulut assurer sa sépulture dans le parvis du sanctuaire le plus révéré des deux Bourgognes, la cathédrale de Saint-Etienne de Besançon, et en échange de cette concession qui lui fut faite par le Chapitre, il lui abandonna Cussey à titre définitif. Après sa mort, survenue vers 945, Saint-Bénigne réclama sans doute contre une donation qui le dépouillait injustement; mais l'église métropolitaine, dont les domaines couvraient déjà presque tous les bords de l'Ognon, de Chaudefontaine à Ruffey, eut assez de crédit pour obtenir du roi Conrad un di-

(1) *Spicilège*, t. II, p. 363.
(2) *Spicilège*, t. I, p. 57.

plôme qui légitimait les largesses d'Albéric. En 967, un acte royal lui assura la propriété des églises et des villages de Cussey, Pouilley, Saint-Vit, Serre, Geneuille et Bonnay. Saint-Bénigne, désintéressé peut-être par le Chapitre et éliminé certainement d'une façon définitive, n'eut plus aucune relation, même indirecte, avec Cussey qui, confirmé mainte et mainte fois au Chapitre de Besançon par les empereurs et les papes, quitta bientôt le patronage de l'apôtre de la Bourgogne, pour ne conserver que celui de Saint-André comme titulaire paroissial.

Au XIe siècle, une figure imposante domine toute notre histoire et donne à l'église de Besançon un éclat qu'elle n'avait point connu depuis Charlemagne. L'archevêque Hugues-le-Grand trouve dans son génie et son activité merveilleuse les ressources nécessaires pour ramener l'ordre et la paix dans la Bourgogne, relever les ruines du sanctuaire, rétablir la discipline dans son diocèse et défendre les droits de son église contre les envahissements des hauts barons. Les propriétés de Saint-Etienne, en particulier le moulin de Cussey ainsi que le passage de l'Ognon, avaient été usurpés par des seigneurs laïcs : Hugues les fit restituer à leurs maîtres légitimes (1047). Deux ans après, visitant son diocèse avec le pape Léon IX, son ami, il plaça sous sa haute protection les biens donnés à son église par Hugues-le-Noir et confirmés par un diplôme de l'empereur Henri III. Cussey est encore désigné dans la bulle pontificale (1).

Les comtes de Bourgogne, en se dépouillant de leur do-

(1) Il n'en fallait pas moins pour réprimer les convoitises des seigneurs laïcs sur les biens du clergé. Ainsi, un siècle plus tard, Arduin, chevalier, d'Auxon-Dessus, s'étant emparé des domaines de l'église paroissiale, fut aussitôt contraint par l'archevêque Humbert à les lui restituer. Ensuite l'église fut placée sous la garde du prieuré de Bellefontaine (1193). Alexandre III, le plus libéral des papes de cette époque, avait approuvé ce patronage par une bulle de l'an 1178. L'affaire était peu importante en apparence : mais l'intervention du Souverain pontife avait pour but d'intimider les seigneurs comtois, alors

maine de Cussey au profit de l'église métropolitaine, s'y étaient cependant réservé certains droits onéreux. Ainsi, lorsqu'ils venaient y chasser le chevreuil et le sanglier, les tenanciers de quelques maisons étaient obligés, une fois par an, de fournir la nourriture aux chevaux et aux chiens : mais, en compensation, les habitants étaient affranchis d'autres droits équivalents. Guillaume-le-Grand et Renaud II, son fils, avaient établi ces servitudes. Ce dernier y renonça, ainsi qu'à d'autres impôts, à la requête et en présence de l'archevêque Humbert, son frère, et du Chapitre (VII des Ides d'août 1090) (1).

Cet affranchissement se fit encore attendre, il est vrai; mais l'archevêque Hugues III, le pape Calixte II et le comte Renaud III lui donnèrent successivement une sanction effective, et un siècle plus tard, Othon de Méranie l'étendit aux villages voisins des Auxons. Il préludait ainsi, par un dégrèvement des charges qui pesaient sur le peuple, aux franchises que les XIIIe et XIVe siècles devaient faire éclore

Au commencement du XIIIe siècle, deux branches rivales se disputaient le comté de Bourgogne, alors sous la souveraineté ou protection de Philippe, empereur d'Allemagne. L'une était représentée par le comte palatin Othon II, son frère, qui dominait dans les contrées des Warasques; l'autre

---

encouragés par les querelles de Frédéric Barberousse, leur souverain, contre le sacerdoce. (Pouillé du diocèse.)

(1) D'Achéry, *Spicilège*, t. III, p. 399. Il est intéressant de rapporter les termes de cette concession. « Pour le salut éternel de mon père et de ma mère, pour le mien personnel et celui de mes successeurs, je renonce en faveur des églises de saint Jean l'Evangéliste et de saint Etienne, premier martyr, aux mauvaises coutumes et servitudes que mon père et moi avions établies et maintenues dans nos terre et seigneurie de Cussey, pour la nourriture de nos chevaux et de nos chiens. Je réprouve également les exactions que mes officiers commettaient dans le même lieu. En reconnaissance de cette concession, je demande que nos noms soient inscrits sur les dyptiques sacrés, et qu'à chaque jour libre l'on chante pour nous à perpétuité, dans ces églises, le psaume *Inclina, Domine* après la leçon capitulaire. »

par le comte Etienne, maître des vallées de la Saône et de l'Ognon. Etienne, résolu de soustraire le comté de Bourgogne à la domination d'un étranger, avait mis à profit l'expédition du duc de Méranie dans la Palestine, pour lui susciter de nouveaux ennemis et affermir sa propre autorité en élevant des fortesses. On rapporte à cette époque la construction du château d'Oiselay, non moins remarquable par son étendue que par sa position. C'est à cette date également que remonte le château qui lui fait face sur la rive gauche de l'Ognon, et qui prit plus tard le nom de Châtillon-le-Duc. Bâti sur les terres du Chapitre et de Saint-Vincent, il portait atteinte aux droits de ces églises; mais après diverses transactions, il fut conservé et subsista jusqu'à l'invasion de Louis XI.

Cette forteresse placée au voisinage immédiat de Cussey, dont elle protégeait les abords, étendit insensiblement sur lui, comme sur toute la région, l'influence de ses maîtres, soit au point de vue militaire, soit au point de vue judiciaire, en y recrutant des *rétrahants* et des justiciables. Cette usurpation latente, tolérée par le Chapitre pour s'assurer la protection des comtes palatins, ne nuisit nullement à ses intérêts.

Othon II était mort à Besançon le 14 janvier 1201. Avant de s'éteindre, il avait recommandé instamment à son épouse, Marguerite de Blois, de réparer ses injustices par d'abondantes aumônes. Pour remplir ses pieuses intentions, sa veuve fonda dans l'église Saint-Etienne un autel qui fut consacré par Conrad, évêque de Spire, et donna pour son entretien le village de Geneuille (1202).

Ce prince, manquant d'argent, avait accordé la jouissance de ses seigneuries d'Etuz, Boulot et Geneuille à un nommé Galtheric, pour le récompenser de ses bons services. Marguerite les racheta de cet officier, moyennant 30 livres, somme considérable pour le temps, qu'elle emprunta au Chapitre de Saint-Jean. De plus, Othon, peu de jours avant sa mort, avait légué à cette église 50 fr. pour des prières. La comtesse

ne pouvant satisfaire elle-même à cette double dette, se vit forcée d'engager ces terres entre les mains du Chapitre métropolitain jusqu'au remboursement intégral (1).

Mais le Chapitre de Saint-Etienne, plus partisan d'un comte de Bourgogne dont la puissance grandissait chaque jour que d'un prince étranger vivant loin de ses états affaiblis, chercha un appui du côté de la branche cadette. Par acte capitulaire de l'an 1220, il céda gratuitement au comte Etienne, seigneur d'Oiselay, tous ses biens de Bussières et de Boulot, pour en jouir sa vie durant. Ensuite il lui assura à perpétuité ses moulin et barque de Cussey, pour un cens annuel de cinq livres, sous la réserve qu'en cas d'aliénation par lui ou par ses successeurs, la cession n'en pourrait être faite qu'au Chapitre de Saint-Etienne. En reconnaissance de cette libéralité, le comte lui prêta serment de fidélité et lui promit sa haute protection.

Grâce aux libéralités des comtes de Bourgogne, des empereurs d'Allemagne et des archevêques de Besançon, le Chapitre métropolitain était devenu possesseur principal de la seigneurie de Cussey. Le haut doyen y exerçait la juridiction spirituelle et temporelle. Mais lorsque les biens du Chapitre furent distribués en prébendes (1486), toutes ces attributions, que le haut doyen possédait à Cussey, passèrent au chanoine prébendier (2). Celui-ci, véritable seigneur, avait le droit d'y faire rendre la justice en son propre nom. Pour l'exercer, un maire, un procureur, un greffier et un sergent prêtaient serment entre ses mains; ils composaient un véritable tribunal pouvant connaître de toutes les causes civiles

(1) Toutes ces libéralités furent approuvées par Philippe II, frère d'Othon (1203-1205), et plus tard par Othon III et Béatrice, fille d'Othon II, son épouse (1213).

(2) Parmi les titulaires de la prébende de Cussey, citons Jean Carondelet, archevêque de Palerme (1494-1543); Jean-Jacques Fauche de Domprel (1635), Antoine-François de Blisterwich de Montcley (1687) et le cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon (1756); François de Poitiers, écolâtre (1544-1575).

et criminelles, excepté des *cas royaux*, et condamner même à la peine capitale (1).

Cette justice était une lourde charge pour le prébendier, car elle se rendait à ses propres frais. Mais les prévenus y trouvaient l'avantage d'être jugés sur place avec promptitude et impartialité. Les appels se jugeaient au siège prévôtal de Cromary ou de Châtillon, et, depuis la conquête (1676), au bailliage de Besançon.

Le premier magistrat qui, sous le nom de maire, représentait à Cussey l'autorité du prébendier, était en même temps son intendant préposé à l'administration de ses domaines et à la perception de ses revenus, et le commandant militaire sous les ordres duquel se rangeaient les rétrahants, obligés au guet et aux montres d'armes, au château de Châtillon. Cet office était devenu, dès le xve siècle, suffisamment important comme attributions et comme produits pour constituer une sorte de fief héréditaire. En 1460, le chanoine Jacques Garnier, prébendier de Cussey, en racheta la moitié qui était possédée par Guillaume de Bussières, damoiseau. Vingt ans après, à la suite de concessions ou d'usurpations que les documents historiques ne font pas connaître, Odot de Rigney, maire de Cussey, Geneuille, Etuz et Boulot, en partie, se trouvait en possession d'y exercer la justice et d'en recueillir les revenus, au moins pour les deux tiers (2). Jeanne

(1) Il ne paraît pas qu'aucun gibet ait jamais existé à Cussey ; car il n'en reste aucun souvenir ni dans la tradition, ni dans les archives, ni dans les lieuxdits. A Geneuille, qui était aussi une terre du Chapitre, on ne connut cet instrument de supplice qu'au xvie siècle. Odot de Rigney, en qualité de maire des quatre villages désignés plus haut, avait fait attacher un carcan à l'orme planté sur la place publique ; mais à la requête du Chapitre, seul haut justicier du lieu, il fut condamné à l'enlever, en vertu d'une sentence du Parlement (23 mars 1500). Aucun signe patibulaire n'existait non plus à Etuz. Cependant la justice, tenue au nom du prébendier, condamna le sieur Adrien de Vaucluse, notaire dudit lieu, à être fustigé pour abus de confiance.

(2) En 1483, Odot assignait, en vertu d'un mandement du bailli d'Amont, le sieur Pierre Aubry, vicaire perpétuel de Cussey, et Jean Si-

de Rigney, sa fille et son héritière universelle, femme de Pierre Mouchet, seigneur de Château-Rouillaud (Jura), continuait à percevoir les mêmes émoluments. Le Chapitre la fit condamner à lui restituer 140 livres estevenantes que son père avait induement perçues. Enfin après plusieurs débats, tant à Cromary qu'à Vieilley, les parties consentirent à une transaction et, moyennant 400 livres, le Chapitre, représenté par le chanoine Buressard, put rentrer dans ses premiers droits (29 novembre 1509) (1). En 1515, Jean Carondelet, doyen du Chapitre métropolitain et prébendier de Cussey, revendiqua à ce dernier titre les droits attachés à la mairie des quatre villages ; mais le Chapitre, qui venait de la racheter de Jeanne de Rigney, ne consentit à les céder au doyen qu'en rentrant dans ses déboursés (16 mai 1523).

A côté des droits de justice, le prébendier de Cussey, vrai seigneur féodal, avait sur l'ensemble de ses sujets, une série d'autres droits qui touchaient soit à leurs personnes, soit à leurs propriétés. Il n'est pas sans intérêt de les considérer un

---

mon, son complice, pour obtenir, en sa qualité de haut justicier, la restitution d'une biche qu'ils avaient tuée sur le territoire dudit lieu et qu'ils s'étaient appropriée au préjudice de ses droits seigneuriaux, ou au moins une indemnité de deux florins d'or pour la valeur de ce gibier.

(1) « Il aura, est-il dit dans l'acte, la mairie de Cussey, ensemble les droits, prouffits, émoluments, seigneurie et juridiction dépendante d'icelle appartenante à ladite demoiselle avec les rentes, censes, prés et autres choses ci-après désignées, savoir : à Cussey 4 faulx et quart de prés ; cens en argent sur divers particuliers 4 liv. 13 s. 6 deniers ; plus 6 blancs et 6 engrognes ; en nature, une émine et un penal de froment. A Etuz, cinq fauchées de prés ; 2 fr. et 5 engrognes sur plusieurs habitants. A Geneuille, deux fauchées de prés, 5 sous estevenants, 16 engrognes, 14 blancs et 2 livres de cire. Enfin le droit et action qu'elle a en la prairie de Cussey pour la course (parcours) du bœuf-gras, depuis la Saint-Georges jusqu'à la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, ensemble et avec les fonds d'icelles pièces de prés et généralement tout ce qu'elle peut avoir à Cussey, Estuz, Boulot et Geneuille, tant en hommes, femmes, seigneurie et juridiction que revenus quelconques, sans en rien retenir pour 400 fr. monnaie courante au Comté de Bourgogne qu'elle confesse avoir reçus des doien et Chapitre. »

instant sous ce double aspect. Nous avons vu, en 587, Cussey peuplé, au moins partiellement, d'hommes libres qui abdiquèrent leur indépendance au profit de Saint-Bénigne. Cette abdication les rendit mainmortables de l'abbaye dont ils devenaient les serfs volontaires, et cette mainmorte entraînait le retour au domaine seigneurial de tous les biens en déshérence. Rien de plus logique que ce résultat, si l'on tient compte du contrat tacite ou formel qui liait les sujets au seigneur. Pour quiconque juge la plupart des droits féodaux sans passion et avec une connaissance suffisante soit de la législation passée, soit de la législation présente, cette conclusion s'impose : c'est que du jour où des tribunaux équitables et indépendants donnèrent au peuple des garanties suffisantes contre l'arbitraire, toutes les redevances seigneuriales prirent un caractère tellement modéré, qu'elles devinrent proportionnellement inférieures à tous nos impôts modernes.

Quand les aspirations généreuses de 1789, souvent, hélas! mêlées d'illusions, firent changer l'ancien ordre de choses, qui n'avait guère d'odieux que le nom, la population de Cussey, partie libre, partie mainmortable, avait acquis ses premières franchises. Dès 1562, elle avait ses échevins, ses représentants dans la cour de justice, le droit de se réunir, d'acquérir et d'aliéner, de nommer ses fonctionnaires, de gérer ses affaires et même de plaider contre ses maîtres. Le droit du prébendier se bornait à certaines autorisations relatives à l'usage des forêts, au serment des fonctionnaires, etc. Les sujets étaient soumis au banvin, à la banalité du four et du moulin, à une redevance générale de 54 quartes de grains moitié froment, moitié avoine pour les tailles (1), au prélèvement d'une dîme réduite au quarantième des récoltes et à un chauveau par chariot de vendange. Il faut aussi y ajouter

(1) Les tailles ou impôt foncier étaient taxées à 6 liards par journal de terrain.

pour les corvées l'obligation de récolter moyennant salaire (5 gros) les foins du prébendier et de les conduire, ainsi que le bois et les rentaires, à son hôtel canonial, où l'on recevait la réfection corporelle; enfin certains droits de lods, de retenue, de directe, d'échute, de commise ou de retrait, etc., bien inférieurs à nos contributions actuelles.

Le moulin et le péage de l'Ognon étaient encore pour la prébende une source d'importants revenus. Le moulin avait été donné au Chapitre, en 1049, par Hugues-le-Grand. L'établissement des écluses avait eu pour résultat de supprimer le gué de la rivière traversée par la voie romaine et de nécessiter d'abord l'emploi d'un bac et ensuite la construction d'un pont. Ce n'est guère qu'à la fin du XIIIe siècle que ce pont, élevé et entretenu aux frais du Chapitre, remplaça le navoi qui fonctionnait encore en 1220.

Du côté d'Etuz, comme du côté de Cussey, deux *Mottes* ou châteaux, flanquées d'un retranchement sommaire, lui servirent dès lors de défense. En 1323, la seconde de ces fortifications fut élevée, sur l'autorisation de Jeanne, reine de France et comtesse de Bourgogne, par le trésorier du Chapitre, Jean de Rougemont (1). Cette *forte maison* fut entourée de solides remparts et de créneaux propres, d'un côté, à défendre sérieusement le passage, de l'autre à protéger les intérêts locaux du Chapitre et assurer la perception des droits de passage et de pontenage, tels qu'on les payait sur tous les grands chemins du pays.

La Motte de Cussey resta durant 150 ans la paisible résidence d'un officier du Chapitre et de quelques gendarmes. Mais quand les soldats de Louis XI l'eurent prise et incendiée en 1477, le Chapitre renonça à rebâtir un édifice plus coûteux qu'utile, préférant consacrer de loin en loin quelques dépenses à l'entretien du pont qui fut longtemps le principal lien de communication entre les deux rives de l'Ognon. En

(1) *Documents* n° I.

effet, ce fut le chemin des confédérés comtois et des soldats de Philippe-le-Bel, au XIIIe siècle, du duc Eudes au XIVe, lors de la guerre des grands barons, des Anglais, des Grandes Compagnies qui faillirent surprendre Besançon en 1360. Au XVe siècle, c'est par Cussey, dont elles détruisirent le château, que débordèrent les troupes françaises, après la bataille de Pin et le sac de Montboillon (1); c'est par là, qu'en 1595, celles de Tremblecourt et de Henri IV passèrent après avoir vainement sommé Oiselay. Quarante ans plus tard, les Français de Richelieu et les Suédois de Weymar y laissèrent de funèbres traces, qui n'étaient point effacées quand les armées de Louis XIV le traversèrent en allant former les derniers sièges de Besançon.

Après tous ces épisodes lointains de guerre qui ont apporté à Cussey plus de désastres que de gloire (2), pourquoi faut-il évoquer de plus récents et de plus tristes souvenirs? N'avez-vous point encore présente à la mémoire, comme je l'ai présente à mes yeux, cette terrible journée du 22 octobre 1870, durant laquelle Besançon crut entendre sonner son glas funèbre et put apercevoir du haut de ses remparts la fumée d'un camp ennemi? Ce jour-là, fidèle encore à sa mission traditionnelle, Cussey reçut le premier et le plus terrible choc

---

(1) V. *Simon de Quingey*, par M. J. Gauthier, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation*, t. VII, p. 417. — *Domus fortis de Motta d'Estu fuit per Francos combusta.* (27 avril 1476. Délibérations capitulaires.)

(2) *Documents* n° IV. Cussey, tant de fois foulé, pillé et incendié, n'eut jamais une population considérable. En 1614, elle était de 300 habitants. Après la guerre et la peste qui enlevèrent les neuf dizièmes de la population, en 1636 et années suivantes, il ne restait plus que onze chefs de famille à Cussey. (Gézier, dont l'église avait été détruite, ne comptait plus que quatre habitants réduits à la misère.) Cependant nous voyons dans le dénombrement général du comté de Bourgogne, en 1688, que la population commençait à se relever à Cussey : on comptait déjà 31 feux, 32 hommes, 33 femmes, 108 enfants et 6 domestiques. A Etuz, 12 feux, 14 maisons, 14 hommes, 14 femmes, 41 enfants et 3 domestiques. Aujourd'hui les deux communes se composent de 560 habitants.

d'une armée envahissante. Occupé par Werder, après une effroyable mêlée, une longue fusillade et un véritable bombardement, il fut bientôt évacué par l'ennemi, qui s'était brisé inutilement contre l'escarpement de Châtillon et la résistance héroïque de nos troupes à demi épuisées De l'aveu de tous, ce succès, remporté à Auxon et à Cussey sur l'armée allemande, a sauvé Besançon d'un investissement qui eût entraîné sa perte, en ranimant, pour trop peu de temps, hélas ! un espoir bientôt cruellement déçu par la plus lugubre des campagnes (1).

Vous vous étonneriez à bon droit, messieurs, si j'oubliais le côté religieux de cette monographie : je tiens à en dire quelques mots en achevant cette ébauche.

Sur le bord des routes romaines, le paganisme élevait volontiers des autels : c'est ainsi que des hauteurs d'Auxon un temple de Mercure servait comme de fanal protecteur à la voie antique de Cussey. Quand la contrée devint chrétienne, cette tradition vivifiée multiplia les sanctuaires sur les passages des vieux chemins, qui servaient de véhicules aux idées comme aux races nouvelles. Cussey, dont la paroisse, comprenait trois villages, comptait au moyen-âge six édifices religieux. Outre l'église paroissiale dédiée primitivement à saint Bénigne puis à saint André, et qui, rebâtie en 1741, n'a malheureusement rien conservé de ses anciennes constructions (3), il faut citer la chapelle Saint-Wast, élevée sur le cimetière des Burgondes et qui fut longtemps le but d'un pèlerinage très fréquenté ; la chapelle des *Iles*, au-dessous du pont de l'Ognon ; la chapelle de Saint-Nicolas, érigée sur le pont lui-même, à l'entretien duquel le titulaire devait

(1) V. *Notice historique sur la bataille de Cussey*, par S. Droz ; — *Année d'expiation et de grâce*, p. 187, par Mgr Besson ; — *Histoire de la guerre franco-allemande*, par le grand état-major prussien ; — *Documents* n° IX.

(2) *La Franche-Comté à l'époque romaine*, par Ed. Clerc, p. 120.

(3) *Documents* n°s V, VI et VII.

pourvoir (1). Je mentionnerai encore la chapelle Saint-Christophe, de Boulot, devenue église paroissiale en 1705 (2); enfin le charmant oratoire de Sainte-Anne, d'Etuz, bâti en 1524 par le chanoine prébendier Bernardino de Sommevoire (3). Je m'attarderais volontiers à décrire l'élégant retable de pierre finement ouvré qui décore cette chapelle et que l'on doit tout à la fois à un sculpteur et à un donateur italiens, si déjà, dans une notice insérée dans vos Mémoires, l'éminent doyen de cette Compagnie, M. Marnotte, n'avait signalé l'importance de ce gracieux monument, sans en préciser toutefois la date.

Du reste, j'ai hâte d'abréger pour vous, Messieurs, ces quelques pages qui, empruntées aux modestes annales d'un village ne peuvent guère intéresser qu'un amour-propre de clocher. Je vous ai présenté tour à tour les habitants et les maîtres de Cussey, aux divers âges, et les monuments dont les civilisations successives ont accumulé les ruines sur un étroit territoire, en m'appliquant surtout à faire ressortir l'importance stratégique qu'eut à toutes les époques le passage de l'Ognon. Les témoignages puisés dans notre histoire sont venus singulièrement confirmer cette thèse, et prouver que de tout temps Cussey fut le passage préféré des grandes invasions et l'une des clefs de la vieille métropole de Besançon. L'importance relative que Cussey dut à sa grande route, comme station fréquentée, a disparu depuis que les transformations modernes des moyens de communication ont ramené la voie des Alpes à Langres aux proportions d'un chemin rural. Son histoire est achevée, et il ne me reste plus, Mes-

(1) Les héritages qui formaient la dotation de ce bénéfice comprenaient un demi-journal de champs et deux fauchées et demie de prés qui s'amodiaient en moyenne 23 livres. Le service religieux fut transféré à l'église Saint-Jean-Baptiste. V. *Documents* n° II et le Pouillé des Archives du Doubs.

(2) Archives de la fabrique de Cussey.

(3) *Documents* n° III.

sieurs, qu'à vous prier d'excuser son auteur. Les sympathies et la bienveillance qui m'ont valu l'honneur d'entrer dans votre Compagnie auront suppléé, cette fois encore, à l'insuffisance du sujet; j'aurai pourtant atteint le but que je me proposais en vous offrant ce court travail, puisque j'aurai pu en même temps vous donner la preuve de mon bon vouloir et trouver l'occasion de vous exprimer ma vive gratitude.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I. — *Permission d'élever un château-fort à Cussey accordée à Jean de Rougemont, trésorier du Chapitre métropolitain de Besançon, par la reine Jeanne, comtesse de Bourgogne, qui en réserve la garde à elle et à ses successeurs.* — 11 mars 1323.

Je Jehans de Roigemont, trésoriers de Besençon, fais savoir à touz que comme l'on ne puisse faire fort maison en la contey de Bourgoigne, se n'est par la voluntey et du consentement du conte de Bourgoigne ou de celi que tient le contey de Bourgoigne, et tres haute noble puissanz et excellanz dame Jehanne par la grâce de Deu Royinne de France et de Navarre, contesse de Bourgoigne, palatine et dame de Salins ma chiere Dame de grace expécial m'ait donei licence et puissance de fermer une fort maison de murs et de créneaulx en la mote de Cussey desoz le pont dudit leu de Cussey, je pour moy et pour mes hoirs recognois ladicte maison estre de la garde à ladicte Dame et de ses hoirs tenanz ledit contey de Bourgoigne. Et promès pour moy et pour mes hoirs que dois ladicte maison ne venra malx ne domaiges à ma dicte Dame à ses diz hoirs ne à ses genz. Et se il avenoit que ne soit que malx ne domaiges dois la dicte maison fust faiz ou venist à ma dicte Dame, ses diz hoirs ou à ses genz, Je pour moy et pour mes hoirs promès tous les domaiges restorer à ma dicte Dame ses diz hoirs ou à ses genz. Et pour ce tenir je en oblige à ma dicte Dame et à ses diz hoirs ladicte maison et tous mes autres biens moubles et non moubles présenz et advenir en quelque leu qu'il soient ne puissent estre trovez.

En tesmoing de laquel chose j'ai mis mon seel en ces lectres. Et hai requis honorable home et saige l'official de la cort de Besençon que mette le seel de la cort de Besençon en ces lectres. Et nous officialx de la cort de Besençon à la requeste du dit trésorier havons mis en ces lectres le seel de la dicte cort de Besençon ensamble son seel en tesmoingnaige de véritéi.

Donnéi le onzième jour du mois de mars l'am Nostre Signour corrant per mil trois cenz vint et deux.

Signé : P. de Dubio.

(Archives du Doubs, série B. *Trésor des Chartes*, C. 424.)

II. — *Mainmise jetée par le Chapitre métropolitain de Besançon sur les revenus de la chapelle Saint-Nicolas du pont de Cussey, afin de réparer le pont en question tombé en ruine par l'incurie du chapelain Henri d'Apremont.* — 13 février 1415.

Nous doyen et chappitre de Besançon. Il est venuz à nostre cognoissance per le rapport de pluseurs notables gens que le pont de Cussey de present est despecìez, rompuz et desmoliez per la courpe et deffault de Messire Henry d'Aspremont chappellain de la chappelle de Saint Nycolas estant sur ledit pont lequel chappellain a cause dicelle chappelle doit soustenir et maintenir ycellui pont et lequel en ha estez remiz et deffaillant et encoure est, jaisoit ce que per pluseurs fois en soit estez requis, don pluseurs inconvenians et péril sen sont ensuiz et le peuple en ha jay soustenuz grant domaige et soustient chascun jour, laquelle chose est contre Dieu et raison et ou très grant grief et domaige de nous et du peuple, et plus seroit se per nous n'estoit sur ce pourveu de bon brief et opportun remeide. Pour quoy nous souffisamment informez des choses dessusdictes; actenduz meismement dudit pont que les rentes dicelle chappelle sont donnée et ordonnées pour la refection et maintenement dudit pont et qu'elles sont en nostre seignorie; considerez aussi que les grans plainctes que sur ce nous sont estez faictes per le peuple nos subgest et aultres notables, aussi du reffuz et négligence que ly dit chappellain soffisamment requis ha fait de reffaire ycelluy pont, et aussi que nous comme fondatours d'icelle chappelle nous appartient pourveoir en tel caux, et que celles choses ne se puent ne doivent passer soubz tollérance ou dissimulacion, Nous avons prié a venerable personne messire Jehan de Labespin arcediacre de Besancon et nostre conchennoine quil se transpourteroit sur le lieu et visiteroit et face visiter per massons et chappuis bien et diligenment et les réparations qu'il trouvera tant oudit pont que en la chappelle et aussi en la maison qui souloit estre, face faire et rapparoillier incontinant et senz delay, lyquel arcedyacre en ha pris bien et voluntiers la charge de visiter et faire visiter per chapuis et massons et de rapparoillier ou faire rapparoillier ledit pont ensamble les appartenances selon que la recepte des dittes rentes se pourra estandre et la pourra soustenir. Et nous ha promis ledit arcediacre de rendre bon et loyal compte. Pour quoy considerez les raisons dessusdictes, nous mandons, commandons, en commettans se mestier est, au maire de Cussey ou a son lieutenant qui mette ou face mettre encontinant realment et de fait nostre main aux rentes revenues censes et prouffit et émolumens appartenans à icelle chappelle sens lever aucunement jusque adce que per nous en soit aultrement ordonney, et que ledit arcediacre soit content et paiez entierement de ce qui mettra audit pont quar ainsi le volons et ly havons promis en bonne foy de non venir au contraire. Et ycelles rentes, revenus, censes, proffit et

émolumenz faictes baillier, délivrer et respondre audit arcediacre pour rapparoillier ledit pont ensamble les appartenances comme dessus est dit.

Donney en nostre chappitre le XIIIe jour du mois de février lan Nostre Signour corrant mil quatre cens et xiiij. soubz le seel de nostre saichalerie duquel nous usons et volons user en tel cas.

(Archives du Doubs, série G; *Fonds du Chapitre métropolitain.* Cussey, n° 5 (*carton* 8).)

III. — *Concession de reliques par le Chapitre de Besançon à la chapelle Sainte-Anne d'Etuz, fondée par le chanoine Bernardino de Sommevoire.* — 14 juillet 1524.

Instante et requirente venerabili viro magistro Bernardino de Sommevoire, canonico bisuntino (1), per dominos Luxeu de Cappis et Buresard ad hoc commissos, tradentur et expediantur alique reliquie sanctorum per ipsos et juxta illorum discretionem in ecclesia sancti Johannis de inibi existentibus in pluribus scriniis ad reponendum altari capelle de Mostâ d'Estu per ipsum constructa et dominica proxima dedicanda sibi litteras attestacionis de eisdem in formâ auctoritate apostolica facienda. Cui petenti annuitur pro decore prædicte dedicationis et officio ad laudem Dei faciendo quod possit erigere tres capellanos in ecclesia bisuntina ad inibi prædictum officium faciendum quos eligere maluerit.

(Archives du Doubs, série G. — Délibérations du Chapitre métropolitain, reg. P, f° 286.)

IV. — *Déposition d'un habitant de Voray, sur les désastres éprouvés par le village de Cussey durant la guerre de Dix ans.* — 1657.

1er témoin. — Jean Bourgoin, de Voray, laboureur, âgé de d'environ 50 ans, après avoir prêté serment, dépose que sur le contenu de la demande des habitants de Cussey être bien souvenant pour avoir demeuré dès son jeune aage audit Cussey, mesme au service des prédécesseurs du sr Pierre dudit lieu, procureur de la prévosté de Châtillon-le-Duc et d'iceluy en qualité de grangier, qu'en l'année 1636, pendant les mois de juin et de juillet, comme l'on le voit quantité de troupes

(1) Prébendier d'Etuz et Boulot, mort en 1538. Ses armoiries : *un branchage sommé de trois losanges en chef,* se voient sculptées sur le joli retable de la chapelle d'Etuz, décrit et dessiné par M. P. Marnotte, membre de l'Académie de Besançon, dans le *Bulletin* du 25 août 1851, pp. 99-117, pl. in-4°. (Conf. avec le n° 110 du Recueil des inscriptions de Saint-Etienne de Besançon, par M. J. Gauthier, *Bulletin* de 1881, p. 349.)

en ce pays pour aller au secours de la ville de Dôle lors assiégée. Il y vint ordre de Mgr le marquis de Conflans aux habitants de Cussey pour loger les troupes de cavalerie de Mgr Dupret et de Belchamp, ensuite de quoy ayant pris leurs logements audit Cussey, ils fesoient contribuer par lesdits habitants tout ce qui leur était nécessaire pour leur vivre et non contents de ce les obligeoient à leur fournir deniers. Pourquoy satisfaire, n'y ayant deniers, lesdits habitants furent contraints d'emprunter deniers à frais en diverses fois auprès de Me Beau de Besançon et jusqu'à 500 fr. que les échevins de temps à autre apportoient et les délivroient aux sieurs officiers desdites troupes : et quand on retardoit quelque temps de leur délivrer deniers, ils menaçoient lesdits habitants de les y contraindre. Mesme souvent montoient tous à cheval et se rangeoient en gros dans le village, disant qu'ils les emmeneroient prisonniers. Ce qu'ils firent souvent, liant et garottant ceulx qu'ils pouvoient attraper. En sorte que pendant le temps d'environ six semaines que lesdites troupes demeurarent audit lieu, ils firent bien des maux auxdits habitants, oyant été contraint ledit déposant de se sauver à réitérées fois dans les bois. Dit de plus qu'au mois de décembre de ladite année il y vint audit Cussey un capitaine de troupes de Son Excellence de Gallas, lequel y print logement avec sa troupe qui était grosse. Aussi conduisoit-il environ 60 bœufs servant à la conduite du canon et se fit contribuer dès le commencement dudit mois jusqu'aux festes de Noël tout ce qui lui étoit nécessaire et pour ce lesdits habitants furent contraints d'emprunter argent jusqu'à 200 fr. auprés du sr Memblay, de Besançon, que lesdits échevins délivrarent audit capitaine à leur retour, outre plusieurs sommes qu'ils fournissoient tant au chevalier de Buthier qui sortit dudit Cussey lorsque ledit capitaine y entra, qu'au colonel Vernier et au sr de Mercy qui étoit logé à Vouray..... qu'est tout ce qu'il a dit pouvoir déposer ne sachant escrire et a persisté à sa déposition après lecture à lui de ce faicte. Les autres témoins déposent à peu près de la même manière.

(Archives du Doubs. *Fonds des Etats*, C. 282.)

V. — *Note sur l'église de Cussey. Liste des curés qui l'ont desservie depuis* 1651 *à* 1868

L'église de Cussey faisait partie du décanat de Sexte, l'une des quinze circonscriptions dont se composait le diocèse. Jusqu'au XIe siècle, elle eut pour patrons saint Bénigne et saint André. Le premier patronage cessa par la donation qu'Albéric fit de cette église à Saint-Etienne de Besançon, et saint André en resta seul le titulaire.

L'édifice actuel, composé d'une nef unique (plafonnée) précédée d'un clocher à triple étage et terminée par une abside voûtée en berceau ne date que de 1741. Le style en est fort simple mais élégant.

Plusieurs confréries y avaient été établies canoniquement, entre autres celles de Saint-Sébastien et de Sainte-Agathe. Cette dernière avait été érigée dans le but de soulager, au temporel comme au spirituel, les femmes indigentes. C'était l'œuvre de la maternité.

Le premier curé de Cussey, mentionné dans le *Pouillé du P. André de Saint-Nicolas* (Arch. du Doubs), appartient au XVIIe siècle. Nommé après la guerre de Dix ans, Jean Louis Rougemont obtint ce bénéfice le 30 juin 1651, après un concours, et fut installé le 20 juin 1652. Son ministère dura cinquante-six ans et son zèle infatigable pourvut à tous les besoins moraux et spirituels de sa paroisse : missions (1), bourses en faveur des enfants pauvres, organisation des écoles, restauration des édifices religieux, notamment de la chapelle Saint-Waast, il n'épargna rien pour développer l'instruction dans sa paroisse. A partir de son administration, et grâce à ses efforts intelligents, Cussey eut constamment des recteurs d'école, et l'on peut affirmer que dès la fin du XVIIe siècle la généralité des habitants connut les principes essentiels de la lecture et de l'écriture.

Voici la liste des curés de Cussey de 1708, date de la mort de Louis Rougemont, jusqu'à nos jours :

Louis Guillemet, 1er octobre 1708; Jacques-Antoine Lucot, 25 octobre 1743; Claude-Etienne Jeanbrun, 11 juin 1777. — (J'omets les noms des assermentés). Etienne Jeanbrun, rentré dans sa paroisse après la révolution, y mourut le 24 février 1809; Pierre-Joseph Alix, 21 août 1807; Félix-Léonard Gète, confesseur de la foi, 12 juillet 1821; Poucy, 1853; M. Voulot, 16 octobre 1856; Chatelet, 19 décembre 1867.

VI. — *Bénédiction de la première pierre de l'église de Cussey.* — 25 septembre 1741.

JB^te Girardin, de Soulce, vic. de Cussey, autorisé par Mgr Hugon, evêque suffragant de Besançon, fait la bénéd. de la première pierre de l'Eglise, posée par Charles Marie Laurent (2), de Besançon, docteur en théologie, le 25 septembre 1741, en présence de Louis Guillemet, de Besançon, curé du lieu, de Denis F^s Guillemet de Besançon, Directeur des Annonciades; de Humbert Bouchard de Conliége, vic. de Pin, de Jeon F^s Laurent, avocat au Parlement, de Vincent Jobard, C^ller au Présidial, de B^te Laurent, ancien greffier au parlement, de Guillaume N., entrepreneur de ladite Eglise, et de F^s Sautot, recteur d'Ecole.

---

(1) Citons notamment celle donnée vers 1670 par le P. Jules Guillemin, de Besançon, missionnaire capucin envoyé par l'archevêque Antoine-Pierre I de Grammont.

(2) V. n° VIII, Notice sur les Laurent-Athalin.

VII. — *Inscription de la cloche de l'église de Cussey.* — 1763.

LAUDATE DOMINUM OMNES GENTES. Ps. 116.

LUDOVICA THERESIA SIC ME NOMINARUNT DNUS LUDOVICUS THOMAS LAURENT, ADVOCATUS IN SUPREMA CURIA DNA MARIA THERESIA JOS., FILIA DNI VINCENTII JOBARD CIVIS BISONT. DNUS DE BREVANS, CONSILIARII IN PRÆSIDIALI BISONTINO; BENEDICENTE D. JACOBO.ANT. LUCOT, PAROCHO DE CUSSEY ANNO DNI M D CCLXIII. SUMPTIBUS INCOLARUM DE CUSSEY PRO DUABUS PARTIBUS ET ESTU PRO UNA.

Au milieu se trouve l'image de la Vierge avec l'invocation :

ORA PRO NOBIS.

Au bas : LIVREMONT DE PONTARLIER.

VIII. — *Note sur la famille* LAURENT, *établie à Cussey en* 1698.

La famille Laurent, originaire de Besançon, vint s'établir à Cussey en 1698. — Plusieurs de ses membres se distinguèrent dans la magistrature et l'armée. Thomas Laurent était procureur au Parlement de Franche-Comté. Son fils Jean-François et son petit-fils Thomas-Louis y furent avocats. Ce dernier, vicomte-majeur de la cité, fut appelé par Louis XVI, en 1788, pour l'organisation des Etats de la province. Deux de ses enfants, Charles et Félix, ont fourni les plus beaux états de service dans l'armée et le génie militaire. — Thomas-Louis Laurent ayant épousé, le 21 août 1764, Thérèse Athalin, s'était allié à une autre famille non moins honorable. Claude-François Athalin, son beau-père, professeur à la Faculté de médecine et membre de l'Académie de Besançon, auteur de plusieurs ouvrages de médecine, etc., eut cinq enfants qui occupèrent tous des positions importantes : Luc-Claude-François, avocat général au parlement de Besançon; Marie-Thérèse, épouse de Thomas Laurent; Claude-François-Xavier, docteur en théologie, chanoine de la métropole et prébendier de Geneuille; Charles-François-Xavier, chevalier de Saint-Louis, capitaine de recrutement au régiment de Piémont, ensuite colonel et général de brigade; une fille qui fut sœur hospitalière. Le chanoine et le capitaine avaient leurs maisons de campagne à Cussey. Celle de ce dernier, acquise par M. le comte de Laurencin, fut bombardée et incendiée par les Prussiens, le 22 octobre 1870

IX. — *Rapport sur le combat de Cussey par le commandant* Brachet, *du 3e bataillon de la garde mobile des Vosges.* — 1870.

Le 20 octobre 1870, le 3e bataillon de la garde mobile des Vosges recevait l'ordre de se tenir prêt à partir le lendemain pour une reconnaissance, expédition de quelques jours, et dont allait faire partie également le 85e de ligne et la garde nationale mobile des Hautes-Alpes.

Cette expédition devait être conduite par M. le colonel Perrin, auquel des instructions préalables avaient été données par M. le général Cambriels, alors commandant en chef de l'armée de l'Est.

Ce bataillon, fort de 800 hommes, et ayant à sa tête M. le commandant Brachet, partit en conséquence de Chalezeule, à 7 heures du matin du 21 octobre, et arriva le même jour à Geneuille où il laissa ses quatre compagnies de droite; les quatre autres s'établirent à N (Devecey?)

Le 22 il quittait, à 7 heures du matin, ces deux villages et se rendait en toute hâte à Cussey, pour y défendre le passage du pont et arrêter le plus longtemps possible le corps d'armée du général Werder.

Dès son arrivée à Cussey, le commandant Brachet envoya ses cinq premières compagnies en avant du pont, sur Etuz en leur recommandant de profiter des accidents naturels de terrain qui s'offraient à elles pour donner moins de prise aux feux de l'ennemi.

Une avant-garde prussienne parut bientôt; mais elle fut forcée de se replier presque immédiatement dans les bois environnants, où elle attendit du renfort. Une heure environ se passa dans cette attente. L'ennemi reparut alors plus nombreux et s'avança en ordre de bataille sur la crête d'un petit mamelon. Il se répandit ensuite dans les vignes et le feu s'engagea très nourri de part et d'autre; mais les troupes allemandes allaient toujours en augmentant; il devenait évident qu'elles cherchaient à tourner nos tirailleurs, en faisant avancer insensiblement leurs deux ailes.

C'est pourquoi le commandant Brachet ordonna à la 7e compagnie de se déployer dans les vignes qui se trouvent à gauche de Cussey, pour empêcher l'aile droite d'avancer. Mais (il était alors 3 heures) le feu de l'ennemi redoublait d'intensité et le corps d'armée du général Werder venait appuyer la brigade Deggenfeld, qui avait seule été engagée jusque-là. D'un autre côté, une artillerie formidable couvrait de projectiles le terrain en avant du pont et le pont lui-même. Malgré cela la compagnie désignée, conduite par M. Colle, son capitaine, s'élança en avant du pont et put arriver à la ligne des tirailleurs après avoir perdu quelques hommes pendant ce trajet, quoique très court. La lutte put continuer avec un acharnement toujours croissant. Nos tirailleurs répondirent par un feu bien entretenu aux efforts de l'artillerie ennemie. Cependant les munitions commençaient à manquer, et le nombre des ennemis augmentait sans cesse : toute résistance pa-

'onc devoir bientôt cesser forcément de notre côté, lorsque, ·es du soir, un renfort de trois compagnies de la garde mo- ·utes-Alpes déboucha dans le village Il leur fut alors ·er relever nos tirailleurs épuisés et réduits à leurs der- hes. Malheusement, lorsque ces compagnies voulurent ·ur le pont, elles furent assaillies par une telle quantité de ·t d'obus, qu'il leur fut impossible d'avancer.

·ur ces entrefaites, la brigade Deggenfeld, qui était cachée dans les vignes, déboucha de trois côtés différents, protégée par six batteries d'artillerie. Nos tirailleurs cherchèrent alors à battre en retraite; les uns essayant de gagner le village, les autres gagnant le bois, d'autres enfin tentant le passage de l'Ognon à la nage. Ceux qui purent regagner Cussey se joignirent à la réserve, qui fut formée en bataille par le commandant Brachet, et l'on parvint ainsi à arrêter quelques instants l'infanterie badoise qui venait de traverser le pont. Mais un escadron de cavalerie ennemie vint mettre un terme à cette dernière tentative de résistance, en chargeant sur les débris du 3e bataillon, auxquels s'étaient réunis également les mobiles des Hautes-Alpes. 12 officiers, dont 7 des Vosges, et 150 hommes des deux corps furent ainsi faits prisonniers.

Nous avons eu à déplorer en outre, dans cette journée, la mort de M. le sous-lieutenant Delang, de la mobile des Vosges, tué bravement à la tête de sa compagnie, en cherchant à la rallier, et celle de 36 soldats ou sous-officiers; 85 hommes ont été blessés plus ou moins grièvement, ainsi que M. le lieutenant Méline, également des Vosges, qui a eu la cuisse droite amputée.

M. le Commandant cite comme s'étant fait remarquer : M. le capitaine Colle, de la 7e compagnie, qui a reçu deux blessures légères en se portant avec sa compagnie au secours des tirailleurs; M. Delang, tué; M. Méline, lieutenant, qui, ayant la cuisse fracassée par un obus, ne cessait d'encourager ses hommes à tenir jusqu'au bout; M. le capitaine Ostertag, qui a fait preuve pendant tout le combat du plus grand calme et du plus grand sang-froid; MM. Blaison et Monnin, capitaines; Grandjean, lieutenant; Pierre, sous-lieutenant, qui ont préféré se laisser faire prisonniers que d'abandonner leur commandement.

J'ajouterai que le général de Werder ne voulait pas croire qu'il avait eu 800 hommes à combattre, et qu'il félicita chaleureusement le commandant Brachet et nos mobiles de l'énergique résistance qu'ils lui avaient opposée depuis les 9 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.

(Communiqué par le commandant Brachet,)

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT CLERC

Au discours de réception de M. l'abbé CHATELET.

(1er février 1881.)

MONSIEUR,

Si l'histoire de la province est, d'après le titre de fondation de l'Académie, l'objet principal de ses travaux, vous arrivez au milieu de nous par la voie la plus utile et la plus honorable. C'est à l'histoire de la Franche-Comté que vous avez consacré vos loisirs. Deux fois l'Académie vous a vu entrer dans la lice de ses concours, et deux fois vous avez été couronné. Trop souvent éloigné, par votre résidence, des sources d'information si heureusement mises à la disposition de ceux qui habitent les grandes villes, vous avez courageusement, comme votre digne collaborateur, M. Coudriet, dont il est juste de rappeler ici le nom, lutté contre ces difficultés, cherchant tous deux, dans la province et au dehors, les lumières dont vous aviez besoin. C'est ainsi que, par une volonté forte et un travail persévérant, ont été élucidées les annales de Jouvelle et de Jussey, deux des grandes seigneuries de nos comtes de Bourgogne. Dans cette séance même, vous avez fait voir ce que peut offrir d'intérêt l'histoire d'un simple village, consciencieusement étudiée et élégamment écrite. Vous persévérerez dans cette voie; le passé nous est un sûr garant de l'avenir, et je me félicite d'être appelé à vous offrir nos sentiments de bienvenue.

LE ROITELET

(IDYLLE)

Par M. Louis MERCIER

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance publique du 29 juillet 1881.)

O bonté de l'âme!
(V. HUGO.)

C'était d'hiver un beau dimanche,
La neige argentait les coteaux,
En girandole, à chaque branche,
Du givre brillaient les cristaux.

La forêt de brume voilée,
Sous l'âpre bise frissonnait,
Et dans le fond de la vallée
La cloche sainte résonnait.....

L'essaim familier des mésanges
S'envolant des buissons rouillés,
Venait quêter autour des granges
Les grains du vanneur oubliés.

La campagne était solitaire,
Et cachant l'espoir du semeur,
Ainsi qu'un immense suaire,
Les champs étalaient leur blancheur,

De l'horizon couleur d'opale,
Le soleil blafard émergeant,
Rosait d'une lumière pâle
Les vieux arbres poudrés d'argent.

Et sur la route éblouissante,
Dans les froids rayons du matin,
Toute frileuse et rougissante,
Une enfant apparut soudain !

Sous sa coiffe blanche proprette,
Elle arrivait pressant le pas,
Faisant, sous son pied de chevrette,
A peine craquer le verglas.....

Avec une candeur divine,
La mignonne tenait serré
Sur sa virginale poitrine,
Son beau *Paroissien* doré.

Mais tout à coup, tombé d'un chêne,
L'enfant aperçut en passant,
L'aile sanglante et sans haleine,
Un petit roitelet gisant.

Sous les glaçons couvrant la mousse,
Il s'était blotti pour mourir,
Et semblait, dans sa plainte douce,
Exhaler un dernier soupir !

L'enfant, d'émotion tremblante,
Mit le passereau dans son sein,
Et, le réchauffant sous sa mante,
De son toit reprit le chemin.....

Or, de son absence à l'église,
Chacun, ce jour-là, s'étonna.
Mais le bon Dieu, sans doute, à Lise,
En sa tendresse pardonna.

Comme une sœur hospitalière,
L'enfant soigna le pauvre oiseau,
De laine douillette et légère,
Elle lui fit un chaud berceau.

Et Lise de joie enivrée,
Couvrait de baisers tous les jours
Du passereau l'aile moirée
Et le joli cou de velours.

Mais, quand réveillant le bocage,
Rayonna le printemps fleuri,
La jeune fille ouvrit la cage
Du doux petit oisel guéri.....

Vers les bois, d'une aile rapide,
Le roitelet partit joyeux,
Et Lise, la paupière humide,
Longtemps suivit son vol des yeux.

. . . . . .

Dès qu'avril commence à renaître,
Chaque printemps, depuis ce jour,
Un roitelet, sous sa fenêtre,
Fait éclater ses chants d'amour!.....

LE DOCTEUR GIROD

DE MIGNOVILLARD

Etude par M. le docteur LEBON

MEMBRE RÉSIDANT

A PROPOS D'UNE PUBLICATION OFFERTE A L'ACADÉMIE

Par M. M. CROULLEBOIS, professeur à la Faculté des sciences.

(Séance du 20 février 1881.)

Monsieur le docteur Croullebois, professeur à la Faculté des sciences de Besançon, ayant fait hommage à l'Académie d'une biographie sur le docteur Girod de Mignovillard, j'ai pensé qu'il lui serait agréable de connaître la vie de ce savant modeste dont les médecins peuvent s'honorer autant que la Franche-Comté; cette étude n'a pas d'autre but.

Après la conquête de la Franche-Comté par la France, un des ancêtres du docteur Girod, qui servait dans l'infanterie espagnole, abandonna la carrière des armes pour courir le monde et les universités; après s'être fait recevoir docteur en droit, il tenta même de se lancer dans la diplomatie et finit par se fixer à Poligny.

Un de ses fils embrassa la médecine et exerça cette noble profession à Mignovillard; il eut plusieurs enfants : l'un d'eux fut Jean-François-Xavier Girod, qui naquit le 17 août 1735; c'est lui qui fait le sujet de ce travail.

Un chanoine de Nozeroy, oncle maternel de Xavier, se chargea de son éducation, lui enseigna les humanités et les mathématiques, qui offrirent à ce jeune homme le plus vif attrait; Girod se complaisait, en effet, à rechercher l'har-

monie des nombres jusque dans leurs rapports les plus reculés.

Ses études achevées, il se rendit à Besançon pour y étudier la médecine, fut reçu docteur à vingt-trois ans. La thèse qu'il soutint devant Gabriel Lange avait pour sujet *De l'emploi de l'émétique dans les affections comateuses*, ou *In affectibus soporosis emeticum.*

Témoin de ses nombreux succès, son père lui conseilla de compléter son instruction par un séjour à Paris, mais jamais le jeune docteur ne voulut y consentir dans la crainte d'imposer des charges trop fortes à sa famille. Il préféra succéder à son père dont il avait souvent admiré le dévouement pour ses malades et spécialement pour les pauvres : « Heureux dans cette retraite, dit Vicq d'Azir, il faisait le bien et cherchait la vérité ; il avait peu d'amis, peu de fortune et peu de besoins. » Plus les villes étaient grandes et peuplées, plus Girod avait de répugnance à les habiter. Dans le cours de ses études, il s'était lié avec France qui, plus heureux que lui, avait passé quelques années à Paris et avait vu ses efforts couronnés par le titre de médecin en chef des épidémies en Franche-Comté. Poursuivant sa carrière, France obtint au concours à la Faculté de Nancy une chaire de médecin à Besançon ; il fut alors heureux de pouvoir transmettre à son ami Girod sa place de médecin des épidémies.

Celui-ci quitta donc Mignovillard pour se fixer à Besançon, après avoir abandonné son patrimoine à ses frères.

M. de Lacoré, dont le nom est resté populaire en Franche-Comté, était alors intendant de la province ; Girod se lia d'amitié avec lui ; sous son inspiration, M. de Lacoré, en 1763, établit quatre médecins des épidémies sous la direction d'un médecin en chef qui fut Girod.

De 1763 à 1783, c'est-à-dire pendant vingt ans, Girod remplit ces fonctions avec un dévouement complet qui fut, dès 1772, récompensé par un brevet d'inspecteur des épidémies de la province.

Dès qu'une épidémie était signalée, Girod se fixait au foyer de la contagion afin de pouvoir mieux suivre la maladie dans toutes ses phases; il consacrait ses jours à prendre des notes qu'il rédigeait pendant une partie de ses nuits; aussi lorsque le ministre d'Etat baron de Breteuil demanda à tous les médecins des épidémies du royaume des rapports sur leurs services, Girod put adresser des mémoires très circonstanciés sur les épidémies dont il avait été témoin... La valeur des travaux envoyés par Girod fixèrent bientôt l'attention de l'Académie royale de médecine, qui le nomma d'abord associé régnicole, puis lui décerna une médaille de la valeur d'un jeton d'or.

Ce fut, en effet, comme médecin des épidémies que Girod acquit une célébrité que jamais peut-être un modeste praticien de province n'a obtenue.

La petite vérole sévissait en Franche-Comté à des intervalles d'une régularité désespérante; tous les trois ans ou tous les cinq ans au plus, elle éclatait sur un point ou sur un autre, et l'on a calculé que cette terrible affection enlevait environ le quatorzième de la population.

Lorsqu'en 1763 Girod fut nommé médecin des épidémies, l'inoculation non-seulement n'était pas protégée en France comme en Angleterre, mais elle était généralement combattue ; en effet, le 8 juin de cette année 1763, le parlement de Paris avait pris un arrêté par lequel il était ordonné aux Facultés de théologie et de médecine de s'assembler et de donner leur avis sur le fait d'inoculation et par provision faisait défense de pratiquer cette opération dans les villes et faubourgs du ressort du parlement. La Faculté de médecine, il est vrai, se prononça pour la tolérance de la pratique de l'inoculation.

Il a donc fallu à Girod une conviction bien profonde et un courage presque héroïque pour oser, lui modeste praticien de province, tenter d'introduire en France l'inoculation.

Pour se préparer à cette lutte, il se rendit en Angleterre

où l'inoculation avait été introduite par Mme de Montaigu, femme de l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, qui y ayant eu ses fils inoculés avec succès, rapporta cette bienfaisante pratique dans sa patrie. Girod vit l'inoculation pratiquée tous les jours sur les enfants trouvés, ainsi qu'il l'annonçait de Londres à son ami France : « Ici, lui écrit-il, l'inoculation a réuni tous les suffrages et est universellement appliquée. Le premier soin d'un officier est de faire inoculer ses jeunes recrues, la première question qu'un marchand adresse à un commis, un chef d'atelier à un ouvrier, un maître à son domestique, est pour demander s'il est inoculé ou s'il a eu la petite vérole. » Girod, témoin de ce que peut l'initiative privée chez un peuple qui sait faire ses propres affaires sans compter sur le secours de l'Etat, avait été enthousiasmé ; aussi résolut-il de doter la France de la pratique de l'inoculation et se mit-il de suite à l'œuvre.

Ce fut à Mignovillard que, le 9 octobre 1765, il tenta la première fois l'inoculation en présence du docteur Favrot, de Chaux-Neuve, et du chirurgien Nicod, de Frasnes ; douze enfants furent inoculés et tous avec succès. Il consigna ce résultat dans un mémoire qu'il adressa aussitôt à Desoteux, chirurgien des armées du roi à Besançon.

Dès lors Girod se voua tout entier à l'inoculation et quatre ans après ces premiers essais, en 1769, l'inoculation était tellement admise dans la pratique en Franche-Comté, que M. de Lacoré accordait une gratification annuelle aux médecins inoculateurs ; c'est par milliers que, dès 1771, on comptait les sujets inoculés par Girod qui, dès lors, songea à réglementer la pratique de l'inoculation.

Il établit d'abord qu'un traitement préparatoire était inutile, puis il substitua aux incisions alors en usage les piqûres qui n'exposaient pas, comme les incisions, à voir se développer chez les malades des abcès multiples, des plaies dégénérant en ulcères, et surtout de longues suppurations. Girod inoculait non-seulement les adultes, mais encore les enfants

depuis le quinzième ou seizième jour après leur naissance, et la statistique ne donnait cependant qu'un décès sur 400, tandis que la petite vérole naturelle fournissait 72 pour 400.

En présence d'un tel résultat, la Société royale de médecine fit publier dans le tome II de ses Mémoires : « que M. Girod étant le premier qui eût fait adopter l'inoculation en France aux peuples des campagnes, la Société avait arrêté qu'elle instruirait le public de ses succès et qu'elle lui offrirait une médaille de la valeur d'un double jeton d'or. »

Il ne faudrait pas croire cependant que ces succès fussent obtenus sans luttes ardentes.

Pendant que Girod inoculait heureusement des milliers de sujets, on lisait dans les feuilles publiques : « D'après le réquisitoire du syndic et l'avis du Collège de médecine de Dijon, la Chambre du conseil et de police : 1° défend de faire inoculer dans la ville et ses faubourgs à peine de 300 livres d'amende ; 2° défend aux médecins, aux chirurgiens et à leurs élèves d'y pratiquer l'inoculation sous la même peine et de plus grande, même de dommages et intérêts. » A Besançon même, un médecin, Bruand, adressait à un journal de la province une lettre où il niait les bons effets de l'inoculation, affirmait que les succès publiés étaient faux et prévenait le public qu'il fallait se méfier de l'enthousiasme qui expose toujours les peuples à une foule d'erreurs.

Girod ne fit pas longtemps attendre sa réponse. Cinq jours après, il écrivait à M. Bruand, dans le journal de Franche-Comté : « Vous êtes médecin de la paroisse de Sainte-Magdeleine en cette ville ; vous avez sans doute mis en usage la fumée des allumettes et les autres moyens que vous préconisez ; cette paroisse vient cependant d'être cruellement maltraitée par la petite vérole, la preuve en est consignée dans ses registres. Que penser après cela de l'efficacité de vos moyens. J'ai vu dans les trois derniers mois quatorze cents enfants inoculés ; il n'en est mort que deux. »

Bruand ne répliqua pas.

Girod ne se contenta pas de ces premiers succès, il voulut s'assurer si le nombre des piqûres n'avait pas d'influence sur les résultats obtenus; il arriva à en pratiquer jusqu'à huit par sujet et constata que le nombre des morts décroissait; il ne comptait plus qu'un décès sur mille.

Aussi concluait-il, dans un deuxième mémoire sur l'inoculation, que « l'abondance de l'éruption, toutes choses égales d'ailleurs, est, jusqu'à un certain terme que l'expérience déterminera un jour, en raison inverse des piqûres. »

Girod se demanda si l'inoculation préservait des récidives; il résolut cette question affirmativement : cette assertion aurait sans doute été démentie par le temps, si la vaccine n'était venue remplacer avantageusement l'inoculation; car on crut aussi, pendant plus de trente ans, qu'une bonne vaccination préservait de la petite vérole; mais, avec les années, on s'aperçut que cette croyance était erronée, et aujourd'hui on en est arrivé à admettre qu'une revaccination décennale est d'une grande prudence, sans toutefois être absolument nécessaire.

Mais pour qui connaît Girod, l'on peut affirmer que s'il eût vécu, il eût le premier reconnu son erreur et se fût empressé de proclamer qu'il s'était trompé.

Girod était un hardi novateur joignant à son amour du progrès la prudence du vrai savant; aussi arriva-t-il bientôt à se demander s'il était sage d'inoculer d'une manière permanente. Dans un mémoire fortement motivé sur la police de l'inoculation, il conclut « que la liberté d'inoculer en tout temps serait dangereuse dans les villes du second et troisième ordre, où l'on entretiendrait une contagion perpétuelle et très alarmante,..... mais que l'intérêt général et particulier exige qu'on y permette l'inoculation lorsque la petite vérole commence à y régner épidémiquement. » On voit par là combien le novateur usait de prudence dans ses recherches du progrès.

De 1765 à 1776, Girod avait inoculé plus de 17000 sujets,

et il venait d'annoncer à la Société royale de médecine qu'il ne perdait plus qu'un malade sur mille, lorsqu'éclata à Paris une violente épidémie de variole ; l'épouvante gagna la cour qui n'avait pas encore oublié le terrible fléau qui décima la race de Louis XIV.

On discuta longtemps en présence du roi le point de savoir si on l'inoculerait ; le nom de Girod étant revenu souvent pendant la discussion, Louis XVI consentit à se faire inoculer, mais à la condition que ce serait Girod lui-même qui pratiquerait l'inoculation ; il fut donc mandé à Paris.

Le message royal le trouva à Frasnes, où il donnait ses soins aux derniers malades d'une épidémie qui venait d'y sévir. C'était la célébrité, la fortune et les honneurs qui s'offraient inopinément à lui, et cependant, pour rester fidèle aux principes qui lui avaient toujours fait préférer une vie de dévouement obscur et d'abnégation à toute autre chose, Girod déclina l'honneur qu'on lui faisait. Il fallut que M. de Lacoré combattît ses scrupules, fit valoir à ses yeux l'intérêt que l'humanité avait au succès de l'inoculation, pour décider Girod à se rendre à l'appel de Louis XVI.

Il arriva à Paris vers la fin de mars 1776, et quelques jours après les princes et les princesses furent inoculés de quatre piqûres ; le roi seul en exigea une cinquième. Trente jours après, princes, princesses et roi étaient guéris.

Vicq d'Azir avait voulu que Girod fût son hôte ; là chaque jour, grands et petits, maîtres et valets, affluèrent pour se faire inoculer : Turgot, le marquis de Villequier, le comte de Belzunce, le marquis de Villeroy, la comtesse de Forcalquier, et une foule d'autres grands personnages furent alors inoculés par Girod.

C'est ainsi qu'à l'encontre de ce que l'on voit habituellement, la vulgarisation de l'inoculation se fit des petits aux grands.

La Société royale de médecine, pendant le séjour de Girod à Paris, lui adjugea deux de ses prix d'encouragement.

La ville de Besançon, pour reconnaître les services que Girod lui avait rendus pendant le cours de deux épidémies, lui décerna, le 2 septembre 1779, le titre de citoyen de Besançon.

Le roi lui avait déjà accordé un brevet de médecin de sa personne. En 1787, Girod avait inoculé 25000 personnes; pour le récompenser, en mars de cette même année, Louis XVI lui donna lui-même des titres de noblesse, avec cette devise : *Variolis insitione domitis 25000*, et pour arme un écu d'azur à trois colonnes d'or rangées en pals, ledit écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'or et d'azur. Enfin son nom figure sur la liste de promotions des chevaliers du cordon noir de Saint-Michel pour 1783. Mais il devait rester sur le champ de bataille des médecins avant d'avoir porté le cordon de l'ordre.

En effet, Girod était encore à Paris lorsqu'en juillet 1783 se déclara à Chatenay, bailliage de Dole, une épidémie de fièvres intermittentes pernicieuses ; il voulut de suite prendre son poste de médecin des épidémies ; ce fut en vain que les personnages les plus influents s'efforcèrent de le retenir. A la fin de juillet, il était au château d'Arlay, chez Mme la comtesse de Lauraguais, où après six semaines de fatigues excessives il fut attaqué lui-même du mal qu'il était venu combattre ; de suite il comprit la gravité de sa situation et n'en expérimenta pas moins sur lui-même un nouveau remède qu'il voulait essayer ; enfin les accidents se multipliant, il reconnut que tout espoir était perdu, il l'annonça à son ami France, qui était accouru pour lui prodiguer ses soins et sa grande expérience.

France cherchait à faire renaître en lui quelques lueurs d'espoir. « Ne nous y trompons pas, lui répondit Girod, mon ami, le glaive qui n'est que suspendu va frapper ; mais ne me plains pas, je meurs sur le champ de bataille. Si les cordiaux que tu me donnes me prolongent ma vie de quelques instants, je les chérirai, puisque je dois les passer avec toi. »

Le 5 septembre 1783, Girod s'éteignit dans les bras de son ami France à la fin du septième accès, ainsi qu'il l'avait prévu.

Après avoir parlé du savant, terminons par quelques mots qui feront connaître l'homme privé. Nous avons déjà dit que Girod, pour ne pas imposer de trop grands sacrifices à sa famille, avait renoncé à compléter son instruction par un séjour à Paris; toute sa vie est marquée par le même désintéressement. C'est ainsi qu'il ne voulut jamais accepter d'honoraires. Vivant en célibataire dans sa famille, il n'avait aucun besoin à satisfaire, que son amour de la science. Il refusait également les témoignages de reconnaissance des grands. Pendant son séjour à Paris, il ne sollicita jamais ni pour lui ni pour les autres aucune faveur. Un jour il tenait un papier près du lit du roi, qui s'en aperçut et lui demanda ce que c'était. Sire, répondit-il, c'est une lettre de ma famille qui s'informe de l'état de votre majesté; que je suis fâché, dit le roi, que ce ne soit pas plutôt un mémoire pour me demander une grâce! que j'aurais eu de plaisir à vous l'accorder. D'ailleurs il se montrait peu à la cour; il passait pour un homme extraordinaire aux yeux de cette foule de courtisans qui ne cherchaient que l'occasion de se faire valoir.

Aux approches d'une épidémie, Mme de Lauraguais (1) le manda à son château d'Arlay pour inoculer ses enfants, ce qu'il fit avec succès; elle lui fit envoyer de la vaisselle plate en cachette; aussitôt qu'il en eut connaissance, il la fit renvoyer; quelque temps après, lui ayant rendu de nouveaux services, la duchesse insista pour qu'il consentît à recevoir une marque de sa reconnaissance. Cette fois elle fut plus heureuse : Girod accepta les beaux domaines qu'elle possédait à Mignovillard, mais ce ne fut que pour les transmettre aux habitants de ce village, qu'il enrichit ainsi après les avoir

(1) Pendant la révolution, la comtesse de Lauraguais porta sa tête sur l'échafaud.

préservés de la variole. Le dernier acte de sa vie fut encore une marque de son amour pour les pauvres ; il voulut être enterré au cimetière au milieu des humbles et des pauvres d'Arlay.

Un an après la mort de Girod, Vicq d'Azir donnait à son ami un dernier témoignage de son affection, en prononçant, le 31 août 1784, son éloge devant la Société royale de médecine. Enfin, Messieurs, il vous sera agréable d'apprendre qu'un membre de votre Compagnie, Philippe de la Madeleine, le 29 décembre 1783, rendait témoignage aux nobles qualités de Girod ; permettez-moi de vous citer un passage de son discours.

« Déjà, dit de la Madeleine, Girod touchait à la récompense de ses travaux ; d'une part, la Société royale de médecine, après lui avoir prodigué ces médailles qui sont le prix flatteur du génie, s'honorait de le voir inscrit sur sa liste ; de l'autre, les lettres de noblesse qu'il venait d'obtenir allaient être suivies de ce cordon qui a remplacé parmi nous la couronne civique.

» Nul ne le mérita mieux que l'utile, le bon Girod ; car c'est la double dénomination que lui avaient assuré ses vertus. On peut dans son état avoir autant et plus de talent, jamais le désintéressement ne sera porté plus loin. La satisfaction d'avoir fait le bien était son plus doux salaire, et lui offrir de nouveaux malheureux à soulager, c'était le récompenser selon son cœur des biens qu'il venait de prodiguer à d'autres. C'est en cherchant à ramener la santé parmi les habitants de Chatenois qu'il exténua la sienne. Qu'il me soit permis de vous rappeler ses dernières paroles ; elles le peignent mieux que mes faibles discours : J'ai rempli tous les devoirs qu'exige la religion, dit-il à M. le professeur France, j'ai fait mes dispositions temporelles, j'attends tranquillement la mort ; elle me sera douce, ayant près de moi le meilleur de mes amis. Tu sais que je ne l'ai jamais redoutée. Quand j'eusse vécu vingt ou trente ans de plus, ce n'aurait

été que la répétition des mêmes objets que j'ai eu sous les yeux. Il s'y serait mêlé quelques infirmités de plus et peut-être n'eussé-je pas eu alors la consolation de mourir au champ de bataille. La perte du médecin Girod a été vivement sentie, et la vérité peut écrire hardiment sur la pierre qui recouvre sa cendre, qu'il a été pleuré de tous les gens de bien : *Ille bonis flebilis occidit.* »

Si je n'avais déjà, Messieurs, abusé de vos instants, je me permettrais de signaler à M. Croullebois quelques points restés un peu obscurs pour le lecteur : je lui demanderais si l'intimité qui s'établit si rapidement entre un jeune médecin de campagne à ses débuts avec l'intendant de la province n'aurait pas sa source dans l'affiliation de celui-ci à la franc-maçonnerie, que M. de Lacoré venait d'introduire en Franche-Comté ; si il est bien sûr que Girod, qui n'avait pas cru pouvoir compléter ses études à Paris pour ne pas imposer de charges à sa famille, a bien eu pour but principal de son voyage à Londres l'étude de l'inoculation, ou si plutôt, pour qui connaît l'affection de Mme de Lauraguais pour son médecin, la comtesse n'aurait pas envoyé en Angleterre Girod, sinon pour surveiller son époux, du moins pour s'enquérir de la vie qu'il y menait (1).

Mais j'ai hâte d'ajouter que ces desiderata signalés, c'est un devoir pour moi de proposer à la Compagnie de voter des remerciements à M. Croullebois pour sa biographie attachante sur un homme si véritablement supérieur qui, en vulgarisant l'inoculation, fut un bienfaiteur de l'humanité, et dont le nom eût acquis un bien autre prestige si Jenner, en introduisant en 1811 la vaccine, n'eût rendu inutile l'inoculation. Dans cette étude, un style d'une élégante pureté relève des consi-

(1) Le comte de Lauraguais, duc de Brancas, était un esprit supérieur, livré à l'étude des sciences : ami de Diderot, de d'Alembert et des encyclopédistes, il usa très largement des plaisirs, se lia avec Barras, et dut sans doute à cette liaison d'échapper à l'échafaud. Il mourut à Paris en 1821.

dérations d'un spiritualisme convaincu. M. Croullebois nous offre, en effet, la vie du docteur Girod « comme une consolation et un exemple pour tous ceux qui croient qu'il y a dans l'humanité autre chose que des agrégats fortuits de molécules matérielles luttant pour le combat de la vie. »

LES VITRAUX

DE NOTRE-DAME DE BEAUJEU

(HAUTE-SAONE)

Par M. Jules GAUTHIER

SECRÉTAIRE ADJOINT.

(Séance du 28 mai 1881.)

Il n'est pas, je crois, en France, de région où les peintures sur verre du moyen-âge et de la Renaissance soient plus rares qu'en Franche-Comté. Qu'on fasse le pèlerinage méritoire des deux à trois cents églises anciennes des diocèses de Besançon et de Saint-Claude, on en rapportera, comme moi, cette conviction décevante, c'est qu'il y survit à peine une dizaine de verrières des XVe et XVIe siècles, représentant une surface totale de douze à quinze mètres carrés. Il a fallu, pour tomber dans une semblable pénurie, d'abord les ravages épouvantables d'une guerre d'anéantissement, la guerre de Dix ans (1635-1644); au XVIIIe siècle, la passion des retables massifs qui fit murer tant de maîtresses fenêtres et briser tant de vitraux; enfin, presque de nos jours, la maladresse de restaurations ou d'embellissements équivoques prodigués à tant d'édifices religieux. Sans avoir jamais eu la splendeur décorative des monuments élevés dans les riches provinces du Centre et du Nord, nos cathédrales, nos églises collégiales, conventuelles ou même paroissiales, devaient à la générosité des prélats ou des seigneurs maint vitrail à personnages, et surtout une quantité de panneaux armoriés qui cloisonnaient toutes les baies des chapelles et en indiquaient les collateurs. De nombreuses mentions relevées dans des

registres capitulaires ou dans des comptes d'abbayes, des marchés conclus avec des maîtres-verriers, de rares dessins recueillis par Jules Chifflet, enfin des traditions que l'on a pu ou que l'on peut obtenir de quelques vieillards, permettraient d'ébaucher encore une liste incomplète de ces trésors perdus. Mais on aura beau tenir compte des moindres fragments et des moindres indices, dans l'*Histoire des arts et des artistes franc-comtois,* la peinture sur verre n'occupera jamais que les proportions modestes d'un chapitre; j'en donnerai ici une première page, en faisant connaître brièvement les vitraux inédits de l'église paroissiale de Beaujeu-sur-Saône, la seule peinture du xve siècle qui nous soit parvenue dans son intégrité.

Quand on sort de Gray en remontant les bords de la Saône, on aperçoit bientôt sur la rive gauche du fleuve, au pied des collines boisées qui, à l'Est, limitent l'horizon, une haute tour carrée juchée sur une motte et dominant de nombreux villages, c'est la tour de Beaujeu. Dépendance du fief archiépiscopal de Gray, ce donjon, dont la structure révèle le xiiie siècle, eut vraisemblablement pour origine la défense et la surveillance des gués de la Saône, seule barrière qui protégeât ce côté de la province contre les invasions bourguignonnes, champenoises ou lorraines. Jusqu'au xvie siècle il appartint, presque sans interruption, à une race qui portait son nom et qui, sur l'entrée du château, avait fait sculpter au-dessous de ses armoiries (*Burelé de gueules et d'argent de dix pièces*) cette curieuse devise : QVI SE MESVRE DVRE. BEAVJEV (1). Lorsque cette vieille famille disparut au siècle dernier, sa terre patrimoniale avait, depuis deux cents ans, passé tour à tour aux mains des Perrenot de Granvelle, des la Baume, des Boudret, pour appartenir enfin aux d'Hennezel, titrés comtes de Beaujeu en novembre 1715.

(1) *Bibliothèque nationale.* Fonds Clairambaut, tome 942, fol. 93, v°.

Au bas du donjon de Beaujeu, se dresse une église paroissiale dédiée à Notre-Dame. A première vue, le caractère de ses contreforts et de certaines ouvertures, le clocher qui la domine, la porte monumentale qui lui donne accès, feraient attribuer à sa construction la date du donjon. Mais bientôt on s'aperçoit qu'un rhabillage ingénieux (vieux de vingt ans à peine) a amalgamé les débris d'une église irrégulière du xve siècle avec des bâtisses nouvelles, en donnant à l'ensemble de cette création ce plan correct et ces détails soignés qui trompent un instant la critique. A part le chœur, l'ancienne chapelle seigneuriale *du Rosaire* (côté de l'évangile) et le clocher qui chevauche sur le transept, l'église de Beaujeu n'a rien d'ancien et n'offre plus que l'intérêt médiocre d'un pastiche moderne spirituellement exécuté. Quand on a examiné quelques tombes des sires de Beaujeu replacées dans la nef de gauche (1), deux ou trois épitaphes d'ecclésiastiques (2), enfin des inscriptions à l'honneur de la Vierge,

---

(1) Voir à la suite de cette notice des Notes historiques et archéologiques sur la famille de Beaujeu.

(2) J'ai relevé deux de ces épitaphes qui encadrent des dalles non historiées, en voici le texte :

Tombe de Jacques ROLET, *de Gray, curé de Mantoche* (3 mai 1411).

(Dalle haute de 1^m 70, large de 0^m 80, devant les fonts, nef gauche. Inscription en capitales gothiques).

✠ ANNO : DNI : M : CCCC : XI° : DIE : TERCIA : MAII : OBIIT : DNS : IACOBVS : ROLETI : DE : GRAYACO : CVRATVS : QDA : DE : MOTOCHIA : REQESCAT : IN : PACE : AMEN.

Tombe de Guillaume MAILLANCENET, *vicaire de Beaujeu* (29 septembre 1532).

(Dalle haute de 1^m 88, large de 0^m 82, grande nef. Inscription en minuscules gothiques).

✠ CY GIST DISCRETE PSONE · MESSIRE · GVILLAME MAILLANCENET PBRE · JADI · VICAIRE · DE · CEAS · QUI · TRESPASSA LA · XV · XXXII · PRIES · POUR LUY.

gravées sur les culs de lampe de la chapelle *du Rosaire* (1), toute l'attention se concentre immédiatement sur la verrière qui éclaire le chœur et s'épanouit derrière le maître-autel.

Dans le chevet rectangulaire qui termine l'abside s'ouvre, à trois mètres du sol, une fenêtre unique dont l'arc brisé se heurte contre le formeret d'une voûte du xve siècle. Haute de 3^m 74, large de 2^m 34 (entre châssis), cette ouverture, largement ébrasée, est divisée à sa base en trois compartiments par deux meneaux chanfreinés, qui, parallèles aux montants de la fenêtre, supportent trois arcs trifoliés. Sur le dos de ces arcs s'étage une claire-voie de pierre conçue dans le style flamboyant, et dont les courbes et contre-courbes, habilement contrariées, dessinent dix compartiments inégaux, mais symétriques. Au centre de cette claire-voie est un tableau elliptique soutenu de deux compartiments quadrilobés, accosté de deux baies en forme de flamme, dont la courbe extérieure se plie au contour de la fenêtre et dont la pointe meurt à son sommet; ce tableau est subdivisé lui-même (par des cloisons contournées) en quatre baies distinctes affectant la forme d'un cœur couronné d'une flamme. Deux encoignures triangulaires, placées à la même hauteur que les quadrilobes, complètent ce remplage flamboyant, dont un croquis fera mieux comprendre d'ailleurs la disposition réelle.

En ce cadre massif, et cependant d'apparence légère, s'encastrent les compartiments du vitrail; c'est dans les trois panneaux inférieurs, qui à eux seuls représentent les deux tiers de sa surface, que se déroule la composition principale. La scène de l'*Annonciation :* la Vierge qui écoute, l'Ange qui

---

(1) Ces inscriptions datent du xve siècle : SPES MEA IN DIE AFFLICTIONIS — DOMINARE NOSTRI TU ET FILIUS TUUS — LAUDIS EJUS PLENA EST TERRA — ..... (La quatrième est masquée par un confessionnal.

salue, remplissent le panneau du centre et celui de gauche; celui de droite montre un donateur agenouillé.

Voyons le détail de ces tableaux.

Un portique-rotonde de riche architecture Renaissance, dont le blanc mat et le jaune d'or rehaussent et accusent les détails, occupe le tableau central. Deux colonnes élancées enrubannées en torsade, et dont la triple base est décorée d'annelets, de grecques et de feuilles d'acanthe, reçoivent sur leurs chapiteaux composites les retombées d'un entablement circulaire que d'autres colonnes cachées, correspondant à deux culs de lampe visibles au devant, doivent consolider par derrière. Debout sur ces culs de lampe et ces chapiteaux, quatre petits génies jouent en supportant des enroulements élégants. L'entablement lui-même est décoré de niches alternées avec des colonnettes courtes et massives; dans chaque niche est un génie debout, complétement nu, appuyé sur un bouclier-écu et tenant une haste : en tout cinq génies, trois vus de face, deux en profil fuyant. Sur la corniche supérieure, des dauphins adossés servent d'antéfixes. Enfin l'édicule a pour couronnement un vase grec à panse massive, au couvercle imbriqué, qui termine gracieusement cette composition architectonique à laquelle l'art italien ne semble point étranger. A la voûte de cette rotonde est suspendu un pavillon de riches couleurs, dont les tentures rouge-écarlate servent de fond au tableau. C'est sur cette draperie, d'un très bel effet, que ressort la figure de la Vierge surprise par l'*Annonciation*. Elle est debout, sa figure, qu'un pâle coloris anime, est coiffée de cheveux d'or retombant en flots sur ses épaules couvertes d'un manteau bleu. Le corsage de sa robe carminée, à larges manches blanches, est décolleté en carré à la mode d'Anne de Bretagne; à sa ceinture se rattache une double jupe verte damassée. La main gauche, appuyée sur un prie-Dieu rempli de rouleaux et de livres, y maintient ouverte une bible où l'on peut lire ce texte : ECCE VIRGO CONCIPIET ET PARIET FILIVM; sa tête tournée vers

l'Ange et sa main droite levée vers le ciel expriment l'étonnement causé par la révélation. Sur une banderole blanche, qui se déroule à demi derrière elle, se détache en noir l'inscription suivante, en capitales romaines fleuries : ECCE · ANCILLA · DNI · FIAT · MICHI · S*e*C*un*DVM · VERBV*m* · TVVM. J'oubliais d'ajouter qu'aux pieds de la Vierge, en un vase à long col, sorte d'aiguière à anse richement ciselée, fleurit un lis virginal épanoui sur une haute tige verdoyante.

Dans les deux panneaux latéraux, le cadre d'architecture diffère essentiellement comme style et comme type de l'édicule *Renaissance* du panneau central.

Deux légers piliers équarris, sans chapiteaux et à bases très simples, flanqués en dedans de fuseaux prismatiques, en dehors de contreforts avec niches, statues et clochetons fleuris, supportent un dais hexagone surmonté d'une flèche ajourée avec pinacle, choux rampants, etc. Chacune des faces visibles du dais est à triple étage : un arc cintré appuyé soit sur des culs de lampe, soit sur les piliers, garni intérieurement de rinceaux contournés à claire-voie, extérieurement d'une accolade élancée sur laquelle grimpent et fleurissent des choux ondulés; derrière cette accolade, que termine un large fleuron, un panneau en retraite ajouré de deux fenêtres flamboyantes à double meneau; enfin, comme dernier étage, une haute corniche avec dentelures tréflées et dragons accroupis à chaque encoignure.

Cette décoration d'architecture, identique, nous l'avons dit, dans les panneaux latéraux, encadre un fond damassé violet clair sur lequel se détachent les personnages.

Dans le tableau de gauche, l'ange Gabriel, tourné à droite, est à demi agenouillé, contemplant la Vierge. Il est vêtu d'une robe verte, d'une aube blanche et d'une dalmatique rouge à ramages, bordée d'un large parement d'or; sa longue chevelure blonde est maintenue par un étroit diadème ou plutôt par une ferronnière; ses ailes sont diaprées,

il porte en sautoir une écharpe grise. De la main droite, il appuie un sceptre d'or sur son épaule, le geste de sa main gauche, largement ouverte, appuie l'autorité de sa parole, tandis qu'il adresse à la Sainte Vierge cette salutation : AVE · GRACIA · PLENA · DOMINVS · TECVM, tracée en capitales sur un phylactère capricieusement enroulé au-dessus de sa tête.

Dans le tableau de droite, agenouillé devant un élégant prie-Dieu de chêne, dont le panneau armorié est accosté de deux contreforts, on aperçoit un donateur en oraison, les mains jointes, quittant des yeux son bréviaire pour regarder la scène de l'Annonciation. C'est un chanoine, reconnaissable à l'aumusse gris-jaune ployée sur le bras gauche; il porte une soutane rouge, un long surplis blanc, sur sa figure imberbe le bistre accuse les rides et la maigreur de l'âge mûr. Sa chevelure rousse est taillée à la Louis XI. Une banderole ondulant autour de sa tête permet de lire cette invocation : SVM*en*S · ILLVD · AVE · PECCATORV*m* · MISERERE. Les armoiries peintes sur le prie-Dieu peuvent s'énoncer ainsi : *de gueules au chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles (ou molettes) d'or, en pointe d'un bouquet tigé de trois glands de même posés en trèfle.* Ce détail aura tout à l'heure une importance capitale pour nous aider à restituer le nom du donateur effacé dans l'inscription dédicatoire, en majuscules fleuries, peinte sur un socle d'architecture à la base du vitrail. Voici cette inscription : HOC s OPVS s INTEMERATE s VIRGINI s MARIE s DICAVIT s ..... CANONICVS s BISVNTINVS s HVIVS s PERROCHIALIS s ECCLESIE s MODERATOR s ANNO s MCDLXXXI s SALVTIFERE s INCARNACIONIS s.

Avant de chercher à compléter ce texte, j'achéverai la description de la verrière, en indiquant brièvement la composition fort simple, mais habilement agencée, qui couronne les panneaux principaux. Dans cette claire-voie de pierre subdivisée en dix baies inégales, le Père Eternel et l'Esprit-

Saint, entourés d'anges qui chantent ou jouent de divers instruments, président au mystère qui s'accomplit. Le Père Eternel, vu à mi-corps, domine toute cette *gloire;* sa tête barbue, à longs cheveux, est coiffée d'une tiare à triple couronne; sur ses épaules se drape un manteau rouge. Sa main droite bénit, sa gauche tient un globe crucigère, un rayon d'or s'échappe de sa bouche, la Colombe est appliquée sur sa poitrine.

Un chœur de quatre anges, vus soit en entier, soit à mi-corps, occupe les quatre baies flamboyantes placées immédiatement au-dessous du Père Eternel. Chacun de ces chérubins, aux chevelures dorées, aux ailes diaprées, aux longues robes éclatantes, porte et semble chanter un verset inscrit en lettres noires sur un large écriteau blanc. Voici, en partant de la gauche, la série de ces textes : AVE REGINA CELORVM — MATER REGIS ANGELORVM — FVNDE PRECES AD FILIVM — PRO SALVTE FIDELIVM. Plus bas, les deux compartiments quadrilobés qui chevauchent sur les trèfles des grands panneaux renferment deux autres anges jouant, celui de droite, de la trompette, celui de gauche, de la viole; enfin trois têtes ailées remplissent les derniers vides de la claire-voie et complètent cette cour céleste s'associant au mystère de l'Annonciation.

Tout l'ensemble de cette composition élégante, dont les figures, le coloris, l'architecture rappellent à s'y méprendre les meilleures productions de l'art italien du xve siècle, offre au plus haut degré les caractères distinctifs de la peinture sur verre au début de la Renaissance : personnages d'un dessin très correct et très détaillé; figures modelées au bistre et d'un coloris extrêmement pâle; richesse de tons réservée exclusivement aux draperies, aux vêtements et aux parures; effet décoratif nul à distance, grandissant aussitôt que l'œil peut embrasser aisément tous les détails du tableau. Qu'elle soit d'école italienne ou française, on ne peut nier le caractère vraiment remarquable de l'œuvre d'art, joyau précieux

que nous venons de décrire et que quelques planches accompagnant cette courte notice aideront à faire connaître. Le peintre qui l'a tracée, peut-être au moyen de cartons utilisés déjà dans les églises de l'Est, en Champagne ou en Lorraine, a su donner au sujet si fréquemment reproduit de l'Annonciation une saveur presque originale, sans s'écarter du type convenu. Inutile de chercher son nom, qu'il n'a point pris la précaution de nous léguer dans une signature ou un monogramme, et que les archives d'une modeste église rurale n'ont pu conserver. Malgré une restauration médiocre exécutée en 1860, le vitrail de Notre-Dame de Beaujeu conserve tout son caractère et son importance artistique, c'est pour notre Franche-Comté, sinon l'œuvre unique, du moins le morceau capital de la peinture sur verre du xve siècle.

Mais cette notice serait incomplète si nous n'essayions de restituer le nom du donateur auquel nous devons cette belle verrière. Nous y trouvons son portrait et ses armoiries; la dédicace, où la pierre ponce n'a effacé que son nom, mentionne sa double qualité de chanoine de Besançon et de curé de Beaujeu : *Cet ouvrage fut dédié à Marie, Vierge immaculée, par ....., chanoine* de *Besançon, curé de cette église paroissiale, l'an MCDLXXXI (1481) de la salutaire Incarnation.* Vainement, guidé par cette date de 1481 (ou premiers mois de 1482, l'année commençant seulement à Pâques dans le diocèse de Besançon), j'ai feuilleté les registres du chapitre métropolitain de Besançon pour y découvrir ce dignitaire. Le laconisme de ces précieuses délibérations n'a pu contenter mon désir; mais heureusement une inscription, recueillie par Jules Chifflet dans la nef de la cathédrale Saint-Etienne, a suppléé cette source en défaut.

Voici cette inscription, elle aussi incomplète, mais dont l'application au personnage représenté dans la fenêtre de Beaujeu ne peut, à mon avis, rester douteuse.

Hic jacet ven. et discretus vir dns. Guillelmus de Monte Barro in Auxeto Lingonensis dyocesis jurium licentiatus hujus ecclesie

canonicus officialisque pro nris. dnis. archidiacon..... curatus de Bellojoco obiit anno Dni millesimo.....

Sur cette dalle, qu'on voyait dans la grande nef de Saint-Etienne en 1659, était gravé un écu : *un chevron avec deux moulettes* (*molettes*, croyons-nous?) *en chef et un branchage en pointe* (1).

L'identité complète des armoiries, la double qualité de chanoine et de curé de Beaujeu reproduites sur le vitrail comme sur la tombe, font pencher pour l'identité du personnage qui se fit peindre sur l'un, voulant se faire enterrer sous l'autre, et donnent grande vraisemblance à cette opinion que le donataire de Beaujeu est bien Guillaume de Montbard, licencié en droit, chanoine de Besançon, official du grand archidiacre de la métropole. Ce Bourguignon dépaysé devait appartenir à cette nombreuse escorte ecclésiastique que l'archevêque Quentin Ménard de Flavigny (1438-1462) avait implantée dans le diocèse de Besançon. La date de sa mort, restée vide dans l'inscription de Saint-Etienne, peut faire supposer qu'il aurait quitté la Franche-Comté pour chercher ailleurs plus haute fortune et mourir loin de la tombe qu'il s'était érigée. Quelque document précis viendra quelque jour éclaircir sa biographie dont un portrait, une date, quelques titres limitent trop sobrement l'intérêt.

Quoi qu'il en soit, le vitrail de Notre-Dame de Beaujeu, dont l'intérêt artistique et archéologique reste incontestable, nous aura, à défaut d'un portrait historique, rendu le costume oublié des chanoines bisontins du xve siècle. Trompé par la couleur rouge de leur soutane, Dunod voulait voir dans les vieux portraits de chanoines conservés de son temps dans le vestiaire de la cathédrale de Besançon, le type exclusif de ces *septem cardinales* qui, dans le chapitre primitif, primaient tous leurs collègues (2). Je crois que Dunod s'est

(1) *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1881, p. 345, n° 93.
(2) *Histoire de l'Eglise*, I, 96.

trompé dans cette application de texte, et que, jusqu'à preuve du contraire, on doit admettre qu'au xve siècle, et peut-être au xvie encore (1), sans distinction de primauté, tous les chanoines de Besançon portaient le costume de chœur tel que nous l'avons étudié et décrit dans le vitrail de Notre-Dame de Beaujeu.

(1) Ce n'est qu'à partir de 1607 que le Chapitre de Besançon porta uniformément l'habit violet. (Délib. capitul., 9 août 1607.)

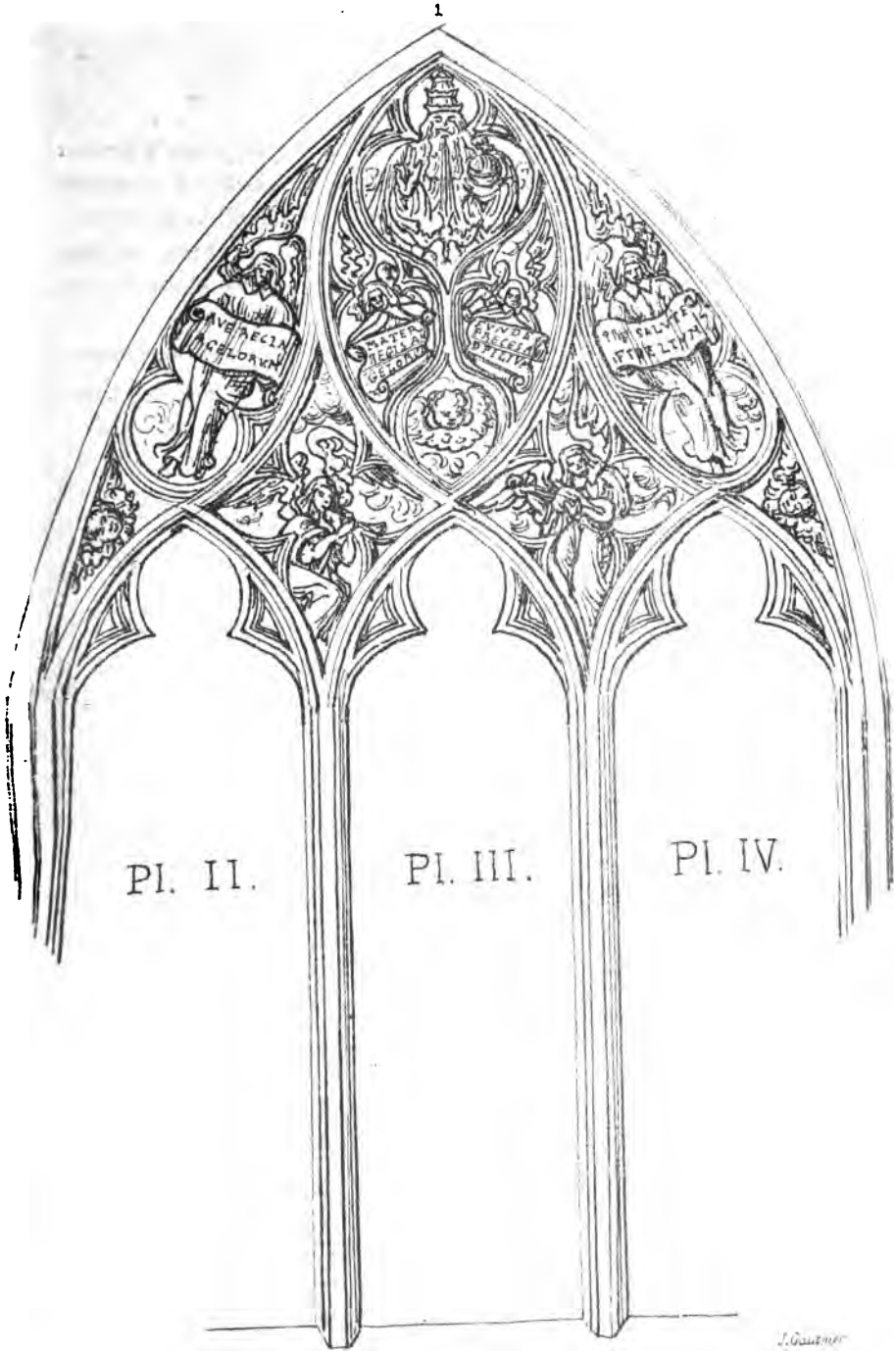

CROQUIS D'ASSEMBLAGE DES VITRAUX DE L'ÉGLISE N.-D. DE BEAUJEU. - 1481.

UNIV. OF MICH.

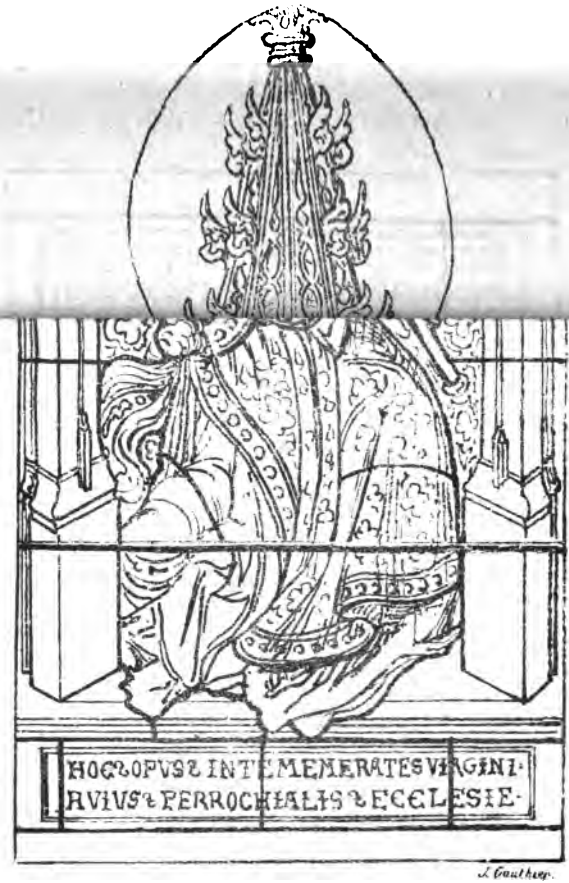

PANNEAU DE GAUCHE DES VITRAUX DE BEAUJEU

L'ANGE.

UNIV. OF MICH.

PANNEAU DE GAUCHE DES VITRAUX DE BEAUJEU.

L'ANGE.

UNIV. OF MICH.

ANNEXE

NOTES ÉPIGRAPHIQUES SUR LA FAMILLE DE BEAUJEU-SUR-SAONE

1. — *Tombe de Jean de* Beaujeu (18 septembre 1503).

(Autrefois dans le chœur de l'église paroissiale de Montot (Haute-Saône).

Cy gist Jehan de Beauljeulx escuier a son vivant s^r de ceste ville et de Mont-Saint-Ligier en partie qui trespassa le XVIII jour de septembre l'an XV^c et III. Dieu ait son ame.

(Mss. de la *Bibl. nat.*, fonds Bouhier, t. LIII, p. 65.)

2. — *Tombe de Jean de* Beaujeu (1519) *et de sa femme* Marguerite.

(Dalle haute de 1^m 78, large de 0^m 88. Dans le champ les armes de Beaujeu légèrement inclinées vers la gauche, sommées d'un casque avec lambrequins. Epitaphe en minuscules gothiques.)

CY GIST JEHAN DE BELJEU [ET MARGUERITE SA FEMME LEQUEL TRESPASSA EN LAN MIL] CCCCC ET XIX. DIEU AIT LEURS AMES. AMEN.

(Eglise de Beaujeu, nef de gauche; restituée partiellement d'après les mss. de Palhot. (*Bibl. nat.*, fonds Bouhier, t. LIII, p. 46.)

3. — *Tombe de Guillaume de* Beaujeu (29 juin 1525) *et de Louise de* Scey, *sa femme* (..... 153).

(Dalle haute de 2^m 07, large de 1^m 19, portant gravés deux squelettes joignant les mains sur la poitrine. Aux quatre coins de la tombe, dans des cartouches circulaires, sont gravées des armoiries : Au 1er *Beaujeu;* au 2e *Beaujeu* parti de *Scey;* au 3e *Beaujeu* parti de *Mont-Saint-Léger;* au 4e *Scey* parti d'*Aigremont* (3 croissants?). Inscription en minuscules gothiques.)

CY · GIST · GUILLE · BEAUIEU · ESCUIER · A · SO · VIVAT ·

SEIGR · DE · VEINERES · MO · SAICT · LIGIER · EN · PARTYE · QUI · DECEDA · 29 · DE · JUIN · 1525 · ET · DAMOISELLE · LOYSE · DE · SCEY · SA · FEME · QUI · DECEDA LE .... DE ..... 153..

(Eglise de Venères (Haute-Saône), chapelle seigneuriale (côté de l'épitre.)

4. — *Tombe de Guillaume de* Beaujeu (17 septembre 1544) *et de François de* Saint-Belin, *tous deux* (2 août 1560) *religieux de Saint-Bénigne de Dijon.*

(Deux religieux debout sous une double arcade d'architecture Renaissance. Aux quatre angles des écussons. A dextre : BEAUJEU et BESSEY? A senestre : SAINT-BELIN et ..... (une fasce accolée de trois étoiles deux et une.)

Cy gisent frères Guille. de Beaujeu et François de Sainct Belin tous deux iadis aulmosniers de ceans lequel de Beaujeu trespassa le XVII iour de septembre 1544 *et ledit de S. Belin le* 2 *jour d'aoust* 1560.

(Mss. de la *Bibl. nat.*, Dessin n° 306, tome 942 du fonds Clairambaut.)

5. — *Tombe de Claude de* Beaujeu (2 octobre 1568) *et de sa femme Geneviève de la* Baume (5 décembre 1596).

(Plaque jadis encastrée dans le chœur de l'église Notre-Dame de Montot (Haute-Saône), côté de l'évangile. Cadre carré et saillant, orné de moulures, surhaussé d'un fronton rectangulaire portant sculptées et peintes les armes de Beaujeu soutenues par deux griffons, surmontées d'un casque avec timbre et lambrequins, cantonnées de quatre écussons plus petits soulignés de ces mots : BEAVIEV, SCEY, DV MONT S. LEGER et EPENOY. Sous l'inscription sculptée en relief un écu losangé : LA BAVME (de sable au chevron d'or.)

Cy gist genereux seigneur Claude de Beauieu chlr. à son vivant seigneur de Montot, Aroz, Artaufontaine, Bussieres, Jasney, Boligney, Tremuncey, Montarlot, Melincour, Oirieres, Chaumercennes en partie et capitaine et gouverneur pour Sa Majtés Catholique aux ville et chasteau de Bleterans et d'une compagnie de gens de pied qui trespassa en sa tour et maison en la ville de Chariey le second iour du mois d'octobre l'an quinze cens soixante huit. Dieu ayt son ame Amen. Et depuis le 5 *décembre* 1596 *décéda à Artaufontaine madame Geneviefve de la Baume sa femme. Dieu ait son ame. Amen.*

(Mss. de la *Bibl. nat.* Dessin n° 93, tome 942 du fonds Clairambaut; texte, p. 65, tome LIII du fonds Bouhier.)

6. — *Tombe de Claude de* Beaujeu (9 octobre 1574) *et de Jeanne de* Mailly, *sa femme* (.....).

(Plaque encastrée qui se voyait autrefois sur le mur latéral gauche de la chapelle du Rosaire, à Beaujeu. L'inscription encadrée de moulures était accostée de huit blasons mis en colonne dans l'ordre suivant. A dextre : BEAUJEU, REMILLY, CERNAY et MARCENAY; à senestre : MAILLY, MELIGNY, PRIE et LA BAUME-MONTREVEL. Au-dessus un fronton : large bandeau côtoyé de deux gaînes surmontées de chapiteaux ioniques et dans lequel étaient sculptées, sommées de casques et de lambrequins, à gauche les armoiries de BEAUJEU (burelé de dix pièces) avec un cartouche BEAVIEV; à droite celles de MAILLY (trois maillets, deux et un) soulignées d'un cartouche MAILLY. Au-dessus du bandeau un ressaut triangulaire couronné par un vase et chargé d'une tête d'ange ailée.)

Cy gist honoré seigneur Claude de Beauieu luy vivant le miroir de vertu et maintenant la mémoire d'honneur seigneur de Volon, Prantigny dudit Beauieu en partie, et lequel trespassa le neufviesme jour d'octobre l'an mil cing cens septante et quatre.

Dieu ayt son ame.

Et auprès de lui gist dame dame Jehanne de Mailly sa femme et compaigne laquelle en première nopce esposa haut et puissant seigneur messire Nicolas de Montjoye baron et seigneur dudit lieu.

(Mss. de la *Bibl. nat.* Dessin n° 281, p. 93, v°, du tome 942 du fonds Clairambaut ; texte, p. 65 du tome LIII du fonds Bouhier.)

7. — *Tombe de Marc de* Beaujeu (2 mars 1614) *et de sa femme Louise de* Vaivre (1er juillet 1610).

(Plaque de marbre blanc jadis encastrée dans le chœur de Notre-Dame de Montot, côté de l'épître. Dans le fronton rectangulaire armorié de Beaujeu, sculptées et peintes avec supports, cimier et timbre cantonnés de quatre écussons : BEAVIEV, LA BAVLME (au chevron), SCEY et CARONDELET. Sous l'inscription sculptée en relief, un écu : VAYVRE.)

Cy gist genéreux seigneur messire Marc de Beauieu chevalier a son vivant seigneur de Montot, Aroz, Artaufontaine, Bourciere, Aichey, Larrest, Cuve, Vadans, Oirieres, Montarlot en partie et fondateur et collateur de l'église de céans capitaine de cent hommes de chevaulx pour le service de Sa Majesté Catholique qui deceda en son chasteau du dit Montot le dimanche 2 de mars 1614 et auparavant le premier de juillet de l'an 1610 deceda audit lieu Loyse de Vayvre sa femme. Dieu ayt leurs ames. Amen.

(Mss. de la *Bibl. nat.* Dessin n° 94, tome 942, fonds CLAIRAMBAUT; texte, p. 65 du tome LIII du fonds BOUHIER.)

8. — *Tombe de Françoise de* BEAUJEU, *femme de François de* GRACHAUX (3 mars 1614).

Sous une arcade voûtée en coquille, Françoise de Beaujeu est représentée en riche costume Louis XIII. Cheveux retroussés formant une haute coiffure en tampon, collerette brodée, corsage montant et plissé, avec premières manches collantes et secondes manches fendues et pendantes; double jupe festonnée; collier, fermail de ceinture et long chapelet. Sur les pilastres ioniques qui accostent l'arcade et en soutiennent l'architecture, huit blasons sculptés. A gauche : BEAVIEVX, CEY (Scey), MON SAINCT LIGIER, EPENOY; à droite : LAVOnCOVRT, REMILI (Remilly), VERCHAN, GEVEGNEY. Aux pieds de la défunte, un cartouche oblong contient l'inscription suivante) :

CY GIST DAMME DAMME FRANSOISE DE BEAVIEVX FEMME DE GENEREVX SIEVR FRANSOIS DE GRACHAVLT SEIGNEVR DE RAVCOVR LAQVELLE DECEDA LE 3 DE MARS 1614 DIEV AYT SON AME

(Chapelle castrale de Raucourt (Haute-Saône.)

CONQUÊTE

DES MONTAGNES DU DOUBS ET DU JURA PAR LES ARMÉES DE LOUIS XI

(Premiers mois de l'année 1480)

Par M. Edouard CLERC

PRÉSIDENT ANNUEL.

(Séance publique du 29 juillet 1881.)

Il est dans la vie des peuples des époques de destruction, qui semblent menacer jusqu'à leur existence. Telles furent, pour la Franche-Comté, celles des grandes invasions germaniques, lorsque aux IVe et Ve siècles la barrière du Rhin fut si souvent franchie, le temps des guerres de Louis XI dont les calamités rappelèrent les dévastations des barbares, enfin la guerre de Trente ans que le Parlement de Dole dépeignait d'un seul mot, en disant que, à force de dépeuplement, la nation semblait à la veille de s'éteindre.

De ces terribles époques, nous avons, dans des écrits déjà publiés (1), cherché à faire connaître la première et la troisième; déjà aussi, dans les séances publiques de l'Académie, nous avons commencé en 1843 et 1873 la seconde (2). Cette étude, nous allons essayer de l'achever par le tableau des dernières scènes de la conquête de Louis XI, c'est-à-dire celle de nos montagnes, dans les premiers mois de l'année 1480, conquête qui mit la Franche-Comté tout entière dans les mains du roi. Ce sujet, neuf sous plus d'un rapport, ne

(1) *Essai sur l'histoire de Franche-Comté.* I; *La Franche-Comté à l'époque romaine.*

(2) *Bulletin de l'Académie :* août 1843, p. 124; janvier 1873, p. 1.

semble pas avoir été jusqu'à présent complétement traité par les historiens de la Bourgogne.

Rappelons d'abord, pour le faire mieux comprendre, les événements qui l'ont immédiatement précédé.

La conquête se poursuivait, et déjà, au milieu de péripéties sanglantes, on était arrivé aux premiers jours du mois de novembre 1479. Au printemps et dans l'été, tout le plat pays avait été conquis par d'Amboise, seigneur de Chaumont, le premier des généraux de Louis XI. Les quatre villes principales de la province, Dole, Salins, Gray et Besançon n'étaient plus entre les mains des Bourguignons. Dole, occupée par trahison et arrosée du sang de ses défenseurs, avait été brûlée, maison par maison, avec un atroce sang-froid ; Gray était en cendres ; les murs de Salins et ses châteaux ayant été démolis par l'artillerie du roi, la ville avait ouvert ses portes aux Français ; au milieu de la terreur générale, Besançon sans secours avait dû, sans combat, accepter en entier toutes les conditions du vainqueur.

Des grands seigneurs du pays, jadis si pleins d'audace, les uns étaient morts, les autres prisonniers, d'autres encore, désespérant de la patrie, avaient fait d'avance leurs soumissions au Roi. Aucun moyen n'avait été épargné pour les séduire. On sait qu'il excellait dans ce trafic des consciences. Nous avons publié ces traités, alors si secrets et aujourd'hui pleinement dévoilés. Il y a de grands noms dans ces Bourguignons infidèles, où l'on distingue Hugues de Chalon, le plus puissant des seigneurs du comté, entraîné après une longue résistance par un fatal amour pour la nièce du roi ; l'archevêque Charles de Neufchatel, comme lui jadis si dévoué à la cause de Bourgogne ; Léonard Despotots, le premier des Bisontins, qui deux années auparavant semblait prêt à braver mille morts plutôt que d'accepter le joug de l'étranger et d'abandonner la cause du malheur.

Ainsi la situation, de quelque manière qu'on la regardât, était désespérée, et chaque jour la cruelle vérité apparaissait

davantage ; la plaine n'était plus tenable, et les derniers éléments de la résistance semblaient concentrés dans nos montagnes, défendues par leurs défilés dangereux, leurs profondes forêts et leurs pics escarpés.

Les montagnards, bourguignons de cœur, obéissaient à deux chefs, Jean de Chalon, prince d'Orange, et Claude de Toulongeon, seigneur de la Bastie ; le premier, gouverneur de la province, le second, lieutenant du gouverneur de la province. Le prince n'avait que quarante ans, la Bastie en avait cinquante-six. Successivement ami et ennemi du roi, le premier était de tous les Bourguignons l'homme qui lui était le plus odieux. La Bastie, destiné à subir volontairement plus tard les rigueurs d'un long exil, était de ces guerriers au cœur de fer, que rien n'épouvante et qui ne reculent devant aucune extrémité.

Son plan, qui lui était tracé par les événements, était de faire de Besançon sa place d'armes, de se maintenir dans les contrées montagneuses entre cette cité impériale et la frontière suisse, et d'attendre, en prolongeant la lutte, le secours de la Flandre ou des ligues d'Allemagne, secours promis par le prince d'Orange et que même il était allé chercher en personne.

Deux fois la Bastie, ou par surprise ou à l'aide d'intelligences ménagées dans l'intérieur de la ville, avait tenté de s'en emparer, et deux fois, malgré le cœur encore tout bourguignon d'une partie du peuple, il avait échoué, la ville ayant aussi dans son sein un parti dévoué au roi. Cependant celui de Bourgogne y avait une telle prépondérance, que, même après la capitulation qui avait soumis Besançon à la France, la ville avait dans le plus grand secret envoyé une ambassade à la Bastie : ce qui fit entrer d'Amboise dans une si grande fureur et excita en lui une telle défiance, qu'il obligea les citoyens, sous peine de destruction immédiate de la cité, à recevoir garnison française.

C'est par ces événements désastreux qu'on arrive, comme nous l'avons dit, au commencement de novembre 1479, et

que commence une grande lacune de notre histoire. Ici, il faut le reconnaître, Commines dénature sciemment les faits, bornant toute la conquête de la Franche-Comté à la prise de Dole et d'Auxonne et à la soumission de Besançon. « Après quoi, dit-il, il ne resta plus à prendre que trois ou quatre châteaux-rochers, comme Joux, par quoi toute la Bourgogne fut conquise. »

Jusqu'à présent, notre histoire, sur ces événements de haute importance, n'a eu d'autre guide qu'une chronique contemporaine de grande brièveté. Dunod ne l'a pas connue (1). Gollut, dans ses mémoires, s'est contenté de la copier, quoiqu'il écrivît à moins d'un siècle des événements, et qu'il eût pu alors, bien plus facilement que nous, recueillir les renseignements ou les traditions qui nous manquent.

Voici comment ce récit anonyme décrit la conquête de nos montagnes au commencement de l'année 1480 :

« Incontinent après pasques, l'an mil quatre cens quatre » vingt, pour ce que les tenants le party de Bourgougne dans » les places ci-dessus, faisoient grandes oppressions sur le » pays, revint Mons. le gouverneur (d'Amboise) à grande » compagnie et artillerie, le quel gaigna Faulcoigney, qui » fut grande merveille vu la force de la dicte place. Aussi » semblablement gaigna-t-il par composition Cusance, Bel- » voir, Scey, Joux et plusieurs autres, et par fource empourta » Chatoillon en montaigne où fut décapité Messire Chrestien » de Digoine, seigneur dudit Digoine. Et à Faulcogney fut » prins Guillaume de Vaudrey et à Luxeuil décapité. Et fut » toute la Comté francoise, sans qu'il y eut de reste place » quelconque tenant le parti de Bourgongne. »

Mais, tout d'abord, quelle est aux yeux d'une critique sévère la valeur de cette chronique, qui s'arrête à l'année 1492,

---

(1) Voyez l'*Histoire du Comté*, t. II, p. 222. — Cette chronique a été éditée *in extenso* par l'Académie de Besançon dans le tome VII de ses *Documents inédits*, pp. 351-388.

et porte, il faut le reconnaître, le cachet d'une œuvre contemporaine. L'auteur en est inconnu, mais du premier coup-d'œil on juge que ce doit être un partisan déclaré du Roi. Tous ses vœux sont pour la France. Il voit dans la Bastie, non un Bourguignon qui se dévoue, mais un ennemi dangereux. Ses compagnons de guerre sont des oppressants. Il applaudit à leur échec devant les murs de Besançon. Il supprime volontairement l'ambassade que la ville lui avait envoyée, et qui, dans le temps, fit tant de bruit dans l'entourage du roi, et au lieu de supposer au chef bourguignon la pensée de faire de la ville le principal boulevard des défenseurs du pays, il lui prête le projet insensé d'avoir voulu la saccager.

Ces graves objections contre l'impartialité de l'historien enlèvent-elles toute autorité à son témoignage? Non, ce récit, si peu sûr en apparence, est vrai dans toutes ses parties essentielles. Seulement ce n'est qu'une esquisse à demi crayonnée des événements, esquisse que nous allons, s'il se peut, agrandir et compléter.

Voici dans leur vérité historique ces événements que nous avons été assez heureux pour retrouver, surtout dans les archives de la ville de Besançon et dans l'admirable dépôt de celles de la Côte-d'Or.

Le point de départ est une lettre de d'Amboise, général de Louis XI, à M. du Bouchage, l'un des conseillers intimes du roi. Il lui écrit le 5 novembre 1479 et lui dit qu'il va pousser la guerre très avant dans la Franche-Comté. Cette guerre, c'était celle de nos montagnes, qui devait être vigoureusement poursuivie et achevée par d'Amboise. C'était un capitaine selon le cœur du roi, que Commines appelle agréablement un très vaillant homme sage et diligent. Il avait fait ses preuves à Dole, on savait qu'il ne reculait ni devant une trahison audacieusement conduite, ni devant l'entière destruction d'une ville.

Non content d'avoir anéanti Dole par l'incendie le plus barbare, il y avait, ce qu'on ignore encore aujourd'hui,

planté le pal et semé le sel comme dans une terre pour jamais vouée à la malédiction.

Selon les volontés du roi, pendant que les neiges semblaient, durant l'hiver, protéger nos montagnes, d'Amboise préparait tout en silence. C'était comme un moment de calme, mais ce calme était effrayant; on voyait des escouades de paysans réquisitionnés préparer les chemins du côté des montagnes. C'était les passages destinés à l'artillerie du Roi. Dès 1477, la Franche-Comté avait connu à sa perte la redoutable *bombardelle* que traînaient quatorze bœufs; outre cet engin de guerre redoutable, d'Amboise en faisait fondre d'autres à Dijon. Le soin en était confié à Barabin, échanson du roi et chef de l'artillerie : les principales pièces portaient les noms de la Reale, la gouvernante. Le formidable attelage en était servi par 500 chevaux; c'était comme les préparatifs de la conquête d'un Etat. Il s'agissait, non-seulement de vaincre, mais d'anéantir ce dernier foyer de l'insurrection.

Quand le printemps fut arrivé, d'Amboise mit en mouvement plusieurs corps d'armée contre la Bourgogne, et en prit le commandement. Il arrivait par le Luxembourg récemment conquis, et, comme le porte la chronique, c'est par Faucogney qu'il commença. Cette petite ville à château, entourée de bonnes murailles, au pied des Vosges, était considérée comme très forte. Elle était sur son chemin, et il voulait, en l'attaquant, montrer dès le début de la campagne que rien ne résisterait aux armes du roi. Le siège dura quinze jours, il le dirigea en personne de concert avec Barabin, l'effroyable artillerie ne cessa de jouer pendant ce temps, partout les remparts furent ouverts par de larges brèches, et la ville fut entièrement brûlée. Guillaume de Vaudrey qui la commandait paya sa résistance de sa vie. Ce chef valeureux avait, l'année précédente, vigoureusement contribué au soulèvement du duché, qui avait failli être enlevé au roi (1). Prisonnier de

(1) Sur Guillaume de Vaudrey, ses exploits et ses services, voyez

guerre et désarmé, il fut conduit à Luxeuil, ville du voisinage, et d'Amboise le fit décapiter. Il fallait, dès le commencement, montrer par un exemple éclatant comment seraient traités les capitaines qui résisteraient à l'armée royale (1).

Des troupes de d'Amboise, les unes, après ce siège terminé, devaient, du pied des Vosges, marcher directement vers nos montagnes, les autres passer par Besançon qui est situé à leur pied. La Porte-Taillée s'ouvre de ce côté, et, selon l'un des portiers, pendant le mois d'avril 1480, elle ne cessa de vomir des flots de combattants (2). La chronique anonyme dit précisément la même chose, quand elle peint le général français marchant incontinent après Pâques *à grande compagnie et artillerie.*

Les comptes de Besançon et les messages qui, de la ville, furent envoyés à d'Amboise, nous permettent de suivre sa marche avec la plus grande précision. Au delà de la Porte-Taillée, non loin des marais de Saône, la route romaine se bifurque en deux branches, l'une par Bouclans, Glamondans, Aïssey, arrive en face de Belvoir, d'où elle entre, au delà de ce château, dans la vallée de la Barbèche, et permet d'arriver, par les ruines romaines de Dampjoux, en face de Châtillon-sous-Maîche. L'autre branche, à droite, passant à travers les marais de Saône, pénètre directement dans les montagnes par Ornans, Pontarlier et Joux, sans compter d'autres embranchements secondaires.

C'est la ligne de gauche que suivit d'Amboise. Le 10 avril,

Bechet, *Recherches sur Salins*, t. II, p. 148 et suiv. — Commines, *Mémoires.*

(1) Son corps fut plus tard rapporté à son château de Courlaou et enterré dans l'église du lieu, où l'on voit encore son tombeau, le même que celui de sa femme. Voyez sur ce tombeau l'*Annuaire du Jura de* 1849, p. 362 et suiv.; l'auteur de cet article croit que le même tombeau renfermait le fameux Claude de Vaudrey. C'est une erreur; par son testament de l'an 1515, ce guerrier fameux a voulu être enterré aux Cordeliers de Lons-le-Saunier.

(2) *Archives municipales de Besançon.*

je trouve son *ost* à Glamondans, et, le 20, il est à Châtillon-sous-Maîche. Sur cette ligne sont tous les châteaux décrits par la chronique, tous obligés de composer devant des forces supérieures. On ne voit dans cette campagne ni le prince d'Orange, ni la Bastie faire face à l'ennemi ; le point extrême de cette partie de la conquête des montagnes du Doubs, c'est Châtillon-sous-Maîche, qui touche aux terres de Montbéliard. C'est là que le brave Chrétien de Digoine est décapité sur les murs de cette forteresse qu'il a osé défendre, et il meurt par les ordres de d'Amboise que j'y rencontre alors en personne.

L'autre partie de l'armée française, celle qui avait pris sa route par les marais de Saône, a aussi sa part dans cette destruction générale. Je trouve l'artillerie du roi à Chantrans près d'Ornans, à Quingey qui est nivelé au sol, *solo adæquavit.* Tout succombe, l'invasion parcourt nos montagnes, semant partout la destruction et la mort. Elle pénètre jusque dans la terre de Mouthe, dont les paysans auraient osé reprendre Arbois. La conquête ne dura pas moins de trois mois presque entiers. D'Amboise et son armée étaient encore dans ces quartiers le 6 juin 1480. Il fallait le temps de forcer les bourgades et les châteaux, il fallait le temps de les démolir. La conquête terminée, la démolition continua. Aux Etats de Salins, dans le mois d'août qui suivit, l'une des instantes prières de ce peuple désolé fut qu'on mît un terme à la démolition. Elle ne cessa pas cependant, et soixante et six ans après cette terrible guerre, Gilbert Cousin, dans sa description du comté de Bourgogne, voit, dépeint et décrit les forteresses renversées, elles n'avaient pas été relevées ni alors ni depuis, il s'arrête à cette vue tristement et s'écrie : mais mon esprit s'effraie, je m'aperçois que je ne décris que des ruines (1), *Horret animus nostræ regionis ruinas persequi.*

Voilà le tableau de la conquête de nos montagnes, d'après

(1) Cousin, *Burgundiæ descriptio,* 70.

lequel on peut juger de la véracité du récit de Commines, et de l'insouciance affectée avec laquelle il déguise cette horrible guerre, lorsqu'il dit : « Il ne restoit plus (après la prise » de Dole et d'Auxonne), qu'à prendre trois ou quatre châ- » teaux-rochers, comme Jou..... »

La rapidité de ce récit nous empêche de relever d'autres erreurs de cet ami de Louis XI, ou de M. de Barante, qui le suit en les aggravant encore. Bornons-nous à dire, en regard de ces historiens de si grande valeur, que cette partie si importante de notre histoire est jusqu'à présent restée dans l'ombre, que la chronique contemporaine y jette une lueur utile, et qu'elle nous aide à mettre hors de discussion possible la vérité des détails qui précèdent.

Le chroniqueur rapporte encore que les Bourguignons, restés fidèles à la princesse de Bourgogne, faisaient de grands dommages au pays, prenant çà et là ce qu'il pouvaient, pour ce, comme ils disoient, que l'on estoit François.

Un épisode curieux et inconnu de ces temps de la conquête va montrer encore combien ce récit est exact. Il aidera aussi à faire compreudre à quelles extrémités la Franche-Comté était alors réduite.

Dans le cours de l'été 1479, quand le pays était en pleine invasion et Salins déjà mitraillé et soumis, plusieurs particuliers qui étaient dans cette ville, voyant que la peste y avait succédé à la guerre, cherchèrent à fuir le fléau et se retirèrent non loin de là, au château de Vers-en-Montagne, sur les bords de l'Angillon. De ce nombre était Jean d'Andelot, chevalier estimé et depuis bailli d'Aval sous la domination française ; parmi les réfugiés se trouvaient aussi des femmes et un jeune enfant avec sa mère. Un jour elles virent arriver 30 ou 40 hommes de guerre partis du château de Noseroy, qui s'emparèrent du lieu de leur retraite, les firent prisonniers et les forcèrent à monter à cheval, les emmenèrent sous bonne garde à Noseroy. Cette forteresse appartenait à Hugues de Chalon ; mais elle était alors entre les

mains du prince d'Orange, du bâtard d'Orange, du bâtard de Valengin et de Chrétien de Digoine, tous du parti contraire. Ces hommes de guerre alternaient alors entre Joux et Noseroy, les deux centres de la résistance; le cavalier qui emportait l'enfant l'avait enveloppé dans une serviette attachée à son cou pour qu'il ne tombât pas. Arrivés à Noseroy, tous les prisonniers durent partir pour le château de Joux. On voulait même y conduire l'enfant. Sa mère éplorée intercédait pour lui, afin qu'il fût laissé à Noseroy, et que même, vu son jeune âge, il ne payât pas rançon. Mais les hommes de guerre déclarèrent qu'il paierait comme les autres, et qu'étant de Salins, il était devenu Français. La mère chercha de l'argent de toutes parts, n'en trouva pas, mais rencontra une caution charitable dont l'engagement arrêta la transportation de l'enfant.

Telles étaient les tristes scènes de la conquête, où la guerre civile se mêlait à la guerre étrangère. Cependant dans les montagnes du Doubs, deux forteresses résistaient encore, Scey-en-Varais, commandant la vallée de la Loue, et Joux, qui dominait le grand passage de Suisse. L'une appartenait aux sires de Vienne et l'autre était depuis trente ans du domaine de nos Comtes. Sans tenter les longueurs d'un siège, le roi ordonna d'en finir et envoya l'argent pour les acheter. Les capitaines les vendirent. Joux coûta 13.000 francs, j'en ai vu la quittance. C'est Jean d'Andelot, le même que nous avons vu emmener prisonnier à Noseroy, puis à Joux, qui conduisit la négociation. L'argent fut compté à Neuchâtel en sa présence. Quant à Scey, on ne sait ce qu'il coûta. Mais il fut livré, payé et immédiatement démoli.

La conquête était terminée.

RAPPORT

SUR

L'ÉLECTION DU PENSIONNAIRE SUARD

Par M. L. BRETILLOT

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance publique du 29 juillet 1882.)

MESSIEURS,

Un demi-siècle s'est écoulé depuis le moment où une femme, non moins distinguée par les qualités du cœur que par les lumières de l'esprit, a dicté l'acte constitutif de la pension dont vous allez, pour la seizième fois, désigner le titulaire. Le temps, ce grand destructeur des œuvres humaines, a heureusement respecté l'œuvre de la digne compagne de notre illustre compatriote. Mme Suard avait confié à votre Compagnie, dont elle connaissait l'existence déjà longue, le soin et l'honneur de maintenir l'institution qu'elle venait de créer, et de choisir les jeunes gens du département du Doubs qui rempliraient les conditions mises à l'octroi de son généreux don. Vous n'avez failli, je ne crains pas de le dire, ni à l'une ni à l'autre de ces tâches. Des dispositions fiscales ayant eu pour effet de réduire le chiffre de la rente attribuée aux donataires, vous l'avez judicieusement rétabli.

Vous avez en outre fait un prélèvement annuel sur les ressources de l'Académie, pour élever le taux de la pension, dans le but de pourvoir à l'accroissement de dépenses imposé aux pensionnaires par l'élévation croissante des prix de toutes choses. Par l'examen le plus scrupuleux, vous avez cherché à choisir parmi les aspirants qui se sont successivement présentés ceux qui paraissaient les plus capables de

répondre aux vues de la bienfaitrice. Les noms des anciens titulaires, si je les rappelais ici, prouvent que, bien que vos choix n'aient pas toujours été conférés à des hommes supérieurs, qui sont rares à rencontrer et qu'on ne crée pas à volonté, ils ne se sont pas égarés sur des sujets hors d'état de justifier la faveur dont ils avaient été l'objet.

Six candidats, originaires du département du Doubs, ont demandé cette année à jouir du bénéfice de la pension. Deux sont âgés de dix-neuf ans, un de vingt, un de vingt-deux, un de vingt-trois et un de vingt-quatre ans. Tous ont fait leurs études scolaires avec plus ou moins de succès, et cinq d'entre eux ont obtenu les grades universitaires qui forment le couronnement de ces études. Ils se livrent maintenant aux études spéciales qui doivent les conduire, soit à devenir docteurs en médecine, soit à acquérir une fonction dans l'enseignement scientifique, soit à se faire un nom dans la culture des sciences naturelles.

Le choix à faire parmi ces aspirants ne s'imposait pas, aucun d'eux n'ayant jusqu'ici donné les signes indicateurs d'une intelligence hors ligne et d'une vocation très décidée. Vous pouviez examiner avec soin comment les candidats se sont approprié les éléments fondamentaux de l'instruction, afin de trouver dans cette recherche le moyen de prévoir si quelques-uns d'entre eux pouvaient s'élever à ce degré de savoir qui rend l'homme qui le possède apte à suivre avec distinction la carrière qu'il a choisie. Mais les nuances qui ont été remarquées dans la manière dont s'est faite chez les candidats cette première initiation à la vie de l'esprit, n'étaient pas assez accentuées pour servir de base à votre décision. Vous saviez d'ailleurs que les palmes du collège ne sont pas pour ceux qui les ont obtenues un présage certain qu'elles seront suivies d'autres succès.

A côté de la prééminence des facultés intellectuelles dont la testatrice faisait des conditions de l'élection du candidat, Mme Suard plaçait l'insuffisance de ses ressources, qui de-

vaient être grandement prises en considération. A ce point de vue, le jeune Pourcelot se trouvait appeler spécialement votre attention et votre intérêt. Il est le représentant d'une famille connue depuis longtemps à Besançon et dans le département du Doubs, sous les meilleurs rapports. Son père, après un long et honorable exercice de la médecine, n'a laissé en mourant à sa veuve que des ressources fort modiques, presque insuffisantes pour élever un fils et deux filles, dont la plus jeune est sourde et muette.

Le fils, né le 29 mars 1859, a fait ses études au collège catholique de Besançon. Il a été, en 1877 et 1878, reçu bachelier ès lettres et bachelier ès sciences restreint. Après avoir, pendant deux années, suivi les cours de l'Ecole préparatoire de médecine de Besançon, il est allé, pour raison d'économie, continuer ses études médicales à Lyon où, à la suite d'un concours, il a été nommé élève externe des hôpitaux. Il en a rempli les fonctions avec zèle et assiduité, suivant certificat du directeur de l'Hôtel-Dieu de Lyon. Il désirerait s'attacher au laboratoire d'anatomie pathologique et être choisi pour préparateur. Le professeur du cours dit qu'il a montré de véritables aptitudes pour les recherches de laboratoire et qu'il serait à désirer qu'il pût les continuer à loisir.

L'octroi de la pension Suard donnerait au jeune aspirant le moyen d'achever ses études. Sa position vous a touché, Messieurs, et a déterminé votre choix. Je proclame, en votre nom, Pourcelot, Charles-Félix, titulaire de la pension Suard.

Le nouvel élu n'ignore pas qu'il contracte une dette d'honneur en acceptant le bienfait de Mme Suard. Il sait aussi ce qu'il peut et doit faire pour acquitter cette dette. Il lira sans doute, avec une respectueuse attention, l'acte d'un si ferme bon sens écrit par la testatrice, et il ne lui échappera pas que ses intentions et celles du secrétaire perpétuel de l'Académie française seront remplies, que leurs désirs seront satisfaits, si leurs fils d'adoption savent se faire remarquer dans la pro-

fession libérale qu'ils auront embrassée, si par leurs paroles, par leur conduite, ils se montrent des hommes aussi intelligents qu'honnêtes et animés de l'amour du bien. Nous devons espérer que M. Pourcelot ne trompera pas l'attente et l'espoir de ses bienfaiteurs.

JACQUES DE BOURBON

ROI DE SICILE

FRÈRE MINEUR CORDELIER A BESANÇON

Par M. A. HUART

MEMBRE HONORAIRE.

(Séance du 29 novembre 1881.)

L'an 1435, dans le couvent des pauvres Clarisses de Besançon, un prince de la maison de France prenait l'habit de religieux. Trois ans après, dans une des chapelles de ce même couvent, il s'éteignait, au milieu des pratiques de la plus austère pénitence, assisté et consolé, à ses derniers moments, par la glorieuse réformatrice de l'ordre de sainte Claire, sainte Colette, qui l'avait ramené à Dieu.

Se souvient-on aujourd'hui de l'humble religieux, qui, détrompé des illusions humaines, vint déposer aux pieds des autels sa couronne de roi, et chercher dans le cloître un refuge contre les amertumes du pouvoir et les tristesses de la vie? L'église où il a prié, la chapelle où fut sa tombe, le couvent lui-même qui abrita ses dernières années, ont à présent disparu et rien, pas même une pierre sépulcrale, ne rappelle dans notre cité le nom de Jacques II de Bourbon, comte de la Marche et de Castres, roi de Hongrie, de Sicile et de Jérusalem.

Ce fut cependant un puissant seigneur, gentilhomme accompli et « grand chevalier, » qui remplit les premières années du xve siècle du bruit de ses aventures et de ses infortunes. Sa vie est un véritable roman. Descendant de saint Louis, gendre d'un roi, époux d'une infante et d'une reine,

roi lui-même, Jacques de Bourbon a promené ses ardeurs guerrières et son existence agitée en France, en Italie, en Angleterre et jusqu'en Hongrie. Tour à tour vainqueur ou vaincu, prisonnier de Bajazet, des Armagnacs et de sa propre femme, au faîte des grandeurs ou abreuvé de disgrâces, finissant ses jours sous la bure du religieux, il a subi toutes les vicissitudes du sort et montré que « fortune est souvent coustumière de nuire aux bons et aux vaillants (1). » Plein de la fière bravoure de sa race, aimant le faste jusqu'à la passion et les plaisirs jusqu'à la licence, faisant succéder, selon le gré du siècle, la galanterie la plus raffinée à la plus sévère dévotion, Jacques de Bourbon peut être pris pour l'un des types de ces hauts barons du moyen âge, orgueilleux, indisciplinés, capables de tous les vices, mais aussi de toutes les vertus.

Les chroniques du temps célèbrent à l'envi ses prouesses et ses « merveilles d'armes » et s'attendrissent sur ses malheurs et sa fin pénitente. Les auteurs modernes, au contraire, l'oublient plus volontiers; les recueils biographiques passent même son nom sous silence, et c'est à peine si, en consacrant à la reine Jeanne de Naples une notice étendue, elles accordent à son malheureux époux une courte et dédaigneuse mention (2).

Cet oubli est peu équitable, et sa vie mérite au moins un souvenir. Pour en recueillir les éléments dispersés, il faut interroger les vieilles chroniques et compulser les mémoires des contemporains. C'est l'étude que nous avons tentée, étude curieuse et intéressante qui, pour être complète, demanderait un volume, et dont nous ne voulons donner ici qu'un rapide aperçu.

---

(1) *Livre des faits* du bon messire Jean le Maingre, dit Boucicaut, ch. xxii.

(2) V. toutefois le *Dictionnaire* de Bouillet, v° Jacques de Bourbon.

I

Jacques II de Bourbon naquit en 1370. Il descendait de Robert de France, comte de Clermont, sixième enfant du roi saint Louis (1).

Ses ancêtres s'étaient toujours montrés dignes de leur royale origine. Son grand-père, Jacques Ier de Bourbon, connétable de France, capitaine général et gouverneur du Languedoc, s'était rendu célèbre par sa vaillance. On l'avait surnommé « la fleur des chevaliers. » Il avait combattu à Crécy, à Poitiers, aux côtés du roi Jean dont il partagea et adoucit la captivité, et il venait à peine de recouvrer la liberté, qu'il tombait, percé de coups, avec son fils aîné, au combat de Brignais, victimes tous deux d'une de ces bandes redoutables qui désolaient alors la France, la bande des Tard-Venus (2). (1361.)

Son père, Jean Ier de Bourbon, grand chambellan, capitaine général du Limousin, s'illustra en Espagne avec le connétable Duguesclin. Chargé de venger l'honneur de sa famille, il contribua, par ses armes, à enlever à Pierre le Cruel, meurtrier de Blanche de Bourbon, le trône qui fut donné à Henri de Transtamare.

Sa mère, Catherine de Vendôme, héritière d'un grand nom et d'une fortune immense, était fille de Jean VI, comte de Vendôme.

Jacques fut le premier né d'une nombreuse famille. De ses deux frères puînés, l'un, Louis de Bourbon, comte de Ven-

---

(1) Voici sa généalogie : Robert de France, mort en 1317, eut pour fils aîné Louis I, duc de Bourbon, pair et grand chambrier de France, décédé en 1341. Le troisième fils de Louis I, Jacques de Bourbon, comte de la Marche, était le grand-père de Jacques II. (Désormeaux, *Histoire de la maison de Bourbon*, t. I, p. 47.)

(2) De Sainte-Marthe, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. II, p. 105.

dôme, devint la tige des ducs de Vendôme; le second, Jean, fut l'auteur de la branche des Bourbon-Carency. Il eut trois sœurs : Anne qui épousa le comte de Montpensier, petit-fils de France, et Charlotte qui devint la femme de Jean II, roi de Chypre. Quant à Marie de Bourbon, son existence fut tristement romanesque. Séduite et enlevée par un simple chevalier, Jean de Beyne, seigneur des Croix, elle fut enfermée par son frère Jacques, au château de Cornette en Albigeois. La malheureuse princesse y subit une captivité qui dura trente ans, et ce ne fut qu'aux instances du roi Charles VII qu'elle dut sa tardive délivrance (1).

Le comte Jacques fut élevé comme les jeunes gentilshommes de l'époque. On lui enseigna, pour employer le langage d'un chroniqueur, « à faire toutes choses apparte- » nantes à gens qui veullent suyvir les armes et les cours » des princes illustres, comme courir, saulter, luycter, jecter » la pierre, tyrer de l'arct et controuver quelques nouveaulx » jeux et passe-temps consonnans à l'estude militaire (2). » Le jeune comte profita de cette éducation guerrière et on le cita bientôt comme le prince le mieux fait et le plus accompli. Olivier de la Marche, qui l'avait vu lors de son passage à Pontarlier et déjà au déclin de la vie, nous le dépeint « moult » beau, et moult bien-formé de tous membres, le visage blond » et agréable, et portant une chère joyeuse en sa recueillete » vers chacun (3), » et Georges Chatelain ajoue que « beau » chevalier estoit, et grand et membru (4). »

Il dansait à merveille; c'était avec quelques grands sei-

---

(1) Désormeaux, *Ibid.* V. cependant le P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. I, p. 318.

(2) *Le panégyric de Loïs*, de la Trémouille, ch. ii.

(3) Olivier de la Marche, *Mémoires*, ch. i. Olivier, qui avait vu le prince en 1435, lui donne « environ quarante ans d'aage. » Il en avait alors près de 65.

(4) Georges Chatelain, *Chronique du duc Philippe*, cp. 54. Belleforêt dit également de Jacques, qu'il était « sage, vaillant et jeune et beau. » (*Annales historiques*, t. II; *Vie de Charles VI*, lib. V.)

gneurs franc-comtois, les Beaujeu, les Arguel, les Neuchâtel et les Chalon, un des héros de la cour brillante du duc de Bourgogne, et « un chief et meneur des danses et festes qui » s'y faisoient (1). »

Mais cette existence toute de plaisirs ne suffit pas longtemps au jeune comte. Il brûla bien vite du désir de gagner, par quelque action d'éclat, ses éperons de chevalier, et d'ajouter ainsi à la gloire de sa famille, dont la mort prématurée de Jean de Bourbon venait de le rendre le chef (11 juin 1393). Or, à ce moment, Sigismond, roi de Hongrie, demandait des secours contre les Turcs qui venaient de s'emparer de la Bulgarie et infestaient les provinces feudataires de sa couronne. Dix mille hommes d'armes et une nombreuse noblesse partaient sous la conduite du jeune comte de Nevers, pour cette nouvelle croisade (2). L'occasion était belle de faire ses premières armes, pour une cause sacrée, sous les yeux de l'élite de la chevalerie, aux côtés du sire de Coucy, des frères de la Trémouille, du comte d'Eu, connétable de France, du maréchal de Boucicaut, et de ce vaillant amiral de France, Jean de Vienne, dont un écrivain franc-comtois a fait naguères revivre la noble et mâle figure (3). Le comte de la Marche n'hésita pas à se ranger sous la bannière du comte de Nevers, « vouant ainsi les premières années de son age au » service de Dieu, contre les ennemis du nom chrétien (4). » Il avait à peine vingt-deux ans.

Cette expédition brillante et aventureuse, commencée sous les auspices les plus favorables et qui devait se terminer par le désastre de Nicopolis, est trop connue pour qu'il convienne de la raconter longuement. Jacques de Bourbon s'y distingua dès le début. Au siège de Baudins, qui fut le premier fait

---

(1) *Chronique* de Georges Chastellain, ch. xv.

(2) *Continuation de la chronique de Flandres*, ch. xlvii : Froissart, liv. IV, ch. xlvii.

(3) *Jean de Vienne*, par M. le marquis de Loray.

(4) Sainte-Marthe, *Histoire généalogique*, t. II, *ibid.*

d'armes de la campagne, il fut armé chevalier, récompense méritée de son ardeur juvénile; il eut pour frère d'armes son cousin, le comte de Nevers, à la fortune de qui il resta depuis lors attaché sans réserve, et tous deux reçurent l'accolade de l'empereur Sigismond (1).

Baudins, pris d'assaut, Raco (2) ne résista pas longtemps à l'impétuosité française. Devançant le gros de l'armée, et marchant au combat comme à une fête, quelques chevaliers français, parmi lesquels on remarquait le comte de la Marche, y avaient témérairement couru. « Si tost que le comte d'Eu » et le maréchal de Bouciquaut, lisons-nous au *Livre des faits* » de ce dernier, sceurent que le roy de Hongrie avoit déli- » béré d'aller là, ils firent une emprise pour y estre des pre- » miers. Si allèrent avec eulx plusieurs grands seigneurs. » C'est à sçavoir messire Philippe de Bar, le comte de la » Marche, le sire de Coucy, le séneschal d'Eu, et plusieurs » autres, et chevauchèrent toute nuict, tant qu'ils y furent le » matin (3). » C'est ainsi que, sans discipline et sans ordre, chacun guerroyait à sa guise, ne cherchant que « merveilles » d'armes et moult grands vaillances, » au risque de compromettre la sécurité de l'armée et le succès de la campagne.

Le siège de Nicopolis commençait à peine que les Turcs, sous le commandement suprême du sultan Bajazet, accoururent au secours de la place. Par un funeste point d'honneur, voulant avoir « la fleur de la journée » et se refusant à écouter les sages observations de Jean de Vienne, les chevaliers français commencèrent le combat sans attendre l'ar-

---

(1) *Livre des faits* de Jean Boucicaut, I, 22. « A l'issue du royaume de Hongrie, vindrent au fleuve que l'on nomme la Dunoe (Danube); si le passèrent à navires. Oultre ceste rivière, avoit une ville fermée que on nommait Baudius (Widdin), qui se tenait pour les Turcs; si la voulurent nos gens assaillir. Devant cette ville fut fait le comte de Nevers chevalier, aussi le comte de la Marche, et plusieurs autres. »

(2) Rachowa. *Livre des faits*, ibid.

(3) *Livre des faits*, ibid.

rivée en ligne du roi de Hongrie. Engagée au milieu d'ennemis innombrables, abandonnée par leurs alliés pris de panique, la petite troupe fut taillée en pièces, après des prodiges de valeur (1). Saisi de douleur au souvenir de cette déroute précédée de succès de si heureux augure, l'enthousiaste auteur du *Livre des faits* du bon messire Boucicaut s'écrie avec amertume : « Ah fortune! fortune! trop fol est cil qui ne re-
» doubte la mutabilité de tes doubles visaiges, et qui tou-
» jours te cuide tenir en égale beauté. Car, en peu d'heures
» souventes fois se change la prospérité en quoy tu scais les
» hommes hault exaucer (2). »

Là, dit Gollut, « mourut l'admiral de Vienne, qui fut
» treuvé entre les morts, ayant l'enseigne principale, mar-
» quée de l'image de la glorieuse Mère Vierge entre les bras;
» le comte de la Marche, Philippe de Bar, Guillaume de la
» Trémoille et son fils, Guillaume d'Eu, Regnauld de Roie,
» les trois frères bastards de la duchesse de Bourgogne, le
» sieur de Lembec Jean Caisant, le sieur de Moncaurel et le
» borgne de Monguel y demeurèrent morts, tués sur la place
» et en combattant Et pour prisonniers furent le comte de
» Nevers, le comte d'Eu, le sieur de Coucy, Boussicaut, Guy
» de la Trémouille, Henri de Bar, Robert fils de l'empereur
» Robert, palatin du Rhin, et autres en très grand nombre.
» La plupart desquels fut, après le combat, mis à mort, et le
» surplus gardé pour rançon (3). »

Mais si le désastre fut grand, l'honneur resta sauf. Ce fut un combat de géants. C'est là qu'on vit le maréchal Boucicaut « tout forcené, » et voulant vendre cher sa vie « à cette

---

(1) *Continuation de la chronique de Flandres*, ch. LI. Cette chronique n'est que le résumé et souvent la copie de celle de Froissart.

(2) *Livre des faits*, ch. XXII.

(3) Gollut (lib IX, ch. XXI) dit par erreur que le comte de la Marche fut trouvé parmi les morts. V. également Froissart, *loc. cit.* C'est à Nicopolis que fut tué Henri de Montfaucon, unique héritier du comte de Montbéliard ; la fleur de la chevalerie comtoise périt dans ce désastre.

» chiennaille, s'abandonner de toute sa vertu au plus dru de » la bataille, et à tout la tranchante épée qu'il tenoit, frapper » à dextre et à senestre si grandes colées que tout abattoit de » ce qu'il atteignoit devant soy (1). » Quant au comte de la » Marche « qui le plus jeune estoit de tous, ne encores n'a- » voit barbe ni grenon, y combattit tant assurément que tous » l'en prisèrent (2). »

Les pertes des Turcs furent immenses. Le soir, Bajazet voulut visiter le champ de bataille, « pour ce qu'on luy dit » qu'il y avoit perdu grande quantité de gens, et que la vic- » toire lui avoit trop coûté, dont il étoit fort ébahy, ne pou- » vant croire ce qu'on luy en disoit. Mais ayant bien recon- » gnu le tout sur les lieux, trouva qu'on luy avoit dit vérité » et que pour un crestien, qui là gîsoit mort, il y estoit bien » demeuré trente Turcs, ou autres hommes de sa loy. De » quoy il fut tant courroucé qu'il dît tout haut qu'il ven- » geroit cette grande occision sur ceux qui seroient prison- » niers (3). » Le sultan, en effet, sans pitié pour l'admirable valeur des vaincus, donna l'ordre de massacrer tous les prisonniers, sauf quelques-uns dont il espérait une magnifique rançon. Parmi ceux qui furent ainsi épargnés se trouvait le comte de la Marche.

Malgré l'énormité des rançons exigées par le vainqueur, tout fut mis en œuvre en France et en Bourgogne pour abréger la captivité des quelques survivants du désastre de Nicopolis (4). Ce fut un Franc-Comtois, Jean de Vergy, sei-

---

(1) *Le livre des faits*, ch. XXIV.

(2) *Le livre des faits*, ibid.

(3) *Continuation de la chronique de Flandres*, ch. LII. « Puis, ajoute la chronique, en sa présence et à leur vue (des prisonniers gardés pour rançon) fit tailler et mettre en pièces jusques à trois cents prisonniers crestiens, chevaliers et écuyers du royaume de France, ou gentilhommes de diverses nations, entre lesquels fut messire Henry d'Anthoing, chevalier de Hainaut, etc. »

(4) *Continuation de la chronique de Flandres*, ch. LII et LIII. — *Chronique anonyme* publiée dans les *Documents inédits de l'Académie de*

gneur de Champlitte, qui, avec un gentilhomme de l'Artois, Jacques de Helly, reçut la difficile mission de négocier le rachat des captifs, et ce ne fut pas sans peine ni péril qu'il y réussit (1). Ils partirent enfin, et Froissart raconte avec de curieux détails leur retour dans la patrie et l'accueil qui leur fut fait dans les différents ports où ils relâchèrent (2). Reçus tout d'abord « à grand' joye par la dame de Mathelin, moult » révérende et qui savoit d'amour tout ce que on en peut » savoir et étoit dame pourvue et garnie sur toutes autres, » tant qu'en la contrée de Grèce, » ils s'arrêtèrent ensuite à Rhodes, où les chevaliers les accueillirent « doucement et » joyeusement, et se offrirent et présentèrent à eux prêter » finance d'or et d'argent, si avant que leur puissance se » pourroit étendre, pour payer et faire leurs menus frais, » laquelle chose, dit le narrateur, sembla au comte de Ne- » vers et aux autres grand' courtoisie, et les en remercièrent » assez, car, à voire dire, il leur besoignoit. » Puis, « pour » cheminer par mer mieux à leur aise, et eux rafreschir plus » souvent, » ils visitèrent, après avoir touché à Modon, « les » isles et terres » qui sont entre Venise et Rhodes, Corfou, Leucade, Céphalonie « qui est moult bel et plaisant, » et où, suivant le crédule Froissart, « les fées y conversent et les » nymphes. » Ces divinités ne se montrèrent pas aux chevaliers, mais ils furent reçus à merveille par les habitantes de l'île, « qui sont, au dire du chroniqueur, douces et humbles » femmes et sans malice. » Ils gagnèrent enfin Venise, puis la France « où ils feurent du roy et de tous reçeus à moult » grand joye (3). »

Besançon, t. VII, p. 265. — La Franche-Comté paya, pour la rançon du comte de Nevers, douze mille livres, et la ville de Besançon trois mille. (Castan, *La Franche-Comté et le pays de Montbéliard*, p. 64.)

(1) Gollut (liv. IX, ch. xxi) dit que c'est pour s'acquitter d'un vœu fait pendant ce voyage, que Jean de Vergy fonda, en 1398, un couvent d'Augustins à Champlitte.

(2) *Chronique* de Froissart, liv. IV, ch. lix.

(3) *Livre des faits*, ch. xxviii.

II

Précédé de la renommée de ses précoces exploits, le comte de la Marche revint à la cour de Charles VI, qui ne tarda pas à lui donner la charge de grand chambellan de France que son père avait autrefois occupée (1) (26 juillet 1396). Il y demeura six ans, oubliant dans les plaisirs faciles d'une société licencieuse les dangers de sa première campagne, et attendant qu'une occasion favorable lui permît de tirer l'épée pour la cause de son pays.

A cette époque, Henri de Lancastre, usurpateur du trône d'Angleterre (2), luttait contre ceux de ses sujets qui, restés fidèles à la maison d'York, refusaient de le reconnaître pour roi. Parmi ces derniers se trouvait l'héritier des anciens souverains du pays de Galles. Il était d'une bonne politique de soutenir contre l'ennemi héréditaire un prince puissant et déterminé. Aussi la France n'hésita-t-elle pas à appuyer sa résistance, et ce fut le comte de la Marche qui fut envoyé à son secours. Il partit accompagné de ses deux frères, enleva aux Anglais sept vaisseaux, prit et pilla Plymouth ; mais il fut repoussé des îles de Jersey et de Falmouth, et vit sa petite flotte dispersée et détruite par une horrible tempête.

Ce demi-succès, dont Monstrelet nous a conservé le récit, ne le découragea pas des expéditions maritimes (3). Deux ans

---

(1) P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. I, p. 318.

(2) Richard II, fils du Prince Noir, s'étant fait détester par sa tyrannie, fut détrôné par Henri de Lancastre, son cousin germain, qui prit le titre de Henri IV.

(3) Monstrelet, liv. I, ch. xi. « Messire Jacques de Bourbon, comte de la Marche en cet an (1402), accompagné de ses deux frères, c'est à sçavoir Louis et Jean et douze cents chevaliers et écuyers furent envoyés de par le roi de France au port de Brest en Bretagne pour aller en Galles à l'aide des Gallois contre les Anglais ; et là monta un navire qui apprêté lui estoit, très bien garni de toutes besognes nécessaires. Si cuida aller arriver au port d'Armue, mais le vent lui fut contraire.

plus tard, il fut délégué par la cour de France pour signer, contre le roi d'Angleterre, un traité d'alliance avec le même prince de Galles. Il devait lui amener huit cents hommes d'armes, trois cents arbalétriers, et toucher pour cela la somme considérable de cent mille écus d'or (1). L'expédition subit tout d'abord d'assez longs retards. L'historien Désormeaux affirme que le comte de la Marche, ayant reçu les subsides convenus, les dissipa en fêtes fastueuses et ne prit la mer que lorsqu'il put, non sans peine, retrouver les ressources nécessaires à la campagne. Ce fait n'aurait assurément rien d'invraisemblable si l'on se reporte aux habitudes des grands de l'époque et si l'on songe surtout aux dilapidations éhontées auxquelles était livré le trésor royal. Mais le caractère de Jacques II nous semble repousser une pareille accusation que nous n'avons, du reste, retrouvée dans aucun

---

par quoi il n'y put aller. Et adonc vit icelui comte partir sept nefs qui étoient pleines de marchandises et allèrent au port de Pleinemue. Si les suyvirent hativement, et tant que les hommes qui étoient dedans les sept nefs dessus dites entrèrent dans leurs petits bateaux et se sauvèrent au mieux qu'ils purent. Et le comte et ses gens prirent et emmenèrent icelles nefs et tous les biens; puis alla audit port de Pleinemue et l'exilla par feu et par épée. Et de là, alla en une petite île appelée Sallemue, laquelle fut pareillement; à laquelle île prendre furent faits chevaliers les deux frères du dessus dit comte, c'est à savoir Louis comte de Vendôme et Jean de Bourbon qui étoit le puîné avec plusieurs autres de leur compagnie. En après, quand ledit comte de la Marche et ses gens eurent là séjourné par trois jours, doutant que les Anglais qui pour les combattre s'assembloient, ne vinssent à trop grande puissance sur eux, se portèrent de là pour aller et retourner en France. Mais quand ils furent entrés en mer, une grande tempête s'éleva qui dura trois jours, de laquelle furent péries douze de ses nefs, et ceux qui étoient dedans. Et ledit comte, à tout le surplus, s'envint à ce péril pour ladite tempête arriver au port de Saint-Maclau, et de là s'en alla à Paris, devers le roi de France. » V. également Juvénal des Ursins, *année* 1402, et Désormeaux, *loc. cit.*

(1) Sainte Marthe dit que, dans ce traité, le roi d'Angleterre est appelé Henri de Lancastre, sans autre qualification, et que le comte de Bourbon reçut la somme de cent douze mille cinquante livres pour les frais de l'expédition. (Sainte-Marthe, *loc. cit.*)

écrit du temps. Le sévère et véridique Juvénal des Ursins, bien placé pour connaître la vérité, n'hésite pas, au contraire, à déclarer que si le comte de la Marche retarda son départ, c'est que le trésor royal était vide et qu'aucun paiement ne pouvait lui être fait. « Le comte de la Marche, dit le chroni-
» queur, avait été ordonné d'aller en Galles et ne fut pas sa
» faute, car luy, ny ses gens ne pouvoient avoir aucun paye-
» ment, dont il eut grande déplaisance (1). »

Quoi qu'il en soit, cette expédition ne fut pas heureuse. Jacques de Bourbon ne put pas même aborder les côtes d'Angleterre et revint en France après avoir perdu, comme la première fois, une partie de sa flotte. « Le comte de la Marche,
» dit Juvénal des Ursins, avoit assemblé plusieurs navires
» vers Brest en Bretagne pour aller en Galles ; et se mit sur
» mer, et y fut depuis la my-aoust jusques à la my-novembre,
» attendant toujours nouvelles de par les Gallois pour sçavoir
» où il descendroit ; mais oncques n'y vint personne à luy.
» Et toujours estoit sur les rivages de la mer d'Angleterre où
» il fit aucuns exploits de guerre, puis s'en revint sans aucun
» fruit. Ils avoient mis en un vaisseau d'armes leurs harnois
» et autres biens, mais le vaisseau périt et fut perdu dans la
» mer (2). »

Si l'on en croit Désormeaux, les écoliers de l'université d'Orléans se consolèrent de l'insuccès de l'expédition en en chansonnant le chef, et lorsque celui-ci traversa cette ville, il fut salué à son entrée par le chant d'un des versets de l'*In exitu Israël* : « *Mare vidit et fugit,* » traduit, pour la circonstance, de cette façon peu courtoise : « Il a vu la mer et il s'est
» enfui. »

A trente-cinq ans, tout occupé de plaisirs ou d'aventures guerrières, Jacques n'avait pas encore songé au mariage. Jeune, beau, vaillant, possesseur de grands biens et d'un

(1) Juvénal des Ursins, 1404, *in fine.*
(2) Id., 1405.

nom illustre, le comte de la Marche pouvait facilement choisir entre les plus brillants partis. Désireux d'une alliance royale, il sollicita la main de l'infante Béatrix, quatrième fille de Charles III, roi de Navarre, et d'Eléonore de Castille. Charles III, prince sage et bon, que ses vertus et son équité avaient rendu le conciliateur ordinaire et l'arbitre des factions qui déchiraient alors la France, avait connu le jeune comte à la cour de Charles VI et l'avait apprécié. Il agréa sa demande, et les fiançailles se firent le 15 août 1405. Jacques suivit alors en Navarre le roi son beau-père et passa une année entière à guerroyer avec lui contre les Maures et les Infidèles. Ce ne fut que le 14 septembre 1406 que ses noces furent célébrées à Pampelune en toute magnificence (1).

Il revint ensuite à la cour de France, où son titre de prince du sang et sa qualité de grand officier de la couronne, joints à son caractère sage et conciliant, lui conquirent rapidement une haute influence.

Dès 1407, nous le retrouvons à la prise d'Ambérieux, soutenant de son épée la cause du duc de Bourbon, déloyalement attaqué par Amé de Viry, et l'aidant à réduire ce seigneur téméraire à demander grâce et merci (2).

Notre pays traversait alors une des périodes les plus calamiteuses de son histoire. Un roi atteint de folie, deux factions puissantes luttant pour s'emparer du pouvoir, fomentant la

---

(1) Anselme, *loc. cit.*, t. I, p. 318. — de Sainte-Marthe, *loc. cit.*, t. II, p. 105. — Ce sont les auteurs espagnols qui affirment que Jacques de Bourbon guerroya alors contre les Infidèles. (V. Mariana, *De rebus Hispan.*, lib. XIX, cap. xiii et xvi.)

(2) Gollut, lib. X, ch. xix. — Monstrelet, liv. I, p. 147, ch. xliv : « Le duc de Bourbon, dit ce dernier, fut defié d'Amé de Viry, savoyen, lequel étoit un pauvre chevalier au regard dudit duc; mais ce nonobstant si lui fit plusieurs dommages par feu et par espée au pays de Bresse et de Beaujolais, pour lesquels dommages icelui duc le prit en très grand indignation et assembla très grand nombre de gens d'armes et de gens de trait pour le punir et le subjuguer. Si envoya devant le comte de Clermont son fils, et assez tot après le suivit. En sa compagnie étoient les comte de la Marche et de Vendôme, etc. »

guerre civile et se souillant des crimes les plus odieux, en présence des Anglais attentifs à profiter de nos dissensions intestines pour étendre leurs conquêtes, tel était le navrant spectacle que présentait la France. Les bons citoyens se demandaient avec anxiété sous quelle bannière ils devaient se ranger. Car, pour répéter un mot célèbre, il était alors plus facile de faire son devoir que de le connaître. Quant au comte de la Marche, attaché, depuis la guerre de Hongrie, à Jean-sans-Peur, son frère d'armes, par les liens de l'amitié la plus vive, il prit résolûment parti contre les Armagnacs en faveur des Bourguignons. Sans doute le grand seigneur dut quelquefois souffrir, dans son orgueilleuse fierté, de se voir l'allié de l'assommeur Caboche et de Capeluche le bourreau, et c'est peut-être ce sentiment qui explique le rôle un peu effacé qu'il joua dans cette tragédie sanglante. Mais, en restant attaché au duc de Bourgogne, il continuait à servir le roi qui, lui aussi, avait pris parti contre les Armagnacs.

Le continuateur de la *Chronique de Flandres* nous montre, en 1409, le comte de la Marche chargé par le roi, « en pleine » assemblée des princes, des prélats et du populaire, » avec » le comte de Saint-Pol et le comte de Vendôme, et « aucuns » seigneurs du Parlement, » de travailler à la réformation » de tous ceux qui avoient manié ses finances, de quelque » état ou qualité qu'ils fussent (1). »

Plus tard, lorsque les deux partis furent près d'en venir aux mains, sous les murs de Paris, ce fut lui qui, avec l'archevêque de Reims, l'évêque de Beauvais et le grand maître de Rhodes, fut envoyé par le roi auprès des princes d'Orléans, pour négocier une paix désirée depuis longtemps par le pays tout entier. Il échoua tout d'abord, mais plus heu-

(1) *Continuation de la chronique de Flandres*, ch. LXX. Désormeaux, toujours peu favorable au comte de la Marche, affirme, nous ne savons sur quelles preuves, qu'il profita de la circonstance pour soustraire du trésor royal les pièces constatant qu'il avait reçu cent mille écus d'or pour l'expédition de Galles.

reux ensuite, il réussit à faire signer la paix de Bicêtre, qui, malheureusement, ne devait être qu'une trève de quelques mois (1).

L'année 1411 était, en effet, à peine commencée que la guerre se rallumait plus violente que jamais entre les deux factions rivales. Malgré les ordres du roi imposant aux Armagnacs l'obligation immédiate de déposer les armes, sous peine de haute trahison, ceux-ci s'avancèrent jusqu'aux portes de Paris et s'emparèrent du pont de Saint-Cloud. A cette nouvelle, « le conseil du roy tenu le troisième d'octobre, en la présence de Monsieur le Dauphin, du comte » de la Marche » et de plusieurs autres princes du sang, déclara « les Orléanois et tous leurs alliés et complices pour » rebelles, désobéissants et ennemis du Roy et de la couronne » de France, ayant forfait corps et biens. » Ils furent, dit » le continuateur de la *Chronique de Flandres*, bannis du » royaume à son de trompe par tous les carrefours de Paris, « de par le Roy, et non seulement furent ainsi bannis, mais » encore excommuniés et anathématisés publiquement par » toutes les églises de Paris, à cloches sonnantes et chandelles » ardentes; mais, remarque un peu naïvement le chroniqueur, tout cela ne servit qu'à les animer à faire plus aspre » guerre que par avant (2). »

Les progrès des Armagnacs furent bientôt arrêtés. Le 22 octobre, le comte de la Marche, sous les ordres du duc de Bourgogne, reprit le pont de Saint-Cloud, « presque à la » barbe des princes conjurés. » Aussi, « voyant que la valeur, et les faveurs, et la fortune mesme estoient pour le » duc Jean, ceux-ci troussèrent bagaige et se retirèrent en » leur pays, » poursuivis par l'armée royale (3).

Jacques de Bourbon, qui commandait l'avant-garde, était

(1) *Continuation de la chronique de Flandres*, ch. LXXI.
(2) *Ibid.*, ch. LXXIII.
(3) GOLLUT, *Mémoires de la Rép. séquan.*, liv. X, ch. XXVI.

arrivé au village du Puiset, lorsque, à la faveur d'une nuit si sombre « qu'on ne voyait comme goutte, » il fut, dit Gol-
» lut, combattu en une surprinse par l'un de ceux de Barba-
» san, sieur de Gancourt, arresté et conduit prisonnier à Or-
» léans, si subitement qu'il fut prins en son lict et emporté
» avant que le reste de ses gens eussent eu moyen de le venir
» treuver et secourir (1). »

« Il fut amené, continue Juvénal des Ursins, à Orléans à
» grande joye, et ceux de la ville lui disoient en passant plu-
» sieurs villenies et injures ; dont le duc d'Orléans fut déplai-
» sant et luy fist très bonne chère à sa venue, puis après il
» fut mis en la grosse tour d'Orléans et bien gardé (2). »

Sa captivité fut longue et on ne chercha pas à en adoucir l'amertume. Sa tête fut même en péril. Le considérant comme un otage, les Armagnacs prévinrent le duc de Bourgogne que la vie du captif répondrait de celle de leurs soldats tombés entre ses mains. Jean-sans-Peur répondit à cette menace en faisant massacrer sans pitié les prisonniers du parti d'Armagnac (3) ; mais plus humain que son terrible adversaire, le duc d'Orléans n'osa pas attenter à la vie d'un prince du sang, et Jacques de Bourbon fut épargné. Il ne recouvra la liberté qu'à la paix de Bourges.

---

(1) Gollut, *loc. cit.*, liv. X, ch. xxiv.

(2) Juvénal des Ursins (année 1411) : « Or, est vray que le comte de la Marche avoit l'avant-garde du roy, et avec lui le maréchal Boucicaut et le seigneur de Hambuye; le comte et toute son avant-garde tenoient les champs en Beausse, tant qu'ils vinrent à Jenville, à Thoury, au Puiset et au pays d'environ. Et se logea ledit comte au Puiset, et une grande partie de ses gens. Et à un poinct du jour, qu'on ne voyoit comme goutte, lesdits de Barbazan et de Gancourt vinrent et leurs gens sur ledit logis du comte de la Marche et en tuèrent bien quatre cents et prirent des prisonniers : spécialement fut pris ledit comte de la Marche, lequel ils baillèrent à une partie de leurs gens, lesquels le menèrent en la forêt, en tenant le chemin d'Orléans. »

(3) Gollut, *loc. cit.* : « Plusieurs capitaines de bon nom furent arrêtés prisonniers aux combats et rencontres susdites, comme le comte de Roussy, les sieurs de Flamechon et de Boz, décapités puis après, le bastard d'Armence, archidiacre de Brie, et autres. »

Pendant sa captivité, mourut sa mère, Catherine de Vendôme. Elle avait, par son testament, équitablement partagé ses grands biens entre ses enfants (1). Le comte de la Marche crut à tort que le comte de Vendôme, son frère, avait profité du temps où il avait été enfermé à la tour d'Orléans pour se faire attribuer une part trop considérable dans l'héritage paternel. N'écoutant que son ressentiment, sourd à la voix conciliante du roi et du dauphin, Jacques leva des troupes, ravagea le comté de Vendôme et parvint à s'emparer de la personne de son frère qu'il jeta dans une étroite prison. Du fond de son cachot, le comte de Vendôme, n'espérant plus aucun secours humain, se tourna vers Dieu et fit vœu, s'il recouvrait la liberté, d'aller, en pèlerin pénitent, visiter les sanctuaires vénérés de Notre-Dame de Chartres et de Monseigneur Saint-Denis. Le comte de la Marche, qui avait jusqu'alors résisté aux plus pressantes sollicitations, fut tout d'un coup saisi de remords, et ouvrant à son frère les portes de sa prison, il lui rendit ses biens avec son amitié. Le comte de Vendôme fut fidèle à ses promesses, et l'on vit, peu après, ce prince de sang royal, pieds nus, en chemise, portant à la main un cierge de cinquante livres, accomplir son vœu à Chartres et à Saint-Denis. Il était suivi, dit Désormeaux (2), de cent officiers ou domestiques qui, dans le même état de pénitence et d'humiliation, se prosternèrent avec lui au pied du principal autel et offrirent après lui un cierge d'un poids inférieur au sien. Le prince délivra ensuite à l'évêque et aux chanoines un acte authentique par lequel il se reconnaissait vassal de la Sainte-Vierge et redevable envers elle d'une rente annuelle de soixante-treize livres d'or.

---

(1) Le comte de la Marche avait eu en partage, tant du chef de sa mère que de celui de son père, les comtés de la Marche et de Castres, les terres et seigneuries de Leuse et autres, avec tous les biens du Hainaut, la châtellenie de Montaigu en Combrailles, et la seigneurie de Bellac. (DE SAINTE-MARTHE, t. I, p. 104.)

(2) DÉSORMEAUX, *loc. cit.*, p. 409, t. I.

Noble et touchant spectacle qui heurtera peut-être la sceptique indifférence de notre époque incroyante, mais qui caractérise à merveille ces hommes de foi virile dont les passions ardentes ne pouvaient être maîtrisées que par la religion.

Le comte de la Marche fut mieux inspiré lorsque, l'année suivante (1413), il se mit à la tête de ces bandes indisciplinées qu'on appelait les Grandes Compagnies, et qu'il entreprit avec elles, dans le but de les éloigner de Paris, une expédition en Guyenne contre les Anglais. La campagne qui nous est racontée dans les mémoires de Toison-d'Or ne fut pas sans succès (1); il prit d'assaut la ville de Soubise, fit

(1) *Mémoires de Jean* Lefèvre, *dit* Toison-d'Or, *seigneur de Saint-Remy*, ch. xxvi : « Or est ainsi que les gens de guerre que le roy avoit mandés pour la résistance des Anglais faisoient innumérables maux autour de Paris. Si fut advisé que on les payeroit pour un mois et seroient menés par le duc de Bourbon et le comte de la Marche au pays de Guyenne pour assiéger la ville de Soubise séant sur la mer à trois lieues près de la Rochelle que lors les Anglais occupoient, et ainsi qu'il fut ordonné, il fut fait et furent iceux payés pour un mois. Ils furent conduits et menés par un vaillant chevalier nommé Messire Hector, bastard de Bourbon, néanmoins que le duc de Bourbon et le comte de la Marche estoient les chefs. Or. exploitèrent tant qu'ils se trouvèrent en la ville de Saint-Jean-d'Angély. Eux là venus, ils envoyèrent en la Rochelle secretement faire grand nombre d'eschelles et chependant envoyoient courre devant la ville de Soubise pour prendre les passages et aussi l'assiette de la ville, et puis après ce que leurs habillements furent faicts, ils ordonnèrent certains bateaux à mettre leurs eschielles et sy assemblèrent le plus de arbalestriers qu'ils polrent finer, puis ordonnèrent que, à certain jour ceux de la Rochelle seroient à tout leur appareil auprès de la ville, et le duc de Bourbon, le comte de la Marche, et le gentil bastard de Bourbon ensemble iroient avec leurs gens par terre. Et de fait, une belle nuit passèrent la rivière de Charente à Sainctes et à Taillebourg et devant le jour se trouvèrent assez près de la ville de Soubise. Toutefois ils n'étoient point si près que ceux de la ville peussent ouïr le bruit de leurs chevaux. Si firent leurs ordonnances pour assaillir la ville de belle nuict. Pavois et eschielles furent descendus de la navire et environ le point du jour commencèrent à assaillir la ville. Et de fait fut la ville prinse d'assaut, nonobstant que ils estoient de cinq à six cents Anglais dedans, mais ne se doubtoient de l'assaut, ne de la venue des

prisonnière la garnison ennemie, et ne revint à Paris, « où » il fut festoyé grandement, » qu'après avoir licencié ses troupes d'aventure.

Ce fut la dernière expédition qu'il entreprit avant de ceindre cette couronne de Naples si brillante et si enviée, mais qui devait être pour lui la cause de tant d'infortunes.

III

Le roi de Naples, Ladislas, venait de mourir, à la fleur de l'âge, laissant la couronne à sa sœur Jeanne II. C'était, dit Belleforest, « la femme la plus inconstante qui se veit onc- » ques, et par le moyen de laquelle s'eslevèrent des guerres » autant pernicieuses que celles que les poètes feignent estre » jadis advenues par le moyen de la grecque Hélène, sauf le » nom de chasteté (1). » Veuve, sans enfants, de Guillaume d'Autriche, elle avait pour favori son maître d'hôtel, le comte Pandolfello Alapo, qu'elle comblait de faveurs et dont elle suivait, avec l'aveuglement d'une femme follement éprise, les conseils et la direction.

Les Napolitains, honteux des débordements de la reine, jaloux du pouvoir sans contrôle exercé par Alapo, ne tardèrent pas à imposer à Jeanne l'obligation de prendre un époux. La puissance et les richesses de la reine étaient plus connues que ses mœurs; aussi de toutes parts aspira-t-on à sa main : l'infant d'Aragon, le prince de Galilée, frère du roi de Chypre, le duc d'York, premier prince du sang d'Angle-

---

Franchois; et là furent morts de deux à trois cents Anglais, et les autres prisonniers. Là fut la ville détruite et par ceux de la Rochelle démolie. Après cette conqueste, les deux gentils princes de France donnèrent congé à tous leurs gens de guerre et les deux premiers dessus dits retournèrent à Paris, où ils furent festoyés grandement.

(1) Belleforest, *Histoire des neuf rois de France qui ont eu le nom de Charles*, lib. XII, p. 177.

terre, sollicitèrent l'honneur d'une semblable alliance (1).

Le comte de la Marche qui avait, quelque temps auparavant, perdu sa femme, se laissa, lui aussi, tenter par l'éclat de la couronne de Naples, et envoya un ambassadeur auprès de Jeanne, pour négocier cette délicate affaire.

Tout ce que la reine apprit du courage, de la magnificence et de la beauté du comte de la Marche, l'impressionna vivement (2), et, secrètement poussée par Alapo, qui croyait Jacques « meilleur combattant que demesleur de séditions, » elle finit pas agréer sa demande, à la condition toutefois qu'il ne prendrait pas le titre de roi de Naples et qu'il ne serait que comte de Tarente et gouverneur général du royaume.

Ce ne fut pas sans hésitation que le comte de la Marche accepta ces conditions humiliantes, mais pressé par les grands seigneurs napolitains, et dans l'espoir quelque peu présomptueux qu'il saurait bien vite imposer sa volonté à la reine, il partit pour Naples avec une suite brillante « de chevaliers » et d'écuyers. »

Alapo, d'accord avec la reine, avait pris ses mesures pour rendre inébranlable sa haute situation. S'appuyant sur un capitaine d'aventure que ses victoires ont rendu fameux, Jacques Sforza, qu'il avait fait nommer grand connétable, il tenait entre les mains tous les pouvoirs de l'Etat. Ce fut ce dernier qu'il envoya à la rencontre de Jacques, avec la mission expresse de ne pas le reconnaître comme roi.

---

(1) Désormeaux. *loc. cit.*

(2) Georges Chastellain. *Chronique du duc Philippe*, ch. liv, s'exprime d'une manière plus précise. Joannelle, dit-il, femme d'assez estrange et divers gouvernement, et par espécial en fait de luxure, dont elle usoit peu à son honneur et beaucoup à aultrui meschief et confusion. Laquelle royne, comme il est assez sceu, avoit espousé et volu avoir, pource que beau chevalier estoit et grand et membru, messire Jacques de Bourbon, comte de la Marche; mais, après, quand elle en avoit prins son saoul par aventure et que le renouveller lui plaisoit mieux que longuement soit tenir à ung, soubs tiltre d'aulcune question, le fit mectre en prison et tint en grand dangier de son corps.

Mais, dit l'historien Giannone, dont nous ne faisons ici que résumer le récit (1), il avait été prévenu par un seigneur napolitain mécontent, Jules César de Capoue, qui accourut secrètement auprès du comte de la Marche et le salua le premier du nom de roi. Puis, abordant tout aussitôt avec Jacques un entretien nécessaire, il lui fit sur l'état du royaume et la conduite de Jeanne les plus complètes révélations. Il lui déclara que l'élite de la noblesse du pays fondait sur lui toutes ses espérances, parce que la reine s'abandonnait honteusement à l'amour d'un valet (2), et que grâce à l'alliance que celui-ci venait de faire avec un *condottiere*, ce favori disposait de tout en tyran, au grand préjudice de la couronne et de l'honneur du sang royal. Il fallait donc qu'avec des sentiments de roi et non de simple comte (*spirito di re*), Jacques s'emparât du gouvernement sans attendre que ces deux misérables, d'accord avec la Reine, le fissent périr comme le roi André, sous le règne d'une autre reine Jeanne; Jules César représenta enfin au comte de la Marche qu'il était d'autant plus obligé de prendre ce parti, qu'indubitablement, lorsque la nouvelle épouse se verrait contrainte de cesser le commerce de libertinage qu'elle avait avec Pandolfello, sa propre vie ne serait pas en sûreté.

Jacques, continue l'historien, resta pénétré de honte et de douleur : il ne voyait plus dans cette alliance si enviée que des espérances très incertaines sur son sort, puisqu'il était sans troupes pour affermir son autorité, et il sentait d'ailleurs le danger et le déshonneur qu'il ne pouvait éviter.

Cependant, sur les assurances du comte de Capoue, il reprit courage, et bien décidé à agir en maître, il continua sa route vers Naples.

Le lendemain, il rencontra à Bénévent Sforza, qui, fidèle

---

(1) Giannone, *Storia civile del regno di Napoli*, t. III, liv. xxv, p. 307 et suiv. — V. également Costanzo, liv. xiii, *in fine*.

(2) Vilmente data in proeda di Ragazzo. (Giannone, *loc. cit.*)

aux instructions d'Alapo, lui souhaita la bienvenue avec hauteur, et affecta de ne lui donner que le titre de comte de Tarente. Jacques n'hésita pas : le soir même, à la suite d'une querelle insignifiante, le connétable était arrêté et jeté en prison.

Surprise de ce coup de vigueur, et espérant apaiser, par une feinte soumission, le ressentiment de Jacques, la reine dissimula sa colère et ordonna de recevoir son futur époux avec tous les honneurs dus à un roi. Elle l'accueillit elle-même, à son arrivée au château royal, avec les marques d'une joie trop vive pour qu'elle fût sincère, et les fêtes du mariage commencèrent aussitôt.

L'archevêque de Naples, en habits pontificaux, donna la bénédiction nuptiale aux deux futurs, qui passèrent ensuite dans une des salles du palais où l'on avait préparé deux sièges royaux. La reine y étant arrivée, donna la main à son époux, se tourna du côté des dames, de la noblesse et de tous les autres assistants, et leur dit : « Vous voyez le seigneur que j'ai rendu maître de ma personne et à qui je donne maintenant ma couronne; que ceux qui m'aiment et qui aiment ma maison le reconnaissent, le nomment et le servent comme leur roi. » A ces paroles, il s'éleva un cri général de : Vive le roi Jacques, et de vive la reine Jeanne, nos maîtres : on passa le jour dans les divertissements de la danse et de la musique, et la fête se prolongea fort avant dans la nuit (1).

Le lendemain, le palais du nouveau roi ne présentait plus l'aspect animé et joyeux de la veille. Irrité et sombre, Jacques s'était constitué haut justicier. Les courtisans effrayés voyaient Sforza, chargé de chaînes, arriver de Bénévent, pour être jeté dans un cachot. Pandolfello, le favori, arrêté à son tour, confessait dans les tortures les crimes dont il s'était rendu coupable ; le bourreau lui tranchait la tête, et son corps, traîné par la ville, était pendu par les pieds. Cette exé-

(1) Giannone, *Storia civile*, loc. cit.

cution, remarque Giannone, causa autant de chagrin à la Reine qu'elle donna de satisfaction à tous ceux qui avaient été attachés au roi Ladislas (1).

S'il avait été impitoyable envers ceux qui, pour me servir des expressions de l'historien napolitain, avaient jadis disposé de la reine, il montra à l'égard de celle-ci une froideur implacable et une défiance jalouse, que le soin de son honneur ne justifiait que trop. Il chassa ses courtisans pour les remplacer par des Français, la sevra de tous les plaisirs qui avaient jusqu'alors occupé sa vie et lui imposa, dans son palais, la plus rigoureuse réclusion. Un vieux gentilhomme français, nommé Berlanger, fut même spécialement commis à sa surveillance, et l'histoire rapporte qu'il exécuta sa mission avec la rigidité d'un soldat qui ne connaît que sa consigne (2).

Si le roi avait su se concilier l'affection de la noblesse napolitaine et se créer des partisans par d'habiles libéralités, le sort de Jeanne II et de ses courtisans disgraciés n'eût inspiré qu'un assez médiocre intérêt. Mais, défiant à l'excès, ne voyant autour de lui que des conspirateurs et des ennemis, il s'entourait exclusivement de ses compatriotes et ne semblait être roi que pour assouvir leur cupidité et leur ambition. « Si fist son connétable de messire Bourdon de Saligny, » dit Monstrelet, et estoit un de ses capitaines, messire Hue » Brunet, seigneur de Thiembronne » et ainsi des autres. Ce fut la cause de sa perte.

Une sourde irritation agita bientôt le peuple de Naples, secrètement excité par la noblesse mécontente, et des sentiments hostiles contre celui qu'on leur représentait comme le geôlier inhumain de leur souveraine, ne tarda pas à faire explosion. Une foule ardente se porta, à grand bruit, au

(1) Giannone, *Storia civile*, loc. cit.

(2) Il ne la perdait pas de vue, même, dit Giannone, lorsqu'elle était obligée de satisfaire aux besoins les plus indispensables de la nature. (Giannone, *loc. cit.*)

château neuf occupé par le roi, en força les portes, et ne consentit à se retirer enfin qu'après avoir vu la reine captive et avoir reçu de Jacques lui-même la promesse que sa réclusion allait bientôt finir.

D'autre part, Jules César de Capoue, mécontent de la prépondérance française et profondément irrité de ce qu'il appelait l'ingratitude de Jacques à son égard, songea à se venger. Il parvint jusqu'à la reine et lui proposa de mettre à mort le roi et de lui rendre, avec le trône, sa splendeur d'autrefois. Jeanne était trop habile pour accepter sans réflexion, d'un homme qui avait été son ennemi et qui plus que tout autre avait contribué à son abaissement, une offre de cette nature. Elle crut à une ruse de son mari, et saisissant avec empressement l'occasion de rentrer en grâce auprès de lui, en attendant le jour où elle pourrait, d'une manière assurée, savourer le plaisir de la vengeance, elle l'avertit des propositions de Jules César; elle fit plus, elle le rendit l'invisible témoin d'un entretien où le conspirateur, se croyant seul avec elle, n'hésita pas à lui dévoiler ses projets sanguinaires. Jacques le fit aussitôt jeter dans un cachôt du château Capuano; quelques jours après, il expiait, sur la place du marché, son crime et sa trahison.

Déjà ému de la manifestation populaire dont nous avons parlé, le roi fut touché de la preuve, au moins apparente, d'affection que sa femme venait de lui donner. Il se laissa fléchir, et, tout en continuant à la faire surveiller, se relâcha beaucoup de la froide rigueur qu'il lui avait témoignée jusqu'alors. Artificieuse et rusée, la reine chercha de plus en plus à endormir la défiance de son mari par les caresses les plus perfides et les protestations les plus expansives. « La faulse fe-
» melle, dit Belleforest, usant des dissimulations mêmes qu'a-
» vait pratiquées Elisabeth, reine de Hongrie, sur Charles,
» ayëul de cette roine, mercia bien humblement le prince
» son mary, de ce qu'il purgeoit sa terre des traistres qui
» inquiétoient un estat le plus ferme d'une république, et

» que, au reste, elle s'estimoit fort heureuse d'estre soulagée » du travail du maniement des affaires du royaume (1). »

Mais elle travaillait secrètement à recouvrer le pouvoir et la liberté. Ottino Carracciolo et Annechino Mormila, issus de deux maisons anciennes et illustres de Naples, se chargèrent de seconder ses projets, et conduisirent leur conspiration avec tant d'art, que Jacques n'en eut aucun soupçon. Profitant de l'absence du connétable Bourdon de Saligny, parti pour apaiser une sédition à Aquila, les conjurés obtinrent du roi que Jeanne viendrait dîner dans le jardin d'un riche marchand florentin. A cette nouvelle, habilement propagée, le peuple se précipita en masse pour la voir. Jeanne parut en vêtements de deuil, le visage pâle et les yeux noyés de larmes. « Mes fidèles sujets, s'écria-t-elle, en tendant les » bras vers la foule, pour l'amour de Dieu, ne m'abandonnez » pas : je remets ma vie et mon royaume entre vos mains. » Emus et attendris par cette douleur théâtrale, les Napolitains saluèrent la reine de leurs acclamations enthousiastes, et s'attelant à sa voiture, ils la menèrent triomphalement à l'archevêché au lieu de la reconduire au palais de son mari.

C'était une révolution ; Jacques le comprit, et ne se croyant plus en sûreté dans la ville, se retira en toute hâte au château de l'Œuf. Mais la noblesse napolitaine, craignant de retomber sous le joug d'un favori, traita avec le roi ; sous la foi et garantie de la ville de Naples, le prince promit de se réconcilier avec la reine, à la condition d'être mis en possession définitive de la principauté de Tarente et de quarante mille ducats de rente, clauses stipulées dans son contrat de mariage, mais restées jusqu'alors sans exécution. Quant à Jeanne II, il consentit à la laisser administrer le royaume et à se choisir une cour à son gré. Les charges de la couronne, dernier et principal article de ce singulier traité de paix, devaient être enlevées aux Français et rendues aux Napolitains. « Et après,

(1) Belleforest, *Histoire des neuf rois*, etc., liv. xii, p. 280.

» écrit Monstrelet, le jour que le roi arriva audit chastel neuf, » après ladite paix faite, firent ceux de Naples grand' joye » parmi la ville, et allumèrent feux et chandelles parmi les » rues et les terrasses des maisons, et le lendemain furent les » dames et demoiselles danser et mener joie audit châtel. »

Mais ce que les gens sages avaient redouté ne tarda pas à se réaliser. A peine remise en liberté, la reine s'éprit d'un noble napolitain, Sergiani Caracciolo, qu'elle nomma son grand sénéchal et à qui elle accorda toutes les faveurs dont elle avait comblé jadis Pandolfello Alapo. Le nouveau favori fut plus habile et plus fin politique que le premier; il chercha tout d'abord à se concilier la noblesse, tout en ne négligeant pas le peuple; grâce à ses libéralités calculées, il réussit à se créer un monde de clients dévoués à sa personne; les places enlevées aux Français chassés ignominieusement de Naples, malgré les protestations du roi, récompensèrent les services de ses créatures, et lorsqu'il se crut enfin assuré du concours ou de la complicité de tous, il leva le masque, et Jacques arrêté, sur les ordres de son infidèle épouse, fut emprisonné au château de l'Œuf, d'où il n'était sorti quelques mois auparavant, que sur la parole et la foi des grands du royaume.

Il y languit deux ans. Olivier de la Marche, qui ignorait la vraie cause de l'emprisonnement du roi, emprisonnement qu'il attribuait soit à la jalousie de la reine, soit à l'amour du pouvoir qu'elle regrettait de ne plus exercer à sa guise, ajoute : « Toutesfois luy monstra ladicte Royne telle amour » et affection par longue espace, qu'elle mesme luy por- » toit et lui bailloit les mets de son boire et de son manger, » doutant qu'aultre, non sachant l'amour qu'elle luy portoit, » et cuidant complaire à elle, ne l'empoisonnast. Tant dura » cette estrange amour et cette seureté, sous main fermée et » close qu'elle élongna privauté; et parfois se tenoit la Royne » en autres de ses palais et de ses chasteaux; et le roy Jac- » ques qui moult bel chevalier estoit, et en fleur d'âge, s'en-

» nuyait de celle prison, et avoit regret d'user sa vie en telle » captivité[1]. »

Si, comme le dit le chroniqueur, Jeanne venait parfois visiter le prisonnier, ce n'était pas qu'elle eût conservé pour lui un amour que Sergiani possédait alors sans partage. Ce n'était pas non plus par humanité ; car, ainsi que le rapporte Mariani, Jeanne, qui était douce et complaisante quand elle avait des sujets de crainte, se montrait hautaine et ingrate quand elle était hors de péril [2].

Mais on s'agitait au loin en faveur du comte de la Marche : le roi de France, le roi de Navarre, son beau-père, le puissant et redouté duc de Bourgogne, insistaient vivement auprès du pape Martin V, pour que celui-ci, avec la haute autorité de la tiare, exigeât la mise en liberté du royal prisonnier. Il fallait donc se garder d'irriter, par un excès de rigueur, un prince soutenu par d'aussi puissants appuis, et dont la détention pouvait devenir la cause ou le prétexte d'une guerre étrangère Peut-être craignait-elle aussi qu'un de ses courtisans, « cuidant complaire à elle, » ne vint à l'empoisonner, et qu'on lui demandât compte de sa mort?

Après des débats que les habiletés diplomatiques de Jeanne réussirent à traîner en longueur, les négociations engagées par le pape aboutirent enfin. Jacques fut rendu à la liberté ; mais il ne recouvra ni le pouvoir ni la position respectée qu'exigeait son rang et qui lui avait été encore une fois promise. Sergiani resta toujours ouvertement le maître du royaume et le favori de la reine. Aussi Jacques ne put-il se résoudre à couvrir plus longtemps d'une complaisance désormais criminelle l'adultère public de sa femme, et, renonçant à une couronne qu'il ne pouvait conserver qu'au prix de son honneur, il s'embarqua seul sur un vaisseau génois qui le conduisit à Tarente.

---

(1) Olivier de la Marche, *Mémoire*, liv. I, ch. I.
(2) Mariana, *De reb. hispan.*, loc. cit.

S'il avait, en quittant Naples, abandonné une lutte inégale, il n'avait pas, du moins, perdu tout espoir d'y rentrer plus tard en vainqueur. Il se mit à parcourir l'Italie, cherchant, mais en vain, des alliés qui voulussent l'aider à reconquérir sa couronne. Aucun prince ne consentit à embrasser sa querelle et à se mettre en hostilité avec la puissante reine de Naples. Profondément découragé, il céda sa principauté de Tarente à la veuve du roi Ladislas, Marie des Ursins, qu'il avait délivrée jadis des prisons de Jeanne II, et se retira dans les états de Venise (1). « Longuement demoura le roy Jacques » en Italie en grand regret, et à peu de plaisance; toutesfois » menant moult belle et honneste vie de sa personne; et en » lieu des pompes et grandes chères passées, il prit le ply et » la dévotion de mener vie contemplative et très dévote (2). »

IV

De son mariage avec l'infante Béatrix, Jacques de Bourbon avait eu trois filles : élevées à Castres par de pieuses gouvernantes à qui leur mère les avait confiées à sa mort, elles avaient reçu d'elles une éducation profondément chrétienne. « Or, en celuy temps, régnait une moult saincte et dévote » femme, religieuse de Sainte-Claire au pays de Bourgongne, » nommée sœur Colette. Cette femme alloit par toute la chres- » tienté, menant moult saincte vie et édifiant maisons et » églises de la religion Saint-François et Sainte-Claire (3). » Après avoir établi en Franche-Comté de nombreux essaims de ses filles, la sainte abbesse venait de fonder, à la prière

(1) C'est de Trévise que, suivant dom Vaissette, il envoya, le 16 mai 1421, sa procuration à Tassin-Gaudin, chevalier, pour vendre une partie de ses domaines des comtés de la Marche et de Castres. (Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, liv. XXXIV, ch. lxxviii, p. 62.

(2) Olivier de la Marche, *loc. cit.*, p. 77.

(3) Olivier de la Marche, *loc. cit.*

de ce frère du roi Jacques dont nous avons déjà parlé, le comte de Vendôme, un monastère à Aigueperse dans la Basse-Auvergne, non loin du château de Montpensier, séjour favori de ce prince (4 novembre 1423) (1).

Pendant un des séjours qu'elle fit dans cette résidence, la fille aînée de Jacques, Jeanne de Bourbon, connut la grande réformatrice; séduite par la sainteté de sa vie et l'héroïsme de ses vertus, elle voulut, sous sa conduite, embrasser la réforme et revêtir la robe de bure des pauvres clarisses. Sainte Colette, avant de lui permettre de prononcer ses vœux, sollicita le consentement du père de famille, qui venait de quitter l'Italie, et envoya près de lui, avec une lettre de sa main, le père Henri de la Baume, son confesseur. C'était un homme d'une éminente vertu, d'une haute intelligence, et qui, dès le début de la sainte entreprise de la bienheureuse, avait été son témoin, son conseil et son soutien (2). Le pieux envoyé réussit assez facilement dans sa mission; mais il fit plus, il tenta de ramener à la vie pénitente et chrétienne dont il s'était écarté depuis trop longtemps, le roi Jacques, déjà ébranlé par la détermination héroïque de sa fille et ému des graves conseils contenus dans la lettre de sainte Colette. « Tant lui » monstra les variances du monde, et des tours et retours de » fortune, ensemble de la brièveté de ceste mortelle vie, qu'il » prist confort en son adversité, advis sur les dangers à venir » et résolution d'attendre la mort, asseurée au chemin et en » la voye de religieuse pénitence et se délibéra de prendre » l'habit de Saint-François, et de se rendre en l'observance, » en la tierce ordre, car encous vivoit la royne sa femme (3). »

Cependant le roi de France, Charles VII, avait besoin de son bras pour soutenir son trône chancelant, et Jacques ne

(1) L'abbé Douillet, *Vie de sainte Colette*, p. 208.

(2) V. sur le P. Henri, Chevalier, *Mémoires sur Poligny*, t. II, pp. 159 et 280; et sur sainte Colette, outre la *Vie* toute récente de M. l'abbé Douillet, les *Vies* de Claude Silvère et de l'abbé de Montis.

(3) Olivier de la Marche, *loc. cit.*

pouvait, dans le moment critique où se trouvait son souverain, lui refuser son concours. Il hésita pourtant, car, depuis ses entretiens avec le père de la Baume, il n'était plus lui-même, mais désormais, suivant l'expression du capucin Silvère, « un myroir de pénitence; la vertu étoit devenue son » unique plaisir, et toute son ambition étoit à chercher quel- » que sujet d'humiliation (1). » C'est à cette époque qu'il se rendit en pèlerinage à la Motte-Saint-Didier, en Viennois, chef-lieu de l'ordre alors célèbre de Saint-Antoine, et plein de dévotion pour ce lieu privilégié où l'on vénérait les insignes reliques du saint ermite, il se proposa d'y faire sa demeure et d'y édifier une somptueuse chapelle (2).

S'il ne réalisa pas ce projet, il combla du moins le monastère de ses libéralités princières. Le 7 janvier 1423, il y fonda, lisons-nous dans l'*Histoire du Languedoc* (3), deux places de religieux, frères, chanoines et prêtres, et donna pour cette fondation la somme de sept mille livres tournois, pour laquelle il hypothéqua sa baronnie de Lézignan, au diocèse de Narbonne. Il chargea, en même temps, le monastère de Saint-Antoine de faire fondre une cloche de quatre-vingts quintaux qui sonnerait tous les jours, pendant sa vie, autant de coups qu'il avait d'années. L'acte est daté de la ville de Castres, dans la chambre du parement du palais épiscopal. Le 11 décembre suivant, Jacques confirma cette fondation à Pépieux, au diocèse de Narbonne. Dans l'acte de confirmation, il se déclare le protecteur du monastère de Saint-Antoine et charge ses successeurs de l'être après lui. Il s'oblige, de plus, à porter, durant sa vie, sur ses habits, la veille et le jour de la fête de saint Antoine, en l'honneur du saint, une

---

(1) Claude Silvère, *Histoire de la bienheureuse mère Colette.*

(2) Ces reliques avaient été rapportées de Constantinople vers 980, par un seigneur du Viennois, Josselin. Une maison d'Antonins existait à Besançon, rue Saint-Antoine, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la loge maçonnique. (Castan, *Besançon*, p. 158.)

(3) Dom Vaissette, *loc. cit*, t. VIII, p. 62 (liv. XXXVI, ch. LXXVIII).

petite potence avec une clochette d'or du poids d'une once, et il veut que ses successeurs en fassent autant (1).

Ses hésitations cessèrent pourtant devant la volonté formelle du roi de France. Il avait, en effet, besoin d'un prompt secours, soit pour se soutenir contre les Anglais et le duc de Bourgogne, soit pour réprimer les courses des routiers qui désolaient le royaume. Ces brigands, notamment, s'étaient répandus en Languedoc, au nombre de plus de deux mille; il fallait les en chasser. Le roi fit donc appel à la bravoure de Jacques et le nomma, en 1424, capitaine-général sur le fait de la guerre en Languedoc et en Guyenne (2).

Il ne fit qu'y passer. Pour rattacher, en effet, à sa cause Jean, comte de Foix, et l'enlever au parti des Anglais, Charles VII disposa, en faveur de ce prince, du gouvernement du Languedoc, après avoir engagé Jacques, qu'il venait à peine d'en pourvoir, à en faire démission. Le prince n'hésita pas, et, dans l'intérêt de la couronne, il obéit généreusement au désir exprimé par le roi (3). Celui-ci, touché de son désintéressement, s'empressa de lui assigner, par acte du 13 avril 1424, une pension viagère de douze mille livres, sur les revenus ordinaires et extraordinaires du Languedoc, pour le dédommager du gouvernement dont il avait fait démission « pour lui obéir et lui complaire (4). »

La providence semblait ainsi le détacher peu à peu des biens de ce monde, pour lui permettre d'accomplir plus facilement les projets de retraite qu'il caressait depuis longtemps. Il voulut auparavant établir sa seconde fille, Eléonore, que

---

(1) Dom Vaissette, liv. XXXVI. p. 78. Cette dévotion singulière, dont la signification paraît avoir échappé au savant bénédictin, n'était autre que l'insigne porté au cou par les chevaliers de l'ordre de Saint-Antoine, qui était, dit Sainte-Marthe, un Tau, lettre grecque de pur or, avec une clochette.

(2) Dom Vaissette, t. VIII, ch. lxxviii. p. 62.

(3) Ibid., t. VIII, ch. xxxi. p. 27.

(4) Dom Vaissette, *loc. cit.*, t. VIII, p. 31, ch. xxxv.

Bernard d'Armagnac, second fils du comte d'Armagnac, connétable de France, avait demandée en mariage. Il agréa sa recherche, et les jeunes époux, tous deux encore mineurs de vingt-cinq ans, furent mariés le 27 juillet 1424, au château de Roquecourbe, au diocèse de Narbonne (1).

Ce fut un intérieur de saints. Bernard conciliait, avec la bravoure chevaleresque des grands barons du moyen âge, des sentiments probes, humains, débonnaires, le respect de la morale et de la loi, l'humilité et la piété. Georges Chatelain nous représente le comte Bernard faisant lire en sa présence, dans sa salle, à l'heure des repas, « la bible, l'exposi- » tion des saintes écritures, livres de doctrine et de moralité, » livres de fruit et de perfection, livres de mœurs et de bons » enseignements et toutes telles choses, si bien qu'il faisoit » plus quoy (quietum) en sa maison qu'en un refrottoir de » chartreux (2). »

On rapporte qu'en 1431, les pieux époux n'ayant pas encore d'enfants, supplièrent sainte Colette de demander au Ciel cette faveur impatiemment attendue. La sainte ne pouvait rien refuser aux généreux protecteurs des couvents de la réforme; elle se mit en prières, et ses prières furent exaucées. Bonne d'Armagnac vint au monde; d'une beauté remarquable, elle était destinée au trône; mais, se souvenant du miracle de sa naissance, elle ne voulut employer sa vie qu'au service de Dieu; elle entra dans un couvent de Sainte-Claire, et mourut en odeur de sainteté au monastère de Lézignan que son père avait fondé. Son tombeau fut glorieux et vénéré; on lui attribua des miracles. Une de ses sœurs, élevée au couvent d'Amiens par ses tantes, les filles de Jacques, « la

---

(1) Ibid., t. VIII, p. 62, ch. LXXVIII. Ce fut Amalric, seigneur de Sévérac, maréchal de France, qui le fit plus tard son héritier, qui contracta mariage au nom de Bernard d'Armagnac, et comme son procureur.

(2) Biographie Didot. V° Bernard d'Armagnac.

» suivit dans cette voie et la remplaça dans les rangs de cette » noble milice (1). »

Après avoir ainsi heureusement assuré le sort de son enfant, Jacques voulut revoir sa fille aînée et connaître enfin « cette petite ancelle de Dieu » dont les graves conseils avaient si profondément transformé sa vie, et devaient bientôt la transformer plus profondément encore. Il partit donc pour Vevay où sainte Colette fondait un nouveau monastère, avec ses deux filles, Bernard son gendre, et Claude d'Aix son fils naturel, qu'il avait fait élever avec une affection toute paternelle.

La sainteté de la réformatrice qui avait séduit et retenu la princesse Jeanne, exerça sur son père et sur sa famille tout entière une irrésistible influence. A cette enchanteresse des âmes, Jacques donna sa troisième fille Isabelle, Claude d'Aix son fils, et lui-même, en attendant qu'il pût accomplir un sacrifice plus complet et prendre des engagements plus sévères, se hâta de revêtir l'habit du tiers ordre de Saint-François. Renonçant au monde et à ses grandeurs passées, il fixa sa résidence à Vevay, et c'est là qu'il vécut plusieurs années dans la précieuse intimité de la sainte et sous sa direction spirituelle. D'après les historiens du temps, le roi avait « son » siège et dais placé à côté du grand autel, où il prioit Dieu » venant à l'église, et sa maison étoit proche des filles de » Sainte-Claire (2) ; » il suivait, avec la plus rigoureuse exactitude la règle sévère qu'il avait embrassée, et c'était un émouvant spectacle que de voir ce prince de sang royal, accoutumé « aux pompes signeurieuses, aux délices et aises » corporelles et mondaines (3), » accomplir avec une joie gé-

(1) M. l'abbé Douillet, *Vie de sainte Colette*, p. 245. V. également, p. 215, de Montis, *Vie de sainte Colette*, pp. 49 et 109.

(2) Claude Silvère, *loc. cit.*

(3) Olivier de la Marche, *loc. cit.*, p. 71, ajoute : « Certes depuis, en croissement de jours et d'âge, à me rémémorer cette matière, j'en fais et extime et merveille. Quant à la merveille, ne fait-il pas à esmerveiller

néreuse les pratiques de piété les plus austères et les plus humiliantes.

Cependant le monastère de Vevay était fondé, et le zèle de la maison de Dieu appelait ailleurs la sainte réformatrice. La nouvelle de son départ attrista profondément le roi Jacques, mais il l'accepta comme une épreuve et une expiation. Pour le diriger et l'affermir dans sa vie pénitente, sainte Colette lui laissa la sœur Marie Chevalier, une des premières recrues du couvent de Besançon, et partit pour Dole, où Jeanne de Montbéliard, femme de Louis de Chalon, prince d'Orange, sollicitait une fondation (1).

De son côté, Jacques, qui appréciait de plus en plus les inestimables bienfaits de la réforme, voulut doter ses états de monastères de colettines. A sa prière, et sur les instances de son gendre Bernard, la sainte fit, en 1426, un voyage en Languedoc; elle se rendit à Béziers, à Castres et à Lézignan, et y jeta les fondements de trois monastères, que Bernard d'Armagnac acheva, et dont l'un, celui de Lézignan, ainsi que nous l'avons dit plus haut, devait être par la suite illustré par les vertus de Bonne, sa fille aînée (2).

Pendant ce temps, quoique privé de la présence de sainte Colette, le roi Jacques était demeuré à Vevay, sous la conduite de la sœur Chevalier, et s'affermissait chaque jour dans la pratique des vertus chrétiennes.

En 1434, il apprit que Jeanne de Naples venait de mourir : il était libre enfin; il n'hésita pas à quitter le monde où au-

---

de voir un roy, né et issu de royal sang, fugitif de son royaume, et issant freschement de la prison de sa femme, et de la servitude de celle qui, par raison du serment de mariage, lui devoit estre sujette! Touchant l'estime, quand depuys j'ai pensé et mis devant mes yeux, l'autorité royale, les pompes signeurieuses, les délices et aises corporelles et mondaines, lesquelles en si peu de temps furent mises en oubli et nonchaloir, certes, selon mon petit sens, j'en faix une extime pleine de merveilles. »

(1) M. l'abbé Douillet, *Vie de sainte Colette*, p. 217.

(2) Ibid., p. 223.

cun devoir ne le retenait plus, et suivant aussitôt son vœu le plus cher, il se hâta de mettre ordre à ses affaires, pour pouvoir prendre l'habit de religieux dans un couvent de Saint-François. Son testament est daté du 24 janvier 1435. Nous ne pouvons résister au désir de citer quelques lignes de cet acte, admirable expression des sentiments les plus élevés et de la plus humble piété (1).

« Au nom du Père, et du Fils, et du Sainct Esprit, un vray » Dieu tout puissant en une même substance et trois per- » sonnes en vraye amitié et déité. Amen.

» Nous, Jacques, par la grâce de Dieu, roy de Hongrie, de » Jérusalem et de Sicile, comte de la Marche et de Castres : » puisqu'il a pleu à Dieu de nous donner les bénéfices de » création et rédemption et de nous illuminer de singulières » illuminations de grâce du Saint-Esprit, par vertu de ses » saints sacrements, dont nous le louons et remercions, en » nous réputant indignes des grandes grâces qu'il nous a » faites et aussi après plusieurs tribulations, douleurs, en- » fermetés et maladies, dont, pour nos péchés, luy a pleu nous » visiter en ce mortel monde plein de toutes afflictions des- » quelles par sa infinie bonté et miséricorde, il nous a tou- » jours relevé, délivré et aydé à les supporter dont nous lui » rendons grâce et mercis : croyant fermement, comme tout » bon chrestien doit faire luy et toute sa sainte foy catho- » lique, en laquelle nous protestons de vivre et de mourir; » considérant que cette vie humaine est labile, transitoire » et passant comme l'ombre, et les jours des hommes nom- » brez et limités selon sa puissance infinie et sapience qui ne » peut être déçue, ny le terme desdits jours être passé, et ne » voulans mourir intestat, sain et entier de notre bonne pen-

(1) Nous donnons ce document d'après Belleforest, *Les Gr. Annales*, t. II, p. 1115. « Le testament, dit l'historien, m'est tombé en mains par le moyen et diligence de mon grand amy Pascal Robert du Faux qui l'a eu du seigneur de Saint-Georges de Clermont en Anjou. » Il fut reçu par le notaire public Jean de Zoco.

» sée, mémoire et entendement, faisons et ordonnons notre
» testament et dernière volonté, en la forme et manière que
» s'en suit :

» Nous laissons et recommandons nostre pauvre pécheresse
» ès-mains de nostre benoist sauveur et rédempteur Jésus-
» Christ, et de la benoiste et glorieuse Vierge Marie, sa douce
» mère, thésorière de grâce et advocate des pauvres pécheurs;
» monseigneur Saint Michel, Saint Jean-Baptiste, Saint
» Pierre, Saint Paul, Saint Jacques, et tous les saints apôtres;
» Saint Antoine, Saint Denys, Saint Martin, Saint François,
» Sainte Anne, Sainte Marie Magdaleine, Sainte Catherine,
» Sainte Claire, et généralement toute la cour célestielle du
» Paradis.

» Voulons et ordonnons notre corps être mis en sépulture
» ecclésiastique, laquelle de notre certaine science et ferme
» propos, nous eslisons aux pieds du monument de notre ré-
» vérende et benoiste sœur Colette, mère réparatrice de l'ordre
» et observance de Madame Sainte Clère, en quelque église
» que son corps reposera, et pour ce que nous pourrons aller
» de vie à trespas premier qu'elle, selon qu'il plaira à Dieu
» qui tient le terme de nos jours en ses mains, voulons qu'en
» cas dessus dit advenant en pays de Languedoc, notre corps
» être mis en un vassel de plomb en l'état de Monsieur Saint
» François, auquel habit nous voulons finir nos jours, être
» enterré et mis en dépôt dans l'église des bons frères de
» Saint François, de notre cité de Castres, devant le grand
» autel de ladite église, jusque au trespas de notre dite bonne
» mère pour estre mis aux pieds d'icelle au cas qu'elle nous
» survive. Et où nostre dict trespas adviendroit en autre pays
» ou province, voulons et ordonnons que notre corps soit mis
» en dépôt en l'église qu'il plaira à notre dicte bonne mère,
» afin qu'après son décès notre corps soit translaté à ses
» pieds, comme il est dit (1).

---

(1) Ce vœu ne fut pas rempli. Sainte Colette mourût à Gand le 6 mars

» Outre, voulons et ordonnons que le jour de notre dépost » ou enterrement, il n'y ait autre drap ou couverture sur » notre corps, fors un poële de toile noire à une croix blanche » où soit escrit au milieu le nom de Jésus-Christ en un ron- » deau, et le reste de la croix soit semé de la couronne d'es- » pines, de la lance et des clous, et nos armes aux quatre » coins, et sur un chascun écu de nos armes, y ait une petite » croix blanche (1). »

Puis, après avoir réglé d'une façon minutieuse l'ordonnance de ses pauvres obsèques jusqu'au nombre des cierges et torches, etc., il laisse de riches fondations à Saint-Antoine en Viennois, à Sainte-Cécile d'Alby, à Notre-Dame de Vernes en son comté de la Marche, et en fait une de dix mille messes pour le repos de son âme. Il veut que ses héritiers payent exactement toutes ses dettes, et que, si parmi ses biens il s'en trouvait par hasard quelqu'un qui fût mal acquis, on eût grand soin de le restituer. Il lègue ensuite aux couvents de sa bonne mère sœur Colette, quelque part qu'ils soient, la somme de soixante écus d'or, et il enjoint à ses héritiers de défendre et de soutenir de tout leur pouvoir tous les monastères de Saint-François et de Sainte-Claire que sa dite bonne mère sœur Colette a réformés, et nommément celui de Béziers, « afin, dit-il, que les religieux et religieuses ayent sou- » venance de nous, en leurs bonnes, saintes et dévotes prières, » par le moyen desquelles nous avons piéça (ci-devant) laissé » le monde, et nous sommes donnés au service de Dieu. »

Il termine enfin en nommant, comme exécuteurs testamentaires, l'archevêque de Besançon, l'évêque de Béziers

---

1447. Bernard d'Armagnac se fit représenter aux obsèques de la sainte par son aumônier Jean de Malines; mais il ne put ou ne songea pas à exécuter cette clause du testament de son beau-père. (DE MONTIS, *loc cit.*)

(1) Voici, d'après le P. Anselme, quelles étaient ses armes : d'azur à trois fleurs de lys d'or, à la bande de gueule, chargée de trois lionceaux d'argent. (*Histoire générale de la maison de France*, t. I, p. 318.)

le provincial de l'ordre de Saint-Dominique de Toulouse, etc., et en instituant pour sa légataire universelle, sa fille « natu- » relle et légitime » Eléonore, à qui il donne les plus pieux et les plus paternels conseils.

Ayant ainsi mis ordre à ses affaires, le roi Jacques écrivit à sainte Colette de venir le plus tôt possible le revêtir elle-même de la livrée de Saint-François (1). La visite de ses monastères ne permit pas à la réformatrice de répondre immédiatement aux désirs du roi ; mais dès qu'il sut qu'elle était arrivée à Besançon, il se hâta de s'y rendre, suivi d'un cortège nombreux et dans un appareil étrange dont Olivier de la Marche nous a conservé le récit.

« Il entra, raconte Olivier de la Marche, dont ce spectacle » avait vivement frappé l'enfance, il entra au lieu de Pon- » tarlier où je fus présent ; et me souviens que les gens d'é- » glise de la ville, ensemble les nobles, les bourgeois et mar- » chands, firent une congrégation et une assemblée par pro- » cession, pour aller au devant du roy Jacques qui venoit » dans ladicte ville ; et y mena le maistre de l'escole ses es- » coliers duquel nombre j'estaye (2), et ay bien mémoire que » le Roy se faisoit porter par hommes, en une civière telle » sans autre différent que les civières en quoy l'on porte les » fients et les ordures communément ; et estoit le Roy demy- » couché, demy-levé et appuyé à l'encontre d'un pauvre mé- » chant dérompu oreillier de plumes. Il avoit vestu, pour

(1) V. l'abbé Douillet, *loc. cit.*, ou tout au moins d'assister à sa prise d'habit. Benoît XIII avait accordé à sainte Colette la faculté de se choisir un confesseur qui pourrait admettre à la profession de la règle primitive de Saint-François les frères mineurs qui voudraient embrasser la réforme.

(2) Olivier de la Marche était alors écolier à Pontarlier, « bonne petite ville, » pendant que son père commandait au château de Joux, et il prenait pension chez un gentilhomme nommé Pierre de Saint-Moris, où il connut Jacques de Fallerans et Etienne de Saint-Moris, « qui on été tenus et réputés deux très vaillants écuyers de leurs personnes. » (*Mémoires*, Ire partie, ch. I, p. 76, édit. de Lyon.)

» toute parure, une longue robe d'un gris de très petit » prix; et étoit ceint d'une corde nouée, à façon de cordelier, » et en son chef avoit un gros blanc bonnet (qu'on appelle » une cale) noué par dessous le menton. Et après lui venoyent » quatre cordeliers de l'observance, que l'on disoit moult » grands clercs et de saincte vie; et après iceux, un peu sur » le loing, venoist son estat, où il pouvoit avoir deux cents » chevaux, dont il avoit litière, chariot couvert, haquenées, » mules et mulets, dorés et enharnachés honorablement. Il » avoit sommiers couverts de ses armes, et nobles hommes » et serviteurs très bien vêtus et en bon poinct; et en celle » pompe humble et dévote ordonnance entra le roy Jacques » en la ville de Pontarli; et ouy racompter et dire qu'en » toutes villes où il venoit, il faisoit semblable entrée par » humilité. »

« Ce fut dans cet appareil, dit l'abbé Douillet, dans sa très » intéressante histoire de sainte Colette, qu'au témoignage » de Brantôme, l'ancien roi fit son entrée à Besançon. Après » quelques jours d'entretien avec la vénérable abbesse, il prit » l'habit de religieux dans la chapelle du couvent des cla- » risses, en présence de ses filles qui avaient été appelées du » monastère de Vevay; puis il fut envoyé à Dole, pour son » noviciat qui dura peu. Il l'avait fait, en réalité, depuis de » longues années (1). »

Le monastère de Dole, réformé une première fois en 1372 par Pierre de Dole, avait, depuis peu, et malgré de vives résistances (2), embrassé la réforme colettine. Confirmés dans

---

(1) L'abbé Douillet, *loc. cit.*, p. 253.

(2) Parmi les religieux les plus opposés à la réforme de Sainte-Colette se trouvait le P. Jean Foucault qui, depuis, devint un religieux fervent, ami et familier de sainte Colette. Ce fut lui qui porta la cause par-devant le Parlement, et il se croyait si assuré du succès qu'il s'écriait : « Colette, Colette, tu parviendras plutôt à arracher la roche Chaudane qu'à prendre le couvent de Dole. » (L'abbé Douillet, *loc. cit.*)

la paisible possession du couvent, par arrêt du Parlement, les religieux s'y multiplièrent rapidement, et Dole devint la pépinière des mineurs de l'observance, comme Besançon l'était devenu pour les filles de Sainte-Claire. C'est là que Claude d'Aix vint retrouver son père et échanger « toutes les » grandeurs du monde pour l'humilité et la pauvreté de la » vie religieuse. Son sacrifice fut accepté de Dieu, et il en » reçut une prompte récompense; il mourut peu de temps » après sa profession, et Jacques pleura sa mort avant d'avoir » cessé de pleurer sa naissance (1). »

Le royal religieux revint alors à Besançon qu'il ne devait plus quitter. Le couvent des cordeliers de notre ville n'avait pas encore adopté la réforme; il est donc probable que ce n'est pas là que se retira le roi Jacques. Quoique les historiens de l'époque ne disent rien à ce sujet, il est vraisemblable qu'il vécut alors avec le Père de la Baume et les autres religieux chargés de la direction spirituelle des humbles filles du monastère de la rue Saint-Vincent. N'étant pas soumis à la régularité conventuelle, le roi avait plus de facilité pour s'entretenir avec sainte Colette et s'inspirer de ses pieux avis.

A l'école sévère de la sainte, il marcha à pas de géant dans la voie de la perfection chrétienne. Délaissant toute pensée de gloire humaine, il ne songea plus qu'à se rendre digne de « la vie perdurable » promise aux ouvriers de la dernière heure. Sainte Colette l'encourageait dans ses pénitences dont elle lui donnait le difficile exemple. « Le labeur est brief, lui » disait-elle, mais le repos est long; pour petit de paine, on » rechevera grant loüer (2). » Il la voyait souvent, et conver-

---

(1) Voici l'épitaphe de Claude d'Aix, telle que nous la rapporte Belleforest :

« Qui quondam armipotens fueram et clarissimus heros,
Qui sanctâ colui relligione Deum;
Quique fui divi Francisci tectus amictu,
Heu ! jaceo in modicâ contumulatus humo. »

(2) Castan, *Besançon*, p. 177. Extrait d'une lettre de sainte Colette, document original conservé à la Bibliothèque de Besançon.

sait avec elle des choses de Dieu, par une petite fenêtre qui donnait dans une des chapelles de l'église des clarisses, chapelle que la bienheureuse avait dédiée à sainte Anne, pour qui elle avait une vénération particulière.

Il passa ainsi trois ans à se préparer à mourir, et le 24 septembre 1438, il s'éteignit à soixante-huit ans, avec la suprême consolation d'être assisté, à ses derniers moments, par celle qu'il appelait sa benoite et bonne mère (1).

C'est dans cette chapelle de Sainte-Anne où il avait été tant de fois soutenu et consolé par les paroles de sainte Colette, que le roi Jacques fut inhumé (2). Une simple tombe de marbre recouvrit sa dépouille mortelle, et sur cette tombe on grava l'épitaphe suivante : « Ci gist, Jacques de Bourbon, » très haut prince et excellent, de Hongrie, Hiérusalem, et » Sicile, roy très puissant, comte de la Marche, de Castre et » seigneur d'autres pays, qui, pour l'amour de Dieu, laissa » frères, parents et amis; et par dévotion entra en l'ordre des » frères mineurs auquel il trépassa le XXIVe jour de septembre » l'an mil quatre cent trente huit. Priez Dieu pour son âme » dévotement (3) »

Bernard d'Armagnac, son gendre, orna somptueusement cette chapelle et la dota, dit Fodéré, de bons revenus pour l'entretien perpétuel d'un chapelain séculier (4). Au temps où Jean-Jacques Chifflet écrivait son *Vesontio* (1618), la cha-

---

(1) P. Silvère, *Histoire de bienheureuse mère Colette*, p. 319. (Déposition du frère Lucas.)

(2) C'est dans cette chapelle de Sainte-Anne que le P. Henri de la Baume mourut le 23 février 1439. (Le P. Silvère, *Histoire de bienheureuse mère Colette*, p. 319.)

(3) Chifflet, qui rapporte cette épitaphe dans son *Vesontio*, donne inexactement la date de la mort du roi Jacques. Le capucin Silvère, qui le rectifie sur ce point, explique cette inexactitude en disant que déjà du temps de Chifflet, le marbre était si usé, qu'on ne pouvait que difficilement lire l'inscription qui y était gravée. (*Histoire de bienheureuse mère Colette*, loc cit.

(4) Jacques Fodéré, *Narration historique et topographique des couvents de l'ordre de Saint-François, érigés dans la province de Bour-*

pelle de Sainte-Anne n'était plus connue à Besançon que sous le nom de la chapelle du roi Jacques : l'un des oncles de l'historien de notre cité, Philippe Chifflet, en était le chapelain, et il y disait encore chaque jour la messe pour le repos de l'âme du royal cordelier (1).

De tout ce passé, que reste-t-il? Pas même des ruines; *etiam periere*. La direction d'artillerie a remplacé l'église des pauvres clarisses; la chapelle de Sainte-Anne a disparu avec les vieilles tombes qu'elle renfermait; la tourmente révolutionnaire a renversé les monastères que Jacques de Bourbon avait dotés et détruit les fondations qu'il y avait faites, et aujourd'hui du roi de Sicile et de Jérusalem, dont les infortunes et les vertus ont été si longtemps légendaires dans notre ville, il reste à peine un souvenir à demi-effacé dans la mémoire de quelques érudits. Quelle admirable leçon sur la vanité des choses de ce monde un pareil spectacle n'eût-il pas inspiré à sainte Colette (2)!

---

gogne, loc. cit. Voir à la suite de cette notice le texte, jusqu'à présent inédit, de la fondation de Bernard d'Armagnac.

(1) Chifflet, *Vesontio*, pars II, ch. lxxvii, p. 296. « Sepultus est in ecclesiâ clarissarum. in sacello quod vulgo vocant, la chapelle du roy Jacques;... Regius hujus sacelli capellanus nunc est. D. Philippus Chiffletius, patruus meus, in quo, pro salute animæ dicti regis, sacrosancta Regi æterno non desinit sacrificia.

(2) Le monastère des pauvres Clarisses de Poligny conserve un précieux objet ayant jadis appartenu au roi Jacques. C'est sa tasse, qu'on peut voir encore aujourd'hui parmi les reliques de sainte Colette.

On montre aussi au château de Vieilley (Doubs), ancienne résidence des archevêques, *la chambre du roi Jacques*, mentionnée dans plusieurs inventaires des xviie-xviiie siècles, et dans laquelle Jacques de Bourbon reçut vraisemblablement l'hospitalité au temps de son séjour à Besançon.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Fondation de la chapelle dite du roi Jacques *en l'église du couvent des clarisses de Besançon, par Bernard d'Armagnac, comte de la Marche, et Eléonore de Bourbon, sa femme.* — Murat, 24 août 1439.

JHESUS MARIA.

Em nom de la tres saincte et individue Trinité, du Père et du Filz et du Benoit Sainct Esperit, Amen. A tous ceulx présens et advenir qui ces présentes lettres verront et ourront, salut.

Bernard d'Armaignac conte de la Marche, de Pardyac et de Castres, viconte de Talart et de Murat, et Lyenore de Bourbon sa conthoral espouse, contesse de la Marche, de Pardyac et de Castres, et fille naturelle et légitime et héritière universale seule et pour le tout de feu bonne mémoire très excellent et très puissant prince monseigneur le Roy de Honngrie, de Jherusalem et de Cécile, que Dieu absoille, jaidis nostre très redoubté seigneur et père, mesmement nous ladite contesse du loux, auctorité et consentement exprès dudit très noble et puissant prince et conte et nostre doubté signeur, savoir faisons a tous présens et advenir : Que comme feu nostre très redoubté seigneur et père à son vivant ayt fait son testament, ordonnance et dernière volunté, et entre les aultres clauses et choses contenues en icelluy pour hongneur et révérance de Dieu, le salut de sòn ame et sa saincte entention, ayt voulsu et ordonné que, au lieu et en l'église où son corps seroit sépulturé et inhumé, un chascun jour perpétuellement fut dicte et célébré une messe par chapellain dévot et de honeste conversation. Et pour soustenir la vie et l'estat desdis chapellains qui célébreroient lad. messe et survenir à leurs nécessité ayt voulu disposé et ordonné que cinquante livres tournoises d'annuelle et perpétuelle rente de nous propres deniers fussent acquises au plus près que bonement faire se pourroit du lieu et de ladicte église où sondit corps seroit sépulturé, lesquelles cinquante livres de rente fussent données pour la fondacion et dotation de lad. messe. Et ausy ayt voulsu et ordonné que lesd. chappellains soient institués et ordonnés par nous et nous successeurs et par le bon vouloir, conseil et advis de la mère abbesse du couvent où sond. corps reposeroit fut que iceux chapellains fussent tenuz et obligiez de célébrer lad. messe continuellement et sans intermission,

et de faire continuellement résidence au lieu dessusd. Et en oultre par un sien codicile ayt voulsu, disposé et ordonné que s'il advenoit que lesd. chapellains ou aulcuns d'eulx instituez et ordonnez à célébrer ladicte messe ne fussent, ou ne fut l'aultre d'eulx, de bonne vie et honeste conversation, que la mère abbesse dudit couvent et ses successeurs que seront pour le temps, ayent puissance, faculté et auctorité de révoquer et destituer lesdis chapellains ou l'aultre d'eulx de ladicte chapellenie et service de lad. messe, et élire et ordonner aultre ou aultres ydoines et suffisans de bonne vie et honeste conversation pour dire et célébrer lad. messe perpétuellement un chascun jour et sans intermissions. Et il soit advenu que par le bon plaisir de Dieu Nostre Seigneur, nostre très redoubté seigneur et père soit aler à Dieu en la cité de Besançon, et selon son ordonnance et volenté son corps soit sépulturé et inhumé au couvent et monastère des seurs et dévotes religieuses de saincte Clère dud. Besançon, et en la chapelle dud. couvent fondée et instituée par la volenté et ordonnance de feu nostredit très redoubté seigneur et père en l'onneur et révérance de madame saincte Anne mère de la glorieuse Vierge. Et depuis, pour augmentation du divin office à lad. chapelle et chapellenie et pour nous dévotions, hayons donner pour une fois dix livres tournoises de annuelle et perpétuelle rente au prouffit de lad. chapellenie et des chapellains qui déserviront en icelle et de leurs successeurs. Pour ce, nous désirans de très grande affection et de cuer acomplir entièrement de point en point l'ordonnance de feu nostredit très redoubté seigneur et père, et mesmement en tant qu'elle concerne les bien faits et euvres charitable pour le remède et salut de son ame, et qu'elle soit à l'exaltation et augmentation du divin office, honneur et service de Nostre Seigneur Jhesu Crist nostre Salveur, de sa glorieuse Mère et de toute la court célestial de Paradis pour nous aquiter en ce envers Dieu père Tout Puissant et nostre souverain Créateur, et aussi envers feu nostredit très redoubté seigneur et père et acomplir entièrement sa très aulte, parfaicte et singulière dévotion, et pour la descharge de noz consciences, à la louange de Dieu et de la benoiste glorieuse Vierge Marie mère de Jhesu Crist nostre Salveur, de madame saincte Anne et de tous les sains et sainctes de paradis; pour le salut et remède de l'arme de feu nostredit très redoubté seigneur et père et de toute sa saincte et dévote entencion, avons fondé, constituez et ordonné, et par ces présentes lectres fondons, constituons et ordonnons en l'onneur et révérance de madame saincte Anne mère de la glorieuse Vierge Marie une chapellenie en l'église et couvent dudict monastère, en ladicte chapelle, laquelle voulons estre donnée et conférée, toutes et quanteffois que le cas ramendra, à chapellain ou chapellains ydones et suffisans de bonne vie et honeste conversation, et constituez et establis par effect en la saincte ordre de prebstrise et non à aultre. Et icelle nous avons douhée, et par ces présentes douhons et voulons estre douhée et fondée, pour et au prouffit des chapellains qui déserviront en icelle des rentes, censes, revenues, prez, champs, vignes et aultres

héritaiges qui s'ensuivent, lesquelx sont estés acquis et achetez par nostre commandement et ordonnance pour et au prouffit de ladicte chapellenie cy dessus par nous fondée.

Et premièrement une livre et dix huit solz bonne monnoie d'annuelle et perpétuelle rente et cense sur certains héritaiges assis et situez en la ville et finaige de Bussières et Chaistoillon, plus à plain spécifiez et déclairiez ès lectres de ladicte acquisition, lesqueulx sont estées acquis et achetez des religieuses de Montigney près de Chariey comme appart par lesdictes lectres données le VII• jours du moys de février l'an mil quatre cens trente huit.

Item d'ung quart de charue et ovreur à cuyre sel assis et situez en la ville de Salins ou bourg-dessoubz au lieu que l'en dit « En Lurgurie » revenant un chascun an a XX sept livres bonne monnoie de annuelle et perpétuelle rente, lequel quart a esté acquis de Estevenin Faletans, escuier demourant audict Salins pour et au profit de ladicte chapellenie par messire Jehan Bon comme plus à plain est déclairé ès lectres de ladicte acquisition que furent levées le XIIII jours du mois de mars mil quatre cens trente huit.

Item de plusieurs terres et héritaiges assis et situez en la ville et finaige de Sainct Jehan d'Adam près de Baulme les honnains revenans un chascun an à trois livres six solz bonne monnoie, lesqueulx héritaige sont esté acquis et achetez par ledict messire Jehan pour et au prouffit de ladicte chapellenie de messire Jehan Vienot, curé de Verne, comme plus à plain est déclairé ès lectres de ladite acquisition, que furent données le VIII• jour du moys de may l'an mil quatre cens trente neuf.

Item de trois solz bonne monnoye de rente un chascum an acquis par ledict messire Jehan de Jehan dit Putin et Vuillemete sa femme, assis et assignez sur deulx pièces de vignes séans aux territoires de Pirey au lieu dit à Bonnefoy, comme plus à plain est déclaré ès lectres de ladicte acquisition que furent donnei le..... mil quatre cens XXXIX.

Item de plusieurs terres et héritaiges et rentes d'argent assis et situées tant en la ville de Balme les honnains comme en la ville de Sainct Jehan d'Adam et ès finaiges et territoires d'icelles, revenans par an à sept livres treze solz bonne monnoie acquises par ledit messire Jehan au profit de ladicte chapellenie des héritiers de feu Alard de Roches, plus à plain spécifiez et déclairiez ès lectres de ladicte acquisition données le IIII• jours du mois de jullet l'an mil quatre cens XXXIX.

Item d'une vigne séant au territoire de Besançon appellée le *Clouz de Burgillez* acquise et achetée par ledict messire Jehan pour et au prouffit de honnorable homme Estienne Despoutoz citien de Besançon revenant par communes années à dix sept livres bonne monnoie comme les choses dessudictes plus à plain sont spécifiez et déclairés ès lectres de ladicte acquisition que furent données le ..... jours de julet mil quatres cens XXXIX.

Lesquelles rentes, censes et héritaiges et aultre droiz dessus déclairez, perpétuellement, pour nous et nous successeurs et ceux qui de nous auront cause ou temps advenir, nous avons donnez et dédiez, donnons et dédions à ladicte chapellenie perpétuellement pour et au prouffit desdites chapellenie et chapellains qui déserviront en icelle perpétuellement pour eulx et leurs successeurs. Nous voulons et ordonnons estre chargiez et obligiés sur le péril et charge de leurs consciences, sur les pennes cy emprès escriptes et divisées, de dire et celébrer en leurs propres personnes, senon en cas de maladie et enfermeté de leurs corps ou aultre raisonnaible cause, perpétuellement et sans intermission en ladicte chapelle et à l'aultel lesd. sept messes une chascune sepmainne; c'est assavoir par ung jour une messe. Desquelles sept messes pour une chascune sepmaine les six seront dictes et célébrées par les chapellains déservant en ladicte chapelle et qui seront par le temps sans note et telle que sera la dévotion des chapellains qui les diront et célébreront; et la septième que se dira et célébrera un chascun samedi perpétuellement et sans intermission sera dicte et célébré de Nostre Dame à note par les chapellains et desservans de ladicte chapelle et leurs successeurs, en l'onneur et singulière révérance de la benoite et glorieuse Vierge Marie mère Jhesu Crist nostre Saulveur. Et ce en contemplacion de la singulière parfaicte et très aulte dévotion et consolation que feu nostredict très redoubté seigneur et père a eu par tout le temps de sa vie à la benoite glorieuse Vierge. Et lesquelles messes se célébreront aux lieu et jours dessusdicts, et une chascune incontinent après la messe commune dudict couvent, laquelle l'en a acoustumé de dire et célébrer après l'eure de *prime*. Et lesquelles se commenceront à sonner par les seurs dudict couvent quand l'on dira le *Agnus Dei* de lad. messe du couvent. Et de ce faire requérons lesd. seurs, et voulons et ordonnons, selon la volenté et ordonnance de feu nostredit très redoubté sieur et père, que lesdicts chapellains et leurs successeurs qui seront institnez deputez et ordonnez pour desservir ladicte chapellenie et dire et célébrer lesdictes messes comme dit est, soient tenus de faire continuellement et perpétuellement résidence aud. lieu de Besançon, nonobstans queulxconques dispensations de papes ou d'aultre à ce contraire. Et s'il advenoit, que Dieu ne vuille, que lesdicts chapellains ou aulcun d'eulx ou leurs successeurs ne fussent gens de bonne et honeste conversation, selon l'arbitraige et advis de la mère abbesse et de ses seurs discreptes dudict couvent de Besançon que seroient par le temps, ou que eulx ou aulcun d'eulx fussent remis ou deffaillant en aulcune manière de dire et célébrer bien et dévotement lesdictes messes ou aulcune d'icelles selon leurs charges et comme cy dessus est establi et ordonné ou que eulx ou aulcun d'eulx ou temps advenir ne feist continuelle résidence aud. lieu de Besançon par la manière que dessus avons ordonné ès ces dessusdiz en un chascun d'iceulx, nous volons et ordonnons selon la volenté de feu nostredit très redoubté sieur et père desclairiez plus à plain en sond. testament et

codicille que la mère abbesse avec ses seurs discretes père confesseur dud. couvent pour elle et ses successeurs abbesse et icelluy et icelle qui par temps sera ayt faculté, auctorité et puissance de priver perpétuellement, desmettre et destituer en cas dessusd. et un chascun d'eulx lesd. chapellains et chapellain du service et bénéfice de lad. chapellenie et des droiz et prouffit et prérogative d'icelle perpétuellement ou temps et en tous ou en partie, selon le bon drois, discrétion et juste entention de lad. mère abbesse et des seurs discrètes et père confesseur dud. couvent qui seront, qui par leur faulte et coulpe ainsy seront prins, desmis et destituez, instituez, depputez et ordonnez aultres chapellains ou chapellain ydones et suffisans de bonne vie dévote et honeste conversation pour dire et célébrer lesd. messes de lad. chapellenie. Et de ce faire et toutes aultres choses ad ce appartenans et nécessaires luy donnons plain pouvoir, auctorité et puissance et ainsy le voulons et ordonnons. Et comme il soit que depuis certain temps ença, mesmement depuis la réformation dud. couvent faicte par nostre bien amée mère en Jhesu Crist nostre mère seur Colecte, feu de bonne mémoire révérend père en Dieu Thiébault de Rougemont jadis arcevesque de Besançon deulx chapellenies chargiez une chascune de quatre messes la sepmainne, et icelles ayt données et douhées de rentes, revenues et aultres héritaige apartenans aud. couvent avant lad. reconformation comme plus à plain est contenu, déclairié ès lectres de lad. fondation; pour ce, ces choses considérées, et pour l'entretenement perpétuel des rentes et revenues et appartenance de lad. chapellenie cy dessus par nous fondée et ordonnée et à celle fin que lad. fondation soit de perdurable persévérance en mémoire continuelle de feu nostredict très redoubté seigneur et père, que tous les drois de lad. chapellenie plus convenablement proffitablement et à perpétuité soient entretenus, gardés et gouvernés nous voulons et ordenons par ces présentes lectres pour et au prouffit desd. chapellenies que les rentes, appartenance, héritaiges et aultres drois quelxconques desd. trois chapellenies fondées et instituées oud. couvent tant par nous de présent que par feu led. très révérend père en Dieu soient conjoinctes, communiques et mises en union et communion au prouffit et utilité desd. trois chapellenies et des chapellains qui desserviront en icelles perpétuellment pour eulx et leurs successeurs chapellains desd. chapellenies. Et soient régies et gouvernées en commung et communion perpétuellement par la manière qui s'ensuit : c'est assavoir que lad. mère abbesse dud. couvent de Besançon qui par lors sera et les trois chapellains qui par lors seront desservans lesdictes chapellenies, appellez avec eulx aulcuns des bons pères et frères dud. couvent s'il plait à lad. mère abbesse, seront tenuz seur leurs consciences et obligez de élire entre eulx un chascun an le jour de la Circoncision Nostre Seigneur ou l'endemain selon leurs bon advis et discrétion le plus ydone et suffisant ad ce desdiz trois chapellains pour gouverner, régir et entretenir lesd. rentes desd. chapellenies lequel ainsy eslu par eulx ou par la plus grande et sainne partie d'eulx sera tenu et obligiez,

sur penne telle qu'elle sera ordonnée et advisée par ladicte mère abbesse et les aultres deux chapellains, de prendre et recepvoir en soy la charge, administration et leur gouvernement de toutes et singulières lesd. rentes, droit et appartenance quelxconques desd. trois chapellenies. Et jure aux saincts euvangiles de Dieu en la présence de lad. mère abbesse et des aultres deux chapellains de bien diligemment et loyalment gouverner, régir et procurer lesd. rentes et appartenances, vignes et aultres héritaiges le plus convenablement et mieulx que faire y pourra à l'onneur et entretenement perpétuel desd. chapellenies et eu prouffit et utilité desd. chapellains desservans en icelles, et de rendre bon, loyal compte et reliquat de ce que par luy en aura esté faict et receu desd. rentes et appartenances ès aultres deulx chapellains lad. mère abbesse présente ou aultres que ad ce il plaira à lad. mère abbesse de commettre et députer. Et ce un chascun an, c'est assavoir deans le jour de sainct Anthoinne l'an révoluz. Et en cas qu'il sera trouvé que en lad. administration et gouvernement il aura fait faulte, de ce dont il sera trouvé courpable il sera pugnis en aulcune partie des prouffits de sad. chappellenie ou aultrement, selon le bon advis et discrétion de lad. mère abbesse qui par lors sera et des seurs discrètes et père confesseur dud. couvent. Et s'il est pugnis en aulcun prouffit ou peinne pécunielle, lad. peinne sera appliquée au prouffit et utilité des aultres deux chapellains. Et auxi sera tenu led. procureur et gouverneur qui pour l'année sera de démonstrer et faire ostention de l'estat desd. rentes et appartenances, vignes et aultres héritaiges à ceulx qui par lad. mère abbesse dud. couvent et les deulx aultres chapellains ad ce commis et députez pour veoir et visiter se lesdiz héritaiges et aultres appartenances desdites chapellenies seront cultivées dehuement et maintenues bien et souffisamment, à celle fin que selon la relation desdiz commis et députez l'on y puisse pourveoir ainsy qu'il appartiendra par raison. Et se partiront et diviseront les charges, proffit, émolumens et aultres revenues quelxconques desd. chapellenies en la manière que s'ensuit : c'est assavoir que le chapellain que sera instituez ou ordonné en la chapelle et chapellenie de feu nostred. très redoubté seigneur et père par nous cy dessus fondée se nommera communément et perpétuellement *le chapellain du roy* en prérogative et prééminance des aultres deux chapellains pour l'ongneur et auctorité de feu nostredit très redoubté sieur et père et en mémoire perpétuelle de sa très saincte et grande dévotion. Et sera chargié luy et ses successeurs en lad. chapellenie perpétuelment de cinq messes une chascune sepmainne, c'est assavoir une basse messe le dimenche, une le lundi, une aultre le mercredi, une aultre le vendredi et une messe de Nostre Dame à note en l'onneur de la glorieuse Vierge Marie le samedi, comme dessus est divisé, à laquelle dire et célébrer seront tenus les deux aultres chapellains de ayder et desservir a chanter ou servir en habit de dyacre ou sousdyacre, ainsy que mieulx sera advisez par le conseil des bons pères et frères dud. couvent. Lequel chapellain du roy et desservans en lad. chapelle pour luy et ses successeurs perpé-

tuellement pour sa vie son estat et subvenir à ses necessitez aura et empourtera un chascun an la moytié de tous et singuliers les proffit, revenues et émolumens des rentes et aultres héritaiges quelxconques appartenans esdictes trois chapellenies et à chascune d'icelles, où qu'il appartiendront au temps advenir, en quelque manière que ce soit, et les aultres deux chapellains auront leurs noms qu'ils ont accoustumé paravant c'est assavoir : les chapellains des seurs de saincte Clère Et avec leurs aultres charges de leursdictes chapellenie seront tenus un chascun desdiz chapellains de dire et célébrer en lad. chapellè et en l'autez dessusdict unè chascune sepmainne perpétuellement leurs et leurs successeurs une basse messe, c'est assavoir l'ung desdiz chapellains le mardi et l'aultre le jeudi, pour le remède et salut de l'ame de feu nostredit très redoubté seigneur et père et toute sa dévotion. Et pour tant que lesdiz deux chapellains par leur fondation sont tenus de célébrer leurs messes à notes et quanteffois qu'il leur est ordonné par la mère abbesse ou le père confesseur dud. couvent, pour ce voulons et ordonnons que iceulx chappellains avec le chapellain du roy soient tenus et obligiez perpétuellement et toutes et quanteffoys que requis en seront par lad. mère abbesse ou père confesseur dud. couvent de dire et célébrer a aulte voix et a note, et à l'aultel de lad. chapelle madame saincte Anne ou au grand aulter dud. couvent auquel que leurs sera ordonner, la messe de laquelle ilz seront chargiez ordinairement pour le jour, sur penne de trois solz sur le ebdomadaire de lad. messe en cas de deffault applicquées à celluy qui supléera led. deffault et d'un sol sur les aultres deux que devront auxi estre à lad. messe que en cas de deffault seront mis en dépost pour la réparation et manutention de lad. chapelle et ornement d'icelle. Et quand lad. messe se célébrera à notes en la chapelle et en l'aultel madame saincte Anne une basse messe se dira au grant autel dud. couvent et à l'eure acoustumée pour la messe commune dud. couvent. Pour laquelle charge desd. messes et aultres dessusdictes, pour subvenir à leurs nécessitez nous volons et ordonnons que lesd. deux chapellains ayent et percepvent un chascun an pour eulx et leurs successeurs l'aultre moytier de toutes et singulières les revenue, proffit et aultres émoluement quelxconques desd. trois chapellains et d'une chascune d'icelle, jay soit ce que les rentes anciennes desd. deux chapellenies désia fondées aud. couvent reviengnent point par communes années et sy a grande valeur d'environ vingt livres tournoises par an comme la moitié desd. rentes et revenues advirées ensamble et mise en union. Et sera tenus led. procureur et gouverneur qui par le temps sera de payer et distribuer esd. chapellains bien et convenablement a un chascun pour sa rate et portion comme dessus est divisé de quatres termes l'an, c'est assavoir à Pasques, à la sainct Jehan, à la sainct Michiel et à la Nativitez Nostre Seigneur selon que les rentes et revenues d'argent et biens desd. chapellenies escherront. Et au regard des revenues des vignes desd. chapellenies, elles se partiront et diviseront entre lesd. chapellains pour les rantes et portions avantdictes en van-

danges ou en vin, selon que sera advisé par lesd. trois chapellains ou les deux d'eulx et par la main dud. procureur et gouverneur. Et surpourteront lesd. chapellains les charges desd. rentes et apartenances neccessaires, utiles et proffitables un chascun pour sa rante et portion dessus divisées. Et contribueront à la manutention et entretenement de lad. chapelle et des paremens et ornement d'icelle un chascun pour sa rate et portion avandicte. Et aura led. receveur et gouverneur pour son salaire et rémunération et recompensation de ses pennes et labeurs de son administration pour un chascun an qui exercera led. gouverneur trois livres tournoises pour une fois lesquelles il relevera sur le commun desd. rentes et revenues. Et pour ce que feu de très noble mémoire nostre très redoubté seigneur et père a voulsu ordonné par son testament et darnière volenté : que la provision, colation, institution et totale disposition de lad. chapelle et chapellenie cy dessus par nos fondée, instituée et des chapellains qui desserviront en icelle et tout droit de patronnaige appartienne à nous et à nous successeurs perpétuellement, icelle provision, institution, collation et totale disposition par ces présentes et par ceste nostre présente fondation réservons à nous, et voulons estre réservée pour nous et nous successeurs perpétuellement. Et pour ce voulons et ordonnons que icelle chapelle cy dessus par nous fondée en tous ses droiz et prérogatives perpétuellement soit nommée, tenue et réputée estre et devoir estre par droit de institution et de fondation de patron lay, et comme de patron lay soit perpétuellement jugiée, tenue et réputée encontre et envers tous, selon la volenté et entention de feu nostred. très redoubté seigneur et père et la nostre.

En tesmoignaige desquelles choses dessusd., d'une chascune d'icelles avons fait signer ces présentes par noz secrétaire soubz escript, et fait seeller de noz propres seaulx. Donné en nostre ville de Murat le XXIIIIe jour d'aoust l'an mil quatre cens trente neufz.

Ainsi au reply de l'original signez : Par mondit seigneur le conte et mad. dame la contesse en leurs conseil ad ce présens le prieur de Cassans archidiacre de Poidyac, le s^r^ de Rochebrune chevalier, maistre Bertrand Fons licencié en loys, messire Hugues David collecteur de nostre sainct père et Guillemet du Mas trésorier général et aultres de leurs conseilliers. Alart. G. Bonafons.

Pro copia a vero originali facta signavi : Guy.

(Copie sur papier des xve-xvie siècles. *Arch. du Doubs*, fonds des Clarisses de Besançon, carton I, chap. 2, cote 9.)

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE

DE 1881

Par M. le comte Ch. de VAULCHIER

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance publique du 29 juillet 1881.)

La commission nommée par l'Académie pour décerner le prix de poésie n'a pas eu cette année une mince besogne : dix concurrents se disputent la palme du concours. Votre rapporteur, suivant les usages de l'Académie, essaiera de justifier votre décision ; quelques réflexions sur chacune des pièces produites, des citations, au besoin, permettront au public qui nous écoute de nous juger nous-mêmes et de ne pas nous croire absolument sur parole. Nous demandons cependant la permission de ne pas ajouter la sévérité à la justice. Il ne faut pas décourager le *genus irritabile vatum*, et tout en mettant chacun à la place que notre jugement lui assigne, nous reconnaîtrons le mérite des concurrents et nous tiendrons compte des heureux efforts qu'ils ont faits pour arriver jusqu'à nous.

Si j'embrasse d'un coup d'œil l'ensemble de ces intéressants travaux, j'y reconnais avec bonheur les sentiments qui ont toujours animé notre vieille patrie : la religion, l'honneur, le patriotisme, l'amour de la grande patrie qui est la France et de la petite patrie qui est la Comté. On sent presque partout l'enfant du pays. On y retrouve les légendes de notre poétique histoire. Au point de vue littéraire, nous ne sommes

pas encore envahis par les débauches de l'école moderne ; on respecte encore la césure, on n'a pas encore adopté ces coupes bizarres qui brisent toute mesure et détruisent toute la musique du vers français ; c'est ce qu'on pourrait appeler, en empruntant un mot à la langue politique, de la *poésie conservatrice.*

Nous écarterons du concours une pièce adressée à M. Louis M***, un de nos poètes aimés, membre de l'Académie de Besançon. Cette pièce est arrivée quatorze jours après le délai prescrit. Il faut être fidèle à notre règlement, mais rien ne m'empêche de la trouver charmante et de donner rendez-vous à l'auteur pour le prochain concours de Poésie.

Notre-Dame du Chêne est un cantique en quatre strophes ; il y a des fleurs, des oiseaux, des anges ; mais c'est une bluette de peu d'importance. L'auteur peut faire plus et mieux.

Jean de Vienne : c'est une ode en l'honneur du seigneur de Roulans ; elle fut peut-être inspirée par l'estimable histoire de notre président, M. le marquis de Loray. Je reproche à l'auteur une accumulation d'images terribles, de spectres, de visions ; il y a dans cette composition un cliquetis sonore, un éblouissement qui finit par fatiguer les yeux des simples mortels, bien des vers où la correction est remplacée par l'éclat. Malgré tous ces défauts, il y a du feu, de la vie, de la jeunesse ; mais trop de jeunesse, on s'en guérit tous les jours, et le talent reste.

La *Bergère de Montferrand.* J'avoue que nos jeunes poètes ont un peu épuisé le merveilleux comtois. Qu'ils me permettent de leur donner un bon conseil. Le merveilleux est démodé. Pour le rajeunir et l'offrir aux générations actuelles, il faut y mêler, jusqu'à le faire oublier, les sentiments intimes de l'âme humaine, ces lieux communs qui sont le fond de la vie, et qui nous attirent naturellement et sans effort. Pour me faire mieux comprendre, je veux prendre un exemple : nous avons presque tous lu la touchante histoire de Mireille ; c'est là qu'il y a des visions, des sorcières, des fées ; mais

tout cela n'est qu'accessoire. L'intérêt du poème, c'est l'amour de Mireille et du Vannier; voilà ce qui nous émeut, parce que c'est poignant, parce que c'est vrai; mais, dira-t-on, c'est toujours la même chose; et bien oui, je dirai comme Molière :

« Je te dis toujours la même chose, parce que c'est toujours la même chose, etc. »

Ce qui intéresse dans le roman, dans le poème, au théâtre, dans la vie, c'est toujours *la même chose*.

J'aime mieux *la Source bleue :* c'est encore une légende; mais ici la légende ne compte pas, et puis voici de jolis vers :

Connaissez-vous, madame, un coin de paysage
Près du lac de Saint-Point, non loin du fort de Joux,
Un petit nid charmant, calme, presque sauvage,
Où les instants sont courts et les songes bien doux ?
Au pied d'un vieux sapin coule une source pure, etc.

Ce n'est pas très fort, mais c'est aimable et gracieux; le vers est facile, la pensée nette et l'expression naturelle. Malheureusement tout n'est pas à la hauteur des premiers vers; c'est une jolie romance, comme on les écrivait il y a trente ans; nous avons mieux que cela pour le prix de poésie, des compositions plus fortes, des travaux plus étendus.

Porte Noire est encore une vision; c'est l'inauguration de l'arc de triomphe romain, que les savants comtois attribuent à l'époque de Marc-Aurèle. L'empereur va passer; une foule immense, des drapeaux partout; je ne sais, vraiment, si on avait déjà, dans ce temps-là, la manie des drapeaux. Un poète, la lyre à la main, prédit à cette porte, qui n'était pas encore noire, ses hautes destinées; puis il voit les guerriers, sculptés sur ses flancs, s'animer et renaître :

Les guerriers de granit, incrustés sur la porte,
Renaissent tout à coup; le vent du Nord apporte
De bataillons lointains les chants harmonieux,
Et les soldats raidis descendent des cavales,
Et les captifs tremblants, les légions rivales,
S'agenouillent dans les saints lieux.

Ce qui veut dire que tout ce monde de pierre va faire sa prière à Saint-Jean. Il aurait fallu revêtir toutes ces idées d'une forme excellente pour les faire accepter ; malheureusement cette composition est pleine d'inégalités et aussi d'inexactitudes. Pourquoi, à propos d'un arc triomphal romain, parler des Celtes et des druides? Il n'y a rien de druidique ni de celtique sur le front de Porte-Noire. Il n'y a pas non plus de granit. Je sais bien que ce mot de granit fait bien ; mais nous savons tous que le granit de Porte-Noire est tout simplement de la pierre tirée des carrières d'Avrigney dans la Haute-Saône. On se permet trop de licences quand on est jeune et quand on est poète. La vérité ne nuit jamais ; c'est elle qui donne la couleur, c'est elle qui saisit, c'est elle qui charme.

Montalembert. Un beau sujet, un sujet éminemment Franc-Comtois. Nous avions adopté cet homme illustre, et lui aussi nous avait adoptés. Les échos de nos montagnes rediront ce nom qui a été certainement une de nos gloires. Voici un de ces échos, un bon et sérieux travail, un travail qui promet beaucoup et dont l'Académie sera heureuse, quelque jour, de couronner l'auteur. Je citerai les deux premières strophes qui sont tout à la fois correctes et vigoureuses.

C'était aux jours maudits où sombrait l'espérance,
Où la Prusse en fureur se ruait sur la France,
Et la frappait au front et la frappait au cœur.
L'aigle noire planant sur nos cités tremblantes,
Dans nos blasons captifs de ses serres sanglantes
Imprimait le sceau du vainqueur.

Comme un vieux nautonnier qui, sur l'humide grève,
Par l'ouragan jeté, tout meurtri se relève,
Demandant pour mourir le sein grondant des mers,
Montalembert, soldat que le repos dévore,
Mourait de ne pouvoir, en bataillant encore,
Achever ses soixante hivers.

L'auteur a traité en vers un sujet de discours en prose que l'Académie des Jeux floraux a couronné l'année dernière. Il

passe en revue la vie de Montalembert, et ses œuvres qui furent toute sa vie. La liberté religieuse reconquise, l'Irlande et la Pologne défendues ou vengées, puis un regret sur cette tombe qui ne nous rendra pas ce qu'elle nous a pris.

> Que n'avons-nous encor ta parole et ta plume?
> Pourquoi n'es-tu plus là sur la brèche qui fume,
> Debout comme un géant et fort comme un rempart.

Comment ne pas s'associer à ces nobles paroles? comment ne pas regretter ce géant et ce rempart? Malgré tout le mérite de cette pièce, nous n'avons pas cru devoir lui donner le prix du concours. Il y a bien des vers faibles, et puis, pourquoi forcer les dates, même quand on est poète? Qui ne croirait, en lisant les strophes remarquables que je viens de citer, que Montalembert a vu l'invasion prussienne et le commencement de nos désastres? Il n'en est rien. C'est le 13 mars 1870 que cette grande âme est allée rejoindre le Dieu de sa foi et de son espérance.

La commission propose de donner une mention honorable à la pièce intitulée *Montalembert.*

Majora canamus; voici les *Stances à Besançon :* c'est une ode à Victor Hugo. L'Académie ne se préoccupe que du mérite littéraire; elle n'a pas à couronner l'homme politique, le réformateur social, le théoricien fougueux qui vient nous dire ses rêves d'avenir. La commission dont je suis le rapporteur est restée fidèle à ce principe; elle aurait voulu que l'auteur restât lui-même fidèle à nos habitudes de neutralité politique. Ces réserves une fois faites, nous sommes heureux de louer dans la pièce en question un style ferme, une expression vigoureuse et presque toujours juste, un tour poétique heureux; restant toujours au point de vue littéraire, nous signalerons à l'auteur quelques vers forcés où l'indignation a faussé la note vraie. Nous ferons encore cette remarque, c'est que les imitateurs de Victor Hugo ont été souvent attirés et séduits par les défauts de leur modèle. Je me

rappelle encore les premières représentations d'*Hernani;* les romantiques applaudissaient surtout les passages risqués; les beaux vers, les situations dramatiques, on les laissait passer; c'étaient des beautés de tous les temps, on ne s'en occupait pas; mais les situations bizarres, mais les vers grotesques ou vulgaires :

Croyez-vous donc qu'on soit si bien dans une armoire?

voilà ce qui touchait les sectaires hugolâtres; voilà ce qui enlevait les applaudissements. C'est pour cela que l'auteur des *Stances*, exaltant les grands poètes de nos jours, et parlant de leur influence sur leurs contemporains, s'écrie :

Car les peuples sauront que l'heure est opportune
Pour retrouver leurs droits dérobés ou perdus
Et jeter tout vivants à la fosse commune
Les *Satrapes hurlants* et les rois éperdus.

L'envie, à leur aspect, pousse un long cri de haine,
Sur son trône César frisonne de courroux;
Car leurs vers indignés briseront toute chaîne;
Car ils redresseront ceux qui sont à genoux.

Passe encore pour les rois, c'est la *tête de Turc;* mais ces pauvres *Satrapes!* je demande grâce pour les *Satrapes.*

Il s'en faut que tout soit de ce style forcé; les premières stances sont vraiment irréprochables; elles s'adressent à Besançon.

Toi que l'aigle farouche effleure de son aile
Qui couronne de tours les orageux sommets,
Et debout, sur les monts, comme une sentinelle,
Observe l'Orient et ne t'endors jamais.

Te souvient-il qu'aux jours antiques de l'histoire,
La Grèce rassemblait en un même faisceau
Sept puissantes cités qui briguèrent la gloire
D'avoir jadis d'Homère abrité le berceau.

L'auteur félicite Besançon d'avoir vu naître Victor Hugo.

Qui pourrait l'ignorer? Il nous l'a dit lui-même
Et, t'emplissant d'orgueil, d'ivresse et de clarté,
Il a gravé ton nom au front de son poème
Pour l'unir à son nom dans l'immortalité.

J'aime moins les défis portés à l'étranger.

..... Si les rois et leurs blêmes ministres
Dévoilaient leurs projets dans l'ombre concertés,
S'ils osaient effleurer de leurs souffles sinistres
L'autel de notre honneur et de nos libertés,

Ils apprendraient bientôt qu'ils ne sont plus les maîtres
D'esclaves trop longtemps broyés par leurs vainqueurs
Que la France est debout et que de nos ancêtres
Le sang tragique et fier bout encor dans nos cœurs.

C'est de la rodomontade. Et que j'aime mieux Andromaque quand elle parle du fils d'Hector :

Qu'il ait de ses aïeux un souvenir modeste!

Voilà une note juste, et comme c'est plus touchant que les bravades tragiques!

Et malgré ces imperfections, qui ne diminuent pas notablement le mérite littéraire de cette pièce, votre commission propose de lui décerner une *mention très honorable.*

Nous voici presque au bout de notre course ; restent deux pièces intitulées : *Ode à Lamartine* et la *Légende de Bisonte.* Nous ne les séparerons pas; elles sont écrites de la même main, et nous n'avons pas besoin de voir leur extrait de naissance pour être sûrs qu'elles sont sœurs. La légende de Bisonte se rattache directement à la Franche-Comté; l'ode à Lamartine semblait s'y rattacher d'une manière moins directe; votre commission hésitait, ignorant les rapports du grand poète avec la Franche-Comté; mais voici ce qu'on lit dans le *Manuscrit de ma mère* (page 43) : La fortune de mon » grand-père avait dû passer toute entière à son fils aîné; » mais sous le régime des lois nouvelles, la famille dut pro- » céder au partage des biens. Ces biens étaient considérables, » tant en Franche-Comté qu'en Bourgogne. »

M. de Lamartine n'est donc pas un étranger dans notre province, puisque son grand-père y possédait des biens considérables. Notre président de 1879 citait, dans une intéres-

sante étude sur M. de Circourt, lue à la séance publique du 29 janvier 1880, quelques lignes de Lamartine évoquant le souvenir de son origine comtoise. « Et moi aussi j'ai puisé la moitié de mon sang à cette source des montagnes; j'ai la moitié de mes aïeux dans ces forêts, dans ces torrents, dans ces donjons de la vallée de Saint-Claude. Pourquoi ma famille est-elle descendue dans la plaine? Pourquoi a-t-elle quitté les solitudes du Jura? » Nous avons donc senti nos scrupules s'effacer, et nous avons admis les deux pièces au concours Naturellement les deux sœurs se ressemblent.

Facies non omnibus una
Non diversa tamen, qualis decet esse sororum.

Elles ont les mêmes qualités et les mêmes défauts : abondance, développement heureux, versification facile, l'expression claire, les descriptions chaudes et vivantes, de l'ombre et du soleil. La *Chasse au bison* (car c'est là la légende de Bisonte), est un récit plein d'intérêt et de couleur. Les Gaëls viennent des bords du Rhin s'établir dans nos forêts; il faut les défricher, en chasser les fauves qui les peuplent; le fils du roi des Gaëls est à la tête des chasseurs.

C'est un fauve n'aimant rien que la venaison
Il boit du sang d'Ouroch et mange du bison.
La chasse du bison est celle qu'il préfère,

Seul, ô monstre, à ton joug l'homme résistera.
Le fils du roi des Gaëls l'a dit; il le tuera.

Nous voudrions vous lire cette chasse mouvementée qui se termine par la mort du bison, dont le nom nous est resté; si vous ne voulez pas croire le poète, adressez-vous à Chifflet, qui dit dans son *Vesontio :* « Nos antiquam avorum nostrorum sententiam sequimur, qui a bizonte, ferâ inibi captâ, Bizontium derivant. »

Malgré toutes les grâces de cette légende, je préfère l'ode à Lamartine. Elle est peut-être moins originale, car l'auteur,

tout naturellement, s'est mis dans la peau de son poète ; mais, comme il l'a bien compris

A genoux, sur Dieu tu médites,
Et son nom enflamme tes vers;
Son être n'a pas de limites
Et franchit l'immense univers.
Tu le rencontres sur les cîmes,
Il t'apparaît dans les abîmes;
La foudre gronde, c'est sa voix;
La fleur s'ouvre, c'est son sourire;
Les oiseaux chantent, c'est sa lyre;
La douleur gémit, c'est sa croix.

Jamais vers toi la créature
N'a fait monter, ô Jéhovah,
Dans une harmonie aussi pure,
Un aussi brillant hosannah.
Jamais, sur sa lyre d'ivoire,
La muse n'a chanté sa gloire
Avec autant d'âme et de foi.
D'où viens-tu donc, ô Poésie?
Est-ce David? Est-ce Isaïe?
Mais non, Lamartine, c'est toi.

L'auteur passe en revue les ouvrages de Lamartine, il nous montre toutes les phases de cette âme agitée ou l'amour, la foi, le doute se sont révélés tour à tour avec toutes leurs grandeurs et toutes leurs faiblesses.

Lisons encore deux strophes où la triste fin du grand poète est peinte avec des couleurs bien vraies et bien saisissantes :

N'as-tu donc pas lu dans l'histoire
Qu'on n'est grand que par la douleur?
Et que ce diamant, la gloire,
S'épure au creuset du malheur?
Puisqu'on t'offre la coupe amère
Où s'abreuva le vieil Homère,
Accepte ce présent divin
Et va, mendiant de Génie,
Comme le barde d'Ionie,
A l'aumône tendre la main.

Après avoir été Virgile
Et Xénophon et Mirabeau,
D'un pas que l'âge rend débile
Traîne tes jours jusqu'au tombeau.
Sois maintenant le Tasse et Dante,
Livre, comme eux, ta chair sanglante
Au vautour de l'adversité,
Jusqu'à l'heure trois fois bénie
Où, pour couronner son génie,
Dieu t'ouvrira l'éternité.

La Commission propose de décerner le prix à la pièce intitulée *Lamartine*.

L'Académie ayant adopté les conclusions de la Commission, M. le Président proclame, comme ayant obtenu le prix de poésie, pour une pièce intitulée *Lamartine*, M. l'abbé Cizel, professeur au collège libre de la Chapelle-sous-Rougemont, déjà lauréat de l'Académie.

Une mention très honorable est accordée à l'auteur des *Stances à Besançon*, M. Francis Melvil, à Paris.

Une mention honorable à l'auteur de *Montalembert*, M. l'abbé Garnier, professeur au séminaire de Marnay (Haute-Saône).

TRADITIONS POPULAIRES

DU DOUBS

RECUEILLIES

Par M. Charles THURIET

MEMBRE CORRESPONDANT

(Séance du 27 décembre 1881.)

Dans un *Aperçu général sur les traditions populaires de la Franche-Comté* publié en 1877, j'ai dit que j'entendais par *traditions populaires* d'abord les légendes miraculeuses, ces harmonies de la religion et de la nature, comme les appelaient Chateaubriand et Montalembert, où la foi et la poésie chrétienne se confondent dans une union si intime que l'Eglise ne saurait ni les avouer ni les proscrire d'une manière absolue; ensuite les chroniques merveilleuses des époques chevaleresques et guerrières, récits en dehors de l'histoire où figurent cependant des personnages historiques, avec les vices ou les vertus qui les caractérisent aux yeux du peuple; — enfin quelques-uns de ces contes populaires si nombreux, que la fantaisie, l'ignorance ou la superstition des siècles ont imaginés, et qui font voir le caractère particulier et distinctif d'une contrée.

On n'aurait point osé, il y a cent ans, présenter à un public lettré un recueil de traditions populaires. On ne faisait aucun cas alors de ces naïves épopées de l'enfance et du peuple. Personne ne songeait à puiser dans ces archives ingénues du vieux temps, dans ces trésors d'une littérature agreste et primitive que l'on dédaignait comme de puériles curiosités. Nos traditions demeuraient donc forcément reléguées à la veillée des chaumières, où elles n'avaient d'autres

conservateurs que la mémoire des vieilles femmes et des enfants; et ils allaient se perdant de jour en jour, ces récits d'autrefois, ces rustiques fabliaux, humbles productions des esprits incultes, poésies primitives du pâtre et de la fileuse, ces trouvères des hameaux.

Enfin quelques hommes avisés devinèrent qu'il y avait là une mine précieuse à exploiter et ils en découvrirent les premiers filons. Bientôt les poètes et les romanciers surent en profiter. Les traditions locales furent recherchées avec empressement par les voyageurs et les historiens. Les excursions des voyageurs, dit Ch. Nodier, ne leur ont pas montré une famille sauvage qui ne racontât quelques étranges histoires et qui ne placât dans les nuages de son atmosphère ou dans les fumées de sa hutte je ne sais quel mystère surpris au monde intermédiaire par l'intelligence des vieillards, la sensibilité des femmes et la crédulité des enfants (1). Les légendes, avec leurs ingénieuses fictions et leurs enseignements naïfs, ajoute de son côté M. X. Marmier, furent plus d'une fois utiles à l'ethnographe pour établir la filiation des peuples, à défaut d'autres documents.

Ce sont les frères Grimm, en Allemagne, qui, les premiers, ont publié des traditions populaires. Leur exemple fut imité par d'autres chercheurs de la même contrée. Le goût des mêmes recherches gagna successivement le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Irlande, les Pays-Bas et la Suisse. Il ne se développa que plus tard dans quelques-unes de nos provinces de France. « Hâtons-nous, cependant, disait Nodier, demain peut-être il sera trop tard... Hâtons-nous d'écouter les délicieuses histoires du peuple avant qu'il les ait oubliées, avant qu'il en ait rougi, et que sa chaste poésie, honteuse d'être nue, se soit couverte d'un voile, comme Eve exilée du paradis. »

Trois fois, de 1834 à 1838, l'Académie de Besançon provo-

(1) Du fantastique en littérature.

qua la recherche des traditions de la Franche-Comté. Deux franc-comtois, Désiré Monnier et Clovis Guyornaud répondirent seuls à son appel. On reprocha au premier d'avoir en quelque sorte dénaturé celles de nos traditions qu'il avait pu recueillir en voulant les rattacher systématiquement aux croyances de l'antiquité asiatique et romaine. On fit un grief au second de ne s'être pas appliqué à reproduire nos traditions dans leur forme originale et d'avoir trop lâché la bride à son inspiration personnelle. « Ne cessons jamais, disait à la même époque M. Aug. Demesmay, d'encourager parmi nous la recherche des traditions populaires. Demandons surtout qu'on nous les donne dans leur *simplicité native.* » Depuis vingt ans et plus, je me suis appliqué à cette étude et je suis parvenu à recueillir dans notre province plus de 600 traditions. Tout en profitant des travaux et des découvertes de mes devanciers, j'ai continué leur tâche en m'efforçant de suivre cette règle que Grimm a lui-même formulée et qu'il a constamment suivie, à savoir qu'*il faut respecter dans les traditions jusqu'aux plus petits détails, jusqu'au moindre accident et rassembler avec la plus scrupuleuse exactitude les faits et les circonstances qui s'y rapportent; qu'il faut même, autant que possible, s'attacher aux mots sans s'en rendre esclave, et copier religieusement chaque tradition dans sa teneur locale.* Je n'ai pas empiété sensiblement, dans mon humble rôle de collectionneur, sur les droits plus étendus des poètes, des romanciers et des historiens, auxquels peut-être mon travail sera de quelque utilité; car les traditions populaires de la Franche-Comté sont fort nombreuses, inédites la plupart ou disséminées dans une multitude de livres, de brochures et de journaux.

TRADITIONS POPULAIRES DU DOUBS

(ARRONDISSEMENT DE BESANÇON)

1

L'Esprit de Crimont.

(Canton d'Amancey.)

Crimont est une des nombreuses dentelures qui bornent au nord-ouest le vaste plateau d'Amancey. Cette dentelure est située sur le territoire de la commune de Malans, entre Amancey et Coulans, à une distance à peu près égale des trois communes. Crimont tient au plateau par une roche aplatie au sommet, escarpée de chaque flanc, et si étroite sur plus de deux cents mètres de longueur, qu'il n'y a de place que pour le passage d'un seul chariot. Un vallon, ayant la forme d'un croissant de lune, fait le tour entier de Crimont. Si de cette hauteur, par un temps calme, on pousse un cri, deux groupes d'échos, l'un à droite, l'autre à gauche, répondent par un son très prolongé, pareil à un formidable gémissement. C'est, dit-on, l'*Esprit de Crimont*. Ce qu'il y a de plus effrayant, c'est que la voix de l'*âme en peine* se fait entendre quelquefois d'elle-même aux visiteurs. Vainement les savants cherchent à expliquer ce phénomène par les règles de la physique, le populaire se refuse à croire que ce gémissement si singulier ne soit autre chose qu'une transformation naturelle de chaque bruit qui monte de la vallée et que les coteaux, disposés comme les pavillons de deux cornets acoustiques, portent aux oreilles de l'observateur placé au sommet de la montagne. On a cru depuis longtemps et l'on croit encore dans le pays que l'écho de Crimont est la voix d'une âme en peine. « Quant à moi, dit Désiré Monnier, dans son ouvrage sur les *Traditions populaires de la Franche-Comté*, je puis attester que, me trouvant au bois de Crimont en 1826, j'entendis derrière moi, à une assez grande distance, comme le cri inarticulé d'un homme qui réclame quelqu'un; que je retournai sur mes pas, et que n'apercevant personne, je demandai à ceux qui m'accompagnaient si c'était une voix que j'avais entendue. On me répondit affirmativement; mais comme nous continuions la marche sans attendre celui qui nous appelait, je proposai de nous arrêter, afin de lui donner la possibilité de nous rejoindre. — Allons toujours, me dit-on en souriant, il nous rat-

trapera bien, s'il le veut; car c'est l'*Esprit de Crimont* que vous entendez. La dénomination de *Crimont*, déjà mentionnée aux anciens titres, est une bonne preuve que le cri se fait entendre depuis longtemps sur cette montagne. »

2

La Fontaine de Gal.

(*Canton d'Amancey.*)

Entre Amancey et Coulans, presque au sommet de la vallée du Bief-Tar, qui existe à l'ouest de *Crimont*, on trouve la *Fontaine de Gal*, sortant d'un rocher bordé de mousse et de lierre dans un lieu boisé et d'un accès peu facile. L'ensemble du rocher d'où s'échappent les eaux de la source ressemble au déversoir d'une écluse. La tradition locale dit que l'eau de cette source, qui est d'une fraîcheur extraordinaire, a la propriété de guérir toutes les plaies de l'âme et du corps et de laver toutes les souillures. Autrefois, on ne se servait que de cette eau pour faire la toilette des morts, et à cette fin on venait en chercher de très loin à la ronde. Toutefois, malgré le renom de ses propriétés miraculeuses, cette source est redoutée. Les bergers n'y boivent point et n'y abreuvent pas leurs troupeaux.

(Tradition orale et récit de M. l'abbé CUINET, curé d'Amancey.)

3

La Lutinière ou le Tambourin.

(*Amancey.*)

Il existe au bas du champ de foire d'Amancey et du communal de la Lavière une ouverture étroite entre deux rochers gris élevés à peine d'un mètre au-dessus du sol. Cette ouverture paraît être l'entrée d'une cavité souterraine et profonde où les eaux se jouent dans les temps de grandes pluies et produisent des bruits semblables à ceux d'un tambour. Ceci est le fait vrai qui a sûrement fait donner à ce souterrain le nom de Tambourin. Une tradition locale rapporte que cette cavité est un séjour infernal où les lutins et mauvais esprits de la contrée se rassemblent de temps en temps pour y célébrer leurs fêtes et leurs danses maudites. De là sans doute est venu le nom de Lutinière, donné aussi au Tambourin d'Amancey.

On raconte encore qu'autrefois de mystérieux maréchaux hantaient ce souterrain et qu'ils étaient serviables et bienfaisants. Quand on avait un fer à cheval ou un soc de charrue à réparer, il suffisait de le déposer le soir à l'entrée de la caverne, avec un petit gâteau bien garni de beurre ou de confitures. Le lendemain matin, le gâteau avait

disparu, mais le soc de la charrue ou le fer à cheval était réparé. Malheureusement pour le pays, un mauvais plaisant apporta un jour à l'entrée de la caverne un vieux fer à cheval avec un gâteau sur lequel. en guise de confitures, il avait répandu de la fiente de vache. Cette méchanceté mécontenta les maréchaux de la Lutinière, et, depuis ce temps-là, si parfois ils font encore entendre le bruit de leurs marteaux dans la forge souterraine, ce n'est pas pour rendre service aux gens d'Amancey qu'ils travaillent. L'ingratitude durcit le cœur de la bienfaisance.

(Tradition orale.)

4

Le Moine de Cléron.

(*Canton d'Amancey.*)

En descendant d'Amancey à Cléron, on aperçoit sur le flanc droit du vallon de Norvaux une énorme aiguille de rocher qui n'a pas moins de quarante mètres d'élévation et qui, plantée perpendiculairement à mi-côte, affecte à l'œil la forme grossière et gigantesque d'un moine avec une couronne de cheveux autour de la tête et une cordelière autour des reins. Les gens de la contrée disent : c'est *le Moine* ou *la Poupée des vignes* (1). Une tradition locale rapporte qu'un esprit s'était chargé de porter, d'un côté à l'autre de la vallée, l'énorme monolithe et qu'arrivé devant la corniche de rocher qui, sous le nom de *curons*, couronne la montagne de toute cette région, il fut impuissant à terminer son entreprise et tomba emprisonné sous sa charge.

5

Le Château de Cléron et le Clairon de Charlemagne.

(*Canton d'Amancey.*)

Un des sites les plus agréables de la Franche-Comté est celui qu'occupe le château de Cléron. On peut prendre, pour s'y rendre, le courrier de Besançon à Amancey qui part chaque matin du bureau de la poste. Il descend à toutes brides les rues Ronchaux et Sainte-Anne, sort par la porte Notre-Dame, passe à Beure, monte à Arguel en laissant à gauche dans leur profonde retraite la cascade et les moulins du Bout-du-Monde. Au delà de Pugey, la route gagne le hameau de *Bois-Néron*, où une sanglante bataille s'est livrée. Virginius Rufus, général romain, y défit Vindex, chef des Gaulois révoltés contre l'empereur.

---

(1) On connaît encore en Franche-Comté le *Moine de Mouthier*, l'*Homme de pierre* sur la Valouse et le *Géant de la pierre qui vire* à Poligny.

L'histoire dit que Néron avait fait annoncer à son de trompe qu'il donnerait cent mille sesterces à celui qui tuerait Vindex. — Moi, avait répondu ce derner, je donnerai ma tête à qui m'apportera celle de Néron. Vingt mille hommes restèrent sur le champ de bataille. Vindex, désespéré, se donna la mort pendant le combat. De Bois-Néron, la route s'engage au midi dans une espèce de désert où, pendant une heure, on ne rencontre à travers les forêts et les prés-bois ni village ni habitation. Enfin l'on arrive à Epeugney, d'où l'on aperçoit à gauche, sur une éminence, les ruines du château de Montrond, et à droite, le pays d'Alaise, le Poupet et quelques autres sommets du Jura dans le lointain. D'Epeugney on descend, par la gorge de Cademène, dans la vallée de la Loue qui sépare en cet endroit le canton d'Amancey de ceux de Quingey et d'Ornans. Bientôt on est à Cléron, en face du château qui mire dans la rivière ses hautes tourelles et ses fenêtres gothiques. La vallée est large en cet endroit; de tous côtés s'élèvent de gigantesques rochers. L'un d'eux, dont la pointe s'avance comme un promontoire de l'Est à l'Ouest, entre les vallées de la Loue et de Valbois, porte les ruines curieuses et imposantes de l'antique château de Scey-en-Varais (1).

L'origine du château de Cléron remonterait, d'après la tradition, au temps de Charles-le-Chauve. Lorsque cet empereur descendit des montagnes du Jura après avoir défait, dans une grande bataille entre le Doubs et le Drugeon, le comte de Bourgogne Gérard de Roussillon (2), qui s'était révolté contre lui, il voulut récompenser la fidélité de ceux des guerriers bourguignons qui étaient restés attachés à sa cause. A l'un des parents du seigneur de Scey en Waresgau, il fit présent d'un clairon d'argent qui avait, dit-on, appartenu à Charlemagne, son aïeul, et en donnant cet instrument au jeune guerrier, il lui dit : « Sonne de ce clairon aussi fort que tu pourras le faire, et je te donne d'avance tout le pays sur lequel le son aura pu se faire entendre. » Ils étaient alors sur les bords de la Louve. Du haut d'un rocher qui domine cette rivière fougueuse, le jeune guerrier se mit à sonner du clairon aussi

---

(1) Ce château, bâti vers l'an 1020 par Pierre de Scey, s'appela d'abord le château de Saint-Denis. Les Routiers, commandés par Brisebarre, s'en emparèrent par surprise en 1365 et y retinrent prisonnier l'un des plus illustres seigneurs de Bourgogne, Henri de Vienne, sire de Mirebel, ancien gardien du comté de Bourgogne. Les chevaliers comtois se réunirent à Quingey avec les milices des villes pour aller délivrer ce seigneur. L'assaut fut donné avec furie, et, après une vive résistance, Brisebarre fut forcé de se rendre 1365). Pendant les guerres de Louis XI, en 1477-80, cette forteresse fut livrée à prix d'or aux troupes françaises commandées par d'Amboise. Lors de l'invasion de Weymar, en 1636, le château fut assiégé par le colonel Rose. Jean-Claude de Scey repoussa vigoureusement son attaque, et le duc de Lorraine accourut de son côté au secours de la place; mais tous ses efforts furent inutiles, la forteresse fut prise et brûlée. Prise de nouveau en mai 1674, elle ne se releva pas de ses ruines.

(2) Entre le Doubs et le Drugeon,
Périt Gérard de Roussillon.

fort qu'il put, après avoir adressé à son instrument ces deux vers que ses descendants ont retenus pour devise :

« Sonne haut, ô mon clairon !
« Pour l'honneur de ma maison »

Tout le pays où le son du clairon avait été entendu lui appartint de droit, et, sur le rocher même où il avait sonné de cet instrument, il fit élever un château-fort qu'il appela le château du clairon, nom qui fut accepté au XIIe siècle par ses descendants. On dit que tant que ceux-ci conservèrent le clairon de Charlemagne, ils fleurirent et prospérèrent; mais l'un d'eux, Antoine de Cléron, ayant eu le malheur de perdre ce précieux talisman, fut tué en 1643 au siège du château de Vaite, et avec lui s'éteignit sa glorieuse famille (1).

(L'architecture du château de Cléron est en partie du XIIe siècle. La terre et le château furent vendus avant la Révolution à noble Jacques Terrier, docteur en droit, qui fit restaurer le château. Il appartient aujourd'hui à M. le marquis Terrier de Loray. — Sous ce titre, le *Musicien Lombard*, il existe dans le recueil des frères Grimm une tradition qui a la plus grande analogie avec celle du *Clairon de Charlemagne*.)

6

Légende du Château de Dame Jeanne.

(*Canton d'Amancey.*)

Les ruines ou pour mieux dire les décombres du château de Dame Jeanne se trouvent entre Déservillers, Bolandoz et Amancey, non loin du hameau de la Forêt. Autrefois, dit-on, on y voyait des tours. Il n'en reste aucun vestige; mais on distingue encore facilement la forme carrée d'un retranchement de 60 à 70 mètres de largeur. Le fossé qui l'entourait n'est pas encore entièrement comblé. La tradition locale rapporte qu'au château de Dame-Jeanne était une comtesse de ce nom, qui refusa d'ouvrir les portes de son manoir aux troupes suédoises et s'y vit aussitôt assiégée. Un petit nombre de défenseurs étaient enfermés avec elle dans cette forteresse, et tout annonçait que la résistance ne pourrait pas durer longtemps. Pleine de confiance dans le secours de la Vierge, Jeanne fait vœu d'élever à la mère du Sauveur une chapelle où son image sera exposée à la vénération publique, si par miracle les Suédois cessent leurs attaques contre son château. Les ennemis ne tardèrent point à se retirer, et la pieuse châtelaine, fidèle à sa promesse, fit élever une chapelle à *Notre-Dame des Aventures*. Cet oratoire, que des vieillards contemporains ont encore vu, fut supprimé dans le dernier siècle, par un ordre épiscopal; mais le buste de la

(1) La famille de Cléron n'est pas éteinte, comme le prétend cette tradition.

Vierge a été recueilli dévotement, et on le vénère encore aujourd'hui dans l'église de Bolandoz.

(Voir *Essais sur quelques antiquités trouvées sur le territoire d'Amancey*, par Bourgon. *Recueil* de l'Académie de Besançon, janvier 1839, page 180.)

7

Le Manteau de saint Christophe.

(*Canton d'Amancey.*)

On sait que saint Christophe était un géant dont le plus petit doigt avait plus d'une aune d'épaisseur. Les images de ce saint étaient jadis fort répandues. On leur donnait ordinairement une hauteur prodigieuse, et une croyance populaire attribuait aux images de saint Christophe le pouvoir d'empêcher de mourir subitement ou accidentellement ceux qui chaque jour en pouvaient voir une. « *Christophorum videas*, disait-on proverbialement, *postea tutus eas*. » On plaçait à ce dessein des statues de saint Christophe au portail des cathédrales ou à l'entrée des églises pour que chacun les vît en y entrant. Le nom de ce saint, signifiant en grec *porte-Christ*, on le représentait souvent portant l'enfant Jésus sur ses épaules. L'imagination du peuple a enfanté une multitude d'histoires fabuleuses sur ce grand saint. A Nans-sous-Sainte-Anne, en visitant le gigantesque portique de la grotte Sarrasine, on fait remarquer sous le vaste ciel de pierre, appelé le Manteau de saint Christophe, une tache sombre que la tradition locale dit être l'empreinte des épaules du géant. La même tradition ajoute que le manteau de saint Christophe, qui couvrirait la façade entière de Notre-Dame de Paris, n'est que l'entrée de la grotte Sarrasine, caverne sans fond où des armées innombrables ont trouvé refuge.

(Voir *Alaise et Séquanie*, par A. Delacroix, page 78.)

8

Légende du sire de Cadmène.

(*Canton d'Amancey.*)

C'est aussi à Cléron, d'après une tradition que l'on raconte dans tou le bassin de la Loue, qu'un autre Léandre, le sire de Cadmène, perdi la vie dans un lac que formait alors la vallée et sur les flots duquel il se hasardait chaque soir, pour aller quérir de la dame de ses pensées une parole de merci.

(Voir la jolie légende de l'*Amant noyé* avec la chanson du *Val d'amour*, dans notre ouvrage sur les *Traditions populaires du Jura*, page 40.)

9

Le Pont du Diable.

(Canton d'Amancey.)

Pour aller du Crouset à Sainte-Anne, il faut traverser le *Pont du Diable*, jeté entre deux roches d'où l'eau du torrent tombe en cascade dans un affreux précipice. Il y a longtemps, bien longtemps, racontait le père Borne du Crouset, lorsque l'on construisait ce pont pour la première fois, le diable venait chaque nuit renverser les travaux qu'on avait faits pendant le jour. Le maître maçon, qui se voit sur le point d'être ruiné, se livre au désespoir et appelle le démon à son aide Celui-ci ne se fait pas prier deux fois: il apparaît aussitôt au maître maçon qui s'était éloigné de ses ouvriers pour gémir et pleurer. — « Ne pleure pas, lui dit le diable, je viens à ton secours. Grâce à mon aide, tu pourras terminer demain tes travaux, à la seule condition que la première personne qui passera sur le pont une fois terminé m'appartiendra corps et âme. » Le malheureux maçon consent à tout; mais à peine a-t-il signé le pacte infernal, qu'il s'en repent et tombe gravement malade. Ses ouvriers se hâtent de le transporter dans son lit, à Sainte-Anne, et d'envoyer chercher le curé du Crouset pour l'administrer. Lorsque celui-ci dut venir le lendemain apporter le viatique au mourant, le pont se trouvait achevé par la main du diable, et personne encore ne l'avait traversé. Le diable était là qui attendait avidement le premier passager. En voyant approcher le vénérable curé du Crouset, il s'apprête à saisir cette proie sur laquelle il ne comptait guère. Mais voilà qu'au moment où il veut s'en emparer, au beau milieu du pont, le bon Dieu, que le prêtre portait dans ses mains, apparaît dans toute sa majesté, et le diable épouvanté tombe la tête la première dans le gouffre sans fond où se perdent les eaux du torrent et qui est, à ce que l'on croit, un des entonnoirs de l'enfer. Depuis ce temps-là, les rochers d'alentour affectent à l'œil des formes bizarres qui rappellent aux passants la grimace que le diable dut faire quand il reconnut la figure de Dieu dans celle de la première personne qui traversa le pont neuf du Crouset à Sainte-Anne. C'est aussi depuis le même temps que ce pont a été appelé le *Pont du Diable*.

10

La grotte des Vaux et l'Esprit de la côte d'Oye.

(Canton d'Amancey.)

La Montricharde est une haute roche environnée de sapins par laquelle se termine à pic, sur la gracieuse vallée de Nans-sous-Sainte-

Anne, la montagne de Belin. Dans les parois abruptes de cette montagne se trouve une caverne qui se nomme la grotte des Vaux. D'après la tradition locale, d'immenses trésors y sont cachés. Non loin de là se trouve la côte d'Oye, où une autre tradition prétend que l'Esprit d'Oye fait parfois entendre dans la solitude cette sage parole :

« Qui bien fera,
« Bien trouvera. »

(DELACROIX, *Alaise et Séquanie.*)

11

Légende des Trois-Rois.

(*Etrabonne, canton d'Audeux.*)

Derrière le maître-autel de la cathédrale de Cologne, dans une magnifique châsse en argent doré soutenue par des colonnes d'émail enrichies de pierreries, on voit encore les crânes des *Trois-Rois-Mages*, Gaspar, Melchior et Balthazar, s'il faut en croire les noms inscrits sur leurs couronnes.

On dit qu'Hélène, mère du grand Constantin, les ayant fait apporter de Perse à Constantinople, dans l'église de Sainte-Sophie, saint Eustorge les transféra à Milan, et que lors de la prise et du sac de cette ville, en 1162, Frédéric Barberousse les donna à Regnold, archevêque de Cologne, qui les déposa dans sa cathédrale.

Ces reliques passèrent par la Franche-Comté et reposèrent quelque temps à l'*abbaye de Lieucroissant* (près de l'Isle-sur-le-Doubs) qui dès lors a pris le nom d'*abbaye des Trois-Rois*. De là aussi serait venue cette devise des sires de Grammont, protecteurs de ce monastère :

« *Dieu aide au gardien des Rois!* »

Le passage de ces reliques est un fait dont on retrouve des traces curieuses dans les croyances populaires de notre province. C'est ainsi que, dans les environs de Dole, personne n'ignore que les trois mages n'ayant plus une étoile miraculeuse pour les reconduire chez eux, se trompèrent de route, et, prenant l'Occident pour l'Orient, vinrent dans nos contrées et passèrent un jour par Etrabonne. Le village, dit cette tradition, n'existait pas encore. Les trois voyageurs ayant soif se désaltérèrent à une fontaine. Le premier en trouva l'eau de son goût, le second convint qu'elle était bonne, et le troisième s'écria : Elle *est très bonne!* De ces trois mots, assure-t-on, serait venu par une légère corruption le nom d'*Estrabonne*. Voilà certes, observe malicieusement Désiré Monnier, une étymologie des plus satisfaisantes.

Le village d'Estrabonne où vit encore cette vieille tradition des Trois-Rois, serait remarquable par son gros château-fort, un des mieux conservés de Franche-Comté, dit M. Jules Gauthier, si la lé-

gende ne donnait pas plus de prix encore à la modeste fontaine qui coule en ce lieu.

« C'est en la Franche-Comté, dit François de Belleforest, que est ce lieu tant recognu par les estrangers, appelé Strabonne, appartenant aux seigneurs d'Aumont et aux aisnés d'icelle maison, comme un apanage non aliénable de la famille, à cause de cette prérogative que Dieu leur donna, pour l'esgard de ceste place de Strabonne, qui est de telle sorte. On tient que du temps que les corps saints des trois sages qui vindrent adorer Nostre-Seigneur, furent portés à Coloigne d'Italie, on les reposa quelque temps en ce village de Strabonne en la Franche-Comté, de sorte que depuis y ayant esté fondée une chapelle, près laquelle a source une fontaine d'eau vive, les malades des escrouelles qui vont en pélérinage en ce lieu et boivent de l'eau de ceste fontaine et mangent du pain de l'aumosne donné en cette chapelle, ne faillent de s'en trouver allégez, et est grande merveille que les seigneurs de Strabonne portent ordinairement avec eux de ce pain duquel ils donnent, non sans grand effect, à ceux qui sont atteints de ceste maladie. Ceste chapelle est bastie au nom des Trois-Rois, et les plus consciencieux estiment que par les prières de ceux-cy, les patients reçoyvent allégeance. Or, de ce miracle tout grand et si ordinaire, m'ont fait foy deux ou trois gentilshommes à qui l'on croye, qui m'ont juré d'en avoir veu de grandes et merveilleuses expériences. »

(Cosmographie universelle.)

12

Les Haricots du Saint-Sacrement.

(*Canton d'Audeux.*)

Un homme avait un jour commis un larcin ; il avait dérobé un ostensoir dans la chapelle du Moutherot. C'était au XIIe siècle, alors qu'existait en ce lieu un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît Afin de soustraire aux investigations de la justice le fruit de son larcin, le voleur enterra l'ostensoir dans son jardin et sema en cet endroit des haricots ordinaires. Quand ces légumes parvinrent à leur maturité, plusieurs personnes remarquèrent avec surprise que tous les grains de haricots portaient une image peinte et tout à fait pareille à l'auréole d'un ostensoir. Cette singularité éveilla le soupçon. On ne tarda pas à faire une fouille et l'on trouva, à quelques pieds du sol, l'ostensoir volé. Le coupable fut puni après avoir fait l'aveu de son crime ; mais cette nouvelle espèce de haricots, que la curiosité populaire multiplia par de nombreux semis, reçut et conserve encore aujourd'hui le nom de *Haricots du Saint-Sacrement.*

(Tradition orale recueillie à Jallerange.)

13

La flûte accusatrice.

(*Canton d'Audeux.*)

Entre Pagney et Jallerange, sur le territoire de ce dernier village, se trouve, non loin de la route, une avenue de peupliers au bord d'un ruisseau. La Nanette Thouret, qui est morte il y a déjà longtemps, racontait à ses petits neveux, pour les endormir, cette histoire merveilleuse :

Un jour, trois jeunes enfants, une petite fille et ses deux petits frères étaient venus jouer sous les peupliers. Comme c'était au printemps et qu'une sève abondante montait dans les branches des arbres, chacun de ces enfants avait à la main un flûte taillée dans une branche de peuplier. La flûte du plus jeune garçon rendait des sons plus doux et plus mélodieux que celles de son frère et de sa sœur. Poussés par une jalousie criminelle, ces deux-ci tuèrent leur frère et lui prirent sa flûte, après quoi ils l'enterrèrent dans le fossé, sous le peuplier. Dès qu'ils rentrent à la maison, le père et la mère leur demandent où est leur frère. Ils répondent qu'ils n'en savent rien; que leur petit frère s'est éloigné d'eux et que sans doute il aura été mangé par le loup; car ils ne l'ont pas revu et n'ont rien retrouvé de lui que sa flûte.....

Or, pendant la nuit, cette flûte se mit à jouer d'elle-même, et elle disait très distinctement : Mon frère et ma sœur m'ont tué pour avoir ma flûte; ils m'ont enterré dans le fossé qui est sous le peuplier. Dès le matin, le père et la mère se rendent avec les gens du village au lieu désigné. La flûte parlait toujours et disait : C'est là qu'ils m'ont enterré. On creusa dans cet endroit, et, à quelques pieds du sol, on trouva l'enfant mort, qui était beau comme un petit ange. Alors le père demanda aux gens du village ce qu'il était de faire de ces deux enfants méchants qui avaient tué leur frère pour avoir sa flûte. Les gens dirent tous qu'il fallait les faire mourir et les enterrer dans le fossé qui est sous le peuplier. Le père désolé voulut savoir ce qu'en pensait la victime. Il lui adressa la parole, et le petit mort, ouvrant la bouche, dit : Placez ma flûte sur mes lèvres. On le fit, et aussitôt l'enfant revint à la vie et pria que l'on fît grâce à son frère et à sa sœur, parce qu'ils s'étaient repentis de leur faute.

(Tradition orale recueillie à Jallerange.)

14

Légende de Ruffey.

(*Canton d'Audeux.*)

Au commencement du ve siècle, lorsque les Vandales, sous la con-

duite de Crocus, envahirent le diocèse de Besançon, les murs de la métropole, ruinés par les invasions précédentes, n'offraient pas un suffisant abri à l'évêque Antide et à son clergé. Après avoir pourvu à la sûreté des fidèles de Besançon, il s'achemina seul, à pied, vers le château-fort de Ruffey, qui lui avait été donné par Théodose, et qui était bâti sur la pointe d'un rocher près de la rivière de l'Ognon (*Oppidum Ruffiacum*). Il est accueilli avec des cris de joie par toute une population éplorée qui s'était réfugiée dans ce château. Cette joie dura peu, car bientôt on entendit les hurlements des barbares. Ceux-ci mettent le siège devant le château et, connaissant la présence de l'évêque dans cette forteresse, ils somment les habitants de leur livrer Antide; ceux-ci, pressés par la famine, le livrèrent bientôt aux Vandales, et Crocus lui fit trancher la tête dans l'enceinte même du château. Depuis ce temps-là, dit une tradition déjà populaire au XIe siècle, la race des habitants de Ruffey fut frappée d'anathème; le goître, le crétinisme et d'autres maladies horribles devinrent héréditaires chez elle, et de nos jours encore, bien que les effets de la malédiction aient depuis longtemps cessé, dans les combats que se livrent entre eux les bergers des deux rives de l'Ognon, les pierres lancées de la rive droite sur les bergers de Ruffey sont accompagnées du quolibet suivant :

« Gens de Ruffey,
« Qu'ont vendu leutt curé
« Pou in mouché (morceau)
« De toutié (gâteau). »

(Voir *Vesontio*, pars II, 67, 96, et *Vies des Saints de Franche-Comté*, saint Antide.)

15

Légende des saints Ferréol et Ferjeux.

(*Canton de Besançon.*)

Avant la conquête des Gaules par Jules César, notre pays pratiquait la religion druidique. Après la conquête, les Romains y introduisirent le paganisme, de sorte qu'à cette époque, nos aïeux étaient plongés dans les ténèbres d'une double idolâtrie. La corruption des mœurs romaines vint encore ajouter l'égarement des sens à l'égarement de l'esprit. Quand un peuple arrive à ce degré de perversion, il meurt, ou, par un des effets de sa toute-puissance, Dieu le régénère.

Vers la fin du IIe siècle de notre ère, deux jeunes prêtres étrangers, Ferréol et Ferjeux, envoyés par les évêques de Smyrne et de Lyon, vinrent à Besançon pour y prêcher l'évangile. Vesontio était alors un municipe où le préfet romain Claudius exerçait un pouvoir presque absolu. Les deux apôtres établirent leur chaire et leur autel dans une grotte voisine de Besançon. D'abord ils attirèrent à eux quelques habitants des campagnes qu'ils convertirent à la nouvelle doctrine. Bientôt l'épouse elle-même du gouverneur Claudius est initiée et con-

sent à recevoir le baptême. Claudius apprend cet envahissement du christianisme dans sa propre maison. Il réprouve la conduite de son épouse et se venge par une persécution cruelle. Les saints martyrs sont étendus sur un chevalet; des pointes aiguës sont plantées dans leurs pieds, dans leurs mains, dans leur poitrine, sur leur tête. On leur arrache la langue et voilà que, de leur bouche vide et sanglante, ils parlent encore. Enfin, on leur tranche la tête. Ces choses se passèrent le XVI des calendes de juin de l'an de Jésus-Christ 212. La tradition rapporte encore, et nos pères ont cru, qu'après leur supplice, les deux corps des martyrs se relevèrent; que, prenant dans leurs mains leurs têtes sacrées et lumineuses, ils sortirent lentement de l'amphithéâtre, au milieu du peuple éperdu, et regagnèrent la grotte qui avait été leur sanctuaire, et qui leur servit de sépulcre. Toutes les pierres qu'ils foulèrent dans ce suprême voyage ont conservé jusqu'à nos jours la trace sanglante de leurs pas. Chaque fois que Besançon est menacé de quelque malheur, les corps des deux apôtres martyrs sortent de leur tombe miraculeuse pour venir, un flambeau à la main, parcourir les rues de cette ville, qu'ils protègent toujours.

(Voir CHIFLET, *Vesontio;* — DUNOD, *Histoire de l'Eglise de Besançon;* — *Vie des Saints de Franche-Comté;* — *Les Martyrs de la Séquanie*, par le vicomte CHIFLET, etc.)

16

La Mauve miraculeuse.

(*Canton de Besançon.*)

La sœur de l'illustre évêque saint Grégoire de Tours voyait depuis quatre mois son mari gravement malade, et lentement miné par une fièvre qui résistait à toutes les ressources de l'art. Elle entreprit un pèlerinage au tombeau des saints Ferréol et Ferjeux, pour demander par leur intercession le rétablissement d'une santé qui lui était si chère. En s'agenouillant dans la grotte sacrée, la douleur lui causa une sorte de défaillance; elle se prosterna, les yeux baignés de larmes, sur le pavé du sanctuaire. Ses mains en tombant s'attachèrent à une touffe de mauve fleurie, qui avait été déposée sur le sépulcre des saints apôtres. Dans le trouble dont elle était saisie, elle crut d'abord que c'était un lambeau détaché de son voile, ferma la main, se releva et sortit de la grotte. Quand elle eut reconnu son erreur, elle ne put s'empêcher de regarder cette touffe de mauve comme un remède que la Providence lui indiquait dans l'intérêt du malade. Elle revint auprès de lui avec une joie pleine d'une douce confiance, lui raconta ce qui s'était passé, et lui offrit un breuvage composé avec l'herbe miraculeuse. La foi de son mari égalait la sienne : il en fut récompensé aussitôt en recouvrant le bienfait de la santé.

(Saint Grégoire de Tours raconte lui-même ce fait miraculeux.)

17

Légende de sainte Colombe.

(Canton de Besançon.)

Au commencement du IIIe siècle, vers l'époque où saint Ferréol et saint Ferjeux furent martyrisés à Besançon, vivait avec son père, au hameau de Bregille, une douce et chaste jeune fille du nom de Colombe. Elle avait seize ans et était d'une remarquable beauté. Valérius, le chef romain, en fut épris. Un matin il se présenta devant elle et lui dit : « Je te trouve belle, jeune fille; quitte ton père et sa cabane, et viens dans mon palais, je te donnerai de riches parures et je te comblerai de mille faveurs. » Colombe, qui était sage, demeura insensible à la prière du Romain. Valérius, dédaigné de la jeune chrétienne, jura de se venger. Le lendemain, la pauvre jeune fille fut arrachée à son père et conduite par de grossiers soldats devant le juge romain. Toute défense étant pour elle inutile, elle pleurait en silence et priait avec ferveur. « Nous l'avons destinée au culte de l'amour, dit le juge romain. Qu'on la mène au temple de Vénus, et que là, aux yeux de tous, elle soit dépouillée de ses vêtements. » Mais voilà qu'au moment où on lui arrachait son dernier voile, ses cheveux se déroulent, grandissent tout à coup, et, pour sauver sa pudeur, l'enveloppent jusques aux pieds. Valérius devient alors plus téméraire. Il s'élance vers Colombe et veut porter la main sur ce voile céleste. A l'instant il est frappé de mort. La foule épouvantée s'enfuit, et la vierge chrétienne, après avoir dit adieu à son père, prend le chemin des montagnes, pour y chercher un abri sûr et y vivre dans la solitude, la prière et l'extase.

Non loin de Pontarlier, dans la plaine stérile que baigne le Drugeon, Colombe se choisit un réduit dans le creux d'un rocher. Elle y vécut longtemps. Une main invisible lui apportait chaque nuit le peu de nourriture qui lui était nécessaire. La mort la respectait. Un soir, son ange gardien l'emporta dans le ciel au milieu d'un cortège de vierges et d'esprits purs. La cellule de Colombe a été depuis convertie en un oratoire. On y vint de si loin pour la prier, qu'un village se forma en cet endroit. Il porte encore aujourd'hui le nom de *Sainte-Colombe*.

(Cette légende a été écrite en vers par A. Demesmay.)

18

Légende de saint Antide.

(Canton de Besançon.)

Saint Antide, évêque de Besançon, avait un grand pouvoir sur les

mauvais esprits. Voulant un jour visiter toutes les parties de l'héritage confié à ses soins, il se dirigeait du côté du Doubs pour le traverser, lorsqu'il aperçut un mouvement extraordinaire sur le pont. Caché par un voile divin, il se retira à l'écart afin d'être témoin du spectacle étonnant qu'il avait sous les yeux. Il aperçut alors le chef des démons, élevé sur un siège, la tête couronnée d'un diadème, promenant son sceptre sur une foule d'autres démons prosternés à ses pieds, et demandant compte à chacun des efforts qu'il avait faits pour perdre les âmes des fidèles. Tout à coup un démon, à la face hideuse, tout souillé de poussière, exténué de fatigue, arriva au pied du trône de Satan. Il tenait à la main une pantoufle, qu'il agitait d'un air triomphant. Le prince des démons l'ayant interrogé, il répondit qu'enfin ses efforts avaient triomphé de la résistance du Souverain Pontife, l'avaient fait tomber dans une faute, et que bientôt l'Eglise du Crucifié serait remplie de nouveaux troubles. A cette nouvelle, toute l'assemblée hurla d'une joie furieuse. Saint Antide, effrayé des malheurs qui pouvaient arriver, prend une résolution subite : il appelle les clercs qui se trouvaient derrière lui, les invite à retourner dans sa demeure épiscopale, se recommande à leurs prières, et, se munissant du signe de la croix, il se précipite au milieu de l'assemblée des démons, va droit a celui qui venait de parler et lui dit : « Au nom du Père tout puissant, du » Fils et du Saint-Esprit, auquel toute créature rend hommage, je » t'ordonne de me transporter immédiatement à Rome, te défendant » en même temps de nuire en quoi que ce soit au serviteur de Dieu. » Et ce disant, il montait sur le démon transformé en dragon impétueux. Les montagnes, les vallées, les fleuves disparaissaient sous le vol de l'étrange coursier, qui dépose son cavalier devant l'église de Latran (1). Saint Antide ordonne à sa monture de l'attendre, entre à l'église, où la multitude était déjà rassemblée pour le saint sacrifice, se prosterne dans le sanctuaire, va droit au pape, lui expose le motif de son voyage, lui montre la sandale qu'il avait ravie au démon. Surpris et attéré, le Souverain Pontife verse des larmes, se jette aux genoux de saint Antide; puis, le faisant revêtir des ornements pontificaux, le conjure d'offrir le saint sacrifice et de bénir le saint chrême. Notre saint monta à l'autel, au grand étonnement de la multitude, et ayant, après la cérémonie, entendu la confession du Souverain Pontife, il alla retrouver son coursier rapide et arriva à Besançon le samedi-saint à la sixième heure. Grande fut la joie du clergé, qui ne pouvait s'expliquer son

(1) Comme ils traversaient la mer, le diable lui conseilla perfidement de se signer; mais Antide lui répondit avec autant d'esprit que de prudence : « Tout signé que le diable porte. » La légende nous a conservé les paroles du démon. C'est un distique que l'on peut lire aussi bien par la gauche que par la droite, et dont les lettres, prises à rebours, reproduisent les mêmes mots; invention véritablement diabolique et qui indique assez son auteur :

Signa te, signa, temere me tangis et angis,
Roma tibi subito motibus ibit amor.

absence. Il distribua le saint chrême et solennisa la fête de Pâques avec une grande joie.

Baronius dit que cette légende sent plus la magie que la piété. Cependant elle est rapportée dans les bréviaires des archevêques Ch. de de Neuchatel en 1489, Antoine de Vergy en 1535, et Claude de la Baume en 1578. On la lisait dans de vieux manuscrits conservés à Besançon et dans le légendaire d'été de l'église Saint-Jean. Plusieurs monuments confirmaient aussi les traditions du peuple. On voyait avant la Révolution des peintures très anciennes dans les églises de Saint-Paul, de Saint-Pierre et de Sainte-Madeleine de Besançon, qui représentaient les diverses circonstances de ce voyage merveilleux. Pendant la procession des Rogations, deux chanoines s'arrêtaient sur le pont de Battant en chantant plusieurs versets à l'honneur de saint Antide, et les quatre hommes qui portaient la châsse du saint devaient être pris dans la bannière du quartier Battant, parce que le pont, où s'était opéré le prodige, dépendait de cette bannière.

(Voir *Vie de saint Antide* dans la *Vie des Saints de Franche-Comté*, t. I, p. 94.)

19

Légende de Notre-Dame des Buis.

(*Canton de Besançon.*)

Un soir Amaury seigneur d'Arguel, parcourait les rochers d'alentour comme un homme égaré. Il était dévoré par un souci cruel. Le lendemain il devait recevoir la visite de Frédéric Barberousse, et sa bourse était vide. Trompé par un fatal espoir, il venait de perdre au jeu son dernier écu. Venez à mon secours, s'écriait-il avec rage, puissances du ciel ou de l'enfer; anges ou damnés, apportez-moi de l'or. Tout à coup la forêt s'illumine de lueurs fantastiques et un grand cavalier noir se présente devant lui. Je suis Satan, dit-il, je viens de l'enfer tout chargé d'or pour te secourir. Vois-tu ce trésor? Je te le cède si tu me livres ta fille. — Va-t-en, infâme, répond Amaury; tu voudrais me ravir mon enfant, mon bonheur, ma pure et chaste Blanche... Ah! prends plutôt mon âme! — Ton âme, répond Satan, ne l'ai-je pas déjà? Ce qu'il me faut, c'est ta fille. — Jamais! disait le père. Mais Satan reprenait. Que va-t-on dire de toi, lorsque demain on apprendra que le haut et puissant seigneur d'Arguel n'avait vaillant ni sou ni maille pour fêter l'empereur? Il sut si bien le prendre par l'orgueil qu'enfin Blanche fut promise. Il disparut en criant d'une voix terrible : A minuit, je vous attend dans la caverne de Morre.

Blanche dormait sur sa couche virginale quand son père vint lui dire : Lève-toi, ma fille; hâtons-nous, j'ai besoin de toi; ne crains rien; c'est ton père qui pour la première fois t'ordonne de lui obéir. Blanche se leva tout effrayée. Avant de sortir de sa chambre, elle em-

brassa le portrait de sa mère, morte depuis peu de temps, et, après s'être agenouillée un instant pour prier, elle descendit vers son père qui lui recommanda de garder le silence et de le suivre. Ils marchèrent côte à côte sans rien dire et d'un pas précipité. Comme ils passaient auprès de la chapelle de *Notre-Dame des Buis*, Blanche supplia son père de la laisser entrer un moment dans la chapelle pour y faire une courte prière. — Le temps presse, ma fille, je te donne une minute. Blanche entra dans la chapelle et rejoignit bientôt son père qui l'attendait au dehors. Son voile était baissé; elle semblait avoir pris courage et ils continuèrent leur route sans mot dire. Minuit sonnait lorsqu'ils arrivèrent à l'entrée de la caverne où le démon donnait ce soir-là une fête brillante et où Blanche était attendue. Elle y pénétra sans trembler. Son père, plus pâle qu'un mort, sentait déjà dans son cœur l'aiguillon du remords. Mille cris de joie accueillirent la nouvelle fiancée de Satan. Mais à l'instant où celui-ci s'approche pour lui offrir sa main, elle lève son voile. O terreur! *c'était Notre-Dame des Buis elle-même*. Tous les démons s'enfuient en jetant des cris affreux. Le sire d'Arguel frémissait la face contre terre. — Amaury, lui dit la Vierge d'une voix calme et douce, demande pardon à Dieu de tes fautes et va réveiller Blanche qui est encore à genoux au pied de mon autel. — La caverne mystérieuse où ce drame s'accomplit porte encore aujourd'hui le nom d'*Enfer de Morre*.

(Cette légende, écrite en vers par M. Mercier, en 1865, a mérité une distinction académique.)

20

La fiancée d'Arguel.

(*Canton de Besançon.*)

(Voir *Revue littéraire de la Franche-Comté*, n° du 1er novembre 1863.)

21

La Comète du sire d'Arguel.

(*Canton de Besançon.*)

A une lieue de Besançon, en descendant le cours du Doubs, on aperçoit à gauche, au-dessus de Beurre, les dentelures de la montagne d'Arguel parmi lesquelles se montrent encore quelques débris d'un château féodal. C'est là, dit-on, que plus d'un sire d'Arguel recéla le fruit de ses brigandages. Ces seigneurs avaient dans leurs armoiries une comète d'or, qui a probablement donné lieu au récit suivant :

Jacques d'Arguel, l'un des derniers possesseurs de la demeure féodale de ce nom, se rendit particulièrement célèbre par sa puissance et par la haine qu'il portait à ses voisins les citoyens de la cité libre et

impériale de Besançon. Il rançonnait de la manière la plus cruelle ceux des marchands de cette ville que leurs affaires forçaient à passer au pied de son château. A force de déprédations, il était venu à bout d'augmenter considérablement le trésor que lui avaient laissé ses ancêtres. Il appelait cela *allonger la queue de la comète d'Arguel*. Enfin on résolut à Besançon de châtier ce brigand d'une manière exemplaire. En 1336, les citoyens et leur vicomte Jean de Châlon, ayant déclaré la guerre à Eudes, duc de Bourgogne, et à tous ceux des seigneurs de la province qui avaient refusé d'embrasser leur parti, attaquèrent d'abord le château d'Arguel, et, malgré la force de cette place et la vive résistance de ceux qui la défendaient, ils parvinrent à s'en emparer. Mais le sire d'Arguel et surtout sa précieuse comète, sur laquelle les assiégeants avaient compté pour se payer des frais de la guerre, leur échappèrent. Dans leur dépit, les vainqueurs brûlèrent la forteresse. Quelques mois après, ils expièrent ce succès à la funeste journée de la Malecombe, où ils se firent massacrer au nombre de mille, pour empêcher l'ennemi de s'introduire dans leur cité. Depuis ce temps-là, bien des recherches furent faites pour découvrir la comète de Jacques d'Arguel; mais jusqu'ici elles ont été à peu près inutiles. La dernière, qui a eu lieu au commencement du XVIIIe siècle, avait pour auteur un paysan du village de Pugey. Cet homme, qui passait pour hardi, s'était fait accompagner de deux de ses amis et avait choisi pour exécuter son dessein, la nuit de Noël. Il arriva au milieu des ruines du château, juste au moment où le diacre chantait à l'église la généalogie de Notre-Seigneur, Ses compagnons eurent peur et l'abandonnèrent. Mais lui, sans se laisser décourager par cette défection et soutenu par l'espoir de s'enrichir s'il découvrait la comète, pénétra dans le souterrain et se dirigea vers une petite lueur qui lui apparaissait dans le lointain. Arrivé devant une porte de fer, il y frappa trois coups. La porte lui fut ouverte par un page richement vêtu. Il entra d'abord dans un vestibule, puis dans une grande salle, où une quantité de cavaliers et de dames se réjouissaient et faisaient bonne chère. Comme notre homme était là debout et les regardait, le président du banquet, qui était Jacques d'Arguel lui-même, lui fit signe de s'asseoir au bout de la table, où on lui servit à boire et à manger. A la fin du repas, quand les cavaliers et les dames quittèrent la table pour le bal, le page qui avait reçu le villageois le conduisit dans une salle brillante où se trouvait la fameuse comète. Cette prétendue comète avait deux escarboucles en guise d'yeux; des rayons de diamants formaient sa chevelure, et sa queue se composait de toutes sortes de pierreries. Le paysan était ébloui. Cependant le page puisa avec ses mains dans la gueule de la comète, aussi étincelante qu'une fournaise, et en retira, à plusieurs reprises, plus de mille pièces d'or, qu'il étala devant son compagnon en lui faisant signe de remplir ses poches. Quand le paysan eut obéi, le page le conduisit dans la salle à manger, et le pauvre homme faillit mourir d'effroi en voyant des esprits si brillants et si fiers qu'il avait quittés dans la joie, chargés de chaînes

rouges, se débattre dans un fleuve de feu et de poix bouillante. — Arrivé à la porte du château plus mort que vif, ce fut à peine s'il entendit la recommandation du page, qui, tout en l'invitant à profiter de ce qu'il avait vu, ajoutait que, s'il tenait à ne point abréger son existence, il se gardât bien de révéler quoi que ce fût de ce qui venait de se passer devant lui. Le paysan s'en retourna encore tout tremblant dans son logis, et emporta son or, qui lui servit à acheter de beaux champs et de bonnes vignes, que ses héritiers possèdent encore aujourd'hui. Pendant bien des années, notre homme conserva le secret qui lui avait été si expressément recommandé; mais en devenant vieux, il se mit à causer de choses et d'autres, si bien qu'un soir, se trouvant à table avec ses amis, il lui arriva de raconter ce qu'on vient de lire; et au moment même où il achevait son récit, la mort le frappa subitement à la grande surprise de ceux qui l'écoutaient.

(Voir *Album franc-comtois*, page 65.)

22

Légende du Trou-au-Loup.

(*Canton de Besançon.*)

Le village de Saône est situé à la lisière d'un vaste marais qu'avoisine une ancienne voie romaine. Un château féodal s'élevait autrefois en ce lieu, et l'on raconte que Jeanne, la fille du châtelain, aimait le beau chevalier Raoul de Besançon. Chaque jour les deux amants renouvelaient sous les ombrages des vieux maronniers du château leurs doux serments d'amour. Un soir que le ciel était bien sombre et que les arbres se courbaient sous l'effort de la tempête, le jeune homme voulut retourner à la ville. Jeanne, appréhendant quelque malheur, essaya, mais en vain, de le retenir. Raoul la pressa tendrement une dernière fois sur son cœur et s'élança gaîment sur son cheval de bataille qui disparut bientôt dans l'obscurité. Comme il traversait la plaine, des milliers de feux follets apparaissent et dansent de tous côtés. Le cheval poursuit ces trompeuses lueurs; il arrive au-dessus des rochers du Trou-au-Loup qui couvrent d'immenses abîmes, où cheval et cavalier furent précipités et disparurent à jamais. On ajoute que Jeanne renonça au monde et entra dans une communauté religieuse de Besançon, où elle mourut en odeur de sainteté.

(Récit de M. H. Emonin.)

23

Ugald de Montfaucon.

(*Canton de Besançon.*)

Montfaucon est une des localités les plus célèbres du département

du Doubs. Son château, qui domine le vallon de Chalezeule, était le centre d'une vaste baronnie, qui comprenait 120 villages et plus de 80 fiefs. La maison de Montfaucon a subsisté plus de trois siècles et demi de mâle en mâle. Elle tenait le premier rang dans la province après celle des souverains de Bourgogne. Comme la maison de Rougemont, elle a donné trois archevêques à l'église de Besançon, et elle compte parmi ses membres un régent au royaume de Chypre et deux connétables à celui de Jérusalem. Le 8 août 1479, Louis XI s'empara du château de Montfaucon et le démantela. Ses ruines sont encore majestueuses aujourd'hui, vues de la plaine de Thise ou des hauteurs du Signal. Sur le canevas de l'histoire, l'imagination populaire a brodé plus d'une légende. Voici celle d'Ugald, qui a été chantée par Dusillet.

Issu du sang des rois, Ugald de Montfaucon était puissamment riche. Une chose toutefois manquait à son bonheur : il était horriblement laid et ne pouvait se faire aimer d'aucune femme. Sur ce point, qui le chagrinait fort, il alla consulter un sorcier dont la résidence habituelle était le Trou-au-Loup, caverne au voisinage de Montfaucon. Le sorcier ne put rien à son cas.

Le désespoir au cœur, Ugald prend la résolution d'en finir avec la vie. Il court à toutes jambes pour se précipiter dans la rivière. Au moment où il allait s'élancer dans le gouffre, un loup-garou se présente à lui, dressé sur ses pieds de derrière. « Arrête, lui dit le monstre, je connais la cause de ta détresse; je peux te donner un talisman à l'aide duquel tu te feras aimer à la folie de toutes celles que tu convoiteras. Fille ou femme, bergère ou princesse, il te suffira pour la subjuguer de lui jeter sur l'épaule ce collier enchanté. Mais je mets à ce présent une condition. » — « J'y souscris, répond Ugald, dussé-je au besoin me donner au diable. » — « Le pacte est conclu, » répondit Satan; car c'était Satan lui-même qui, en laissant aux mains d'Ugald le collier ensorcelé, s'évanouit comme une ombre.

Pendant vingt ans, l'infâme Ugald usa et abusa de son collier. Le nombre des femmes qu'il perdit s'était accru prodigieusement. Un soir, une innocente jeune fille de Chalèze était par lui poursuivie sur le rivage du Doubs. Au moment où il comptait lui jeter son collier sur l'épaule, la jeune fille se précipita dans le fleuve en invoquant Marie, sa divine patronne. Au même instant un loup-garou, dressé sur ses pieds de derrière, se présente à Ugald. « Arrête, lui dit le monstre; il est l'heure d'accomplir la condition de notre pacte. Le temps était à toi; à moi maintenant l'éternité! »

24

Thierry l'excommunié.

(Canton de Besançon.)

Thierry III, surnommé le Grand Baron de Montfaucon et plus connu

encore sous ce nom populaire *Thierry l'excommunié*, vivait à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe. Il avait épousé la pieuse Alix de Ferrette, à laquelle il causa une profonde douleur, ayant encouru l'excommunication du prince-abbé de Lure. Dès lors il sembla maudit. Il n'engendra que des filles et un fils qu'il vit mourir sous ses yeux sans postérité. Il y a moins de cinquante ans que les vieilles gens de Montfaucon racontaient encore que le Grand Baron, ou Thierry l'excommunié, revenait dans les ruines du manoir par les nuits d'orage. Une vieille, qui l'avait vu bien des fois, disait qu'il était blanc comme un suaire et toujours enveloppé d'une robe rouge qui semblait le brûler. « Je le voyais, ajoutait cette vieille, qui allait boire et se laver à la fontaine qui est sous le château ; mais le malheureux n'éprouvait aucun soulagement, et, seulement quand on lui promettait des prières, il s'arrêtait un peu de pleurer et vous remerciait d'une voix à fendre le cœur. Je me rappelle qu'une nuit il allait répétant avec des sanglots : Je suis le Grand Baron! je suis le Grand Baron ! Puis il eut un éclat de rire affreux et montra les ruines en criant : Ruine, le grand Montfaucon! Ah! ah! ah! ruines, le Grand Baron!

Depuis trente ans, on ne voit plus revenir le Grand Baron dans les ruines du manoir; on ne l'entend plus pleurer durant les nuits d'orage, et demander des prières aux vivants. On croit que sainte Ferrette, sa femme, aura été assez heureuse pour obtenir en sa faveur la miséricorde du ciel. Amen!

(Voir l'article du vicomte CHIFLET sur les Ruines de Montfaucon, dans *Besançon et la vallée du Doubs.*)

25

Légende de saint Lin.

(*Canton de Besançon.*)

Saint Lin, évêque de Besançon, succéda à Pierre qui succéda au Christ. Saint Lin étant venu à Besançon, monta un jour au sommet du mont Cœlius (aujourd'hui la citadelle) au moment où l'encens fumait au pied des colonnes des Dieux. Il implore un prodige afin de dessiller les yeux du peuple idolâtre. Soudain la foudre lui répond, l'idole brisée roule aux pieds de l'apôtre. Frappés de terreur, les soldats, les assistants s'enfuient, de nombreuses conversions s'opèrent et l'Arbre de la Croix s'implante pour toujours dans le roc du mont Cœlius.

(Voir CHIFLET, *Vesontio*, part. II, p. 9 et suiv.)

26

Le bras de saint Etienne.

(*Canton de Besançon.*)

Sous l'épiscopat de saint Prothade, évêque de Besançon (613 à 624),

l'os du bras de saint Etienne, premier martyr, que l'évêque Célidoine avait obtenu vers l'an 446 de la munificence de l'empereur Théodose, fut miraculeusement conservé. Cette relique, entourée d'or et de pierres précieuses, tenta la cupidité des voleurs, qui s'introduisirent la nuit dans l'église élevée sur la fin du IVe siècle en l'honneur de saint Etienne sur le mont Cœlius et enlevèrent les reliques vénérées. Arrivés près de la porte Malpas, ils détachèrent du reliquaire l'or et les pierreries, et jetèrent l'ossement sacré dans le tournant de la rivière du Doubs, appelé depuis *le gouffre de saint Etienne*. Le matin, des pêcheurs ayant aperçu dans cet endroit une lumière extraordinaire, s'approchèrent et découvrirent avec un religieux étonnement la relique que les eaux entouraient comme d'un mur. Ils en donnèrent aussitôt avis à l'évêque Prothade, qui accourut, à la tête de la population, pour être témoin du prodige. La relique fut rapportée processionnellement à la cathédrale, où elle devint l'objet d'un culte plus populaire et plus éclatant encore qu'auparavant.

27

Légende de saint Gallemant.

(*Canton de Besançon.*)

Saint Gallemant appartient à notre province, non par sa naissance, mais par ses œuvres et surtout par sa mort. C'est en effet Jacques Gallemant, premier directeur des Carmélites de France, qui établit des monastères de l'ordre du Carmel à Dole, à Salins et à Besançon. Les savants agiographes des saints de Franche-Comté ne font pas mention de saint Gallemant dans leur bel ouvrage en quatre volumes. Ce fut pourtant à Besançon, dit la légende, que Jacques Gallemant passa les trois dernières années de sa vie et qu'il mourut en 1630. Sa mort fut accompagnée de circonstances merveilleuses, capables de toucher les cœurs les plus endurcis.

Gallemant habitait depuis quelque temps la ville de Dole; il avait atteint la 68e année de sa vie, lorsque Dieu, dans un langage inconnu au monde, lui enjoignit de se rendre au plus tôt à Besançon, pour s'y disposer au grand jour de l'éternité. Le vénérable vieillard se mit aussitôt en devoir d'obéir. Le père Placide Bailly, religieux bénédictin du couvent de Besançon, fut chargé de l'assister dans son voyage. Le saint vieillard était tellement affaibli qu'il ne put soutenir les secousses de la voiture, sans penser plusieurs fois à s'évanouir. Enfin, parvenu au terme de son voyage, il mit pied à terre et se retira dans le monastère des Carmélites de Besançon, où il mourut la veille de Noël 1630.

Comme il rendait le dernier soupir, on vit disparaître un phénomène qui se faisait remarquer depuis un an au-dessus de sa chambre et sur l'église du monastère, à certaines heures du jour et de la nuit. C'était une espèce d'étoile moins élevée que les autres astres. Son mou-

vement régulier s'effectuait de l'occident à l'orient, depuis la chambre du saint vieillard jusqu'au lieu où il fut inhumé dans l'église. Il fut constaté que ce phénomène avait subi toutes les phases de la maladie de Gallemant. Lorsque le vertueux prêtre éprouvait du mieux dans sa santé, l'astre mystérieux brillait d'un plus vif éclat; lorsque le malade allait moin bien, l'étoile pâlissait; enfin elle disparut sans retour au moment où le saint expira. Toutes les circonstances de ce prodige furent relatées dans un-procès-verbal signé de 15 religieuses.

Le père Placide, qui avait fermé les yeux de Gallemant, et quelques autres prêtres avec lui, lavèrent le corps vénérable du défunt, selon l'ancienne coutume de l'Eglise. Ils mêlèrent souvent leurs larmes aux eaux lustrales pendant cette pieuse cérémonie. Le corps fut ensuite revêtu de tous les habits d'honneur qui ornent les prêtres et placé dans une bière, le visage découvert

Il y avait alors à Besançon une jeune fille d'une éminente vertu, et qui professait une grande admiration pour la sainteté du vénérable défunt. Etant venue voir ce saint prêtre pendant qu'il était exposé sur son lit funèbre, elle s'agenouilla auprès de lui, et, par un mouvement d'enthousiasme religieux, elle s'approchait pour baiser son auguste visage, lorsque tout à coup une angélique rougeur se répandit sur toute la figure de Gallemant mort depuis 34 heures. La jeune fille recule effrayée. On appelle au plus tôt un médecin pour avoir l'explication de ce phénomène. M. Plantamour, docteur en médecine, homme jouissant d'une grande réputation de science dans sa profession, déclara que cet événement était surnaturel.

Par ce miracle évident, Dieu voulait apprendre à la jeune fille qu'il fallait se contenter de baiser les pieds des saints.

Gallemant fut inhumé dans un caveau de l'église du monastère, du côté du maître-autel. On raconte qu'un des hommes chargés de descendre la bière dans le caveau et de le fermer, voyant ses compagnons couper furtivement quelques cheveux au défunt, pour les conserver comme de précieuses reliques, les imita, sans toutefois partager la vénération qui les animait. Rentré chez lui, il voulut examiner, par un sentiment de curiosité, les cheveux qu'il avait soigneusement enfermés dans son mouchoir, après y avoir fait un nœud, afin qu'il ne pût se déplier. Surprise étrange! toutes ses recherches sont inutiles, il ne retrouva plus rien dans son mouchoir si soigneusement fermé. Il en est tellement frappé, qu'il s'écrie avec un accent plein de conviction : Gallemant était vraiment un saint!

(Voir l'*Homme de Dieu* ou *Vie de Jacques Gallemant*, par M. l'abbé TROU.)

28

Notre-Dame des Jacobins.

(*Canton de Besançon.*)

Dans une des chapelles latérales de l'église Saint-Jean, à Besançon, on voit une image miraculeuse de la Vierge, au sujet de laquelle la tradition rapporte ce qui suit :

Claude Ménestrier, antiquaire et numismate franc-comtois, étant devenu bibliothécaire du cardinal F. Barberini, fut chargé par ce prélat de faire des voyages en France, dans les Pays-Bas et en Espagne, pour y recueillir des antiquités et des objets d'art. Comme il retournait à Rome par mer, en 1632, il fut assailli, à une petite distance de Marseille, par une tempête qui mit en danger de périr le vaisseau qu'il montait. Le patron déclare que le seul moyen d'éviter le naufrage était de jeter à la mer tous les effets des passagers. Les tableaux et autres objets précieux de Ménestrier subirent le sort commun. Une image de la sainte Vierge fut seule préservée. De retour à Rome, Ménestrier l'envoya à Besançon pour y être conservée en souvenir du danger auquel il venait d'échapper. Placée d'abord dans l'église des Jacobins, elle fut ensuite transférée à la cathédrale où ce tableau de la chapelle de la Vierge est encore désigné sous le nom de *Notre-Dame des Jacobins.*

(Alex. GUENARD, *Besançon,* p. 63.)

29

La chapelle de Saint-Fort à Morre.

(*Canton de Besançon.*)

Le village de Morre n'a pas toujours été où il est actuellement, ou bien il avait plus d'étendue. Dans le canton de vigne appelé Saint-Fort, au nord-est du village, on trouve des ruines qui indiquent qu'il y a eu des habitations dans cet emplacement. La tradition rapporte qu'il existait sur ce point une chapelle dédiée à saint Fort, patron de la paroisse. On venait autrefois de loin invoquer la protection de saint Fort dans les circonstances difficiles. On raconte qu'un jeune homme de Mamirolle fréquentait depuis quelque temps une maison où il y avait une jeune fille assez jolie, mais fort légère. Le père de la jeune fille, qui était violent de caractère, dit un jour au jeune homme : Tes visites ont compromis ma fille; tu vas l'épouser, sinon je te tue. Le jeune homme demanda vingt-quatre heures de réflexion et vint consulter son père, qui lui dit d'un ton plus menaçant encore : Si tu épouses cette fille, je te renie pour mon fils et je te maudis... Dans cette pénible occurrence

ne sachant à quel saint se vouer, il court comme un insensé par monts et par vaux. Il arrive par hasard devant la chapelle de Saint-Fort; il se jette à genoux sur le seuil et prie le saint de tout son cœur. Bientôt il se sent armé d'une résolution inébranlable. Il fait vœu de renoncer au monde et va s'enfermer dans un couvent de pénitents noirs, où il donna l'exemple d'une vie édifiante et où il mourut en odeur de sainteté.

30

Les bonnes Fées de la roche de Palente.

(*Canton de Besançon.*)

(Voir cette légende déjà publiée dans la *Revue littéraire de Franche-Comté*, 3e année, p. 69.)

Près de Ville-du-Pont (Doubs), on aperçoit dans un rocher des bords du Doubs la porte cintrée d'une caverne. C'est là aussi, dit-on, que les fées bienfaisantes viennent, comme à leur four banal, faire cuire leurs gâteaux.
(MONNIER, *Traditions*, p. 402.)

31

Légende de Jacquemard.

(*Canton de Besançon.*)

En 1575, vivait à Besançon un pauvre vigneron nommé Jacquemard, qui remplissait les fonctions de bedeau dans l'église de Sainte-Madeleine. En cette même année, le territoire de Besançon fut envahi et ravagé par les huguenots venus de Montbéliard, de Neuchâtel et autres lieux. Dans cette grave conjoncture, le vieux Jacquemard s'était imposé la rude tâche de faire le guet nuit et jour au-dessus du clocher. Toutes les fois que les huguenots tentaient de pénétrer dans la ville, il sonnait le tocsin et aussitôt les habitants prenaient les armes et repoussaient l'ennemi aussi loin que possible. Cependant, le 21 juin 1575, à dix heures du soir environ, les huguenots réussirent à pénétrer dans la ville par la tour de la Pelotte et par la porte Battant. Déjà ils pillaient les maisons, lorsque Jacquemard, veillant au-dessus de sa tour, sonna l'alarme. Les habitants accoururent aussitôt, arrêtèrent les huguenots et les défirent complètement. Le salut de la ville fut attribué au dévouement de Jacquemard. En mémoire de cette belle action, ses concitoyens placèrent sur l'une des tours de l'église Sainte-Madeleine, pour sonner les heures, une grotesque statue de fer qu'ils appelèrent de son nom et qui attire encore aujourd'hui les regards curieux des passants.

(Voir *Jacquemard de la Madeleine*, par l'abbé GUIBARD; — Charles NODIER, *Nouvelles, les Marionnettes.*)

32

Légende de Barbizier.

(*Canton de Besançon.*)

Barbizier, le héros principal de la crèche de Besançon, n'est-il qu'une figure morale, ou bien a-t-il existé réellement un *Boussebot*, ou bourgeois de Battant, porteur de ce nom populaire? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existait autrefois, et qu'il existe peut-être encore aujourd'hui à Besançon, plusieurs familles de Barbizier. Ce qui est non moins certain, c'est qu'une foule de bonnes gens croient sincèrement dans Besançon à l'existence perpétuelle du vigneron patriote qui conduit chaque année à la crèche le peuple, le clergé, les grands, et qui se charge d'exprimer au Dieu nouveau-né les doléances de la province. Depuis plus de 200 ans, cet immortel Barbizier est le critique le plus jovial et en même temps le plus sévère des mauvaises doctrines et des mauvaises mœurs. Sa verve ne vieillit pas; elle est aussi féconde que jamais. Ses marionnettes, prêtres, religieuses, magistrats, ramenés chaque hiver aux pieds du Sauveur, représentent encore maintenant avec tant de naïveté et de charme les costumes et le langage de toutes les classes de la société, que l'imagination du peuple s'est complu à considérer Barbizier comme un personnage mystérieux et invisible dont la mission est d'accomplir à Besançon une œuvre à laquelle il ne peut faillir. Aussi se souvient-on quel fut le désappointement des gens quand un jour de 1864, au commencement de novembre, on trouva près de l'église Saint-Paul, une tombe sur laquelle on lisait le nom de Barbizier. Tout le monde courait et voulait s'assurer si réellement Barbizier avait pu mourir et si cette tombe était vraiment la sienne. Le peuple ne revint de son émoi que quand il fut bien convaincu que cette tombe n'était que celle d'une femme *née Barbizier*. — Ce n'est pas non plus la tombe de Natoure, observait à cette occasion un brave homme de la rue Saint-Paul, qui croyait probablement à l'existence perpétuelle de Natoure, comme à celle de Barbizier.

(Voir Charles NODIER. *Nouvelles, les Marionnettes.*)

33

Légende de la place Labourey.

(*Canton de Besançon.*)

Depuis un temps immémorial, le marché se tient, à Besançon, sur la place Labourey, qui, avant 1618, s'appelait place du Vieux-Marché. Le sol qu'occupe l'édifice des halles était alors l'emplacement de plusieurs maisons particulières. L'une de ces maisons appartenait à un

nommé Labourey, assassin célèbre dont la triste popularité n'a été dépassée de nos jours que par celle des Tropmann et des Dumolard. Ce malfaiteur, dont la justice parvint enfin à découvrir les forfaits, fut exécuté devant sa maison le 18 mai 1618. Cette maison fut ensuite rasée, et, depuis cette époque, la place du Vieux-Marché a perdu son ancien nom et retenu celui de place Labourey. Suivant la tradition, Labourey aurait été un pâtissier renommé dans son état et dont les pâtés étaient très recherchés. Pour les rendre plus succulents, il y faisait entrer, dit-on, de la chair hachée de petits enfants qu'il égorgeait après les avoir adroitement attirés chez lui. Un hasard tragique fit découvrir le secret de ce scélérat : un petit doigt d'enfant fut un jour trouvé dans ses pâtés. Ce fait extraordinaire fut révélé à la justice. Une perquisition domiciliaire s'ensuivit et l'on trouva chez le pâtissier les os de plusieurs cadavres d'enfants et le corps non encore entièrement haché de sa dernière victime. Ne pouvant nier l'évidence, Labourey avoua ses crimes. Il fut condamné à mort et exécuté sur le lieu même de ses forfaits; sa maison fut rasée, puis la place qu'elle occupait fut *labourée* et semée de sel.

(Voir, pour la vérité des faits, le récit publié au tome II des *Mémoires inédits*, pages 47 et suiv.)

34

La Combe de l'Homme-Mort.

(*Canton de Besançon.*)

Non loin de Besançon, presque au centre de la forêt de Chailluz, il existe, entre autres lieux mal famés, une vallée sans issue qui s'appelait autrefois *la Combe de l'Ermite* et qui se nomme aujourd'hui *la Combe de l'Homme-Mort*.

Voici ce que les bucherons de la forêt racontent entre eux, quoique diversement, chaque fois qu'ils exploitent la partie du grand bois de Chailluz qui porte cette lugubre dénomination :

Il y a quatre cents ans et plus, un serviteur de Dieu avait quitté le monde pour s'enfoncer dans la solitude et y méditer plus profondément sur ses fins dernières. C'est dans cette combe qu'il avait établi sa retraite. Il y vivait de peu de choses, comme les anachorètes des premiers temps. Peut-être même les anges du ciel venaient-ils quelquefois lui apporter ce qui était nécessaire à sa subsistance; car il ne demandait point l'aumône et ne recevait rien des personnes qui venaient fréquemment le visiter. On ne tarda pas à supposer dans le pays que cet ermite avait un trésor considérable dans lequel il puisait pour se procurer de quoi vivre. Il n'en fallut pas davantage pour tenter la cupidité d'un méchant nommé Colbus, qui vendit son âme au diable, et qui vint une nuit égorger le saint ermite pour lui ravir sa bourse. Or, cette bourse ne contenait que des médailles de cuivre qui ne firent pas

le compte du brigand. Toutefois le diable le dédommagea de cette déconvenue pendant les cinquante années de bonheur qui avaient été stipulées comme prix de l'âme de l'assassin.

Pendant cinquante ans, Colbus jouit en effet de la plus complète prospérité. On ne parlait dans toute la province que de ce libertin devenu grand seigneur, dont toute femme était éprise et tout mari jaloux. Dans son emportement vers les plaisirs, il ne pouvait se fixer nulle part. Il voyageait constamment, promenant de lieux en lieux sa fortune et ses débauches.

Un soir, au bout des cinquante années marquées par le pacte infernal, dont le seigneur Colbus ne se souvenait plus, mais que le diable n'oubliait pas, il faisait un orage affreux. Un voyageur égaré, vêtu comme un noble chevalier, entre dans une cabane de coupeurs qui se trouvait établie au fond même de *la Combe de l'Ermite*. Il raconta aux gens de la chaumière que son damné de cheval, épouvanté par le tonnerre et les éclairs, ou emporté par le diable, l'a égaré durant trois heures, de forêts en forêts, de ravins en ravins, jusqu'à ce qu'il ait pris le parti de se jeter dans ce précipice, ou cheval et cavalier pouvaient trouver la mort. Le cheval seul avait péri dans la chute, sous le corps du cavalier.

— Vous l'avez échappé belle, seigneur, dit en riant un petit homme qui était entré presque en même temps que lui dans la cabane pour s'y abriter de la pluie. On se chauffe. On raconte quelques histoires d'autrefois au coin du feu. Le petit homme invita la bûcheronne à raconter celle de l'*ermite*. Cette histoire glaça d'effroi le voyageur, qui n'était autre que l'assassin Colbus lui-même, et elle fit rire le petit homme, qui n'était autre que le diable en personne. Celui-ci qui guettait sa proie, ayant vu pâlir Colbus au récit de la bûcheronne, lui dit d'un ton narquois : — On croirait, seigneur, que cette histoire vous ait fait peur. — Non pas, reprit Colbus, qui, observant que la pluie s'était écoulée, voulut s'en aller sur le champ. On voyait que la rencontre de ce petit homme lui avait fort déplu, et il fut impossible de le retenir malgré l'heure avancée. Le petit homme laissa Colbus s'éloigner; mais à son tour il prit bientôt congé des gens de la chaumière, en leur disant : Je connais le pays; je vais suivre ce galant homme dans sa route, de crainte qu'il ne s'égare.

Quand ces deux étranges personnages furent partis, le bûcheron et la bûcheronne se regardèrent longtemps sans mot dire. Ils avaient la même pensée et n'osaient se la communiquer. Cependant l'un et l'autre avaient deviné juste. On ne se coucha pas cette nuit-là sans avoir purifié la cabane par des prières et des fumigations de bois consacré et d'eau bénite.

Le lendemain matin, les coupeurs trouvèrent dans la combe, à cent pas de la cabane, le cadavre de Colbus tout lacéré, tout déformé par les convulsions de l'agonie, tout rapetissé, tout racorni par l'action d'un feu céleste ou infernal, enfin presque méconnaissable. Quand on voulut le soulever pour le transporter au cimetière, il tomba en pous-

sière de soufre, et une flamme voletant tout autour arda quiconque ne se tint à notable distance.

C'est depuis ce temps, dit-on, que *la Combe de l'Ermite*, au bois de Chailluz, s'est appelée *la Combe de l'Homme-Mort*.

Sur le thème de cette légende, Ch. Nodier a écrit un de ses plus jolis contes. On lui reproche d'avoir placé la scène de son récit entre Bergerac et Périgueux plutôt qu'à *la Combe de l'Homme-Mort*, dans la forêt de Chailluz, où il avait, disait-il, recueilli dans sa jeunesse la donnée de cette histoire populaire. Qu'importe d'ailleurs qu'entre Bergerac et Périgueux il existe un lieudit semblable et une tradition analogue. Les légendes sont des fleurs sauvages dont la graine se répand souvent dans plusieurs contrées différentes par l'effet d'une loi encore inconnue de l'esprit humain.

35

Le père Césaire et la légende du saint patron.

(*Canton de Besançon.*)

Il est toujours bon, croyez-moi, d'avoir pour patron un grand saint du ciel qui vous protège pendant cette vie et vous assiste au redoutable passage de la vie du temps à celle de l'éternité.

Césaire Bergerot est né à Besançon vers le milieu du XVIIIe siècle. Il était neveu du père Elisée, célèbre prédicateur dont il a édité les sermons en y joignant une préface. Ainsi que son oncle Elisée, Césaire Bergerot était entré jeune encore au couvent des Carmes déchaussés de Besançon. C'était néanmoins un homme du monde. Un jour, en costume de gentilhomme, il était venu dîner avec dom Grappin chez M. de Saint-Simon, alors gouverneur de Franche-Comté. A l'issue du repas, Césaire proposa une promenade à dom Grappin, qui ne put accepter. Il se quittèrent à l'extrémité de la rue Saint-Vincent et Césaire s'achemina seul jusqu'à la porte Notre-Dame, où il prit le chemin du rempart qui fait le tour de la ville. Arrivé à la porte du Saint-Esprit, il trouva une sentinelle sous les armes. Césaire, qui était en bas de soie et qui portait culotte, avait dans son gousset une montre dont la clé pendait au dehors. La sentinelle lui demanda l'heure. Césaire tira sa montre et la fit voir à la sentinelle, qui la lui arracha brusquement des mains. Etonné d'une telle audace, Césaire redemande sa montre. « Je vous la rendrai, dit la sentinelle, si vous me comptez cent écus. » Césaire insiste et menace de porter plainte. « Si vous portez plainte, dit la sentinelle, je vous accuserai de me l'avoir donnée en me faisant d'infâmes propositions. » Césaire vint immédiatement raconter le fait à M. de Saint-Simon, chez lequel il avait dîné. On relève la sentinelle sur-le-champ; on la conduit au poste Saint-Pierre pour l'interroger. L'accusé allègue pour sa justification que la montre lui a été donnée par le religieux et qu'elle est le prix de com-

plaisances honteuses. Comme, en l'absence de tout témoin, il n'existait d'autres éléments que les antécédents de l'accusé et ceux du plaignant, le caractère parfaitement respectable de celui-ci et l'honneur d'une vie sans tache ne permirent pas aux juges d'hésiter entre les deux, et le soldat, dont les moyens de défense consistaient à s'accuser lui-même d'une turpitude, fut condamné. Dom Grappin, racontant ce fait à ses contemporains de notre siècle, ne manquait jamais de rendre le plus complet témoignage à l'innocence de Césaire. Mais le vent de l'opinion soufflait si fort en ce temps là contre tout ce qui appartenait à la vie monastique, que Césaire devint en butte à toutes sortes d'avanies de la part de la jeunesse et fut contraint de s'expatrier. La révolution de 89 commençait. Césaire gagna l'Italie et se réfugia à Naples, dans un couvent de carmes déchaussés semblable à celui dont il avait fait partie à Besançon. Il y avait le titre de chapelain de l'ambassade française. Là, il prêcha en français devant une assemblée de 4,000 personnes, dont aucun n'entendait cette langue. Mais l'éloquence de Césaire était si entraînante, dit l'abbé Galliani, que non-seulement il se faisait comprendre, mais encore applaudir.

Un jour entre autres il prêchait, mais cette fois en italien, pour le rétablissement d'un couvent et d'une église qui menaçaient de tomber en ruines. S'inspirant d'un souvenir du pays natal, il raconta la légende suivante, qu'il avait apprise dans son jeune âge au couvent des Carmes déchaussés de Besançon :

« Un pauvre pécheur venait de mourir. Son âme parut devant Dieu et fut obligée de rendre compte de ses actions. Le bien et le mal furent jetés dans les bassins d'une balance pour éprouver lequel des deux était le plus pesant. Le bassin qui renfermait le bien se trouva être beaucoup plus léger et monta tout à coup. L'âme du pécheur fut donc condamnée aux régions infernales, conduite par les anges à l'abîme sans fond et livrée entre les mains des diables, qui la précipitèrent dans les flammes. Déjà l'élément dévorateur avait saisi ses pieds et ses jambes, ses entrailles et sa poitrine ; sa tête seule s'élevait encore au-dessus des vagues de feu, lorsqu'il s'écria · O mon saint patron! abaissez vos regards sur moi; prenez pitié de ma pauvre âme. Jetez bien vite dans le bassin où sont mes bonnes actions toute la chaux et les pierres que j'ai données pour réparer le porche du couvent des Carmes de Besançon. Le saint patron exauça aussitôt sa prière. Il ramassa toute la chaux et les pierres, les jeta dans le bassin du bien, qui emporta celui du mal, et l'âme du pécheur s'élança à l'instant même dans le paradis. »

Cette légende toucha tellement le cœur des auditeurs, que l'argent abonda de tous côtés, et que le couvent et l'église furent restaurés avec magnificence.

Je n'ajouterai rien à ce récit, sinon que, parmi les personnes qui composaient ce jour-là l'auditoire du père Césaire, se trouvait par hasard un jeune homme qui se nommait Bonaparte, et qui devint

l'empereur Napoléon Ier. Le fait est raconté tout au long, ainsi que la légende, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*.

36

Légende de Rosemont.

(*Canton de Besançon.*)

En 1291, Eudes de Rougemont était prince-archevêque de Besançon. Ce prélat, dur et hautain, cherchait par tous les moyens à vexer et à humilier les citoyens de la ville libre de l'empire. Afin de les tenir en bride et pour se prémunir contre leurs attaques, il résolut de se bâtir un château très fortifié sur une montagne aride, située à peu de distance de la ville, du côté du sud. Mais les ouvriers qu'il employa d'abord pour faire l'ouvrage ne l'avançaient guère, car, ce qu'ils construisaient pendant le jour, les citoyens le démolissaient durant la nuit. L'archevêqne, voyant qu'il perdait son temps et son argent, en se servant d'ouvriers faits de chair et d'os, appela, dit-on, à lui l'esprit infernal qui avait autrefois élevé le pont de pierre de la ville, et le força de bâtir dans une seule nuit la forteresse, objet de son ambitieuse convoitise. Rien n'égala la joie de ce prince mitré, quand il vit que tout était fini; il prit aussitôt possession de sa nouvelle demeure, et montrant à son maréchal les rochers nus sur lesquels elle était bâtie, il lui dit d'un ton goguenard : « Avant que les Besançonnais viennent me chercher jusqu'ici, les roses croîtront sur ces rochers. » Or, à trois jours de là, le dimanche après la fête de sainte Madeleine, comme le prélat était encore au lit, voici que son maréchal arrive auprès de lui et lui dit : « Cher et honoré prince, il y a à la porte sept paysans grands et forts comme des géants; ces hommes, qui portent des roses à leurs chaperons, probablement en signe de fête, demandent instamment qu'il leur soit permis de vous présenter leurs hommages dans votre châtel neuf. » Eudes, qui n'était jamais si heureux que lorsqu'il voyait les humbles prosternés devant lui, dit à son maréchal : « Que ces sept rustres entrent donc; mais qu'ils aient soin auparavant de se déchausser et de porter leurs souliers à leurs mains, et cela en signe de soumission et de respect. » Le maréchal exécuta à la lettre les ordres de son maître. Les prétendus campagnards, qui étaient réellement hauts et vigoureux comme des géants, entrèrent donc et se déchaussèrent, ainsi que cela leur était recommandé. Mais à peine eurent-ils en leurs mains leurs gros souliers ferrés, qu'ils s'en servirent pour assommer les soldats, gardiens de la porte, en criant d'une voix formidable, qui fit tressaillir le seigneur Eudes dans son lit : « Besançon, la ville libre! Besançon, la cité impériale! à la rescousse les sept bannières! » A ce cri, les bourgeois de Battant, Charmont, Arènes, le Burg, Saint-Quentin, Saint-Pierre et Chamars, qui se tenaient cachés au pied de la montagne, déployèrent le drapeau de la cité, et arrivèrent

en courant au château, où ils entrèrent par la porte que les faux paysans avaient en leur pouvoir, et s'emparèrent de tous les soldats du prélat qui essayèrent de résister. Eudes lui-même n'eût pas été plus épargné que les autres, si les gouverneurs, respectant en lui son double caractère de prince de l'Eglise et de l'Empire, ne l'eussent fait évader en secret et sous un déguisement. Il se réfugia à six lieues de là dans la tour du château de Gy, d'où il excommunia les citoyens de Besançon et jeta l'interdit sur leur ville. Mais les Besançonnais commençaient à s'habituer aux foudres de leur chef ecclésiastique, et quand il les privait de la consolation d'ouïr la sainte messe, ils se la faisaient dire de force par de pauvres moines.

Ce fut, dit-on, à cause des roses attachées aux chaperons des sept bourgeois déguisés en paysans qui avaient surpris le château, que la montagne sur laquelle la forteresse avait été élevée prit le nom de *Montagne des Roses* ou *Rosemont*. De plus, pour perpétuer le souvenir de cet événemeut, les Besançonnais firent sur leur expédition le quatrain suivant :

En mil trois cent, ôtez-en neuf,
Sur Rosemont fut Châtel neuf;
Ne se passa trois jours ou quatre
Que ce château l'on vint abattre.

Il ne resta pas une seule pierre de la forteresse archiépiscopale, dont les matériaux servirent à réparer les remparts de Battant et de Charmont. (*Album franc-comtois*, page 75.)

(Voir, au point de vue de la vérité historique, la dissertation publiée par M. A. Castan, dans les *Mémoires* de la Société d'Emulation du Doubs, ayant pour titre : *Doit-on dire Rognon ou Rosemont?*)

37

Le Bout du Monde.

(*Canton de Besançon.*)

Il existait, il y a bien longtemps, un riche baron qui s'appelait Thor et qui habitait un vieux château situé sur une roche à quelques lieues en aval de Besançon, sur la rive gauche du Doubs. Ce baron avait une fille jeune et belle qui aimait un jeune homme du voisinage et qui en était aimée. Thor ne voulait point donner sa fille en mariage à ce dernier, parce qu'il ne le jugeait pas d'une extraction assez illustre. Il s'appelait Férand, tout court. Un jour que la jeune châtelaine se promenait au bord de la rivière en cueillant un bouquet de myosotis, tandis que Férand la regardait de la rive opposée en lui faisant les plus doux yeux, un hardi cavalier, qui n'était autre que le sire d'Arguel, vint à passer en ce lieu. Séduit par la vue de cette jeune fille, celui-ci met pied à terre, la prend dans ses bras et remonte avec elle sur la croupe de son cheval. Les voilà partis tous deux dans la direc-

tion d'Arguel. La jeune fille épouvantée se met à crier de toute sa force : « A moi, Mon Férand ! » Le lieu où ce cri de désespoir vint retentir aux oreilles de celui qu'elle aimait se nomma depuis *Montférand*. Férand, qui était aussi à cheval de l'autre côté de l'eau, part au galop dans la même direction que le ravisseur. Il ne pouvait l'atteindre parce que le fleuve les séparait toujours. La jeune fille, qui se voit perdue, s'écrie, en étendant les bras du côté de Férand : « Ah ! venez ! » Le village que l'on bâtit plus tard en cet endroit fut appelé *Aveney*, en mémoire, dit-on, des cris répétés que la fille de Thor y proféra. Férand donne un coup d'éperon vigoureux à son cheval, qui, sans être ailé comme Pégase, traverse le Doubs d'un seul bond dans un lieu que l'on nomme encore aujourd'hui *Le Saut*. Le sire d'Arguel avait de l'avance sur Férand; mais celui-ci ne tarda pas à gagner du terrain. Il n'est bientôt plus qu'à une courte distance du ravisseur. Celui-ci se voyant près d'être atteint, au pied même de son manoir, lui dit : « Vilain ! jusqu'où prétends-tu me poursuivre ? » — Jusqu'au *Bout du Monde*, répond Férand. A l'instant un tremblement de terre a lieu, une montagne tombe et enferme le ravisseur et sa victime dans un cercle de rochers qui s'appelle encore aujourd'hui le *Bout du Monde*. Férand se précipite sur le sire d'Arguel et le tue d'un coup d'épée. Il ramène aussitôt la fille de Thor au château de son père. Croyant qu'il était plus sage de marier sa fille à Férand que de la voir exposée à de nouveaux malheurs, Thor consentit à une union que l'on célébra peu de jours après cet événement dans la chapelle du château. A une année de là, on fêtait la naissance d'un bel enfant que la fille de Thor venait de mettre au monde, et les gens de la contrée disaient de toutes parts : Voilà le vieux Thor aise. *Thoraise* devint depuis ce temps là le nom du lieu et du château qui existe encore aujourd'hui. Ce récit, vraisemblablement imaginé, a paru, il y a plus de quarante ans, dans une feuille périodique de Besançon, où on le retrouvera peut-être avec de plus grands développements.

38

Attila devant Besançon.

(*Tradition historique.*)

Attila, qui se disait lui-même le fléau de Dieu et le marteau de sa vengeance, après avoir traversé sans obstacle une partie des Gaules, essuya une sanglante défaite dans les plaines de Châlons-sur-Marne, où il laissa 200,000 hommes sur le champ de bataille. Plein du désir de se venger, il s'enferma dans ses chariots, et prit, à travers le pays des Séquanes, la grande route de l'Italie. Il mettait tout à feu et à sang, ravageait les campagnes, brûlait les villages, incendiait les églises et y commettait d'horribles profanations. Il ne tarda pas à se présenter devant Besançon, vieille cité romaine, encore riche en monuments

romains, mais fidèle à la foi que ses apôtres lui avaient enseignée. A l'approche des Huns, la ville ferme ses portes; Attila en ordonne le siège. Effrayés de ce que l'on racontait des barbares, les assiégés se pressent dans les lieux saints, entourent les autels de leurs protecteurs et leur adressent des vœux ardents pour la délivrance du pays. Le matin du jour où doit se livrer l'assaut, l'évêque Célidoine célèbre la messe en présence d'une assemblée nombreuse; et, après avoir distribué le Pain de Vie aux combattants, le courageux pasteur les conduit lui-même sur les remparts, en portant dans ses bras les reliques des martyrs. Le choc des deux armées fut terrible, et les cadavres des morts comblèrent les fossés. Le nombre enfin l'emporte, les murs sont escaladés et tous les habitants sont massacrés sans distinction. *Le Fléau de Dieu* entra dans la ville au milieu des acclamations de ses troupes, et le spectacle de l'incendie compléta bientôt celui du carnage et de la mort. Dieu permit le triomphe d'Attila pour purger la terre des derniers restes de la corruption payenne et pour éprouver la fidélité des chrétiens. Si Attila frappa comme la foudre, il passa comme l'ouragan, et Dieu brisa bientôt dans sa miséricorde la verge qu'il avait choisie dans sa colère. La cité chrétienne qui l'avait imploré ne répandit pas inutilement devant ses autels ses larmes et ses prières. Elle se releva bientôt de ses ruines à l'ombre de la croix, et, dans ces mêmes lieux que les Huns quittèrent en se demandant avec orgueil où avait pu être Vesontio, on se demande aujourd'hui où donc a pu passer Attila.

(Voir *Histoire du comté de Bourgogne*, t. I, p. 35; — *Vie des Saints de Franche-Comté*, t. I, p. 148.)

39

La Messe du Revenant.

(*Canton de Boussières.*)

L'apparition d'un revenant est un présage de mort. Dans le château de Montferrand, dont il ne reste plus aujourd'hui qu'une haute tour carrée en ruines, dominant encore au loin la vallée du Doubs, entre Thoraise et Rancenay, vivait jadis un illustre croisé : c'était Gauthier de Montferrand. Il avait près de cent ans, et il commençait à penser très sérieusement à ses fins dernières. Pour mieux se préparer à la mort, le pieux comte avait choisi, dans l'église d'un couvent fondé sur ses terres un gîte où, seul pendant plusieurs semaines, il vint se recueillir et prier. Un soir il s'endormit dans sa méditation. Un léger bruit le réveilla : il était minuit. Une pierre sépulcrale se soulève au milieu du sanctuaire : un spectre sort du tombeau, revêtu de l'habit sacerdotal et portant la chasuble et le calice. Il monte à l'autel et profère ces mots d'une voix sourde : « Je viens dire ma dernière messe. Y a-t-il ici quelqu'un pour m'assister? » — « Moi! » répond le vieux Gauthier, en s'approchant du spectre d'un pas sûr et calme : on est sans peur quand on est sans reproche!

Bientôt Gauthier reconnaît dans le fantôme les traits du moine Clément, enterré dans l'église depuis vingt ans et plus.

« Oui, c'est moi, Monseigneur, fit alors le revenant ; depuis vingt ans je suis en purgatoire. Prions d'abord ; vous saurez le reste ensuite. *In nomine Patris*, etc. »

Quand la messe fut dite, le revenant disparut. Gauthier se trouva seul, prosterné au pied de l'autel, la face contre terre. La pierre du caveau s'était refermée, et un silence profond régnait dans le sanctuaire. Tout à coup une voix se fit entendre, disant : « Sire Gauthier, vous par l'aide duquel vient de cesser mon épreuve, apprenez que jadis un chrétien m'avait donné cent messes à célébrer à l'intention d'un trépassé. Je n'en dis que quatre-vingt-dix-neuf. J'en omis une, sans qu'un repentir suffisant me rachetât de cette faute avant ma mort. Ma peine devait finir un jour de saint Clément. Vingt fois je sortis du tombeau pour venir célébrer ma dernière messe. Un revenant ne pouvant sortir du sépulcre qu'à minuit, et devant y rentrer avant l'aube, vingt fois j'attendis en vain un servant aux marches de l'autel. Nul encore n'avait répondu à mon appel. Maintenant, grâce à vous, je puis aller me reposer aux pieds de Dieu, où vous comparaîtrez vous-même avant le lever du soleil. » Le sire Gauthier rentra dans son castel, où il se hâta de réciter les prières de l'agonie ; et au premier rayon du jour, qui vint blanchir le faîte des tours de Montferrand, le vieillard avait exhalé son dernier soupir.

(Cette légende a été mise en vers par A. Dusillet.)

40

La Male-Combe.

(*Canton de Boussières.*)

Non loin d'Avannes, au canton de Boussières, il existe un bas-fond que l'on appelle la Male-Combe, où l'on trouve encore aujourd'hui, en fouillant le sol, des débris d'épées, de casques et d'armures. Voici d'où vient ce sinistre nom de Male-Combe. C'est une tradition historique. En 1335, Jean de Châlons, seigneur d'Arlay, et Henri, comte de Montbéliard, alliés aux citoyens de Besançon, firent la guerre à Odon, duc de Bourgogne, à l'occasion de quelques revenus des salines, aux quels la maison de Châlons prétendait avoir droit. Plusieurs engagements sans importance eurent lieu d'abord jusqu'à l'année 1336. Alors plus de mille citoyens de Besançon, ayant fait une sortie, Odon, à la tête de troupes considérables, les extermina non loin d'Avannes, dans le bas-fond qu'on appela depuis *la Male-Combe.* Ce massacre des citoyens n'eut pas lieu sans que le démon de la trahison se mêlât de l'affaire. On assure, en effet, que les cordes des cloches de la ville, et

surtout celles de l'église Saint-Pierre, furent trouvées coupées quand les gardiens de la cité accoururent pour sonner le tocsin.

(Voir CHIFLET, *Vesontio*, Ire part., p. 238.)

41

Tradition de la Ville d'Or à Osselles.

(*Canton de Boussières.*)

Une tradition rapporte qu'une ville considérable, appelée la Ville d'Or, s'étendait dans le vaste espace compris entre le bac de *Portail-de-Roche*, sur le Doubs, et le moulin d'Aranthon. En cultivant les terres dites au *Paret* et *Devant-le-Paret*, on a souvent rencontré des briques, des débris divers, et des pierres ayant servi à des constructions. Une double ligne de tuyaux en terre cuite a été trouvée en fouillant le sol pour l'établissement du canal. Ces tuyaux amenaient sans doute à la *Ville d'Or* les eaux de la fontaine des *Neuf-puits*. On rapporte que trois ouvriers, ayant été envoyés par le propriétaire d'un terrain, dans l'emplacement de la Ville d'Or, pour déblayer un mur, découvrirent une cavité souterraine où, après des recherches, ils trouvèrent un trésor avec lequel ils disparurent en abandonnant leurs outils sur la place.

(*Annuaire du Doubs*, année 1847 : commune d'Osselles.)

42

La Combe aux Morts, à Osselles.

(*Canton de Boussières.*)

En allant d'Osselles à Torpes, on remarque à l'entrée du bois une vallée fermée désignée sous le nom lugubre de *Combe-aux-Morts*. La tradition locale rapporte que les habitants qui périrent pendant les guerres de dévastation du moyen-âge furent inhumés dans ce lieu.

(*Annuaire du Doubs*, année 1847 : commune d'Osselles.)

43

La Ville d'Ambre et la fontaine des Baraques.

(*Canton de Boussières.*)

A Saint-Vit, canton de Boussières, une tradition rapporte qu'une ville importante avait été construite dans le bois d'*Ambre*, auquel elle aurait donné son nom. La tradition ajoute que les habitants de cette malheureuse cité, décimés par une peste terrible, furent réunis dans des baraques élevées à la hâte, à deux kilomètres du village actuel,

autour d'une fontaine abondante et pure que l'on appelle de nos jours la *Fontaine des Baraques*.

(*Annuaire du Doubs*, année 1847 : commune de Saint-Vit.)

44

La Dame verte de Thise.

(*Canton de Marchaux.*)

Racontez-nous des histoires qui font peur, parlez-nous de ce méchant esprit qui crie la nuit dans les prés de Thise pour égarer les passants.

. . . . . .

. . . . . .

« Un dimanche soir, Jean Paulet, tisserand de Chalèze, revenait d'Amagney avec un gros paquet de fil d'étoupes, au bout de son bâton. Il avait bu avec ses pratiques un peu plus tard qu'il ne fallait, si bien qu'il n'était sorti du village qu'à la nuit noire. Comme il marchait en causant tout seul, suivant sa coutume, surtout quand il a bu, il entendit une voix plaintive qui semblait l'appeler : *Hé! Jean Paulet! Jean Paulet!* Le tisserand s'arrêta, puis, croyant avoir mal entendu, il se remit en route, car il avait hâte de rentrer chez lui. Mais la même voix reprit encore : *Jean Paulet! Jean Paulet!* Jean Paulet quitte alors le grand chemin et se dirige où on appelle. Le voilà qui s'en va *tratelant* cahin caha, trébuchant à toutes les mottes et le fil dansant au bout de son bâton, comme il fallait voir. S'il s'arrêtait, la voix plaintive redisait aussitôt : *Hé! Jean Paulet! Jean Paulet!* Si bien que le tisserand impatienté lui crie : « Mais à la fin, braillard maudit, que me veux-tu? » — *Jean Paulet? Jean Paulet!* et le pauvre Jean Paulet marcha tant que la nuit fut longue, égaré par cet esprit qu'il ne put joindre ni seulement apercevoir.

Le lundi matin, un homme de Roche rencontra dans les champs de la Vaivre Jean Paulet qui dormait profondément, la tête appuyée sur son paquet d'étoupes.

Ce crieur invisible, c'est la *Dame verte*.

Une autre fois, le fermier Bernard revenait de Besançon. Il n'en était sorti qu'à la fermeture des portes. A minuit sonnant, il arrivait aux Ormes, endroit mal famé, comme les Rancenières, la combe d'Huche, le Confitemini, où tout bon chrétien, par peur du diable, se signe en passant. Bernard n'y songeait seulement pas. Le temps était superbe; pas un bruit sur terre, et, par un beau clair de lune, l'ombre des ormes géants se projetait au loin dans la prairie. Tout à coup Bernard aperçoit, à quelques pas devant lui, un petit chevreau noir qui portait un collier. Il s'arrête pour contempler mieux la gentille bête qui semble l'attendre. — *Tiens, tiens*, se dit notre homme, *voici un*

petit bouquot qui ferait diantrement mon affaire! Il cueille une poignée d'herbe qu'il présente au chevreau, en l'appelant et en caressant de la voix. Mais au moment où il croyait le saisir par son collier, le petit chevreau fait un bond et s'enfuit dans la plaine. Bernard qui le voit s'arrêter à quelques pas, le suit doucement, l'appelle de nouveau. Dix fois il est sur le point de le saisir, dix fois la bête agile s'échappe et s'enfuit. *Pas moins*, pensait Bernard, *ce petit diable de chevreau aurait joliment fait mon affaire; sans compter qu'on prétend chez nous qu'un bouc assainit l'écurie.* Bernard continue de le poursuivre à travers des prés fangeux, tant et si bien que le pauvre fermier tomba dans une fondrière où il aurait peut-être passé la nuit, en grand danger d'y périr, si deux hommes de Thise, éveillés par ses cris, ne l'eussent secouru.

Ce chevreau, c'est encore la *Dame verte.* Elle est l'image des mauvais sentiments. Si vous vous laissez dominer par eux, ils vous feront tomber dans un bourbier, comme le fermier Bernard.

45

Le Géant de Châtillon-le-Duc.

(*Canton de Marchaux.*)

Dans un château du duc de Bourgogne, à quatre ou cinq milles de Besançon, résidait autrefois un noble bourguignon d'une stature à faire peur aux gens : on l'appelait *le Géant de Châtillon-le-Duc.*

Pour indiquer à leurs descendants et aux étrangers qui viendraient à traverser leur territoire, quelle avait été la longueur des os de leur défunt seigneur, inhumés près de la voie publique et du manoir féodal, les habitants de Châtillon ont planté deux bornes, à seize pieds environ de distance l'une de l'autre : elles marquent l'étendue que le squelette occupe dans la terre. Depuis ce temps, nul voyageur ne passe en cet endroit sans avoir la curiosité de mesurer lui-même, au pas, une taille si surhumaine. C'est pourquoi l'espace entre les deux pierres est tellement foulé, qu'il n'y a pas un brin d'herbe tant soit peu verte, tandis qu'alentour le gazon est très vigoureux.

(J.-J. CHIFLET, *Vesontio,* pars I, p. 198.)

46

La Messe des Anges.

(*Canton d'Ornans.*)

Saint Maximin fut évêque de Besançon à la fin du IIIe siècle. Après avoir gouverné l'Eglise pendant six ans et achevé d'importants établissements, il fut divinement averti de sa fin. Alors il se retira dans

la solitude. La forêt de Foucherans lui servit de retraite. Avant de mourir, il fit venir son disciple Paulin, qu'il avait désigné pour lui succéder sur le siège de Besançon ; et, après avoir reçu de lui le viatique, il retourna à Dieu vers l'an 291. Il fut inhumé dans le désert qu'il s'était choisi pour retraite. Une chapelle élevée sur son tombeau existe encore aujourd'hui. Cette chapelle a été de temps immémorial l'objet d'un pèlerinage fameux dans la province. Une tradition légendaire rapporte que le saint se manifestait souvent à ses dévots par des apparitions de colonnes lumineuses qui se montraient sur son tombeau. Les voyageurs qui passaient auprès de la chapelle avant le lever du soleil y apercevaient des flammes mystérieuses. Vers l'an 1757, on racontait que plusieurs habitants de Trepot et de Foucherans, se rendant à Besançon à trois heures du matin, furent éblouis par une grande lumière qui apparut sur la chapelle. Le globe lumineux se divisa en six colonnes, brillantes comme le soleil, qui semblaient s'élever jusqu'au firmament. Frappés de ce spectacle, les voyageurs se prosternèrent et prièrent avec ferveur. Ils racontèrent partout la merveille qu'ils avaient vue et qui figurait, disait-on, les six années de l'épiscopat de saint Maximin. Un autre jour, ils virent deux colonnes semblables s'élever sur la chapelle, pour représenter les deux années que le saint avait passées au désert.

On racontait souvent de semblables apparitions, dont le récit charme encore aujourd'hui les soirées des familles. Mais une autre merveille plus étonnante encore, c'est la légende de la *Messe des Anges*. On rapporte que, plusieurs fois, on vit au milieu de la nuit de nombreuses lumières briller et s'agiter autour de la chapelle. C'étaient une multitude d'anges qui, tenant des flambeaux, faisaient la procession autour du sanctuaire, en chantant les litanies. Maximin les précédait, et quand la procession était terminée, le cortège rentrait dans la chapelle, alors commençait ce que l'on appelle la *Messe des Anges*. La chapelle paraissait en feu ; une mystérieuse terreur s'emparait de ceux qui de loin apercevaient ce spectacle. Ils s'approchaient en tremblant et contemplaient à travers la porte de la chapelle ce qui s'accomplissait à l'intérieur. Maximin célébrait lui-même la messe au milieu d'une éblouissante clarté. Les anges l'assistaient, et quand la messe était terminée, les clartés mystérieuses s'éteignaient, les saints personnages disparaissaient et tout rentrait dans le silence et les ténèbres.

47

Légende du Puits de la Brême.

(*Canton d'Ornans.*)

Autrefois, quand les muletiers de la vallée de la Loue suivaient de nuit l'âpre chemin qui conduisait de Mouthier au sommet de la montagne, ils entendaient des cris lugubres et des gémissements affreux ;

ils voyaient apparaître dans les airs des spectres hideux et formidables. Il y avait de quoi mourir de peur. C'était à n'en pas douter un concert d'esprits infernaux, dont chaque nuit ces parages maudits étaient le théâtre. L'autorité religieuse s'en émut. Pour rassurer les voyageurs qui passaient dans cet endroit, une belle madone fut placée dans le creux du rocher. Un jour, un muletier de la vallée qui passait pour un incrédule se rendait à Pontarlier, accompagné de plusieurs autres paysans. Lui seul poursuivit son chemin sans s'agenouiller, comme c'était l'usage, aux pieds de la madone. Il trouvait cette coutume ridicule et se moquait de ses compagnons. Comme il avait gagné de l'avant, il aperçut devant lui un gros mouton noir. Bonne aubaine! dit-il en s'emparant du mouton; les bigots attardés n'en auront rien. J'en ferai de l'argent bel et bien. Il veut placer le mouton sur le dos de sa mule; mais il ne peut y parvenir. Le mouton rebelle ne veut point rester en place, et notre homme se voit obligé de le prendre sur ses épaules. Il ne tarda pas à se sentir accablé sous un tel fardeau. Suant, soufflant, n'en pouvant plus : *Diable*, dit-il, *combien tu pèses!* — *Qu'en penses-tu*, lui répond aussitôt la bête, qui était le diable en personne. Le fanfaron effrayé jette à terre sa capture. *C'est à mon tour de te porter. Attends : nous allons faire ensemble un joli voyage.* Et voilà qu'en disant ces mots, le diable, d'un coup de son énorme tête, jette à cheval sur son dos notre muletier incrédule et l'emporte en hurlant dans les airs à une hauteur incommensurable, d'où il le précipite dans le gouffre de la Brême, qui est un soupirail de l'enfer.

(Cette légende a été écrite en vers par Ch. VIANCIN, 1836.)

On raconte encore une autre histoire au sujet du puits de la Brême. On dit que Jacques de Valbois, qui était un chevalier accompli, avait épousé la fée Mélisse, qui touchait à son quatre-vingt-dix-neuvième lustre, et qu'ils habitaient un palais de cristal au fond du puits de la Brême. La tradition ajoute que Jacques de Valbois, ayant eu le malheur de bâiller la première nuit de ses noces, la fée, son épouse, l'enchanta la bouche ouverte, et que le beau damoisel bâilla un siècle sans dormir.

(Iseult, I, 16.)

48

Le Chasseur nocturne de Scey-en-Varais.

(*Canton d'Ornans.*)

Un chasseur éternel fréquente Scey-en-Varais. De son oliphant sonore, il fait retentir les échos du bassin de la Loue. Aux sombres nuits de la Toussaint et de Noël, l'air ébranlé par les autans se remplit d'un bruit formidable, qui portait jadis l'insomnie et les transes dans la couche des vieillards et des enfants, à travers l'opaque châssis de la cabane et le brillant vitrail du château de Saint-Denis. On croyait

alors au *Chasseur aérien de la vallée*, aussi fermement dans les vastes salles du manoir féodal que sous l'âtre enfumé du simple paysan.

(MONNIER, *Traditions*, p. 91.)

49

Raald de Scey ou le Verrat du Varais.

(*Canton d'Ornans.*)

Il existe dans la vallée de la Loue une tradition populaire sur le sire de Scey. Cette légende rapporte que, pour ses méfaits, sa félonie, sa cruauté et ses infâmes orgies, Raald de Scey fut transformé en un affreux sanglier, sous le nom de *Verrat du Varais*. On trouve ce nom, dit Perreciot, dans des titres qui appartiennent au XIIe siècle.

(PERRECIOT, *Almanach de* 1789 et Académie de Besançon, 24 août 1861.)

50

Légende de la Tête de Mort.

(*Canton d'Ornans.*)

Vers le milieu du XVIe siècle, un médecin de Mouthier trouva dans une grotte de la vallée, vers le bois de Nouailles, un squelette qui paraissait y avoir été déposé depuis longtemps. Quelques cheveux conservés au-dessus de la tête, en forme de petite couronne, firent conjecturer au docteur que ce squelette pourrait bien être celui d'un vieux prêtre, dont la disparition soudaine était encore un sujet d'étonnement et d'entretien parmi les vieillards de la contrée. On avait soupçonné, dans le temps, que ce vénérable curé, vaquant pendant la nuit aux fonctions de son ministère, avait été victime de quelque accident ou de quelque forfait. Après avoir recouvert le squelette d'un peu de terre, le médecin avait rapporté la tête, garnie de cheveux, dans sa demeure, où il la conservait comme un objet de vénération et de curiosité. A quelque temps de là, il réunit plusieurs amis à un de ces repas qui se prolongeaient alors bien avant dans la nuit. Les convives, depuis longtemps à table, étaient échauffés par le vin et les liqueurs, lorsque la conversation tomba sur cette tête merveilleuse qui, posée en face de la table, sur une armoire, formait, en montrant ses os blanchis et ses yeux creux, un singulier contraste avec les fronts joyeux des hôtes du médecin. Celui-ci, cédant au désir de ses amis, place la tête de mort sur la table. Elle devient l'objet des plus indignes railleries. Un seul convive garde le silence. Les autres se rient de lui. Ils pensent que sa réserve est l'effet d'une peur vaine. Les moqueries piquent ce dernier. Il veut alors surpasser ses camarades en bravades indécentes, et il est soudain frappé de mort en s'accusant d'avoir lui-

même assassiné le vénérable prêtre qui avait été pendant sa vie le bienfaiteur de tout le pays. Tous les autres convives furent aussi punis de leurs insultes. Un incendie dévora en effet tout le village de Mouthier, excepté la maison où la tête du vieux pasteur avait été déposée la veille comme une relique miraculeuse.

(Cette légende, que Charles Viancin dit avoir recueillie à Mouthier, lui a fourni le sujet d'une ballade, qui a pour refrain ces deux vers :

Fils des humains, dans vos joyeux transports,
N'insultez pas à la cendre des morts.

51

La Fenêtre du Moine à Mouthier.

(*Canton d'Ornans.*)

On raconte à Mouthier que Gargantua, se jouant un jour parmi les rochers qui forment la vallée de la Loue, faisait voler dans la rivière des blocs de la grosseur du *Moine-Blanc*, et qu'avec un de ses doigts, il perça un trou au sommet d'un roc pour servir de lorgnette au soleil. C'est précisément cette espèce d'œil-de-bœuf qui existe à l'angle méridional de la grande roche du Moine. On dit aux enfants que le jour de la Chandeleur le soleil passe par cette ouverture, appelée la *Fenêtre du Moine*. Quand ils peuvent être témoins de ce spectacle, ils se réjouissent ; mais les vieillards, qui connaissent tous cette antique prédiction de leur almanach :

« Si le soleil clairement luit
A la Chandeleur, vous verrez
Qu'encore un hiver vous aurez... etc. »

s'attristent et tremblent pour le vignoble.

Le Jeudi-Saint, on s'amuse aussi à persuader aux enfants que les cloches de Mouthier, partant pour Rome, doivent passer par la fenêtre du Moine. Une fois, plusieurs groupes d'enfants s'étaient formés devant les maisons de Mouthier et dirigeaient avidement leurs regards vers l'angle transparent du rocher pour voir passer les cloches. Tout à coup l'un des spectateurs s'écria : Les voilà, les voilà! En effet, tout le monde aperçut, non dans la direction de l'ouverture, qui en ce moment servait de point de mire à tous les yeux, mais un peu plus loin vers le couchant, un corps flottant dans les airs, d'un volume assez semblable à une grosse bulle de savon. On eut bien vite la certitude que ce n'était point une cloche partant pour Rome ; car, au lieu de suivre une ligne ascendante, l'objet inconnu descendit au pied du rocher, où se transportèrent sur-le-champ grand nombre de curieux. On trouva là, sur un lit de mousse, à côté d'un épais buisson d'épine, une jeune fille de dix ans, belle comme un ange. Elle était évanouie. Peu d'instants suffirent pour la ranimer. Alors elle se mit à sourire

aux personnes qui l'entouraient; et, recueillant ses idées, elle répondit aux questions qu'on lui adressa. Elle dit que jouant avec ses compagnes sur la petite pelouse qui est au sommet de la grande roche, elle s'était trop approchée du bord, que soudain la terre lui avait manqué sous les pieds, mais qu'en même temps l'air, ayant gonflé ses vêtements, avait ralenti sa chute, et qu'elle s'était sentie descendre plutôt que tomber dans l'abîme. On s'empressa de la reconduire dans la métairie qu'habitaient ses parents sur la montagne. Prévenue bientôt de ce qui était arrivé, sa mère pleurait déjà sa petite fille et s'attendait à la voir rapporter sans vie. Elle faillit mourir de joie quand celle-ci, toute palpitante, se précipita dans ses bras. Où étais-tu, maman, lui dit-elle, et que faisais-tu dans le moment où je suis tombée? — J'étais, ma fille, à genoux devant l'image de la Sainte Vierge, et je la priais de tout mon cœur de veiller sur toi.

(Ce récit fait également le sujet d'une poésie de Charles VIANCIN.)

52

Le Collier de Perles.

(*Canton d'Ornans.*)

La maison de Scey est sans contredit une des plus anciennes maisons nobles de la Franche-Comté. Elle a brillé d'un grand éclat à l'époque féodale. C'est à l'ombre du donjon ruiné de Scey-en-Varais que vit encore dans la légende qu'on va lire le poétique souvenir de la dame Huberte et de son collier de perles. En ce temps-là, dit la tradition, Pierre de Scey-en-Varais dut partir pour la guerre sainte. Huberte, sa jeune épouse, resta seule au manoir avec son premier né, encore à la mamelle. La séparation, comme on le peut croire, avait été bien douloureuse. Pierre, en embrassant Huberte pour la dernière fois, avait dit en lui-même : Dieu le veut!

Bientôt dans une sanglante bataille où il lutta jusqu'au dernier péril, Pierre de Scey est fait prisonnier. Son vainqueur impitoyable le fait jeter dans une prison humide, en exigeant pour sa rançon une somme exorbitante. Un an lui est accordé pour payer ou mourir. Payer?..... Le pauvre prisonnier n'y songe même pas. Il se résigne à son sort et écrit à sa femme pour lui faire de suprêmes et touchants adieux. Quand ce triste message arriva au pays, un incendie venait de dévorer le château de Scey; et, pour comble de maux, la disette régnait dans la contrée. La dame de Scey se trouvait sans asile et sans ressources; mais son amour la soutint. « Si mon seigneur doit mourir, dit-elle, il faut au moins que ce soit près des siens. » Elle part donc tout de même, emportant avec elle, dans ses bras, son cher enfantelet. Guidée sans doute par la Sainte Vierge, dont elle n'avait cessé d'implorer l'appui, elle arrive, mais les mains vides. Aussi ne lui permet-on même pas de voir son époux.

Cependant Pierre de Scey devait être mis à mort le lendemain. Dans ce péril extrême, la Vierge apparut la nuit à sa protégée. Elle lui remit en souriant un collier à trois rangs de perles d'une valeur inestimable. *Ces perles*, lui dit la Vierge, *ce sont les pleurs que vous avez versés au pied de mes autels*. Voilà la rançon trouvée et la délivrance du captif obtenue. Il paraît même que le vainqueur se contenta de quelques-unes des perles ; car le seigneur de Scey, de retour dans ses domaines, y répandit de grandes largesses, et lorsqu'il déposa ensuite dans l'église de l'abbaye de Buillon (1), qu'il avait réparée et enrichie, le merveilleux collier renfermé dans un reliquaire, il n'y manquait encore que deux rangs de perles. Et le vieil abbé de Buillon, montrant plus tard ce trésor aux curieux visiteurs de son monastère, disait : Voilà ce qui reste des larmes de la dame de Scey.

53

Tradition de Montgesoye.

(*Canton d'Ornans.*)

Une famille chevaleresque des bords de la Loue, qui a donné à la Franche-Comté l'un de ses plus anciens poètes, Amé de Montgesoye, auteur du poème intitulé : Le Pas de la Mort, avait la devise suivante : *Attends qu'au mont je sois.* C'était, disait-on, le dernier adieu adressé à une dame jeune et belle par son chevalier partant pour la croisade. Longtemps la châtelaine avait attendu, mais vainement. Son noble ami était tombé sous le glaive du Sarrazin. La douleur éprouvée par cette dame en ne voyant plus celui qu'elle avait tant aimé fut si grande, qu'elle en perdit la raison. Elle passait, dit-on, les nuits et les jours sur la tour d'où elle avait vu pour la dernière fois flotter la bannière de son chevalier ; et jusqu'au moment où son cœur se brisa, elle répéta en chantant sur un ton plaintif les paroles d'adieu prononcées par son bien-aimé. La famille des Montgesoye n'existe plus ; leur devise est oubliée ; mais on a retrouvé, dans un manuscrit de la bibliothèque de Lille, dont une copie existe à Besançon, le poème d'Amé ; et le village construit au pied de la montagne que couronnait le château, conserve encore aujourd'hui le nom de Montgesoye (Mont-je-sois)

(*Album franc-comtois*, p. 64.)

---

(1) L'abbaye de Buillon était située sur le territoire du village de Chenecey sur la Loue, canton de Quingey, au hameau qui porte encore ce nom. Cette abbaye de religieux bernardins, de la filiation de Clairvaux, fut fondée le 7 mars 1147 par Burckard, abbé de Balerne, et enrichie des libéralités des sires de Salins et de plusieurs autres seigneurs des environs. Les bâtiments de l'abbaye de Buillon sont aujourd'hui convertis en établissements industriels.

54

Légende de Mouthier.

(*Canton d'Ornans.*)

« *Moustier sera maugré le Sarrazin.* »

Au fond de la vallée de la Loue, et non loin de la source curieuse de cette rivière, on trouve le beau village de Mouthier, entouré de toutes parts de rochers escarpés. Ce village doit, dit-on, son origine à une abbaye de bénédictins mentionnée dans le partage des états de Lothaire en 870 et connue sous le nom de Haute-Pierre, *monasterium altæ petræ*. Le seigneur de Moustier-Haute-Pierre, qui possédait et protégeait cette abbaye depuis sa fondation, résista vaillamment aux incursions des Sarrazins dans la vallée de la Loue au VIIIe siècle. Ces barbares, qui ravagèrent tous les environs, ne purent s'emparer du Moustier-Haute-Pierre, grâce à la valeureuse défense du seigneur et de ses gens. Ce cri de guerre qui retentissait alors dans tous les échos du val : *Moustier sera maugré le Sarrazin*, est devenu depuis la devise de la maison de Moustier, qui existe encore en Franche-Comté, après tant de siècles et de révolutions.

55

L'Ecuyer d'Enfer.

(*Canton d'Ornans.*)

La fin tragique de Guillaume III, comte de Bourgogne, surnommé l'Allemand, est racontée diversement. Albéric de Trois-Fontaines dit dans sa *Chronique* de l'an 1190, qu'étant à table un jour de Pentecôte, les diables l'emportèrent sur un cheval noir, et que jamais on ne le revit. *Hunc comitem dæmones asportaverunt in equo nigro, cum ad mensam sederet, nec postea visus est in terris.*

La vie que mena ce prince explique sa triste fin. Il ne ménageait, paraît-il, ni les clercs ni les moines, et les dépouillait sans pitié. Nulle femme n'était à l'abri de ses poursuites, et sa fille elle-même fut l'objet de son amour incestueux. Celle-ci, pour échapper aux poursuites de son père, prit la fuite et alla se réfugier à la cour de la reine de France. « Je ne crois pas que le diable ait emporté Guillaume, dit naïvement Dunod de Charnage dans son *Histoire du comté de Bourgogne*. Je conjecture que des vassaux rebelles, après l'avoir assassiné en secret dans la Bourgogne transjurane, publièrent que le diable l'avait emporté, parce qu'il avait enlevé des biens à l'Eglise. Ainsi les sénateurs romains contèrent au peuple que le dieu Mars avait enlevé Romulus, qu'ils avaient poignardé.

Dans l'ouvrage de E.-Ch. Wuillemin, qui a pour titre : *Sous le porche*

de l'abbaye, traditions des comtés de Bourgogne et de Neuchâtel, la fin de Guillaume III est racontée de la manière suivante, page 221, dans un chapitre intitulé *l'Ecuyer d'Enfer*. La scène se passe au château d'Ornans.

Simon Sanathiel était, en 1115, le plus riche usurier de Besançon. On le disait assez riche pour pouvoir acheter à l'occasion toute la Comté de Haute-Bourgogne. On l'appelait aussi sorcier et vendu au diable. Ce juif habitait au quartier de la barrière Saint-Quentin. Un samedi soir, veille de la Pentecôte, après avoir escompté, prêté et trafiqué tout le jour, il se reposait devant sa boutique. Voilà qu'un grand écuyer, qui n'était autre que Satan, vint à lui d'un air assuré. Après un colloque de peu de durée, l'usurier et le diable entrèrent dans la boutique. Nul ne sait ce qu'ils y firent; mais quand le diable s'en alla, après un tiers d'heure, il remit au juif un parchemin en disant : « Dans une heure, il frappera à votre porte ; il sera vêtu d'un simple pourpoint de futaine, avec chaperon noir. »

Simon resta seul et pensif en attendant la visite annoncée. Il disait par intervalles : Je ne serai peut-être pas seul damné ! Satan a résolu de m'adjoindre, pour l'aller visiter, notre puissant comte Guillaume III.

Comme le beffroi de Saint-Etienne-du-Mont se mit à tinter le couvre-feu, l'usurier entendit frapper à la devanture de sa boutique.

Le voici, fit-il, en allant ouvrir. Et un personnage vêtu d'un simple pourpoint de futaine, avec chaperon noir, entra sans mot dire.

— Monseigneur comte, dit l'usurier en présentant un siège au visiteur.

— Tu me reconnais, reprit ce dernier. Ton or me fait besoin. Remets-moi *illico* 900 livres parisis.

— Je possède en effet pareille somme, répondit l'usurier avec hésitation ; mais cet argent m'a été remis en dépôt par un écuyer pour l'abbé de Cluny.

— Prou de moi, dit le comte vivement, après un instant de réflexion ; et que je sois plutôt damné !... Tes écus de moine, Sanathiel ?

— Les voici, Monseigneur. Mais auparavant, veuillez mettre votre scel à ce parchemin, qui dit justement que c'est vous qui avez détourné 900 livres parisis du trésor de l'abbaye de Cluny, et que dans un an, à pareil jour et heure (minuit), vous faites promesse de les restituer à la requête du prédit écuyer, lequel vous viendra quérir à cet effet.

Le comte scella le parchemin, prit l'or et partit.

L'abbé de Cluny, apprenant à quelque temps de là le méfait de Guillaume, allait disant : Le misérable ! il a vendu son âme au démon. Je lui prédis sous peu une triste fin....

L'année suivante, à la veille de la Pentecôte, Guillaume III donnait une fête brillante dans son castel d'Ornans. Ce n'étaient que jeux, festins, danses et chansons. La nuit déjà s'avançait et nul n'avait pris garde à la fuite du temps.

Voilà que tout à coup, à minuit, la grande porte de la salle s'ouvrit

a deux battants, et qu'un écuyer apparut sur le seuil, tenant la bride d'un cheval noir comme lui, sur lequel se trouvait enfourché Simon Sanathiel, l'usurier, immobile et pâle comme un mort.

— Monseigneur Comte, dit *l'Ecuyer d'Enfer*, car c'était lui, il y a un an, à pareil jour, à pareille heure, vous êtes venu chez ce juif..... •

— Eh, que voulez-vous, sire écuyer?

— ..... Que vous ne soyez pas foi-mentie, Monseigneur; et, pour ce, voici un destrier qui vous mènera à son logis, où nous réglerons compte. Ce disant, l'écuyer saisit le bras de Guillaume d'une si forte étreinte qu'il le fit craquer, et le jeta sur le destrier où déjà était le juif. Puis, s'enfourchant lui-même, il s'accroupit sur les deux damnés et disparut aussitôt, ne laissant dans la salle qu'une odeur de bitume et de soufre.

Il faut, pour la commodité du lecteur, rapprocher de cette version celle donnée par Dusillet, dans le *Château de Frédéric Barberousse*, page 129, où cet élégant conteur a brodé davantage encore sur le fond de la tradition primitive contenue tout entière dans le texte d'Albéric.

Guillaume ne ménageait ni les clercs ni les moines, et les dépouillait sans vergogne ; il fallait le flatter pour avoir part à ses largesses. Un jour même que des pèlerins de Terre-Sainte le conjuraient à mains jointes de les aider à racheter leur roi captif (Baudoin II, roi de Jérusalem, qui fut sept ans prisonnier chez les Sarrazins), il n'eut pas honte de leur donner une maille, monnaie qui valait la moitié du denier tournois, et d'en rire et gaber avec les bouffons de sa cour. Nulle femme n'était à l'abri de ses poursuites, et sa fille elle-même fut l'objet d'un amour incestueux. Elle ne céda point à d'infâmes désirs et s'enfuit à Paris, à la cour de Louis VII, qui la confia aux soins de la reine. Longtemps après, quand la fille de Guillaume revint à Dole voir son père, il lui parut maigre et vieilli ; sa taille s'était courbée et ses cheveux étaient déjà mêlés et rares : il portait sur le front la trace d'un grand souci. Il était devenu cruel, et plusieurs de ses barons avaient été victimes de sa politique sanguinaire. Après qu'il eut saisi une partie de la chevance de l'abbaye de Cluny, le prieur, moine outrecuidé et brutal, se rendit à Dole pour réclamer contre cette injustice. Son zèle s'aigrissant outre mesure, il traita le comte de Maure, de chevalier à la proie et de païen pire qu'Attila. Guillaume, furieux, lui arracha la barbe et le fit pendre entre deux chiens, comme on pendait alors les juifs. A cette nouvelle, Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, maudit sept fois le meurtrier du prieur ; et Guillaume, à compter de ce jour, redoubla d'impiété et de malice. Il jeta dans le feu un reliquaire et voulut même brûler la châsse de Saint-Claude, que les moines eurent à peine le temps de cacher.

La mesure était comble enfin, et le jour de l'éternelle justice allait luire. Guillaume, un lendemain de Pentecôte, célébrait, par dérision, la fête des Fous ; car il s'était formé à Dole une société présidée par un père Fol, à l'instar de celle de Dijon, qui était présidée par une

mère Folle. Le festin fut joyeux et splendide ; les ménestrels, les jongleurs et les bouffons excitaient par des chants obscènes la fougue des convives, qu'un ramas de courtisanes enivraient d'infâmes caresses. Le comte, que le démon poussait vers l'abîme, voulut boire dans un calice volé à l'abbé de Cherlieu ; mais ses lèvres eurent à peine touché le calice, que le vin s'évanouit en flamme légère. On remplit deux fois le saint vase, et le vin s'évapora deux fois. On vint au même instant annoncer à Guillaume qu'un moine de Cluny lui amenait, de la part de l'abbé, un palefroi magnifique en signe de réconciliation et de vasselage. Le comte se leva de table, suivi de ses barons et de ses livrées, pour aller voir ce destrier, qui était en effet d'une beauté rare, tout sellé, bridé, l'œil vif, la croupe arrondie et le poil lisse d'un noir de jais. Guillaume s'empressa de monter ce merveilleux cheval, dont la docilité, la grâce, la souplesse et l'allure charmaient tous les écuyers ; il tournait, galopait, faisait mille passes, sautait à quartier, plein d'adresse et de feu, et plus léger qu'un coursier arabe dans le désert. Les barons battaient des mains et la foule trépignait de plaisir.

Tout à coup le noir destrier demeure immobile, son poil se hérisse et ses naseaux jettent des flammes ; deux chiens qui l'accompagnaient se prirent à hurler, et le moine secoua son capuchon d'où jaillirent des milliers d'étincelles. — Guillaume semblait anéanti ; un pouvoir surnaturel accablait aussi les assistants. — Qu'on m'ôte d'ici, s'écria Guillaume, mais personne n'osa bouger. Guillaume semblait cloué à la selle de son cheval. — Comte suprême de Bourgogne ! dit le moine, ne sens-tu pas que ton coursier s'arrête ? Va donc rejoindre tes convives ; tes tables sont encore dressées et tu n'as pas épuisé la coupe du festin. — Je brûle, répondit Guillaume ; de l'eau, un peu d'eau par pitié ! Le moine alors tira de son sein un calice, celui-là même que Guillaume avait profané ; il le présenta au comte, qui avait perdu l'usage de ses mains. — C'est du sang ! murmura Guillaume. — C'est celui que tu as versé, répliqua le moine ; c'est le mien ! une goutte du sang de chacune de tes victimes a suffi pour remplir ce sacré calice à pleins bords. Bois donc, superbe châtelain, ton nouvel échanson t'invite à boire ; cette liqueur ci ne coûte rien ; elle ne coûte pas même la maille que tu jetas aux pèlerins de Terre-Sainte.

Le comte essayait en vain d'articuler des paroles..... Le moine leva lentement sou capuce, et l'on vit, spectacle affreux ! le spectre du prieur de Cluny pendu naguère. — Regarde-moi, continua le moine d'une voix terrible ; regarde ces deux chiens, ils sont aussi chargés de te punir. Les chiens se précipitèrent sur le comte et se cramponnèrent à ses flancs qu'ils déchiraient avec rage. — Vois mon cœur, continua le moine, vois ce feu qui le brûle et qui ne le consumera jamais ! Je suis damné..... damné par toi, car j'étais en état de péché mortel à l'heure de mon supplice. Viens, Guillaume, partager le sort des réprouvés.

Il s'élance à ces mots derrière le comte, sur la croupe du destrier et dit : Va !... L'affreux coursier déploie aussitôt des ailes de chauve-

souris plus larges que les voiles d'un navire, s'élève et disparait à travers un nuage de flamme et de fumée.

56

Le Puits de Château-Vieux.

(*Canton d'Ornans.*)

Le Château-Vieux est assis sur un rocher escarpé à l'ouest de Vuillafans. Son enceinte est remarquable par sa vaste étendue, par la hauteur considérable de ses murs dont il reste encore des pans intacts, et par la profondeur de ses fossés creusés dans le roc, du côté accessible, de l'est au sud. Les murailles avaient 15 mètres de hauteur et formaient un vaste rectangle flanqué de tours crénelées aux quatre angles. L'aspect en était imposant. Il n'y avait qu'une seule porte donnant à l'extérieur, dont l'entrée était défendue par un pont-levis. En passant cette porte, on entrait dans une espèce de casemate, au bout de laquelle une seconde porte donnait accès à un espace contenant une petite bourgade de 40 ménages environ. Après avoir traversé cette peuplade, on trouvait un portique en pierres de taille, fermé par une grille de fer qui interceptait toute communication avec le donjon. Au delà de ce portique, il existait une grande cour à l'extrémité de laquelle on voyait une galerie portée par six colonnes ou pierres polies formant la façade d'une vaste salle d'honneur. Il y avait des bains dans cette partie du château, et une chapelle, dont le pavé en pierres polies de diverses couleurs disposées symétriquement, était d'un aspect fort agréable. Le bâtiment réservé pour l'habitation du châtelain était un carré long orné de tourelles, dans l'une desquelles se trouvait un très bel escalier en viorbe. D'immenses souterrains avaient été pratiqués sous ce château, pour servir d'asile aux habitants de la seigneurie en temps de guerre.

On croit que ce château fut érigé vers le IXe siècle par les seigneurs de Montgesoye. Les habitants de Mouthier et de Haute-Pierre y avaient droit de retraite.

Cette forteresse fut assiégée et prise par Louis XI. Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon, ayant acheté la terre de Château-Vieux en 1620, fit rétablir le château et en augmenta les fortifications. Un incendie le détruisit en 1807. *Sic transit gloria mundi.*

Le Château-Vieux n'est plus aujourd'hui qu'un amas de débris. A l'exception de quelques maisons de vignerons encore subsistantes, le reste de l'emplacement du château ne présente plus aux regards du visiteur que le tableau d'une destruction complète.

On dit que parmi les ruines de Château-Vieux il existe encore un puits taillé dans le roc à une immense profondeur. Une tradition locale ajoute même que, dans le silence de la nuit, on entend parfois lutiner les malins esprits qui s'y sont réfugiés après la destruction du château,

et qu'ils font aujourd'hui de vains efforts pour se dégager des décombres qu'on a jetés sur eux, et sous lesquels ils se trouvent comme emprisonnés.

57

La Fête populaire de Château-Vieux.

(*Canton d'Ornans.*)

Malgré l'état de ruine et de désolation où se trouve à présent le manoir de Château-Vieux, près de Vuillafans, une fête annuelle, échappée comme par miracle à de nombreuses révolutions, est parvenue jusqu'à nous, enveloppée de cette devise : « Le plaisir est de tous les temps. » Elle rappelle une fête instituée par la féodalité dans les siècles reculés. Ce qu'elle est encore, de nos jours, comparativement aux autres fêtes de village, permet de comprendre ce qu'elle fut autrefois, dans les beaux jours du castel.

Chaque année, le quatrième jour après Pâques, les populations des campagnes voisines se mettent en route de bon matin, pour arriver à l'antique rendez-vous. Des jeux de loterie, des tables couvertes de rafraîchissements, des boutiques ambulantes et très souvent des comédiens occupent les principales avenues du château. Des ménétriers font danser la jeunesse, quelquefois le citadin avec la villageoise, le riche avec le pauvre, les vieux avec les jeunes. Tous les rangs sont confondus dans cette fête de famille, qui se termine d'ordinaire par un feu d'artifice.

(*Annuaire du Doubs.*)

58

Le Moine de Mouthier.

(*Canton d'Ornans.*)

En face du village de Mouthier, dans la vallée de la Loue, il existe une aiguille de rocher qu'on aperçoit au loin de plusieurs points de la vallée et qu'on appelle la statue du Moine. Ce prétendu moine était, dit la tradition populaire, un insigne larron, qui avait pris un froc pour se déguiser. Dieu résolut enfin de le punir. Le Moine, qui entendit gronder le tonnerre, eut peur et se mit à genoux. Il fut foudroyé dans cette posture.

59

La Vouivre de Mouthier-Haute-Pierre.

(*Canton d'Ornans.*)

Le mythe de la Vouivre, qui est spécial à la Franche-Comté, existe,

entre autres lieux, dans la vallée de la Loue et particulièrement à Mouthier-Haute-Pierre.

On raconte à Mouthier que la Vouivre est un serpent volant qui ne voit clair que d'un œil; encore cet œil ne tient-il presque pas à sa tête : c'est une boule aussi brillante qu'une étoile, qui s'appelle une escarboucle et qui va devant la bête comme une lanterne. Elle donne une si grande lumière que le serpent lui-même semble être tout en feu; et quand il vole du *mont d'Athose* au *rocher du Moine*, et du *Puits de l'Ermite* à la *Chaudière d'enfer*, on croit voir un éclair. La Vouivre habite, dit-on, le fond des *Combes de Nouailles*. Lorsqu'elle se baigne dans la Loue, elle dépose son escarboucle sur le gazon du rivage, et celui-là serait assez riche qui pourrait la lui ravir dans ce moment. Les romanciers et les poètes de notre province se sont beaucoup exercés déjà sur le mythe de la Vouivre.

60

Le Puits de la Belle-Louise.

(*Canton de Quingey.*)

« Dans la ville de Montrond
« En Bourgogne
« Il y avait une fille à marier. »
(Ancienne complainte.

« Tout est mort, excepté la Rêverie assise
« Qui veille auprès du Puits de la Belle-Louise. »
(SAINT-JUAN.)

Entre Mérey et Montrond, il existe une excavation profonde, appelée *le Puits de la Belle-Louise*. Ce nom lui vient d'une aventure tragique dont on a conservé le souvenir dans le pays, et qui serait arrivée à une époque inconnue.

Une belle jeune fille du village de Montrond, appelée Louise, ou plus communément *la Belle-Louise*, avait promis sa foi à un jeune homme pauvre comme elle, qui depuis longtemps la recherchait en mariage. Malgré le serment qu'elle avait fait à son fiancé de n'épouser jamais que lui, elle consentit à donner sa main à un riche vieillard, tandis que son pauvre fiancé était retenu prisonnier dans une contrée lointaine. Voilà que le soir des noces, au moment où la Belle-Louise, qui de bergère était devenue baronne, allait franchir le seuil de la chambre nuptiale, elle se sent arrêter par un bras vigoureux qui l'entraîne au dehors, et qui l'emporte en un clin-d'œil sur un coursier rapide. En vain elle crie; en vain son vieil époux et ses gens veulent courir à son secours. Le démon qui l'emporte la précipite pour la punir de son parjure dans l'abîme sans fond que l'on a appelé dès lors *le Puits de la Belle-Louise*. Le lendemain, les gens du vieux baron, qui cherchaient encore l'infortunée, suivirent dans la neige les pas du

coursier infernal qui l'avait emportée. Au bord de l'abîme où tout avait disparu, on ne retrouva qu'un débris de la parure qui avait orné le cou de la Belle-Louise.

(*Album franc-comtois*, p. 211, poésie de SAINT-JUAN. On trouve dans Grimm, tome I, page 340 un récit analogue à cette légende.)

61

La glorieuse postérité de Guillaume-le-Grand, troisième Comte de Franche-Comté.

(*Canton de Quingey.*)

Etiennette de Vienne et son mari Guillaume-le-Grand, troisième comte de Bourgogne, se promenaient un jour dans les jardins de leur villa de Quingey. Leurs jeunes fils jouaient autour d'eux. Renaud, l'aîné, qui était déjà fort, essaya de ceindre l'épée de son père; mais, n'ayant pu en venir à bout à cause de la longueur de cette arme, qui n'était pas proportionnée à sa taille enfantine, il la rejeta loin de lui, non sans humeur, en disant : « Ce sera pour l'année prochaine, quand je serai plus grand. » — « Et toi, Tête-Hardie, dit le comte, en s'adressant à Etienne, le second de ses fils, ne veux-tu pas à ton tour essayer de mettre ma bonne épée? » L'enfant répondit, avec beaucoup plus de sang-froid qu'on eût pu en attendre de son âge :

« Père, à celui seul qui doit après toi porter ta bonne épée, est permis d'y toucher. »

Alors arriva Raymond, le troisième fils de Guillaume, traînant avec des cris de joie un long serpent qu'il venait de tuer sur les bords de la Loue, rivière qui coulait au bout du jardin. Etiennette de Vienne, sa mère, devint toute pâle à la vue du reptile; mais Raymond, courant aussitôt vers la comtesse, la rassura en ces termes :

« N'aie pas peur, petite mère, ce serpent, je l'ai tué à coups de pierres, parce qu'il refusait de me céder une place où j'avais envie de jouer. »

Guillaume-le-Grand, admirant l'audace de son enfant, dit : « En vérité, si la terre lui manque en Bourgogne, Raymond saura bien en conquérir ailleurs. »

Cependant, Hugues, le plus jeune des princes, âgé de quatre ans, se promenait gravement dans une allée, appuyé sur un bâton, à la manière des prélats sur leur crosse, et chantant comme un chanoine à la procession.

« Que fais-tu là, lui dit son père? »

« Je fais l'évêque, répondit l'enfant. »

Alors Guillaume, plein de joie, embrassa ses quatre fils et dit à la comtesse : « Je remercie Dieu de ce que tu m'as donné de tels enfants. » Mais la comtesse, qui était alors enceinte, répondit : « Cher époux, sache que de ces quatre fils dont tu te glorifies, les deux pre-

miers seront d'illustres comtes; du troisième, guerrier fameux, sortira une longue suite de rois, et le quatrième portera la mitre d'archevêque. Tous seront les champions de la sainte Eglise et mourront pour la défense de la Croix, sur la terre des infidèles. Mais quelque grande que soit la gloire de ces quatre héros, elle n'approchera point de celle de l'enfant que je porte en ce moment dans mon sein. »

Et comme le comte Guillaume demandait à son épouse l'explication de ses paroles, la princesse ajouta : « Apprends donc que cette nuit, pendant que je dormais à tes côtés, j'eus un songe. Il me semblait que la lune descendait du ciel et venait reposer sur mon giron : ce qui signifie que le fils auquel je donnerai le jour deviendra pape et sera le soutien de la sainte Eglise. »

La prédiction de la comtesse touchant ses cinq fils s'accomplit exactement. Renaud et Etienne, surnommé Tête-Hardie, furent successivement comtes de Bourgogne et moururent en Palestine, lors des premières croisades. Raymond conquit sur les Sarrazins d'Espagne et fonda l'illustre maison royale de Castille. Hugues, l'un des archevêques les plus célèbres de Besançon, alla, comme ses deux frères, mourir sur la terre sainte. Quant à Guy, le plus jeune et le plus glorieux des cinq frères, il fut d'abord archevêque de Vienne et ensuite élu pape, sous le nom de Calixte II.

(GUYORNAUD, *Album franc-comtois*, p. 229.

62

Le Prieuré de Saint-Renobert.

(*Canton de Quingey.*)

Au IXe siècle, les Normands, qui avaient envahi la France, dévastaient les monastères et les églises. Les religieux étaient obligés de s'enfuir dans de lointaines contrées. Ceux qui, entre Dieppe et Rouen, gardaient les reliques de saint Renobert, évêque de Bayeux, se sauvèrent, comme plusieurs autres, jusque dans la Haute-Bourgogne. On dit qu'ils s'arrêtèrent quelque temps dans le monastère de Baume-les-Moines, et que, de là, ils vinrent près de Quingey où ils obtinrent une concession de terrain près d'un petit ruisseau qui se jette dans la Loue. Ils bâtirent dans ce lieu une petite chapelle et plus tard une église assez vaste, avec un monastère qui dépendait de Baume-les-Moines sous le nom de Prieuré de Saint-Renobert. C'est là que fut déposée une partie notable des reliques du saint évêque, et qu'il manifesta sa protection non-seulement en guérissant les hommes des maux corporels et spirituels, mais encore en éloignant les maladies qui affligent les troupeaux. *Sanctus episcopus*, est-il dit dans les leçons de l'ancien bréviaire de Baume-les-Moines, *non hominis tantum sanandis animis atque corporibus, sed etiam depellendis pecudum morbis, se benignissimum præstat.* Ces reliques miraculeuses étaient ex-

posées dans une châsse de pierre sur l'autel de l'église du prieuré, et la fête de leur translation en Franche-Comté se célèbre encore aujourd'hui le 24 octobre.

Saint Renobert est encore spécialement vénéré à Quingey, quoiqu'il ne soit pas le patron de cette paroisse. Lorsque l'église du prieuré eut été supprimée pendant la révolution, les reliques du saint évêque furent transportées dans l'église paroissiale. Cet édifice fut lui-même détruit plus tard, et les reliques disparurent. Il ne reste plus que la châsse où elles étaient renfermées.

(Vie de saint Renobert, *Saints de Franche-Comté.*)

63

Le Tombeau de Barbe de Semur, à Fourg.

(*Canton de Quingey.*)

A peu près au centre du village de Fourg, canton de Quingey, il existe un étang près duquel on remarque les ruines d'un château qui paraît avoir été érigé par un duc de Bourgogne. Ce château était entouré de fossés. On arrivait à la porte d'entrée flanquée de deux tours par un pont à deux arcades, coupé par un pont-levis. Ce lieu était donc une maison forte; mais les chroniques ne disent point qu'il ait été attaqué ni qu'il se soit trouvé dans la nécessité de se mettre en état de défense. Les deux tours existaient encore en 1790 et furent renversées à cette époque comme des monuments de la féodalité.

La chapelle de ce château renfermait le tombeau de Barbe de Semur; on voyait sur une pierre longue la figure en bas-relief de cette noble dame, et, au pied de la figure, on lisait cette épitaphe touchante :

« Si tu t'enquiers, viateur, quelle dame
« Repose ici et gist sous ceste lame,
« Tu trouveras dedans noblesse enclose.
« Virginité et de vertu la rose;
« Vingt ung ans rendirent le corps meur
« Bel et parfait de Barbe de Semeur,
« Et en ce temps mort lui fit cet outraige,
« Qu'elle l'a print à la fleur de son aige.
« Du Pont-de-Vaux, la comtesse sa sœur,
« A fait du corps ce tombeau possesseur,
« Qui décéda en janvier le vingtième,
« L'an quinze cent et quarante deuxième. »

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'HISTOIRE

DE 1881

Par M. L. PINGAUD

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance publique du 29 juillet 1881.)

Un seul manuscrit a été présenté au concours d'histoire .Il a pour titre : Mémoire sur Pin l'Emagny et son imprimerie au dix-septième siècle. L'auteur a divisé l'histoire qu'il se propose de retracer en six époques, y compris l'époque préhistorique et l'époque contemporaine ; mais, après avoir tracé ce cadre, trop vaste sans doute pour son tableau, il s'est borné à nous offrir une vue rapide du paysage qui entoure Pin l'Emagny, prise du chemin de fer de Montagney-Miserey ; à discuter brièvement l'étymologie probable du nom de Pin ; à transcrire enfin quelques pages extraites de deux pouillés du diocèse, conservés aux Archives du Doubs ou à la bibliothèque des missionnaires d'Ecole. A peine a-t-il fait allusion à la bataille célèbre dans nos annales où le lieutenant de Louis XI, Craon, fit prisonnier Hugues de Chalon-Arlay. Il n'a abordé en réalité qu'une petite partie de son sujet, c'est-à-dire l'histoire d'une imprimerie qui fut établie à Pin par deux prêtres, Perrenin Menestrier et Jean Vernier, et qui paraît avoir duré de 1629 à 1636 ; et encore s'appuie-t-il exclusivement sur les renseignements déjà bien anciens et fort incomplets fournis soit par le P. Laire, soit par Weiss dans la *Biographie Michaud.* Les pages les plus intéressantes

de son essai sont remplies par une série de notices bibliographiques sur les sept ouvrages sortis des presses de Pin et parvenus jusqu'à nous. Quant au plus important, qui fut aussi jadis le plus répandu, les *Hèures paroissiales* dites *de Pin*, l'auteur n'a pas été plus heureux que les autres bibliophiles francs-comtois, et, malgré ses longues recherches, n'a pu en retrouver un seul exemplaire. C'eût été sans doute la meilleure pièce justificative de l'étude qu'il soumet à votre approbation.

Celle-ci, dans son état actuel, n'a pas semblé à votre commission devoir lui fournir les éléments d'un jugement favorable. Au surplus, l'auteur a bien voulu prévenir l'Académie que, sous l'empire de circonstances majeures, il a dû achever, clore et envoyer en toute hâte son manuscrit; que le temps lui a manqué pour consulter plusieurs documents utiles; qu'il espère, par des fouilles archéologiques dont il pressent l'importance et dont il se promet de vous communiquer les résultats, accroître la somme de renseignements dont il dispose. C'est donc entrer dans ses vues que de lui demander d'effacer les taches dues à une rédaction hâtive; en ce qui concerne le village de Pin, de transformer son esquisse en un travail complet et proportionné dans ses parties; en ce qui concerne l'imprimerie, de joindre aux faits déjà rassemblés les détails qu'il ne doute pas de recueillir encore. Il nous semble bien placé de toute façon pour traiter avec une compétence égale à son zèle ce sujet intéressant bien que restreint. Votre commission ne saurait donc mieux reconnaître ses efforts qu'en prenant acte et de ses excuses et de ses promesses; et elle attend de lui, à un concours prochain, une œuvre complétement digne de vos suffrages.

Pour ces motifs, la commission du concours d'histoire vous propose, à l'unanimité, de ne pas décerner cette année le prix proposé.

UN

VILLAGE DES MONTAGNES DU DOUBS

PENDANT LES GUERRES DU XVIIe SIÈCLE

ANNALES DE FRASNE DE 1635 A 1700, RÉDIGÉES PAR JACQUES ROUGET, CURÉ DU LIEU

PUBLIÉES

Par M. Jules GAUTHIER

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

(Séance du 18 juillet 1881.)

Quand on lit dans *Girardot de Nozeroy*, dans le *Siège de Dole*, dans la *Correspondance du parlement* (1), le récit des ravages épouvantables commis dans nos montagnes par les armées franco-suédoises, durant la plus sanglante période de la Guerre de Trente ans, on est tenté de taxer d'exagération certains détails d'une barbarie vraiment révoltante. Brûler par centaines des villages inoffensifs, massacrer par milliers des habitants paisibles, faucher les blés à la veille de la moisson, réduire toute une province à l'état de désert inculte, paraît tellement monstrueux qu'on hésite à croire capables et coupables de pareilles infamies Richelieu, Condé, Villeroy. Et cependant c'était bien sur des ordres précis du célèbre cardinal que ses généraux ruinaient et dépeuplaient un pays neutre, non par haine contre une petite nation brave mais impuissante, mais froidement, dans le but calculé d'y rendre impossible, faute de ressources, la concentration d'une armée

(1) *Histoire de Dix-Ans*, par GIRARDOT DE NOZEROY, édit. 1843; — *Siège de Dole*, par Jean BOYVIN, Dole, 1637; — *Correspondance originale du parlement de Dole*, série B, Archives du Doubs.

et le retour offensif des Impériaux. On peut du reste contrôler ligne à ligne les allégations de Boyvin, de Girardot, et de tous les historiens plus modernes qui ont étudié cette lugubre époque; les matériaux surabondent : correspondances, enquêtes, récits abordant par le menu tous les moindres événements. Le document inédit que je publie n'ajoutera presque rien aux faits généraux de la Guerre de Dix ans, parfaitement éclaircis par les récents travaux de membres de cette Académie (1), mais il aura le mérite de faire connaître, sobrement et exactement racontées, les annales d'un village de nos montagnes, Frasne, recueillies, quarante ans après les événements, de la bouche de témoins oculaires, par Jacques Rouget, curé de ce lieu (2).

Le village de Frasne, situé entre Pontarlier et Nozeroy, dut au voisinage de ces deux centres un passage continuel de troupes alliées ou ennemies, durant les années 1637, 1638, 1639 et 1640. Il fut ravagé par la peste en 1637, incendié partiellement la même année à l'occasion du massacre de quatre-vingts jeunes gens de Nozeroy, sabrés par un régiment lorrain, enfin son église et une dizaine de maisons furent brûlées accidentellement par des soldats allemands qui y étaient cantonnés en 1638.

Quand, au milieu de l'hiver 1638-1639, les Suédois envahirent les montagnes jusque-là épargnées par leurs excursions, mais rudement foulées par les auxiliaires lorrains ou impériaux, les habitants de Frasne épouvantés émigrèrent en Suisse, voire même à Rome, où un nombre considérable de Francs-Comtois se réfugia en même temps qu'eux (3).

---

(1) *Histoire des libertés publiques*, 1882, 2 vol. : *Jean Boyvin*, 1856, par M. le président Clerc; — *Histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France*, 1881, 2 vol., par M. le commandant de Piépape; — *Histoire de Jonvelle*, 1864, 1 vol., par MM. Chatelet et Coudriet.

(2) Jacques Rouget fut nommé curé de Frasne en 1684 (Pouillé des Arch. du Doubs).

(3) Nous avons sur ce point le témoignage de Girardot de Nozeroy

Quelques-uns, abrités temporairement par les murailles de Pontarlier ou de Nozeroy, bientôt forcées par les soldats de Weymar ou de Guébriant(1), revinrent de loin en loin semer quelques grains dans leur territoire, où il ne restait plus que des ruines, Villeroy en ayant incendié les dernières maisons en juillet 1639. En 1640, trois ou quatre misérables habitant ces masures, vivant d'orge récoltée dans quelques jardins, exposés aux courses des Français de Grimont ou des soudards mal famés que d'Arnans entretenait à Nozeroy, constituaient toute la population de ce qui avait été un des plus beaux villages de nos montagnes. Par cet aperçu, mais plus encore par le texte même des *Annales de Frasne*, on peut juger du sort commun que partagèrent presque sans exception les 1500 villages de Franche-Comté durant la Guerre de Dix ans. Aujourd'hui encore, après deux siècles et demi, la tradition de ces épouvantables désastres n'est point perdue, et les paysans montrent dans les bois, dans les rochers, dans les grottes, les lieux de refuge où leurs ancêtres, fidèles au sol natal, vécurent comme des bêtes sauvages pour échapper au fer de l'ennemi.

En 1645, à l'abri d'une suspension d'armes négociée avec la France, le pays commença à respirer. Les émigrés rentrèrent, mêlés à des étrangers savoyards ou suisses qu'attirait l'espoir d'un gain facile ou le remboursement en terres d'avances faites aux Comtois réfugiés chez eux. Quand la paix de 1660 délivra la province des dernières garnisons françaises, tous les villages avaient retrouvé des habitants, les ruines étaient à moitié relevées, mais au lieu de 500,000 âmes que comptait la Franche-Comté en 1636, elle n'en avait plus,

---

(*Histoire de Dix-Ans*, p. 212-213), et celui des registres paroissiaux de nos montagnes (citons notamment ceux de Morteau, GG. 2) mentionnant les *obits* à Rome et dans d'autres villes d'Italie de maint montagnard comtois.

(1) V. le *Siège de Nozeroy en* 1639, par M. le marquis Terrier de Loray, *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1880, p. 162.

malgré l'émigration suisse ou savoisienne, que 200,000 à peine, vivant pauvrement et péniblement des produits d'un sol longtemps inculte. Le premier luxe de ces pauvres gens fut la restauration et l'embellissement de leurs églises; messire Jacques Rouget, dans maint détail de son journal faisant suite aux récits de guerre, s'étend avec complaisance sur la confection des autels, retables, tableaux de son église paroissiale. Il nous donne même le nom d'un de ces sculpteurs oubliés auxquels nos églises doivent tant de boiseries remarquables, tant de chaires élégamment construites et ciselées qu'on y admire encore; Blaise Sire, originaire de Morteau, où vivait au XVIIe siècle toute une colonie d'artistes.

Les dernières pages du journal de Jacques Rouget, moins curieuses que les premières, donnent pourtant certains détails utiles soit sur les conquêtes de 1668-1674 et leurs conséquences, soit sur certains accidents atmosphériques bons à noter pour l'histoire agricole. Je n'ai pas cru devoir rien retrancher à ce *Journal*, d'ailleurs fort court, dont la valeur historique est réelle quoique secondaire, et qui puise son principal intérêt dans la naïveté et l'exactitude de ses récits.

ANNALES DE FRASNE DE 1635 A 1700

COMPILÉES

Par messire Jacques ROUGET, curé dudit lieu.

En 1635 la guerre fut déclarée entre Philippe IV, roy d'Espagne, et Louis XIII, roy de France.

En 1636, le prince de Condé, frère de Louis XIII, roy de France, commandant son armée, assiégea Dole sur la fin de may, la ville se défendit vigoureusement sous le commandement de M. le colonel de la Verne.

Les troupes impériales, conduites par le général Galas, celles du duc de Lorraine, conduites par lui-même, et la milice du pays étant prêtes à attaquer les François dans leurs tranchées, ils levèrent le siège la veille de l'Assomption de N.-D. ayant ruiné entièrement le plat pays entre Dole, Salins, Besançon, Arbois et Poligny.

La peste prit dans Dole sur la fin du siège, l'archevêque de Besançon, Ferdinand de Rye, qui s'y étoit enfermé, s'en sentant attaqué, la ville étant délivrée, se fit porter à Authume, village près de Dole, où il mourut (1).

Quelques habitants du village de Frane ayant conduit des danrées à Dole, le siége étant levé, ils apportèrent la peste, qui dans peu de jours fut communiquée par tout le village. Une grande partie des habitants en moururent ; on les enterrait dans le cimetière proche la croix qui y fut mise, à présent dite la croix de la Mission ; cette même année la peste se répandit presque par toute la province et continua pendant les années 1637, 1638 et finit en octobre 1639.

En 1637, le régiment de Marcin lorrain passant par Frane, venant du val de Mièges, fut suivi par quatre-vingt jeunes hommes qui vouloient se venger de quelques violences que lesd. Lorrains avoient faites en leurs maisons, attaquèrent l'équipage du colonel,

---

(1) Erreur. Ferdinand de Rye mourut à Courtefontaine, près Fraisans, le 20 août 1637.

qui était arrêté devant la maison de MM. Cécile, au milieu du village de Frane. En même temps, le régiment qui étoit en marche vers Dompierre retourna et vint ceindre de toute part ces gens du val de Mièges, qui se défendirent pendant qu'ils eurent de la poudre et du plomb, et enfin ils furent contraints d'entrer dans les maisons qui étoient au lieu dit dans la Combe. (*Nota.* — Celles de Jean-Claude Nicolet et de Pierre-Claude Ratte à présent).

Les Lorrains mirent le feu aux maisons, tous ceux qui sortoient avoient d'abord la teste fendue à coups de sabre, ou jetés vifs dans la fontaine, ou tués à coups d'armes à feu. Il n'en resta pas un seul des quatre-vingts; une partie fut enterrée dans un même lieu dans le cimetière de Frâne, proche la muraille devers bise; il y eut dix à douze maisons de brûlées à Frâne de cet incendie.

Le duc de Lorraine, Charles IV, restait à Besançon pendant que ces gens et les Allemands couroient et pilloient le reste de la province et surtout les montagnes, qui n'avoient pas été ruinées par le siége de Dole.

En 1638, le valet de l'officier d'une compagnie d'Allemands qui étaient logés à Frâne, pour se venger de son maître qui l'avait battu, mit le feu à la maison des Petite, proche de l'Eglise, où il était logé; il y eut sept à huit maisons brûlées et la cure et l'église de même (1). Deux belles cloches, qui étaient dans la tour de l'église, furent fondues, une partie du métal fut dérobé par des voleurs, ce qu'ayant appris, quelques-uns des meilleurs habitants qui restoient dans le village, en petit nombre, enterrèrent secrètement la nuit dans l'église tout le reste de ce métal qu'ils purent ramasser dans la tour. Ayant encore pris garde que les mêmes voleurs déterroient ce métal et le portoient vendre en Suisse, ils le transportoient la nuit dans le chasal brûlé derrière la cure et renversèrent une muraille dessus pour le cacher; il y demeura caché six à sept ans, pendant que les malheurs régnèrent.

Sur la fin de cette année 1638, l'armée de Suède, commandée par le duc de Veymar, et celle de France, qui étoient liguées contre l'empereur et le roi d'Espagne, prirent Brisac, y ayant mis garnison française. Les Suédois avancèrent vers le comté de Bourgogne; ce fut vers les fêtes de Noël que l'on apprit par icy que les Suédois étoient à Morteau et qu'ils vouloient prendre quartier en ces montagnes. Il y eut une grande consternation; les pauvres gens de Frâne, qui avaient tant souffert les années précédentes, se

(1) V. pièces justificatives, n° 1.

retirèrent les uns à la Rivière, les autres à Nozeroy, et d'autres passèrent en Suisse et quelques-uns à Rome; messire Marc Vuitenet, curé de Frâne, se retira à Châteauvieux (1) et y demeura longtemps.

En 1639, sur le 15 janvier, le duc de Veimar se présenta devant Pontarlier, la ville se défendit sept à huit jours et enfin se rendit à composition; en même temps le château de Joux se rendit.

M. de Grammont, père de Mgr l'archevêque, en étoit gouverneur et étoit absent de la place, son lieutenant rendit le château de Joux, qui est imprenable sans canon, et se retira honteusement en Suisse.

Sur la fin du mois de janvier, le duc ayant mis une partie de ses gens en garnison à Pontarlier et au château de Joux, envoya le reste par les villages où il ne se trouvoit que quelques pauvres gens qui n'avoient pas le moyen de vivre autre part.

Les gens du duc de Veimar entrèrent et prirent quartier à Jougne, le jour de Saint-Vincent, 22 janvier; ce fut aussi en ce temps qu'ils prirent quartier à la Rivière, après quelques résistances que firent les habitants et ceux qui s'y étoient retirés. Cette nation barbare exerça des cruautés incroyables sur ceux qui par malheur tomboient entre leurs mains, ils les tourmentaient impitoyablement pour leur faire donner de l'argent. J'en ai vu un qui s'était sauvé de leurs mains, qui avait les pieds et les mains brûlés, et qui dans peu de jours mourut en Suisse, la gangrène s'étant mise à ses quatre membres. Ils enlevèrent les ferrures des maisons et même des églises, prirent un beau grillage qui fermoit le chœur de l'église de Frâne; par bonheur le reste du métal des cloches demeura caché comme nous avons dit. Toutes les cloches et autres meubles d'église furent menés et vendus en Suisse. Ce fut aussi en ce même temps que Nozeroy fut pris par les François (2); le commandant de la ville mit dehors tous les étrangers qui s'y étoient retirés, mais ils n'osèrent sortir des fossés, crainte d'être pris des Suédois qui avaient quartiers dans les villages; ils y souffrirent les dernières extrémités, on leur distribuait quelque peu de nourriture dès la ville; il y en mourut beaucoup de misère et de peste.

---

(1) Le château de Châteauvieux (canton d'Ornans) appartenant à la maison de Rye, fut un des rares châteaux qui échappèrent aux Suédois, et aux Français.

(2) Les premiers jours de février 1639. (Voyez Bulletin de l'Académie, 1880, p. 162).

Au mois de juillet, le duc de Veimar repassa avec ses troupes en Allemagne, après avoir fait brûler Pontarlier, la Rivière, Jougne et plusieurs villages, et laissa une forte garnison de Suédois au château de Joux, sous le commandement de Christophe de Grün, luthérien, mais brave homme, qui y demeura dix ans avec la garnison et se faisoit contribuer jusqu'à Mouthe, Saint-Claude, Salins, Besançon, Morteau, etc, (1).

Veimar étant retiré, une troupe de gens du pays reprirent Nozeroy; le parlement de Dole y mit, sous le gouvernement de M. d'Arnans, une garnison de gens du pays.

Au même temps, c'est-à-dire sur la fin de juillet, ou au mois d'août, don Antonio de Tolède, espagnol, arriva au pays, et ayant quelques troupes du pays assistées de MM. Jeunet de la Rivière, du capitaine Gavelle et d'autres, formèrent un petit siége devant le château de Joux, l'attaquèrent vigoureusement, entrèrent en la basse-cour ayant forcé la première porte. Le capitaine Claude Jeunet y fut tué, mais ils furent repoussés par les assiégés et levèrent le siège, ayant appris que le marquis de Villeroy venoit secourir la place avec de bonnes troupes.

Le marquis étant du côté de Sainte-Colombe, eut avis que le siège était levé, reprit son chemin pour retourner en France; en repassant par Frâne, un officier qui commandait les troupes demanda de l'argent à quelques habitants qui s'y rencontrèrent, et n'ayant rien pu obtenir d'eux, il fit mettre le feu par tout le reste du village, hormis neuf ou dix maisons qui sont au bout devers vent; les villages de Dompierre, Bannans et autres furent aussi brûlés.

En 1640, au mois de novembre, la peste cessa partout, il ne resta au village de Frâne que trois ou quatre habitants qui semoient quelques orges par les clos et les jardins, les autres s'étant retirés dans les pays étrangers. Ceux des villages des frontières de Suisse tâchoient de se remettre et de semer leurs terres comme ils pouvoient, s'étant mis à contribution au château de Joux pour quelques sommes d'argent; même, le commandant M. de Grün leur fournissait des graines pour semer, à condition que on lui rendroit le tiers ou le quart après la moisson. Mais sur la fin, comme il y avoit peu de champs ensemencés, les souris et les grenouilles coupoient par le pied et mangeoient les épis, dans un jour ou deux il n'y resta rien du tout.

---

(1) Voyez pièces justificatives 12, un spécimen des réquisitions de Christophe de Grün.

D'autre côté, les d'Arnans de Nozeroy couroient par les villages pour chercher à subsister, voloient, déchaussoient et déshabilloient ceux qu'ils pouvoient rencontrer, enlevoient les bêtes, forçoient les maisons et prenoient tout ce qui s'y trouvoit.

Pendant ces trois années, on appréhendoit encore plus la garnison françoise qui étoit à Grimont, qui étoit une maison forte proche de Poligny, car ils emmenoient les hommes prisonniers et se faisoient donner de grosses rançons.

Tout le plat pays étoit entièrement abandonné, la famine étoit dans les villes de Salins, Dole, Gray, Besançon; il y passoit quelques convois de blé qui venoient de Suisse et de Savoie. On vivoit dans l'espérance d'une paix par le bruit qui couroit tous les jours qu'elle étoit faite.

En 1643, on commença à avoir un peu de tranquillité; le parlement de Dole, par l'entremise de M. de la Pie, fermier des sauneries de Salins, et du consentement du roi d'Espagne, traita avec la France, le roi Louis XIV étant en minorité, pour trois cent mille francs par an pour faire cesser les courses; cette somme se prenait en partie sur le haussement du sel de la province, en partie sur une imposition qui se fit sur les lieux qui étoient habités, et une autre partie que le roi permettoit qu'on levât sur la saunerie; il passoit toujours des bosses de sel en Suisse. On fit sortir de Nozeroy M. d'Arnans et on mit en sa place M. de Goulan, qui y tint bonne police; on exécuta cette année plusieurs voleurs, ce qui bailla la terreur et mit le calme dans la province.

En 1644, il n'y avoit rien de rétabli à Frâne; sur la fin de mai, les chevaux des convois pâturoient dans les clos.

En 1645, le proverbe se vérifia : *dulce natale solum*, on voyoit tous les jours revenir des familles chez eux; on voyoit six ou sept ménages dans chaque maison qui avoit été préservée du feu; ils commencèrent à se rebâtir peu à peu et enfin, après dix à douze ans, le village fut presque rebâti comme il est à présent. Depuis ce temps-là, on passa assez tranquillement, l'on couvrit l'église, on vendit une partie du métal de cloche que l'on avoit caché du temps des Lorrains; de l'autre partie, les habitants en firent la moindre des cloches qui sont au clocher, qui pèse 1400 environ.

L'an 1650, Christophe de Grün quitta le château de Joux et remit cette forteresse à la France par ordre du roi de Suède; le commandant de la garnison françoise s'appeloit M. de Morges, qui étoit un très brave homme, et qui faisoit garder une bonne police à ses soldats; il y demeura jusqu'à la paix des Pyrénées, qui fut en l'an 1660. On lui payoit les mêmes contributions qu'à M. de Grün.

En 1660, la paix dite la Paix des Pyrénées fut conclue au grand souhait de tout le monde et le peuple entre la France et l'Espagne, en faveur du mariage de Louis XIV, roi de France, et Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Philippe IV, roi d'Espagne, qui fut mère de Monseigneur le Dauphin de France.

L'an 1663, Monseigneur Antoine-Pierre de Grammont, conseiller ecclésiastique au parlement de Dole, fut fait archevêque de Besançon; il établit le Séminaire et fit la visite en nos montagnes en juin et septembre 1665, et mit sur un bon pied les ecclésiastiques de son diocèse.

L'an 1665, le 18 de septembre, le roi d'Espagne, Philippe IV, mourut; son fils Charles, qui étoit en bas âge, fut proclamé roi d'Espagne. Il parut d'abord des manifestes des prétentions que le Roi Très-Chrétien avoit sur la Flandre, à cause de Marie-Thérèse d'Autriche, son épouse; on connut par là que la paix ne seroit pas de durée.

L'an 1667, le Roi de France ayant armé puissamment, le bruit courut au commencement de mai que c'etoit pour la Franche-Comté; ce qui fit une alarme pendant deux ou trois jours. La nouvelle étant venue que cette armée filoit vers la Flandre; ils y prirent plusieurs villes sans résistance.

Cette pauvre province se voyoit prête d'être attaquée comme la Flandre et désespéroit d'être secourue par les Espagnols, tâcha de renouveler la neutralité comme elle étoit avant, auparavant la paix de l'an 1660, en payant au Roi Très-Chrétien les 30,000 francs par an. Tout le reste de cette année se passa en négociations inutiles pour cet accommodement.

L'an 1668, le 26 janvier, M. Jobelot, conseiller au parlement de Dole, ayant été député pour aller faire cet accommodement par l'entremise du prince de Condé, qui étoit à Dijon, rapporta que le roi de France venoit prendre possession du pays; incontinent la crainte fut répandue par toute la province, le souvenir des guerres précédentes et des Suédois faisoit qu'il y avoit une foule de chariots et de monde par les chemins pour se retirer ou dans les villes fortes ou en Suisse, qu'on n'en pouvoit pas sortir surtout en hiver parmi les neiges.

Le 5 février, il vint un trompette à Dole, comme étant la capitale du pays, qui déclara que le Roi Très-Chrétien ne venoit pas au pays comme ennemi, mais pour en prendre possession au nom de la reine.

Le 13 février, le Roi étant à Foucherans, à une lieue de Dole, il fit attaquer la ville sur les cinq heures du soir. Il y eut bonne

défense pendant la nuit, mais le parlement et les maire et échevins se voyant sans gens de guerre et sans espérance de secours, se rendirent, et le roi y entra le 14, à quatre heures après midi. Et d'abord en sortit pour aller faire rendre la ville de Gray, en même temps la ville de Salins et Besancon se rendirent aux premières sommations, n'étant pas en défense pour soutenir un siège.

Le 12 ou 19 février, jour de dimanche, le marquis de Noisy, à dix heures du matin, investit le château de Joux, qui se rendit sans tirer un seul coup; le marquis donna partout des sauvegardes pour rappeler le monde qui avait été effrayé.

Les troupes qu'ils laissèrent en quartiers par les villages et en garnison dans les villes ne furent point incommodées; ils prirent le dessein de bâtir la citadelle de Besançon sur la montagne où étoit l'église de Saint-Etienne.

Au mois de mai ou d'août, la même année, le roi de France rendit ce pays au roi d'Espagne, par l'entremise des Hollandais, ligués avec l'empereur et l'Espagne; mais ils démolirent les murailles de Dole et de Gray, qui étaient fortes, avec des bastions, et emmenèrent tout le canon et les armes qui s'y trouvèrent, aussi bien que celles de Besançon et du château de Joux.

Les Français étant retirés, les Espagnols cassèrent le parlement de Dole et tout ce qu'il y avoit d'officiers du roi d'Espagne à Dole, pour n'avoir pas fait leurs derniers efforts pour défendre une place qui avait soutenu auparavant un siège de trois mois. Ils établirent une chambre de justice, séant à Besançon, en attendant qu'on pourvoie à rétablir un parlement.

Le prince d'Aremberg fut envoyé en cette province, de la part du roi d'Espagne, en qualité de lieutenant gouverneur; il fit publier son pouvoir le 16 août 1668.

Les 18 députés du pays par les Etats généraux lui accordèrent trois mille rations par jour, c'est-à-dire trois mille francs pour l'entretien de cinq régiments étrangers lorrains et allemands, qui entrèrent dans le pays pour l'empêcher et le préserver d'une seconde prise; ils étoient placés dans les villages et y vivoient paisiblement. Ce fut le commencement de l'imposition royale, qui a toujours augmenté et qui subsiste encore, après quoi les députés ont été cassés. Ce prince défendit aux communautés de les reconnaître, et, de son autorité, fit faire les billets du répartement pour continuer le paiement de la somme de 3000 francs par jour.

Le 1er octobre 1668, messire Marc Vuitenet, curé de Frâne, mourut; il étoit originaire de Chaffois, docteur ès droits et prieur

de saint Louis. Sur la fin de ses jours, il résigna sa cure à messire Ferdinand Caire, son parent, et son prieuré à un de ses neveux. Il avoit été doyen de Varesco, du temps de l'archevêque Claude d'Achey.

En 1668 et les (années) suivantes, le prince d'Aremberg fit relever les murailles de Dole plus belles qu'elles n'étoient auparavant, et fit bâtir la citadelle de Besançon sur le dessin que les François avoient fait.

Don Hieronime de Quinones lui succéda au gouvernement, et après lui don Alvéda, deux Espagnols, qui levèrent de grosses impositions sur la province pendant les années 1670-1673, d'où vient que les communautés sont tant endettées; une partie de la noblesse du pays et même quelques villes, comme Dole et Salins, s'opposèrent aux impositions exorbitantes des Espagnols. En 1674, le marquis de Listenois s'étant déclaré chef de ce soulèvement, fut poursuivi par les troupes réglées que don Alvelda envoya contre lui, ce qui l'obligea de se retirer en France; le roi le reçut et lui donna un régiment.

En février de la même année, les François entrèrent dans le pays et prirent quelques châteaux, se saisirent de la ville de Gray, qui avait été démantelée en 1668, et firent retirer le régiment de Massiette, qui incommodait le duché.

Sur la fin d'avril, le Roi Très-Chrétien en personne assiégea Besançon avec une puissante armée. La citadelle, n'étant pas encore bien fortifiée, se rendit le 12 de may, la ville étant déjà prise huit jours auparavant.

Pendant le siège de Besançon, M. de Luxembourg vint s'emparer de Pontarlier, pour empêcher que l'on n'allât incommoder le siège; Dom Alvéda se retira en Flandres par l'Allemagne.

Après la réduction de Besançon, le roy vint camper à la Loye et assiégea Dole; après une généreuse défense, la ville se rendit le 7 de juin. Dole étant pris, l'armée vint attaquer le fort de Saint-André et bloquer la ville de Salins; la garnison de Saint-André se défendit vaillamment, il y eut grand carnage de part et d'autre, et enfin il fallut céder et descendre à la ville, qui se rendit à l'obéissance du roy au mois de juin de l'an 1674.

Sur la fin du mois de juin, les François amenèrent dix pièces de canon à Pontarlier pour forcer le château de Joux; ils en montèrent seulement deux pièces sur la Roche du Larmont, qui commencèrent à tirer sur les quatre heures contre le château. C'étoit le dimanche, premier jour de juillet, à quatre heures du soir, et le jour de la Visitation (2 juillet), environ les 9 ou 10 heures du

matin, on cessa de tirer, M. Andressot, qui commandoit dans la place, ayant demandé composition; le quartier du Roy était dans le village d'Oye.

Il n'y restoit plus que le château de Sainte-Agnès ou Sainte-Anne, qui dans peu de temps fut réduit. Ainsi Louis XIV, roy de France, réduisit à son obéissance le Comté de Bourgogne; il rétablit le parlement à Dole avec les mêmes conseillers qui avoient été cassés par les Espagnols en 1668. L'an 1676, le parlement fut transféré de Dole à Besançon; les lettres patentes du Roy Très-Chrétien sont du 22 août.

Cette même année, il y eut un gros quartier à Frâne, qui commença en novembre et ne finit que sur la fin du mois de may.

L'an 1678, le roy d'Espagne, Charles II, céda le Comté de Bourgogne au roy de France, par le traité conclu à Nimègue, le 17 septembre, entre les deux rois, et confirma la cession en 1685 entièrement.

L'an 1679, la monnoye du pays fut décriée, elle consistait en pièces de 3 blancs, de 6 blancs, de 3 gros et de 6 gros.

La même année, au mois de may, il y eut une célèbre mission à Frâne, par les prêtres missionnaires de Mgr l'archevêque de Besançon. C'étoit une des premières de l'institution de la mission. Des aumônes de ladite mission on fit le tabernacle qui est à présent au maître-autel de Frâne.

L'an 1683, le roy Louis XIV vint à Besançon avec la reine et toute la cour, et assista à la procession et à la messe de saint Jean le Grand le jour de la Fête-Dieu.

La même année 1683, Vienne en Autriche fut assiégé par les Turcs, qui levèrent le siège et furent défaits par le vaillant duc de Lorraine, Charles V, et le roi de Pologne.

L'an 1684, messire Ferdinand Caire mourut le dernier jour de mars, il était curé de Frâne; messire Désiré Pirouel, n'étant pas encore prêtre, fut nommé par le collateur, mais il se dégoûta et permuta la cure avec messire Jacques Rouget contre une chapelle de Saint-Jacques érigée en l'église de la Rivière, le 20 d'octobre.

La même année on fit le retable qui est sur le maître-autel de l'église de Frâne, il a coûté vingt pistoles.

L'an 1685, le roy Louis XIV fit défense par tout son royaume de faire aucun exercice de la religion prétendue réformée.

La même année on fit les buffets de la sacristie de l'église de Frâne et les bancs des chantres et du chœur de l'église.

La même annee, le nommé Anathoile Martin de Frâne, par son testament du 24 juin, donna à la confrérie du Mont-Carmel le clos

dit *Sur les Pontets*, et au luminaire de ladite église le *Clos de Lécoulant* et le *Creu Richard*, tant prel que terre arable, sur quoi il fonda 14 messes.

La même année, Antonia Cornier, résidant à Rome, fit donation de son bien consistant en dix journaux de terre arable et huit soitures de prels, à la chapelle du Rosaire de l'église de Frâne, et nomma chapelain le curé de Frâne et pria Mgr l'archevêque de déterminer le nombre de messes qu'il faudroit dire pour la desserte. Il ordonna d'en dire trois par mois de chaque année à basse voix et une à haute voix pendant l'octave de la Toussaint.

Ladite Cornier étant demeurée orpheline, ses parents étant morts de peste ou maltraités par les Suédois, en 1639, s'en alla à Rome avec d'autres gens de Frâne, où elle fut mariée avec Didier Quétaud, aussi de Frâne, argentier. La donation est datée à Rome du 27 juillet 1685; elle est enregistrée aux actes de la justice de la Rivière, le 28 décembre de la même année, et le consentement du seigneur mis le 19 mars 1688.

L'an 1687, a été faite à neuf la citerne qui est devant la cure de Frâne, personne n'y a droit que le curé.

L'an 1688, les puissances de l'Europe se sont liguées contre la France, qui a soutenu la guerre jusques en 1698, que la paix fut faite; pendant cette guerre, on a beaucoup payé au roy pour la défense de ses Etats.

En 1689, la confrérie du Très-Saint-Sacrement fut érigée et signée à l'approbation de Mgr Antoine-Pierre, archevêque de Besançon; il y a indulgence de 40 jours.

L'an 1690, on transféra la confrérie du Mont-Carmel à la chapelle des Quétaud, elle étoit au grand autel par la permission de MM. Quétaud; celle de M. le vicaire général est du 18 juin et la même année le même tableau fut fait.

L'an 1691, en may, l'université de Dole fut transférée à Besançon, par lettres patentes du roy Très-Chrétien.

L'an 1692, il y eut une compagnie de cavalerie en quartier à Frâne; elle y demeura dès le 11 novembre jusques au 3 de may.

L'an 1693, il y eut une extrême cherté de vivres jusques à la moisson de 1694, qui fut très abondante.

La même année, le retable du Mont-Carmel fut fait à Morteau par Blaise Sire; il coûta 165 francs, vieille monnoie.

L'an 1695, on fit la grosse cloche, elle pèse 2800 livres (dès ce temps, elle a été refaite et augmentée); on acheta 3000 livres de métal à 13 sols 4 deniers la livre et 4 pistoles à 7 livres par dessus.

Le fondeur eut pour ses peines 11 pistoles et demi; elle fut jetée le jour de Saint-André (30 novembre) de ladite année.

En 1698, la paix fut faite et conclue à Ryswick, en Hollande, entre le roy Très-Chrétien, l'empereur, l'Angleterre, la Hollande et autres alliés, mais l'an 1700, le roi d'Espagne, Charles II, étant mort, le jour de la Toussaint, sans enfants, et ayant par son testament appelé à la succession de ses Etats Philippe, duc d'Anjou, second fils du Dauphin de France, la guerre qui a passé en Espagne, où il fut reconnu pour roi, recommença par toute l'Europe. L'Empereur prétendit que cette couronne ne pouvoit point être séparée de la maison d'Autriche par Marie-Thérèse, fille de Philippe IV, roi d'Espagne, et sœur de Charles II, [celle-ci] ayant renoncé à la succession de la monarchie d'Espagne par son traité de mariage avec le roy de France Louis XIV, conclu aux Pyrénées avec la paix entre les deux couronnes, en l'année 1660. De plus, l'empereur prétendoit la couronne d'Espagne en vertu du testament de Philippe IV. Le roi Louis XIV soutint son petit-fils Philippe V, en vertu du testament de Charles IV, et désapprouva la renonciation de Marie-Thérèse, disant qu'elle avoit été faite en faveur d'un mariage et d'une paix qui mettoit toute l'Europe en repos.

Le 21 juillet 1700, la grêle perdit entièrement toute la moisson, depuis le val de Sirod jusqu'à Morteau.

Le 28 mars 1671, par la permission de l'ordinaire, la confrérie du Mont-Carmel fut érigée au maître-autel de l'église de Frâne, par le P. Dominique, supérieur du couvent des Carmes de Salins.

(Copie du XVIIIe siècle. Mss. de M. Droz des Villars.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — *Procès-verbal de l'incendie de Frasne du 28 avril 1638, transmis au parlement de Dole* (1).

Sur la mi-nuict venant au 28e d'avril de l'an 1638 apparut un embrasement total de la maison de Pierre Rouge size au lieu de Frasne en laquelle étoit logé le quartier-maistre de Monsieur Montard de Noiret, colonel de mille cuirassiers pour le service de Sa Majesté Impériale, lequel embrasement a causé l'embrasement de cinq autres maisons et de l'église dudict Frasne, nonobstant le secours qu'on y a apporté par la très grande vigilance et bon ordre de M. le colonel de Vernier, lequel y accourut incontinant dez le lieu de Dompierre, son quartier, avec toute diligence possible dans le lieu et y donna toutes assistances nécessaires comme aussy de Monsieur de Reviers Squarzelupi, capitaine commandant audict régiment, lesquels y ont pourvus par tous les debvoirs possibles pour faire esteindre ledict embrasement, après l'extinction desquels led. sieur capitaine a pris diligente information pour vérification de la cause et origine de tel incendie. Et le faict estant rapporté par devant les officiers dudict régiment ils ont jugé et condamnez Mathias, palefrenier dud. quartier-maître, à mourir, pris esgard à sa négligence et peu de soin à garder le feu en lad. maison. Laquelle condemnation a été suivie d'une prompte exécution en présence des soldats dud. régiment logez audit lieu et des tesmoings cy-après.

Et comme je soubsigné curé de Frasne suis témoing oculaire de l'ordre que lesditz sieurs colonel et capitaine y ont mis, je leurs ay donné attestation qu'en vérité il n'y a aucune de leur faute et qu'ils y ont faict tout ce qui estoit de leur possible, estant encore led. quartier-maistre en arrest à cause dud. feu, ce que j'atteste véritable sans en avoir esté sollicité ny induit par qui que ce soit.

Faict les an. jour et mois que dessus.

Signé : Marc VUITENET, curé de Frasne, Jean Cordier et Guillaume. (Copie.)

(*Arch. du Doubs*, série B, fonds du Parlement de Dole. Correspondance, avril 1638.)

---

(1) Ce procès-verbal, qui confirme le texte de notre chronique, donne un exemple assez caractéristique d'une discipline sévère, peu commune dans

II. — *Requisition de vin, adressée aux bourgeois de Vuillafans, par J. de Grün, commandant du château de Joux,* 10 *octobre* 1643.

A messieurs messieurs les Eschevins et Conseil de Villauffans, audit lieu.

Messieurs,

Comme la saison est venue en laquelle vous avez promis d'user de recognoissance de vin envers moy, et comme ainsi soit que l'Eternel vous auroit donné une bonne et riche vendange, aussi veux-je croire que me ferés voir les effects de vos promesses réitérées, par lesquelles m'avez donné l'asseurance de me faire avoir, pour deue gratitude à la sauvegarde que vous ay ottroyé, plus grande quantité de vin que n'auriés fait les années précédentes, qui auroyent de beaucoup esté plus stériles que la présente. Vous envoyant à cest effect mon tambour pour vous prier de me faire conduire icy ladicte recognoissance de vin que j'espère debvoir estre et en qualité et en quantité conforme à vosdictes promesses et riches bénédictions qu'avez eu de l'Eternel. Ce qui me donnera occasion de vous continuer l'accord qui est entre nous, et de tenir bonne main à ce que vos gens allans et venans ne soyent incommodez ou empeschez en leurs négoces et traffiques, selon qu'il auroit esté practiqué jusqu'à présent, Vous priant de croire que je suis autant qu'il est permis,

Messieurs,

Votre très-affectionné serviteur,
J.-Ch. de Grun.

A Joux ce $\frac{30}{10}$ octobre 1643 (1).

(Original sur papier, cachet armorié d'une bande, timbré d'un casque avec vol bandé, cire rouge. *Arch. municipales du bourg de Vuillafans.*)

---

les régiments lorrains ou autres auxiliaires venus au secours du pays durant la Guerre de Dix ans. Ce fait témoigne encore du respect profond que dans les temps les plus malheureux on professait pour l'autorité du parlement de Dole.

(1) Le calendrier grégorien n'étant pas accepté dans les régions protestantes, un retard de dix jours existait au XVIIe siècle dans le comput usité soit dans les cantons suisses luthériens, soit au comté de Montbéliard. De la cette date « 30 septembre-10 octobre » de notre réquisition.

RAPPORT

SUR

LE RECUEIL DES LETTRES

DE LA BARONNE DE GÉRANDO

Par M. TIVIER

MEMBRE TITULAIRE.

(Séance du 24 février 1881.)

L'Académie a reçu de M. le baron de Gérando un exemplaire des lettres de Mme de Gérando sa mère, suivies d'un journal où elle avait consigné ses impressions de chaque jour, du 29 fructidor an VIII (septembre 1800) jusqu'à l'année 1804. Ce livre a paru chez Didier en 1880 La correspondance dont il renferme des extraits choisis s'arrête avec la vie de l'auteur, en 1824. Il ne s'agit point ici d'une de ces publications posthumes qui font un étalage indiscret des souvenirs les plus personnels et qui provoquent les indifférents à franchir cette barrière de silence et de respect dont la mémoire des morts doit rester entourée. Il ne s'agit point de livrer à la curiosité des révélations piquantes ou des commérages d'outre-tombe. Tout est grave et sérieux dans les pages que nous avons lues ; tout y présente un caractère de grâce et de force qui n'a rien de prémédité. On y goûte, comme un charme suprême, l'absence de tout pédantisme littéraire, de toute préoccupation de métier. C'est un beau caractère qui se révèle naïvement ; c'est un enchaînement de pensées nobles et saines, fixées par une plume habile dans

(1) Un volume in-12 ; Paris, Didier, 1880.

leur éclosion immédiate et leur expression la plus spontanée. C'est ainsi qu'en ont jugé les contemporains. Ce n'est pas son mari seulement qui admirait, chez la baronne de Gérando, « cette justesse d'esprit et cet instinct de raison » associés à la sensibilité d'un cœur fait pour toute exaltation juste et noble. Mme de Staël disait, à son tour, dans une conversation dont le souvenir a été recueilli : « Je ne connais aujourd'hui » en France que deux femmes qui sachent écrire d'une manière supérieure : ma cousine de Germanie (Mme Necker de Saussure) et Mme de Gérando. » Cet éloge se complète par ceux que l'illustre fille de Necker accorde en toute circonstance à *l'aimable Annette,* et les preuves qu'elle aime à lui donner de ce qu'elle nomme « son estime exaltée pour elle. » Mme Récamier lui écrit à son tour : « Il me semble que si j'avais toutes vos qualités, j'aurais bien de la peine à m'empêcher d'être vaine. » Le prince-primat Charles de Dalberg, électeur de Mayence, président de la Confédération du Rhin, célèbre dans celle qu'il nommait sa noble amie et dont il vantait la belle âme « un charme et des grâces dont nulle autre femme ne lui offrit le modèle et qui sont en elle un don divin de candeur et de pureté. » Sa mort fit éclater d'unanimes regrets et provoqua de la part de ceux qui l'avaient connue un nouveau concert de louanges. Tels furent le général Lamarque, ancien collègue de son mari dans l'administration de la Catalogne, le duc Mathieu de Montmorency, qui la vit succomber à de longues douleurs, au sein desquels sa grandeur d'âme sa manifestait par des lettres éloquentes, ou des éclairs de conversations touchantes, religieuses, quelquefois sublimes. Deux membres de l'Académie française, Ballanche et Lémontey ont également attesté l'ensemble de qualités qui firent de Mme de Gérando « une personne accomplie. » Elle eut, disait Ballanche, « toutes les vertus et toutes les distinctions qui peuvent commander l'attachement et l'admiration. » On trouve, en effet, réunis chez elle les mérites souvent incompatibles de l'esprit, du cœur et du savoir,

mais surtout celui qui consiste à éviter tous les excès. Une femme instruite frise le pédantisme. Une femme très sensible n'échappe aux troubles de la passion que pour tomber dans la mélancolie. Une femme très sensée court risque de déplaire par la sécheresse et la précision d'un esprit étroit. L'idéal consiste dans l'accord des contraires ; ici encore la perfection naît de l'harmonie. Les lettres dont nous parlons en offrent la preuve à chaque page, et cette preuve se dégage encore mieux de la vie de leur auteur, vie très simple d'ailleurs et, bien que féconde en épreuves, très dépourvue d'événements.

Marie-Anne de Rathsamhausen était née en 1774, au château de ce nom, voisin de celui de Lutzelbourg, dans la basse Alsace. Ayant perdu sa mère de bonne heure, elle se consacra dès lors au bonheur d'un père digne d'inspirer le dévouement le plus absolu et profondément regretté. L'amitié tempéra les sentiments de sa fille, et ses lettres nous la montrent liée de l'affection la plus vive avec de jeunes personnes de son âge, appartenant aux familles Dietrich et de Berckeim. Deux d'entre elles épousèrent MM. Scipion et Augustin Périer (1), et le cercle de ses relations affectueuses s'augmenta d'autant. A leur tour, quelques jeunes gens, victimes de la persécution qui faisait expier aux Lyonnais leur courageuse résistance aux décrets de la Convention, vinrent se réfugier à l'ombre des Vosges ; c'étaient MM. de Gérando, Camille Jordan et son frère Augustin. Ils furent adoptés par une société d'élite dont elle était l'âme et le lien. Ses lettres nous la montrent entretenant avec eux une correspondance aussi enjouée que spirituelle, mais qui n'éveille jamais le plus léger soupçon de coquetterie ou de légèreté. Elle était défendue contre tout péril de ce genre par une raison précoce et par cette simplicité qui forme une des qualités distinctives des habitants de son pays natal, dont elle disait plus tard, dans

(1) Frère de l'illustre homme d'Etat, Casimir Périer.

une lettre à son amie Octavie de Berckeim, devenue baronne de Stein : « Je ne trouverai plus nulle part ces nobles cœurs d'Alsace, cette candeur, cette bonté généreuse, tant de goût pour ce qui est bien, une si touchante ignorance du mal, une si belle faculté d'aimer (1). »

Devenue à son tour baronne de Gérando, elle se trouva, par le bienfait d'une éducation forte et savante, à la hauteur du philosophe éminent dont elle devait partager vaillamment les travaux et les épreuves. Soit que la confiance du gouvernement impérial l'appelât comme secrétaire général au ministère de l'intérieur qui cumulait, avec ce département, ceux de l'instruction publique, des cultes, de l'agriculture et des travaux publics, soit que l'ordre du maître l'envoyât administrer Rome ou la Toscane, la Catalogne insoumise ou la contrée voisine du Rhin, soit qu'après la chute de l'empire il eût à défendre à l'école de droit sa situation menacée, partout M. de Gérando trouva, dans la compagne de sa vie, le conseiller le plus éclairé, le défenseur le plus courageux. Elle fut surtout le modèle des mères. Ses lettres à son fils forment un cours complet dans sa brièveté de l'éducation par la famille, et la mort prématurée de sa fille lui fit éprouver une douleur dont l'éloquente expression peut être comparée à ce que l'on peut lire de plus touchant sur un sujet analogue dans Mme de Sévigné. Elle écrivait au lendemain de cet événement : « J'essayerais en vain de régler ma pensée. Il n'en » existe plus qu'une seule, sous mille formes que je me re- » trace sans cesse, ma Fanny, mon enfant. Elle m'a été » enlevée ! Je ne pleure pas; mes larmes ne pourraient atten- » drir personne, pas même Dieu. Il ne resussciterait pas ma » fille parce que j'aurais pleuré. Si tu savais combien elle » était belle ! Lorsqu'elle vivait, je ne le disais point; il me » suffisait de la voir.... Jamais mère ne fut enivrée du bon- » heur de l'être, autant que moi. Cependant quelquefois, en

(1) Lettre du 22 juillet 1802, page 183.

» regardant Fanny, j'étais effrayée de ce que tant de félicité » et d'affection se trouvât renfermé dans un vase si fragile (1).»

Ainsi dans cette existence si paisible et si unie la souffrance avait fait irruption de bonne heure. La réflexion guidée par l'étude et stimulée par une sensibilité vive avait développé d'autre part, chez Mme de Gérando, une étrange aptitude à aimer et à compatir. Voici comment elle s'en expliquait, dans une lettre adressée en 1797 à son mari, réfugié dans le duché de Bade, lettre où elle lui rend compte des impressions de sa jeunesse : « Mon histoire ne se compose » pas d'événements et de faits remarquables ; elle est tout » entière dans mes sentiments. J'ai eu plus besoin qu'une » autre de me réfugier sous l'égide de la raison, car je suis » née avec une âme ardente. C'est le malheur, ce grand et » divin maître, qui m'a conduite saine et sauve par les sen- » tiers étroits et glissants où devait passer une jeune fille » abandonnée à elle-même dès l'âge de quatorze ans. Le » malheur a éteint l'ardeur de ma jeunesse : je lui ai voué » un culte de reconnaissance pour tous les maux dont il m'a » sauvée (2). »

Cette extrême sensibilité avait pour correctif et contrepoids une extrême bonté, un remarquable esprit de bienveillance et d'équité. Ruinée par la révolution française, elle n'abjura jamais le culte de la liberté soumise aux lois ; elle n'en conçut jamais contre sa patrie adoptive un ressentiment qu'il eût été facile de justifier, et l'on ne trouverait nulle part à cette époque une appréciation plus juste que celle ci de notre caractère national : « Pourquoi les nations n'o- » béissent-elles pas aux mêmes lois morales que celles » qui régissent les individus?..... Dans les jugements » qu'on porte sur elles, pourquoi ne pas les juger avec l'in- » dulgence que nous devons avoir, pour de si bonnes raisons,

(1) Lettre du 2 janvier 1803, p. 188.
(2) Lettre d'octobre 1797, p. 19.

» les uns pour les autres ? Je personnifierais ainsi la nation
» française, dont on dit tant de mal, peut-être comme on dit
» souvent d'une femme très belle, qu'elle n'a pas d'esprit,
» pour se venger du succès qu'obtient sa beauté. Je trouvais
» donc que cette brillante et folle nation est une charmante
» et bonne créature, avec laquelle j'aime encore mieux vivre
» malgré ses défauts, et dont les séductions, que ma raison
» n'approuve pas constamment, subjuguent toujours mon
» cœur (1). »

Son jugement sur la révolution n'est pas moins remarquable par la haute impartialité qui l'a dicté. Elle a vu de près cette époque ; elle en a connu les plus affreux héros, et n'a pas le courage de les maudire. En 1797, elle écrivait de Strasbourg à son fiancé : « Certes, le cœur humain s'est bien
» montré à découvert ; les masques, plus faciles à garder dans
» la vie ordinaire, se sont fondus dans le volcan des passions,
» et néanmoins l'homme me paraît plus faible que méchant.
» Ceux dont les actions souillent le théâtre du monde, qui
» frappent de stupéfaction leurs contemporains et la postérité
» en les indignant, ne sont jamais qu'une infime minorité ;
» le reste, la foule, veux-je dire, ce sont des acteurs muets,
» faisant suite aux coryphées. Je suis sans indulgence pour
» pour le vice et le crime, mais je les distingue de ceux qui
» les commettent ; je vois l'homme et l'action ; je condamne
» l'un énergiquement, je ne puis m'empêcher de plaindre
» l'autre. »

Cette modération tient à la noblesse du caractère. Elle tient plus encore à l'intelligence développée par le savoir. Elevée dans l'intimité d'un savant écrivain, le poète Pfeffel, frère du grand historien de ce nom, très familière avec notre littérature aussi bien qu'avec la littérature allemande, dont elle connut et signala la première l'admirable essor qu'elle ne craint pas de comparer à celui de notre dix-septième siècle;

(1) Lettre du 27 juillet 1816.

l'étendue de ses études, qui comprenaient depuis la philosophie de Kant jusqu'aux plus naïves conceptions de la muse pastorale, ne lui fit rien perdre de la délicatesse d'un goût tout français, et ses jugements attestent un remarquable esprit de discernement. Eblouïe d'abord et intimidée par l'éclat du nom de Mme de Staël, l'admiration qu'elle lui voue ne l'empêche pas de sentir ce qui manque à ce mérite un peu théâtral et de signaler chez Mme Necker de Saussure un savoir plus solide. La critique tour à tour emphatique et tracassière de M. J. Chénier, le lyrisme exubérant de Mme Dufrénoy, les inventions romanesques de Mme Cottin et de Mme Flahaut, répondant trop bien à l'activité passionnée de leur âme, rien n'échappe à sa clairvoyance, pas même ce qu'il y eut d'un peu surfait dans l'éclatant renom de Mme Récamier. Seule peut-être elle a su se défendre de la séduction qu'exerçait autour d'elle cette aimable et triomphante beauté. Tout en confessant qu'elle « éprouve un irrésistible attrait pour sa dé- » licieuse figure, c'est, ajoute-t-elle, une bonne petite créa- » ture, point gâtée autant qu'elle pourrait l'être par son im- » mense fortune et la folie de la mode. » Elle écrit ailleurs (1) au général Lamarque, qu'elle avait connu en Catalogne et qu'elle défendit avec chaleur au jour du péril : « *La belle des belles*.. .. a été la perfection de la bonté pour vous. Lorsque je vous dirai un jour tout ce que vous avez inspiré d'intérêt et de sollicitude à quantité de belles âmes, vous trouverez comme moi qu'on ne peut trop aimer, dans la pauvre espèce humaine, ces nobles créatures, même celles qui ne sont que faibles quand elles nous paraissent abaissées et qui souvent sont admirables de dévouement et de générosité. Plus je vais, plus il me paraît que Dieu a dû être content de son œuvre, quand il eut fait l'homme et la femme. » Cette indulgence, toujours inséparable, chez Mme de Gérando, d'un jugement droit et pénétrant qui en double le prix, s'appuyait, comme

(1) Paris, 1815.

on le voit ici, sur une pensée religieuse qui ne fit que s'épurer et se fortifier de jour en jour sous l'action de la douleur. Toute circonstance de sa vie agitée la confirme dans cette pensée dominante. Tout l'y convie et l'y ramène. La lecture d'un traité de mécanique lui suggère cette réflexion : « Quel » magnifique enchaînement, quelle liaison non interrompue » dans l'œuvre entière du Créateur..... Rien n'est isolé dans » l'humanité; quelle qu'y soit ma place, je sens bien qu'il » existe une relation entre le vermisseau qui brille la nuit à » mes pieds, les astres que je contemple, les anges qui célè- » brent des concerts dans les cieux et surtout avec tous les » êtres doués comme moi de l'inépuisable faculté d'aimer et » de souffrir. » Si tel était l'effet d'une lecture du caractère le plus abstrait, combien le travail solitaire de la réflexion, le retour sur soi-même et l'expérience acquise à l'école de la souffrance ne devaient-ils pas contribuer à développer en elle le besoin de la perfection et l'espérance de l'immortalité. « Depuis longtemps, écrit-elle à un ami vénérable (1), je ne » connais ni les projets, ni les vœux téméraires, et je n'ai » d'autre ambition que de rendre ma vie entièrement pure. » Je voudrais me dépouiller des faux alliages de la vertu et » ne conserver que la simplicité d'un enfant. Le saint enthou- » siasme du bien, de la pitié et du respect pour le malheur, » je l'ai conservé tout entier; je réunirai toutes mes facultés » pour le nourrir et peut-être ne mourrai-je pas sans avoir » atteint ce degré d'amélioration qui me fera tomber dans » l'éternité comme le fruit mûr se détache de sa branche, en » automne aux derniers rayons du soleil. »

Le fruit mûrissait, en effet, de jour en jour et se colorait des reflets de l'éternité. « Je veux encore, écrivait-elle à » Mme de Staël, satisfaire ce pauvre cœur à force d'aimer. Je » relis, je recherche les plus nobles pensées, les beaux-vers, » les belles actions, les traces lumineuses du génie, les chefs-

(1) Paris, mars 1808.

» d'œuvre des arts qui nous révèlent en les contemplant, par » une émotion que je ne sais dire, le mystère et le besoin de » l'infini. » Mais elle se préparait surtout à la possession de cet infini par un amour plus généreux et une plus active diffusion de la vérité. Elle s'affermissait dans les croyances de toute sa vie. « Je ne saurais m'en dédire, ajoutait-elle, au » moment de me rapprocher du centre de la justice et de la » vérité. Je graverai encore dans le cœur de mes fils le besoin » énergique du bonheur, de la gloire, et de l'indépendance » de leur patrie, et de la dignité de l'homme, qui certes ne » se manifeste pas exclusivement dans les privilèges de cer- » taines classes de la société. » On retrouverait partout, dans les lettres adressées par elle à celui de ses fils qui seul a survécu, cette affirmation de son patriotisme, cet hommage au principe de l'égalité. Démocrate à sa manière, et cette manière était la bonne, elle ne sacrifia jamais aux préjugés que pouvaient rendre excusables chez elle une naissance illustre et de glorieuses alliances. Elle fut sans réserve, comme sans fausse honte, la femme de son siècle et de son temps. A ce seul point de vue, le recueil de ses lettres formerait une lecture éminemment saine et instructive. Il a d'ailleurs pour nous un intérêt particulier. Très attentive aux études et aux progrès de ses fils, très fière des succès qui en attestaient le bon résultat, elle applaudit, la veille de sa mort, à celui qu'obtint M. Gustave de Gérando, dans un concours d'éloquence ouvert par l'académie de Besançon. Le sujet à traiter était celui-ci : Montrer ce que la morale évangélique a ajouté en étendue et en stabilité à la morale la plus épurée de l'ancienne philosophie. Nul n'était mieux préparé que le fils d'une telle mère, à entrer dans la lice. Il traita la question proposée dans un volume de cent trente-cinq pages, chargé de notes savantes où il avait mis à contribution toute l'antiquité profane, et l'Inde ou la Chine aussi bien que Rome et la Grèce pour appuyer sa conclusion sur les plus solides arguments. La victoire n'était pas douteuse, et l'honneur en reve-

nait en partie à cette mère si éclairée. Elle en jouit la première et salua d'une voix mourante le premier triomphe de son fils. Le lauréat de dix-huit ans devint plus tard l'éminent magistrat, le publiciste distingué, le fabuliste ingénieux, le savant maître en matière de pédagogie que vous vous êtes fait un honneur d'inscrire au nombre de vos associés correspondants. Ainsi se sont fortifiés, entre l'académie de Besançon et la famille de Gérando, des liens dont ce compte-rendu sommaire aura pour unique mérite de vous rappeler l'origine et de fixer le souvenir.

LA FILEUSE — LE TRÈS HUMBLE SERVITEUR ENTRE LA POIRE ET LE FROMAGE

PIÈCES DE VERS

Par M. Charles THURIET

MEMBRE CORRESPONDANT.

(Séance du 29 novembre 1881.)

LA FILEUSE.

Ma fileuse
Est matineuse,
Et veille tard au coin du feu,
Filant beaucoup et gagnant peu.

Sous son pied, la roue en cadence
Tourne, tourne presque sans bruit
Tandis que sous sa main qui danse
Grandit le fil qu'elle conduit.
Pour un écheveau, que de peines!
Elle fait du matin au soir,
Avec ses deux bobines pleines,
Dix-huit cents tours au dévidoir!

Quand les bois perdent leur feuillage
Et que s'en vont les passereaux,
Pour tout l'hiver elle s'engage
Dans le plus humble des hameaux.
Elle couchera sur la dure
En un recoin de la maison;
Mais à l'abri de la froidure
Elle passera la saison.

C'est l'hôte aimé de la chaumière.
Des enfants charmant les douleurs,
Souvent elle sait la première
En fou rire changer leurs pleurs.
Son humeur est toujours égale ;
Sa vue inspire la gaîté ;
Plus heureuse que la cigale,
Elle chante hiver comme été.

Sa mémoire est un répertoire
Que je ne saurais définir.
Elle sait la plus vieille histoire
Dont on puisse se souvenir.
Elle a vu les esprits célestes,
Les lutins, les démons grossiers ;
Elle sait tous les faits et gestes
Des revenants et des sorciers.

Mais c'est surtout à la veillée,
Lorsqu'elle vient de rajuster
Le ruban de sa quenouillée,
Que j'aime à l'entendre chanter.
Elle a des chants pour tous les âges,
Pour les filles, pour les garçons,
Pour les plus fous, pour les plus sages.
Fileuse, dis-moi tes chansons.

Ma fileuse
Est matineuse,
Et veille tard au coin du feu,
Filant beaucoup et gagnant peu.

LE TRÈS HUMBLE SERVITEUR.

Des sots qu'importe la critique!
Tel qu'on fait haut souvent est bas.
Je suis un simple domestique;
De mon sort je ne rougis pas.
Qui sait en homme se connaître
Dira peut-être en ma faveur :
Quelqu'un meilleur qu'un très haut maître.
C'est son très humble serviteur.

Mon maître est un grand personnage
Dont les grandeurs font le tourment.
A la ville et même au village
Il n'a de trève aucun moment.
Il n'ose point envoyer paître
Un importun solliciteur.
Quelqu'un plus libre que mon maître,
C'est son très humble serviteur.

Mon maître fait bien des folies :
Je lui connnais maintes amours.
Le monde et les femmes jolies
N'abrégeront que trop ses jours.
Fidèle époux, moi, je veux être :
Jeanne suffit à mon bonheur.
Quelqu'un plus sage que mon maître,
C'est son très humble serviteur.

Ici-bas, c'est chose commune :
Il ne faut point s'en ébahir.
Quand l'un dissipe sa fortune,
L'autre commence à s'enrichir.
Et bientôt je pourrai peut-être
Dire, sans passer pour menteur :
Quelqu'un plus riche que mon maître,
C'est son très humble serviteur.

On ne fait pas sa destinée :
Chacun de nous doit la subir.
Aux uns le pouvoir est donné,
Les autres sont nés pour servir ;
Et si je pouvais deux fois naître,
Je supplirais le créateur
De recréer maître mon maître,
Moi son très humble serviteur.

ENTRE LA POIRE ET LE FROMAGE.

(CHANSON.)

Que n'ont pas su mettre en chanson
Nos poètes dans leur démence ?
Même sans rime ni raison
Ils nous font plus d'une romance.
A mon tour, sans trop me vanter
De faire ici meilleur ouvrage,
Je vais essayer de chanter
Entre la poire et le fromage.

Sans danger, si l'on ne boit frais,
On ne saurait manger la poire ;
Car un proverbe dit : « *Après*
» *La poire, ou le prestre ou le boire.* »
L'adage n'est pas fait en vain ;
Aussi, suivant un vieil usage,
On déguste le meilleur vin
Entre la poire et le fromage.

Croyons-en nos plus fins gourmets.
Le fromage, quoi qu'on en dise,
N'est pas le moins prisé des mets :
On le mange par gourmandise ;

On le mange pour s'exciter
A boire encore davantage ;
Et parfois l'on boit sans compter
Entre la poire et le fromage.

Parmi les gens bien avisés,
Chez qui l'on voit du savoir-faire ;
Chez les négociants rusés
Qui savent mener une affaire,
Pour tant de moins, pour tant de plus,
Contrats de vente ou de fermage,
Combien de marchés sont conclus
Entre la poire et le fromage !

Ce n'est pas sans un bon motif
Qu'on donne un repas de famille ;
C'est souvent un préparatif
Aux noces d'une jeune fille.
En vidant un vieux carafon
On parle du jeune ménage.
Que de mariages se font
Entre la poire et le fromage.

Déjà, Messieurs, le temps jaloux
Incline mon front qui grisonne ;
Souffrez pourtant que parmi vous,
Gai d'humeur encor, je chansonne ;
Car dans notre chère Comté,
A la ville ainsi qu'au village,
Toujours nos pères ont chanté
Entre la poire et le fromage.

LES INSCRIPTIONS

DES ÉGLISES ET CHAPELLES

DE BESANÇON

RECUEILLIES ET PUBLIÉES

Par M. Jules GAUTHIER

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

(Séance du 23 juin 1881.)

On ne peut refuser aux inscriptions de tout âge d'être, malgré leur laconisme à peu près constant, les plus intéressants et les plus instructifs des documents. Ce sont elles qui comblent les lacunes si nombreuses de l'histoire écrite et qui la contrôlent ; souvent, par un mot, par une date, elles y corrigent et y redressent mainte erreur inconsciente ou calculée. La lumière qu'elles ont jetée sur l'antiquité, depuis que les Maffei, les Renier, les Rossi, les Le Blanc sont devenus leurs interprètes, est prodigieuse, et l'on peut espérer encore de leur étude comparée et attentive de merveilleux résultats.

Pour connaître le moyen âge, les inscriptions ne sont pas d'un moindre secours. Grâce aux dates précises qu'elles portent, aux emblèmes qu'elles entourent, aux figures gravées ou sculptées qu'elles escortent de leur vigoureuse empreinte, l'histoire de l'art, comme la biographie ou la chronologie deviennent partout leurs tributaires. A ces divers points de vue, Duchesne, l'abbé Lebœuf et plus récemment M. de Guilhermy ont montré le parti excellent que l'histoire nationale, comme les études provinciales, pouvait tirer de leur lecture. Malheureusement aucun monument plus que les inscriptions n'est exposé à périr : le temps les efface, les révolutions les mutilent, et, par le fait même de l'excellence des matériaux

qui les portent, la cupidité humaine s'en empare et les détruit. L'érudition s'est de bonne heure intéressée aux inscriptions antiques, et dès les XIe-XIIe siècles de vastes collections en ont recueilli les textes; les inscriptions du moyen âge, trop multipliées et sans intérêt pour des esprits classiques, ont souffert d'un plus long oubli N'étaient les épitaphiers de nos grandes villes et les recueils des généalogistes qui pullulent au XVIIe siècle, on pourrait dire que l'étude et la connaissance de l'épigraphie du moyen âge est une science absolument moderne, et que c'est à l'école d'archéologie nationale dont l'abbé Lebœuf et les Bénédictins furent les promoteurs, Lenoir, de Caumont, Viollet-le-Duc, Quicherat les disciples, qu'il faut rapporter l'honneur de sa création. C'est à ces maîtres éminents qu'on doit du moins la méthode et les principes dont la vulgarisation a fait progresser si rapidement les études provinciales, en activant sur tous les points de la France des recherches et des collections épigraphiques qui le disputeront en intérêt aux collections d'archives.

I

Au début du XVIIe siècle, quelques érudits franc-comtois avaient entrevu l'utilité d'un recueil des titres lapidaires ou épitaphes qui se lisaient par milliers sur le sol ou les parois des églises et des cloîtres. Jean-Jacques Chifflet avait inséré dans son *Vesontio* une cinquantaine d'inscriptions de nos prélats ou de nos comtes, réservant à son docte ami le lédonien Guillaume Belot le soin de publier les épitaphes des églises de Besançon et de la Franche-Comté dont ce personnage recherchait curieusement le texte (1). Ce projet de publication avorta et les manuscrits de Belot ont dû périr durant les guerres du XVIIe siècle; mais fort à propos, l'abbé de Balerne, Jules Chifflet, reprit en 1655 l'idée de l'ami de son

(1) VESONTIO, pars II, 328 : *Epitaphia autem pleraque, quæ in Bison-*

père, et nous conserva dans ses recueils (1) 350 inscriptions bisontines qui, à trois ou quatre exceptions près, ont disparu avec la plupart des édifices qui les contenaient. Trois de ses contemporains, Palliot, Varin d'Audeux et le président Philippe, avaient fait quelques excursions dans l'épigraphie du moyen âge. Palliot, dans sept précieux volumes de dessins et d'épitaphes qu'un incendie consuma en Bourgogne avec la bibliothèque du président de Blaizy, avait consigné 50 tombes bisontines ou comtoises dont les portefeuilles de Gaignières ou de Clairambaut ont sauvé les copies (2). Varin d'Audeux, à l'appui de ses consciencieuses généalogies, avait relevé dans les abbayes d'Acey, de la Charité, de Saint-Paul, au prieuré de Marast, etc., 150 inscriptions que l'abbé Guillaume publia depuis partiellement dans son *Histoire des sires de Salins*. Enfin le président Philippe avait adressé à Jongelin pour sa *Notice des abbayes cisterciennes* les épitaphes de Bellevaux et d'autres monastères comtois. Je citerai encore en passant quelques tombes de Theuley, décrites par Duchesne dans son *Histoire de Vergy*, dessinées par dom Plancher dans son *Histoire de Bourgogne*, quelques dessins ou inscriptions relevés par dom Calmet dans sa *Maison du Châtelet*, par Dunod dans son *Histoire du Comté*, les inscriptions de Rosières transcrites par le P. Benoît Besançon, quelques petits recueils d'épitaphes de nos abbayes, copiés par Droz et l'abbé Baverel, et j'aurai épuisé, je crois, la liste des érudits des derniers siècles qui ont fourni leur contribution à l'épigraphie du moyen âge franc-comtois. 700 inscriptions environ ont été sauvées de la sorte; c'est beaucoup si l'on constate que 650 des textes originaux ainsi reproduits ont péri dès lors, c'est peu si l'on

---

tinis Ecclesiis consulto omisimus, quod ea cum aliis Sequanicis D. Guillelmus Belotus I. G. Ledonensis in eorum gratiam, qui talibus delectantur epigraphis brevi, ut, perennis, sit vulgaturus.

(1) *Mélanges*, t. I, II, III, *Bibliot. publique de Besançon.*

(2) *Bibliothèque nationale*, fonds Bouhier, t. LIII; — fonds Clairambaut, 942; — fonds Gaignières, *passim*.

estime à 7,000 environ le chiffre des épitaphes du moyen âge contenues jadis dans les 15 collégiales, 150 monastères, 800 paroisses de l'ancien diocèse de Besançon. Il est inutile d'espérer reconstituer un pareil ensemble à jamais anéanti; mais il est du moins possible d'entreprendre et de mener à bonne fin une double tâche : l'une, la plus facile, consiste à publier les inscriptions recueillies par les érudits que j'énumérais tout à l'heure, l'autre, la plus complexe puisqu'il faudra épuiser tous les modes d'information, consistera à recueillir et à publier les inscriptions égarées dans les moindres villages.

La première partie de ce programme sera bientôt épuisée par l'Académie de Besançon. Sous ses auspices, j'ai publié en 1877 les inscriptions de Marast, en 1879 celles de Rosières, en 1880 celles de la cathédrale Saint-Etienne (1), aujourd'hui je publie les épitaphes des églises de Besançon; enfin un dernier recueil pourra réunir 250 inscriptions des divers prieurés et abbayes de Franche-Comté.

La seconde partie du travail a déjà été commencée par plusieurs membres de la Compagnie. MM. Désiré Monnier, Armand Marquiset, Bernard Prost ont ébauché l'épigraphie du Jura (2); MM. Longchamps et Suchaux celle de la Haute-Saône (3); celle du Doubs, plus restreinte que les deux premières, est prête en grande partie. Quelques années suffiront sans doute à l'achèvement d'un recueil d'ensemble qui, groupant les résultats obtenus, donnera à l'ancien diocèse de Besançon une épigraphie complète, conforme à celle dont M. de Guilhermy traçait naguère le plan et le modèle.

---

(1) *Bulletins* de 1876-1877, p. 132-143; de 1879, p. 161-175; de 1880, p. 322-373.

(2) M. Monnier, *Annuaires du Jura*; — M. Marquiset, *Statistique de l'arrondissement de Dole*, 1841; — M. B. Prost, *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, 1876-1880.

(3) M. Suchaux, *Dictionnaire de la Haute-Saône*; — M. Longchamps, *Mémoires de la Commission d'archéologie de la Haute-Saône*.

II

La série d'inscriptions des églises et chapelles de Besançon publiées aujourd'hui est tirée en très grande partie des recueils manuscrits de Jules Chifflet, déposés à la Bibliothèque publique de Besançon. L'éditeur s'est borné à annoter chacune d'elles de la façon la plus sommaire, à rectifier ou à compléter les textes épigraphiques au moyen des documents d'archives qui permettaient de préciser certains détails, enfin à y ajouter un certain nombre d'inscriptions empruntées soit à quelques rares monuments originaux dont l'emplacement est minutieusement indiqué, soit à quelques recueils manuscrits de la Bibliothèque nationale ou de la Bibliothèque de Besançon. Il eût été possible de grossir de quelques numéros les 180 articles de cette série, mais il eût fallu aborder des textes absolument mutilés ou insignifiants, tels par exemple que les fragments d'inscriptions incomplets et frustes de l'église cathédrale Saint-Jean, des ruines de Saint-Jean-Baptiste ou du réfectoire de Bellevaux. Ces quelques débris, ne pouvant être d'aucun intérêt même pour l'histoire locale, ont été volontairement omis dans une nomenclature déjà longue, qui pourra, je le souhaite, rendre quelques services aux chercheurs. Pour chaque église, les inscriptions ont été classées dans un ordre rigoureusement chronologique, et afin de faciliter les recherches, une table alphabétique des noms propres de personnes ou de lieux en récapitule le détail. Deux dessins empruntés à la collection Clairambaut : la tombe du prieur Fromond de Cicon à l'abbaye Saint-Paul, celle de la famille Despotots dans la collégiale de Sainte-Madeleine, compléteront, en donnant le type iconographique des tombes monastiques ou bourgeoises des XIVe et XVe siècles, l'ensemble épigraphique que j'ai essayé, non sans peine, de reconstituer ici.

RECUEIL

DES INSCRIPTIONS DES PRINCIPALES ÉGLISES DE BESANÇON

D'après les manuscrits de Jules CHIFFLET et divers documents ou monuments.

I. Abbaye SAINT-PAUL.

(Eglise des XIIe-XIVe siècles, autrefois desservie par des chanoines réguliers (ordre de saint Augustin), aujourd'hui transformée en magasins militaires.)

1. Tombeau présumé et plusieurs fois renouvelé des saints WANDALÈNE et DONAT, de leur mère FLAVIE et de leurs deux sœurs. (Rapporté de l'église Saint-Donat.) VIIe siècle.

« Anno 1670 altaris Donati in ejusdem sacello ad parietem admoto sub pede altaris seu muro quo sustentatur mensa altaris inventa est crypta duobus aut tribus modicis lapidibus clausa longitudinis 2 pedum cum dimidio latitudinis fere 2 pedum profunditatis... 3 in qua erant ossa 4 aut 5 corporum integra et bene conservata quamvis cripta sæpius in aquarum inundatione aquis plena fuit et cæmentum quo linita erat consumpserit fere ad totum multi suspicati sunt corpore SS. Wandaleni et Donati, Flaviæ matris et II sororum huc translata reportata sunt in eadem cripta lapide quadrato clausa cum hac epigraphia :

Hic jacent ossa 4 *aut* 5 *corporum animorum quæ altari ad parietem admoto inventa sunt in cripta et in eadem reposita anno* 1670. »

(*Histoire de Saint-Paul*, par le chanoine Bruand. Coll. Droz.)

Nota. — Ces ossements, contenus dans un tronçon de colonne évidé, ont été retrouvés en 1880 pendant les travaux qui ont transformé l'église Saint-Paul en magasins de subsistances militaires. Ce sarcophage improvisé a été remis à l'archevêché, par les soins de M. le capitaine du génie Cahen.

2. HUGUES I, archevêque de Besançon, 27 juillet 1067. (Renouvelée 27 juillet 1371.)

Lux : clero : populo : dux : pax : miseris : via : justo : fulsit : disposuit :] *consuluit : patuit :* ✠ *: nonus : trigenus : presul* [*: bisonticus : Hugo : cum : restent : iulii : quinque : dies : obiit :*

Sur ce tombeau était représentée, crossée et mitrée, l'image du prélat, dont il ne nous reste qu'un très mauvais dessin. (Baverel, ms. de la Bibl. de Besançon; E.-D. Clerc, *Essai*, I (2e édit.) p. 281.) Aux pieds du prélat se lisaient les vers suivants, en témoignage de la rénovation du monument :

Anno milleno tercentum septuageno
Adjunge primo pater Hugo reconditur imo
Cum superet quina julii lux en libitina.

Du tombeau d'Hugues-le-Grand, qui jusqu'à la Révolution fut placé très apparemment dans la grande nef de Saint-Paul, il ne reste qu'un fragment chanfreiné de la dalle supérieure, avec traces de scellement de la figure en relief qui surmontait le monument, élevé de la hauteur moyenne d'un autel. C'est sur le chanfrein que se lit un fragment de l'inscription renouvelée au XIVe siècle. (Musée archéologique, pierre large de 0,63, longue de 0,54.)

3. WILLENCUS, prêtre, et GUI, diacre, tous deux chanoines de Saint-Paul... XIIe siècle.

— VILLENCVS — .
. . . . . .
✠ HAC IACET IN TVBA
GVIDO SINE FELLE COLVBA.

(Pierres incrustées à la base du clocher (extérieur. V. nos 262 et 266 de l'Obituaire de Saint-Paul, Coll. Droz.)

4. GUILLEMETTE, femme d'Etienne Benoît, 29 novembre 1260.

Anno Domini MCCLX *in vigilia sancti Andree obiit Villermeta uxor Petri Benedicti. Anima ejus requiescat in pace.* (Elle ne porte armoiries, mais sa robe est doublée de vair.)

5. ETIENNE DE CICON, abbé de Saint-Paul, janvier 1269.

Anno Domini MCCLXVIII *mense januarii obiit Stephanus de Cicons primus abbas hujus ecclesie cujus anima* [*requiescat in pace. Amen*]. (Figure d'abbé, sans armoiries.)

6. ETIENNE DE CHATILLON-GUYOTTE, damoiseau, fils de Ponce de Cicon, 26 juillet 1269.

Anno Domini MCCLXIX *in crastino SS. Jacobi et Christophori obiit Stephanus domicellus filius domini Pontii de Castellione. Quorum anime* [*requiescant in pace. Amen.*] (Les armes de Chatillon : une bande accostée de deux cotices, brisées d'un lambel à cinq pendants. Figure d'un jeune homme sans épée.)

7. GILETTE DE CHANTONAY ?, femme de Barthélemy de Sauvagney, mai 1277.

Anno Domini MCCLXXVII..... *maii obiit domina Gileta de Chanto..... uxor domini Bartholomei de Savagney. Anima ejus requiescat in pace amen.* (Sans armes ni marques.)

8. ETIENNE BENOIT..... 1277.

Anno Domini MCCLXXVII *in crastino..... obiit Stephanus Benedicti civis cujus anima requiescat in pace. Amen* (Il est représenté comme bourgeois sans armes.)

9. MARGUERITE, dame de Vy, 27 mai 1292.

Hic Margareta jacet optima femina leta - sensu repleta pia nobilis atque facela - de Vilo domna Deus esto sibi..... obiit [VI cal. junii] MCCXCII. (Figure revêtue d'une robe fourrée de vair. Ecu : bandé de six pièces.)

10. EUDES DE LA TOUR, chanoine de Saint-Paul, 1300.

Hic jacet ven. dominus Odo de Torra canonicus hujus ecclesie necnon obedientialis..... obiit anno Domini MCCC.

11. HUGUETTE DE GERMIGNEY, femme de Jean de Vercel, chevalier, 1310.

Anno MCCCX *obiit Hugueta de Germigney uxor domini Joannis de Vercellis militis, cujus anima requiescat in pace.* (A dextre, trois cotices avec un lambel à trois pendants (*Vercel*) ; à senestre : *Germigney* (emmanchures).

12. HUGUES, chevalier, seigneur de Châtillon-Guyotte, 26 août 1314.

Anno Domini MCCCXIV *V kal. sept. obiit dominus Hugo miles dominus de Castellione. Anima ejus per misericordiam Dei requiescat in pace. Amen.* (Figure d'un chevalier armé avec son épée. Ecu : une bande accostée de deux cotices. Le Nécrologe du Saint-Esprit de Besançon fixe la mort de ce personnage au 5 des cal. d'août 1317?) — Chapitre de Saint-Paul.)

13. PIERRE BENOIT, 30 août 1322, et GUILLEMETTE, sa femme, 1er décembre 13...

L'an MCCCXXII *cy gisent.....* [*Dieu*] *ait leurs âmes.* (Sur une tombe où il y avait deux gisans, serait seulement le reste de l'un qui porte les armes parties à droite à une bande vivrée, à gauche fretté.)

14. FROMOND DE CICON, prieur de Bellefontaine, 19 février 1328.

Anno Domini MCCCXXVII *decimo kl. martii obiit Fromondus de Cicons sacerdos prior de Bellofonte cujus anima per misericordiam Dei requiescat in pace. Amen.* (Chapitre de Saint-Paul. V. pl. I ; Bibl. nat., Palliot, IV, 213, et fonds Bouhier, 53, p. 129.)

15. HUGUES DE MONTBOZON, abbé de Saint-Paul, 14 mars 1331.

Anno Domini MCCCXXX *IIo idus martii obiit Hugo de Montebosone abbas sancti Pauli Requiescat in pace. Amen.* (Ses armes sont effacées à dextre, mais à senestre il semble que l'écu portait une croix.)

16. JEAN DE SCEY, prieur de Rosey, 25 avril 1333.

Anno Domini MCCCXXXIII *VII kal. maii obiit Joannes de Cey prior de Roseyo Anima ejus requiescat in pace.* (Cloître. Là près, il y en avait une d'un de même surnom, aussi prieur de Rosey.)

17. SIMONETTE DE VAIRE, femme du seigneur de Sauvagney, 1333.

Anno Domini MCCCXXXIII *obiit Simoneta de Varra uxor domini de Savaigney militis. Anima ejus r. i. p.* (Figure d'une dame portant à la main un écu vairé à une fasce (*Vaire.*)

18. PIERRE DE BERNE, chanoine de Saint-Paul, 22 décembre 1334.

Anno Domini MCCCXXXIV *die jovis ante Nativitatem Domini obiit Petrus de Berna canonicus scti. Pauli cujus anima requiescat in pace.* (Chapelle Notre-Dame à Saint-Paul. Cette tombe est au cloître fort usée avec les armes de *Berne,* comme chez les Cordeliers, et celles de sa mère fort effacées.)

19. AGNÈS DE SAUVAGNEY, 26 juillet 1336.

Anno Domini MCC[C]XXXVI *VII kal. aug. obiit Agnes de Saavaigneyo.....* (Du côté gauche, un écu : *Sauvagney.*)

20. GIRARD DE VAITES, chevalier, 23 novembre 1337; JEAN DE VAITES, son fils, 2 juillet 1343.

Anno Domini MCCCXXXVII *IX kal. decemb. obiit dominus Girardus de Vaites miles et dominus Joannes de Vaites, filius ejus qui obiit* MCCCXLIII, *VI non. julii. Anime eorum requiescant in pace. Amen.* (Ils portent chacun un grand écu aux trois quintefeuilles de Vaites. Et vers le cimetière en est un autre avec les mêmes armes, mais le reste est effacé. Cloître de Saint-Paul.)

21. EUDES DE VERCHAMPS, chanoine de Saint-Paul, 25 octobre 1350.

Anno Domini MCCCL [*VIII cal.*] *novembris obiit Odo de Verchans*

canonicus sancti Pauli Bisuntini diaconus cujus anima per mis. Dei r. i. p. (Deux écus *Verchamps* (fascé de six pièces), *la Roche-sur-l'Ognon* (équipollé de quatre à cinq points.)

22. THIERRY BENOIT, 7 septembre 1357.

Ci giet Thiery Benoit citien de Besançon qui trapassa de cest siècle le dimanche devant la veille de Nativité Nostre-Dame MCCCLVII. *Deus ait l'ame. Amen.* (La figure est d'un bourgeois sans épée. Deux écus : *Benoît*, une bande vivrée écartelée d'un fretté.)

23. HUGUENIN BENOIT et JEANNETTE, sa femme, 1358.

Ci giet Huguenin Benoit..... MCCCLVIII *et Janate sa femme, fille.....* (A dextre, écu des Benoît; à senestre, un griffon.)

24. PIERRE DE VAUTRAVERS, damoiseau, 24 juillet 1360. (Al. 1er août 1368.)

Anno Domini MCCCLX, *VIII kal. augusti obiit Petrus de Valletraversa domicellus cujus corpus hic jacet. Anima ejus requiescat in pace.* (Personnage armé, portant un petit écu : *Vautravers* sur la poitrine. — Cloître de Saint-Paul. (La variante de 1368 est donnée par le tome 53 du fonds Bouhier, p. 128 (*Bibl. nat.*)

25. JEAN D'ORCHAMPS, chantre de Saint-Paul, 6 septembre 1360.

Anno Domini MCCCLX *die dominica ante Nativitatem sancte Marie Virginis obiit Joannes filius Joannis d'Orchamps cantor sancti Pauli cujus anima requiescat in pace. Amen.* (Figure d'un religieux, sans armes. — « Mais c'est chose mystérieuse que les d'Orchamps d'aujourduy portent les mesmes armes que les Benoît, et que ce religieux du surnom d'Orchamps soit inhumé si près des Benoît, ce qui me fait croire que les d'Orchamps anoblis par Charles-Quint devoient descendre par femme des Benoît. »)

25 *bis*. Restitution de la châsse de SAINT ANTIDE, 18 juin 1360.

Anno milleno, centum ter sex una deno
Cum his jungendis julii ter quinque kalendis
Antidii fossa tolluntur dignius ossa
Ponuntur cassa per que sint crimina lassa.

(*Vesontio*, II, 287.)

26. JEAN DU BOIS, chanoine de Saint-Paul, 1360.

Anno Domini MCCCLX *obiit dominus Joannes de Bosco canonicus sancti Pauli Bisuntini.* (Ecus, à dextre : une bande brisée d'un lambel à trois pendants ; à senestre une bande avec la bordure engrêlée.)

27. HENRI DE SAUVAGNEY, abbé de Saint-Paul, 20 décembre 1362.

Anno Domini MCCCLXII *duodecimo kal. julii obiit Henricus de Savagneyo abbas sextus hujus ecclesie cujus anima requiescat in pace. Amen.* (Ecu : une bande entre deux cotices.)

28. PIERRE DUFOUR, prieur de Bellefontaine, 9 août 1368.

Anno Domini MCCCLXVIII *in vigilia sancti Laurentii obiit dominus Petrus de Furno prior Bellifontis qui per misericordiam Dei requiescat in pace.*

9. GUILLEMETTE, fille de Pierre Benoît, femme de Landuch, marchand de Florence, 136..

L'An de Nostre Seignor MCC[C]LX..... *Villemette Cannons, fille sire Pierre Benoit et femme Landuche lo lumbard citoiens et marchant de Florence. Requiescat in pace.*

30. GIRARD DE SAUNOT, chanoine de Saint-Paul, 6 avril 1379.

Hic jacet dominus Girardus de Salneto canonicus et vestiarius scti.

Pauli. Obiit VIII idus aprilis anno Domini MCCCLXXIX. *Anima ejus requiescat in pace.* (Ecu : un lion et une quintefeuille au canton droit.)

31. RUDELIN D'ASUEL, écuyer, 1398, et AUGUSTINE, sa fille, 24 août 14...

Ci giet Rudelin Esuel escuier qui trespassa lan MCCCXCVIII. *Ci giet Augustine, fille dudit Rudelin, laquelle trespassa le jour sct. Bartholomé lan* MCCC..... (Ils portent en leurs écus : une bande chargée de trois roses (*Asuel.*)

32. [N... DE JOUX et MONTBÉLIARD-MONTROND], XIVe siècle.

« Il y a une autre tombe où il reste des armes parties : à droite, fretté, et à gauche deux bars adossés, l'écu semé de fleurs de lis. »

33. HENRI DE FALLERANS, abbé de Saint-Paul, 19 avril 1406.

Hic jacet venerābilis pater et nobilis frater Henricus de Fallerans hujus monasterii scti. Pauli abbas duodecimus qui multa bona fecit dicto monasterio quod insigniis pontificalibus decoravit. Obiit XIII kal. maii anno Domini MCCCCVI. *Cujus anima requiescat in pace.* (Il porte la mitre et les armes de Fallerans avec un lambel à cinq pendants.)

34. ROBERT DE BAUBIGNEY, abbé de Saint-Paul, 24 février 1429.

IHS . XPS . HIC . ANTE . EST . TUBA . CERNUA .
ABBI . ROBERTO . GRATA .
SIC . SOLENT . SEPELIRI .
REGULARES . CANOICI .

Cette inscription, gravée en lettres gothiques minuscules, accompagnée à droite d'un écu : 3 croissants, en bas de la figure de l'abbé couché tenant sa crosse, est sur une pierre haute de 0,53, large de 0,69, encore encastrée dans le mur de façade intérieure de la grande nef de Saint-Paul, à droite en entrant. Autrefois on voyait sur le sol une dalle couvrant la sépulture de l'abbé Robert, avec ces mots : *Abbati Roberto*, gravés auprès d'une crosse.

35. ETIENNE DE BEAUFORT, de Lons-le-Saunier, prieur de Saint-Paul, 1450.

Hic jacet dominus Stephanus Bellifortis de Ledone Salnerio prior sancti Pauli Bisuntini qui obiit anno Domini MCCCCL *die..... Anima ejus* [*requiescat in pace. Amen.*] (Ecu : une bande vivrée accompagnée de deux branches de rosier.)

36. PHILIPPE DE MONTMARTIN, chanoine de Saint-Paul, obédiencier d'Etrepigney, 7 septembre 1482.

Hic jacet cadaver dni. Philippi de Montemartino presbiteri olim hujus ecclesie canonici necnon obedientiarii de Estrepigneyo qui obiit VII septembris anno Domini MCCCCLXXXII. *Anima* [*ejus*] *requiescat in pace. Amen.* (Deux écus, à senestre une bande entre deux cotices, à dextre : *Montmartin.*)

37. HENRIETTE DARD, d'Amance, femme du notaire Philippe Loys, 21 mars 1495.

Ci giet honneste femme Henriette Dard d'Amance jadis femme d'honorable homme Philippe Loys clerc notaire citoien de Besançon laquelle trespassa le dimanche XXI de [*mars*] *l'an* MCCCCXCIV.

38. JEAN DE MUNANS, GUILLAUME, son fils, peintre, et CATHERINE, sa femme.

Ci gisent Jean de Mugnans et Guillaume son fils pointre et Catherine sa femme fille fut Jacot..... (Sans armes.)

39. PIERRE DE BEAUMOTTE, seigneur de la Vaivre, 28 septembre [1500].

Ci gist Pierre de Baumote..... (Grande tombe illisible. Ecu : un sautoir.)

40. GUILLAUME MANGEROT, abbé élu de Saint-Paul, 9 décembre 1501.

Hic jacet nobilis religiosus vir dominus Guilielmus Mangerot electus

hujus ecclesie qui obiit IX decembris anno Domini MDI. *Anima ejus requiescat in pace.* (Nef, près de la chapelle de saint Jérôme.)

41. LOUIS DE SAINT-MAURICE, prieur de Vuillorbe, chanoine de Saint-Paul, 6 mars 1502.

Hic jacet sub hoc tumulo nobilis et reverendus vir dominus Ludovicus de sancto Mauritio presbiter prior Beate Marie Virginis de Vuillorbe et canonicus hujus monasterii qui obiit VI martii anno Dni. MCCCCCI, (Ecu : une fasce accompagnée de deux étoiles en chef et d'une rose en pointe.)

42. PHILIPPE LOYS, de Port-sur-Saône, notaire, 1er octobre 1505.

Hic jacet honorabilis vir Philippus Ludovici de Portu supra Sagonam clericus notarius Bisuntinus qui obiit fato in Domino prima octobris anno Domini MCCCCCV. *Anime ejus propitietur Deus.*

43. CLAUDE DE MOFFANS, chanoine de Saint-Paul, août 1505.

Hic jacet [*sub hac petrâ*] *clausus venerabilis dominus* [*Claudius*] *de Moffans* [*canonicus qui obiit IV nonas*] *aug*[*usti*] *anno Domini* MC [CCCCV]. (Ecu : une croix (*Moffans.*)

44. Inscription d'un reliquaire d'argent en forme de bras renfermant le bras de saint Antide, donné par ETIENNE BOULET, de Louhans, 1516.

D. Stephanus Boulet de Lovinco presbiter religiosus ac vestiarius sti. Pauli Bisuntini ob honorem Dei et gloriosissimi martiris Antidii cuius os brachii continet me fabricari curavit anno MDXVI. (Au dessous la date 1516, les armoiries de l'abbé de la Palud à droite, celles d'Etienne Boulet à gauche. — Supplément du Nécrologe de Saint-Paul, nº 1079. Coll. Droz.)

45. PHILIBERT DE BEAUMOTTE, prieur et chantre de Saint-Paul, 10 mai 1518.

Conditur hoc tumulo venerabilis et religiosus vir dominus Philibertus

de Balmeta prior necnon cantor qui occubuit fato anno Domini MD XVIII *decima die mensis maii.* (Ecu : à dextre *Baumotte*; à senestre une bande chargée de trois coquilles.)

46. CLAUDE LOYS, conseiller au parlement de Dole, 23 décembre 1524, et FRANÇOISE DE VAUX, sa femme, 15...

Ci gisent nobles et sage personnes messire Claude Loys docteur ès droits citoiens de Besançon en son vivant conseiller de la sacrée impériale Majesté et de Madame Marguerite sa fille archiduchesse d'Austriche et contesse de Bourgongne nos souverains seigneurs et dames assistant en sa cour de parlement à Dole et damoiselle Françoise de Vaux. Ledit messire Claude Loys est allé à Dieu de ce monde le XXIII décembre l'an MDXXIV. *Et ladite damoiselle le XVIII octobre l'an* MD..... *Priez Dieu pour eux.* (Ecu de la femme : une croix cantonnée à dextre d'un croissant, à senestre d'une étoile.)

47. LOUIS CHEVAL, chanoine, 24 janvier 1528.

(« Tombe gravée au milieu de la nef, où le défunt est représenté avec des armoiries. » Nécrologe annoté. Coll. Droz.)

48. NICOLAS DE SOMMEVOIRE, chanoine de Saint-Paul et curé de Buzy (ou Bucey), 9 juillet 1552.

(Tombe devant l'autel de saint Antide, avec armoiries aux quatre coins. Nécrologe de Saint-Paul annoté.)

49. JACQUES, comte de Petitepierre et de Marobeke, 31 juillet 1555.

Ci gist haut et puissant Jaques chevalier conte de Petitepierre et de Marobeke qui trespassa [*le* 31 *juillet* 1555]. (Ecu timbré : de gueules au chevron d'argent soutenu d'or, écartelé d'argent au lion de gueules. Elles se trouvent encore aux Cordeliers, parties avec celles des Clerval, portant le chevron et trois trèfles.)

50. JACQUES BASAN, vestiaire de Saint-Paul, 1561.

Nobili clarissimo et regulari canonico Jacobo Basan hujus ecclesiæ

vestiario rdus. in Christo pater Dominus Antonius de Gorrevod hunc tumulum dono dedit 1561. (Ecu : *Basan*, de Dole.)

51. THIÉBAUD PRÉVOST, prieur de Saint-Paul, 13 janvier [v. 1563].

... *Jacet Theobaldus Prevost prior scti. Pàuli* ....

52. NICOLAS DE CULT, chanoine et vestiaire de Saint-Paul, [postérieurement à 1572.]

Hic jacet venerabilis dominus Nicolaus de Culo.....

53. THIÉBAUD PRÉVOST, chanoine de Saint-Paul, obédiencier d'Etrepigney, 29 octobre 1579.

Ci giet discrette et religieuse personne messire Thiébauld Prévost prestre et chanoine de céans et obédientiaire d'Estrepigney qui trespassa le XXIX d'octobre MDLXXIX. (Quatre écus : *Prévost, Aigremont, Despotots* et *Basan.*)

54. PANCRACE DE JOUFFROY, chanoine et chantre de Saint-Paul, [postérieurement à 1597.]

Hic jacet nobilis et venerabilis Pancratius de Jouffroy canonicus et cantor hujus ecclesiæ.

55. ANTOINE DE GORREVOD, abbé de Saint-Paul, évêque et prince de Lausanne, 24 février 1598.

Rmi. Dni. Ant. A. Gorrevod epi. et pricipis
Lausanesis comedatarii . perpetui .
Divi Pauli Bisuntinensis . ppositi . s. Anat. Sal.
Baroni de S. Iulien . dno . de . Motenot
Priceps ac præsul Lausan9 . clauditur . urna
Sanguine avi clar9 sed pietate . magis
Præfuit huic domui dv . vixit . regula morum
Quis neget huic rapto . sidera celsa dari
Obiit . 24 feb. anno 1598
Ioannes Nardinus prior . dict. santi . Pauli .
Huc . lapidem iussit . reponi [*anno*] 1611

(Dalle carrée, haute de 0,58, large de 0,89, portant, dans un cartouche élégamment gravé, l'inscription ci-dessus, incrustée dans le mur du bas côté de gauche.)

56. NICOLAS JAQUEMET, de Poligny, chanoine de Saint-Paul, (v. 1602 ou 1620).

Hic jacet venerabilis dominus Nicolaus Jaquemet Poligniacensis canonicus regularis..... (Ecu : un lion à double corps.)

57. SIDRACH DE BOUTECHOUX, de Salins, vestiaire, [postérieurement à 1603].

Hic jacet nobilis et venerabilis dominus Sidrac de Boutechoux [*de Salinis*]..... (Ecu : *Boutechoux* (soleil et losange.)

58. CLAUDE DE SALIVES, mère du poète Jean-Baptiste Chassignet, 1606.

Bona verba precor hospes
Claudia de Salive claro natalium splendore
Decorata matrona castissima
Duorum maritorum coniunx fidissima eadem
Et fœcundissima
Decursis in utroque matrimonio tringinta
Circiter tribus annis
Perpessis in utroque coniugio quindecim
Puerperiis
Multis repertis et expertis in utroque
Viduvio hominum rerumque
Vicissitudinibus
Antigona in parentes Porcia in coniuges
Sempronia in liberos filia comis
Uxor prudens mater pia
Mortales hic tandem reliquit exuvias
Feliciter aliquando resumenda
In cujus memoriam hoc humanæ conditionis
Monumentu Ioan. Bapt. Chassignet filius ex
Secundis nuptiis secundo genitus I. V. D.
Fisci patronus
Meritæ et emeritæ mœrensque posuit
Hoc te volvi scire et abire
Vale.

(Dalle encastrée dans le mur du collatéral gauche. V. *Annales franc-comtoises*, IX, 1868, p. 321.)

59. CLAUDE LAURENT, de Dole, chanoine et vestiaire de Saint-Paul, 16 mai 1639.

Hic jacet reverend. D. Claudius Laurent canonicus et vestiarius istius ecclesiæ, obiit 16 *may* 1639. (Tombe engagée partie sous la chaire, partie dans la nef, devant le pilier où était la chapelle de Sainte-Catherine. — Armoiries.)

II. Eglise abbatiale de SAINT-VINCENT

(AUJOURD'HUI ÉGLISE PAROISSIALE NOTRE-DAME).

(Eglise du XIIe siècle, remaniée aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.)

60. WOLBERT, archidiacre de Besançon, v. 1140.

Claruit in vita venerabilis archilevita
Nomine Wolbertus jacet ecce cinis coopertus
Cumque die magno removebitur hedus ab agno
Cum grege delecto surgat de paupere lecto.

(Dalle haute de 1,74, large de 0.66, qui se voyait jadis dans la sacristie, et fut détruite en 1793 par un maçon. V. une gravure dans l'*Histoire de Bourgogne* de dom PLANCHER, II, 522, et BAVEREL, *Monuments du moyen âge*.)

61. ANTOINETTE DE CLÉRON, dame d'Orsans, 7 août 1637.

CY GIT ILLUSTRE
DAME D ANTOINE
DE . CLERON DAM.
DORSAN . LAQVELLE
MOVRVT LE 7 AOST
LAN 1637.

(Inscription encadrée dans un cartouche; plaque haute de 0,64, large de 0,80, crypte de l'église.)

62. JOSEPH SAULNIER, abbé de Saint-Vincent, évêque d'Andreville, suffragant de Besançon, 25 avril 1681.

Hic jacet illustrissimus ac reverendissimus D. D. Josephus Saulnier regulæ divi Benedicti per sexaginta duo annos observantissimus, per quinquaginta hujus monasterii abbas. per quadraginta episcopus Andrevillensis. Inter hos titulos modestus miram vitæ austeritatem morum suavitate lenivit. Ex voto pauper. ex beneficio in pauperes et propriam ecclesiam liberalis. Insignis capituli amicum semper nec inutile membrum fuit. Diligebat civitatem septuagenarius incola et pariter civium spes erat et amor. Vixit annos 85 *procero sano erectoque corpore et ad majestatem et decorem composito. Cernis faciem quam nec fingi nec pingi unquam voluit. Sacravit tres archiepiscopos et tot ecclesiæ ministros creavit ut patrem cleri sequanici recte dixeris. Horas canonicas non omisit usque ad mortis diem quem inter fratrum lugentium manus clausit orans die* 25 *aprilis anno Dni.* 1681.

QVASI VAS AVRI, QVASI SOL EFFVLSIT INTEMILO DEI (MDCLXXXI)
(*Ecclesiastic.*, 50.)

(Ce tombeau se voyait dans le chœur de l'église avant 1791. — Arch. du Doubs, fonds Saint-Vincent ; — M. A. CASTAN, *Les évêques auxiliaires de Besançon*, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 1876, p. 479.)

III. Hôpital SAINT-ANTOINE.

(La chapelle, rebâtie au XVIIIe siècle, existe encore à l'angle des rues Saint-Antoine et du Lycée.)

63. JEAN BELIN, recteur de Saint-Antoine, CLAUDE BELIN, co-gouverneur, JEAN BELIN, marchand, font construire un tombeau de famille, 1620.

P. M.
ET
DEFVNCTIS . ANTECESSORIBVS . ET . SIBI
POSTERISQUE . SVIS .
VEN . DO . IO . BELIN . PBR . DECR . D . ECLIÆ .
STI . ANTONII . RECTOR . NOB . CL . BELIN . M . D .
CIVITATIS . HVIVS . COGVBERNATOR . IOAN .
BELIN . MERCA . CLAVDII . FILIVS .
OSSVARIVM . HOC . FAMILIARE . CONSTRVÉ .
CVRAVERVNT . ANNO . 1626 .

(Plaque de pierre haute de 0,53, large de 0,79, *Musée archéologique.* (Trois têtes de bélier, armoiries parlantes, sont sculptées au-dessus de l'inscription.)

IV. Hôpital du SAINT-ESPRIT.

(Les bâtiments et la chapelle du Saint-Esprit (XIVe-XVe siècles) subsistent, affectés au Mont-de-Piété, aux écoles et au temple protestants.)

64. MARGUERITE DE LA CURIE, v. 1280.

(Cette tombe et la voisine portent chacune un écu, l'un : *une croix ancrée*; l'autre : *vairé, à la bande brochant sur le tout.*)

65. GÉRARD dit *PARDESSUS*, de Dole, chevalier, mai 1305.

[*Anno Dni.* MCCCV] *maii dns. Gerardus dcs. Perdessus miles de Dola cujus anima requiescat in pace.* (Figure portant une cotte d'armes blasonnée d'un chevron chargé de trois fleurs de lis à la bordure fleurdelisée. Au milieu du chœur.)

66. PERRETTE DE VAITES, 25 mars 1328.

L'an MCCCXXVII *le jour de l'Annon. Nre. Dame trapassa*..... ..... *et Perrette de Vaytes.* (Un écu à dextre : *Vaites.*)

67. GUILLEMETTE, fille d'Etienne Lombard, de Besançon, 132..

Anno Dni. MCCCXX..... *obiit Vuilmata filia Stephani Lombardi civis Bisunt.*

68. ODET DE CHAMPDIVERS, 10 ..... 1330, et HUGUENETTE DE GLÈRES, 13...

L'an MCCCXXX *le Xe jour*..... *trespassa Odas de Champdivers Deux ait son ame. Amen.* ✠ *Cy git Huguenette de Glères.*

69. HUGUENIN..... et JEANNE BONVALOT, v. 1330.

Cy gist noble Huguenin..... et damoiselle Jeanne Bonvalot qui fut fille d'Henry Bonvalot jadis citiens dud. Besançon. (Ecu : *Bonvalot.*)

70. HENRI et THIÉBAUD DE BELVOIR, avril 13[3]1.

..... *primo X kal. maii obiit Henricus dns. de Bellovisu.....* (Ecu : trois roses, deux et une avec un lambel. Au milieu de l'église devant le grand autel, il y a deux tombes, l'une *Henrici de Bellovisu*, l'autre *Theobaldi de Bellovisu.*)

71. ODARD DE CHAMPDIVERS, 11 mai 1331.

L'an MCCCXXXI *l'onziesme jour de may trespassa Odard de Champdivers Dieu aye l'ame de luy.* (Ecu : *trois pals.* Côté de l'épître.)

72. N. [LANDUCH, de Florence], 1331.

Anno Domini MCCCXXXI..... .... (Tombe effacée. Il y a dessus une tête de bélier.)

73. ETIENNE DE CLERVAL et ODETTE, sa fille, 1332, et 12 janvier 1343.

L'an MCCCXXXII..... *obiit Stephanus de Claravalle anno Dni.* MCCCXLII *II° idus jan..... Odeta filia ejus et uxor dni.* [*Stephani Lombard*].

74. GUILLEMETTE, fille de Guillaume, seigneur de Malerey, 21 mars 1340.

Anno Dni. MCCCXXXIX *die festi beati Benedicti obiit intus Guillelmæ filia dni. Guillelmi dni. de Malerey.* (Figure de femme portan la croix du Saint-Esprit sur l'habit. Ecu : trois roses posées deux et une.)

75. Frère JEAN, de Baume-les-Dames, 13...

..... *frater Joannes de Balma*..... (Tombe fort vieille et effacée côté de l'épître.)

76. Frère BARTHÉLEMI BOCHET, de Saint-Oyan de Joux, 2 juillet 1387.

[*Anno Domini* MCCCLXXXVII *II*ª] *mensis junii obiit frater Bartholomeus de sto. Eugendo Jurensi rector domus hosplis. sti. Spus. Bisuntin. cujus anima requiescat in pace.* (Sur la tombe est une croix du Saint-Esprit avec cette inscription : *Deus propitius esto homini peccatori.*)

77. Maître ÈTIENNE NAVARRET, de Vercel, licencié en droit, 2 décembre 1404.

✠ CI : GIST : VENERABLE : ET : DISCRETE : PSONNE ; MAISTRE : ES TIENE : NAVARRET : DE : VERCELX : LIÉ : EN : LOYS : Q : FUST : TRESPASSA : LE : MARDI : DEVANT : S : NICHOLAS : DIVERS : LAN : M : IIII^{ce} : ET : QUATRE : DUEX : HAIT : SAME : AMEN :

(Sous un arc en accolade soutenu de deux colonnettes, sommé d'un pinacle et de choux festonnés, un personnage d'âge mûr est debout, vêtu d'une longue robe à larges plis ; sur ses épaules est une pélerine très courte avec capuchon. Au-dessus de l'arcade, deux écus : le premier (*Navarret*) est une bande chargée de trois roses, accostée de six étoiles ; le second est un fascé de cinq pièces, à la bande chargée de trois molettes percées. Dalle de 2,24 de haut sur 1,36 de large ; nef du temple protestant, côté gauche.)

78. Frère ANTOINE AMYON, de Marnay, recteur de l'hôpital, 11 octobre 1421.

Anno MCCCXXI *XI octobris obiit ven. D. Antonius de Marnayo olim rector hujus hospitalis.* (A l'entour d'une croix double, ces mots : *Salva nos Christe Salvator fac virtutem crucis.*)

79. Sœur CLÉMENCE, de Marnay, rectrice de l'hôpital, octobre 1438.

Hic jacet..... *Clementia de Marnayo rectrix hujus hospitalis que obiit anno Dni.* MCCCCXXXVIII.

80. ETIENNE DE ROCHES, marchand, [vers 1440].

Cy git hon. homme Estienne de Roches marchant qui trespassa..... (Ecu : trois pattes de lion.)

81. RICHARDE GRENIER, femme de Pierre Bonvalot, et HUGUENIN, leur fils, 30 septembre 1473.

Cy gisent hon. femme Richarde Grenier et Huguenin son fils jadis femme et fils d'hon. Pierre Bonvalot ciliens de Besançon qui trespassa le dernier jour de septembre MCCCCLXXIII. *Requiescant in pace. Amen.* (Ecu : *Grenier* parti de *Bonvalot*.)

82. ANTOINE DE RIGNEY, de Pesmes, commandeur de l'hôpital, doyen de N.-D. de Beaupré, 20 mai 1479.

Hic jacet ven. et relig. vir mgr. Antonius de Regneyo mgr. et preceptor hujus domus et hospitalis Sancti Spiritus Bisunt. et decanus ecclesie beate Marie Virginis de Bello prato qui obiit die XX^a^ mensis maii anno MCCCCLXXIX. *Orate pro eo.* (Ecu : une bande chargée de trois couronnes [parti au premier de la croix de l'ordre]. Un fragment de cette tombe, avec les armoiries, est encastré dans la cour de la maison de M. A. Guichard, rue d'Anvers.)

83. ROBERT PRÉVOST, seigneur de Rantechaux, conseiller de Charles-le-Téméraire, 21 septembre 1479.

Cy gist noble et saige maistre [Robert] Prévost seigneur de Rantechaux licentié ès loix et en décrets conseiller de monseigneur Charles duc et comte de Bourgongne lequel trespassa le XXI de septembre l'an MCCCC LXXIX. (Quatre écus : 1° *Prevost;* 2° N.....; 3° une bande; 4° trois lionceaux issants.)

84. Frère GUILLAUME BERCY, recteur de l'hôpital, 9 mai 1510.

Hic jacet ven. et religiosus vir frater Guillus. Berci rector hujus domus et hospitalis qui obiit die IX^a^ mensis maii anno Dni. MDX. (Ecu : un soleil soutenu d'un croissant.)

85. JEAN PRÉVOST, conseiller au parlement de Dole, et ANTOINETTE DESPOTOTS, sa femme, 6 décembre 1526-15...

Cy gist noble et saige mre. Jehan Prévost docteur ès droits seigneur de Rantechaux conseillier au parlement de Dole qui trespassa le VI jour de décembre MDXXVI *et dalle. Antoine Despoutots sa femme....* (Aux quatre coins de la tombe, l'écu parti *Prévost* et *Despotots.*)

86. Frère THOMAS MICHELOT, recteur de l'hôpital, vicaire-général de l'ordre du Saint-Esprit, 9 décembre 1529.

Anno Domini MDXXIX *die V^a mensis decembris obiit venerabilis vir dnus. Thomas Michelot decretorum doctor et vicarius gnalis. totius ordinis atque rector hujus hosplis.* (Ecu : une croix de Saint-André ou sautoir raccourci attaché en cœur par un anneau ou une couronne.)

87 Frère CLAUDE BUFFET, d'Houtaud, commandeur de l'hôpital, 22 septembre 1545.

Hic jacet ven. et religiosus vir d. Claudius Buffet humilis preceptor hujus domus qui obiit die XXII mensis septembris anno MDXLV. *Requiescat in pace. Amen.* (Sur la tombe est représenté un religieux portant la croix double. Au bas est écrit : *Ecce nunc in pulvere dormio.* Au dessus : *Originem traxit ab oppidulo Ostensi.* Ecu : un chevron accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une rose.)

88. Titre de deux autels-supports, 1558.

FR. G. COLIN SACRISTA HV9 OSPITALIS 1558.

(L'inscription est tracée sur un cartouche au dessous d'un écusson ainsi composé : *un arbre en pal accompagné en chef d'un croissant et d'une étoile et en pointe de deux croix du Saint-Esprit* (12 pointes). Ce blason et ce cartouche décorent la face antérieure de deux bornes de pierre, sortes de petits autels-supports, élargies de deux volutes soutenant la plate-forme supérieure. *Musée archéologique.*)

89. Frère CLAUDE BUFFET le jeune, commandeur de l'hôpital, 22 avril 1573.

Hoc sub tumulo jacet ven. et religiosus vir dnus. Claudius Buffet ju

nior hujus domus dum viveret humilis preceptor qui obiit XXII^a mensis aprilis anno Dni. MDLXXIII.

90. ANNE BONCOMPAIN, dame d'Esnans et Pelousey, 14 mars 1587.

Cy gist delle. Anne fille de Symon Boncompain escuyer et de dalle. Loyse de Remilly..... dame d'Esnans et à Pelousey laquelle trespassa le XIIII du mois de mars MDLXXXVII *dont Dieu ait l'ame.*

91. ANNE-MARGUERITE DE SCHAUEMBOURG, femme du sergent de bataille François de Merci, 23 octobre 1636.

Cy gist très illustre et très honorée dame dame Anne Margte de Schauembourg femme de très illustre et très honoré seigneur François baron de Merci colonel d'infanterie et général de bataille pour le service de Sa Majesté laquelle mourut à Besançon le 23 *octobre* MDCXXXVI. (Quatre quartiers de sa famille et de celle de son mari.)

V. Eglise des CORDELIERS.

(Aujourd'hui détruite et remplacée par la chapelle du collège Saint-François-Xavier.)

92. HUBERT, fils de Jean Gravier? 29 août 1269.

Anno Dni. MCCLXIX *IV kal. septembris obiit Hubertus filius Joannis Gravier cujus anima requiescat in pace.*

93. OTHON DE BERNE, tué le 26 avril 1273.

Anno Domini MCCLXXIII *VI KAL. maii interfectus fuit Otho de Berna civis Bisontinus pro libertate civitatis bisontine gerendo ipsius negotia Anima ejus requiescat in pace. Amen.* (Au bas de la nef. *Vesontio,* I, 226.)

94. JEAN GRAVIER, tué le 26 avril 1273.

Anno Domini MCCLXXIII *VI kal. maii interfectus fuit Joannes*

Gravie civis bisontinus pro libertate civitatis bisontine gerando ipsius negotia. Anima ejus requiescat in pace. Amen. (Cloître. *Vesontio*, I, 227.)

95 Frère ELIE [D'ACHEY], religieux cordelier, 1285.

Hic jacet frater Elias qui obiit anno Dni. MCCLXXXV. (Aux pieds d'une figure en forme de religieux, étendue dans une niche creusée dans la façade extérieure de l'église. *Arch. du Doubs*, fonds des Cordeliers.)

96. FROMOND DE MONTFERRAND, chevalier, seigneur de Corcondray, vers 12...

..... *sepultus fuit Fromundus miles de Montefarrandi dnus. de Courcondray.* (Chœur. Ses armes, un lion d'argent sur champ de sable, étaient peintes dans les verrières du chœur de l'église.)

97. HENRI DE BERNE, citoyen de Besançon, 23 mars 1301.

Anno Dni. MCCC *die jovis ante Ramos Palmarum obiit Henric. de Berna civis Bisunt.* (Mêmes armoiries que ci-après, n° 103.)

98. JACQUES BONVALOT, ... 17 [janvier-avril] 1305.

Cy gist Jaquat Bonvalet citiens de Besançon dont Dieu aye l'ame qui trespassa l'an MCCCIV *le XVII*..... (Ecu : *Bonvalot* et une bande chargée d'un lion brochant sur le tout. En une aile de l'église.)

99. ETIENNETTE DE VANNES (ou VENNES?) femme de Thomas de Châtillon, 7 avril 1306, et MARGUERITE DE SANCEY, sa sœur, 19 mai 1333.

Anno Dni. MCCCVI *VII idus aprilis obiit dna, Stephanela de Vannes uxor dni. Thome de Castellione: Anima ejus requiescat in pace.* Sur la même tombe : *Anno Dni,* MCCCXXXIII *XIV kal. junii obiit soror Margareta de Sanceyo.* (Sans armoiries, cimetière des Cordeliers.)

100. GUILLEMETTE, femme de Jean Bonvalot, 1313.

En ceste chapale giet dame Guillemate feme a si Jehan Bonvalet et

fust sevelie lan devant St Jean la rose lan MCCCXIII. (Hors l'église vers le cimetière, contre la muraille qui répond à la chapelle des Bonvalot.)

101. HENRIETTE DU CHANGE, femme de Jacques de Fustes, 1315.

Cy giet dame Henriete du Change qui fut trespessé le mecredy devant la Nativité..... l'an MCCCXV. (Deux écus : à destre semé de fleurs de lis à la bande chargée de trois quintefeuilles; à senestre : une bande chargée de trois quintefeuilles. Nef.)

102. JEAN BONVALOT, 15 août 1317.

En ceste chapale giet Jehan Bonvalet cit. de Besancon et fust seveli le jour Nre. Dame miost MCCCXVII. (Ecu : *Bonvalot.* Contre la chapelle des Bonvalot, côté du cimetière.)

103. JEAN, fils de Jean de Berne, 21 septembre 1327.

Anno Dni MCCCXXVII *in festo beati Mathee apli. obiit Joannes filius Joannis de Berna civis Bis. cujus anima per misericordiam Dei requiescat in pace. Amen.* (Ecu : billeté en haut et en bas, à la bande chargée de trois quintefeuilles.)

104. GUILLAUME DE MONTFERRAND, 12 juillet 13.., et EUDES DE MONTFERRAND, 20 février 1328.

Anno Dni. M..... *quarto idus julii obiit dns. Guillermus de Montefarrandi.* Sur la même tombe : *Anno Dni.* MCCCXXVII *die Bordarum obiit dns. Odo miles dns. de Montefarrandi.* (Ecu : un lion.)

105. HUGUETTE DE VIENNE, femme du seigneur de Montferrand, 13...

Anno Dni. ..... *obiit Hugueta de Vienna uxor dni. Montefer-randi*..... (Figure habillée d'un manteau doublé de vair.)

106. GIRARD MALNOIR, 16 avril 1329.

Cy gist Girars Melnoirs qi [fu] trespasses le jor Paque fleuries l'an MCCCXXVIII *dont Dex eut l'asme. Amen.* (Cloître (BAVEREL, *Monuments du moyen âge* (ms.), LXXVII.)

107. Frère OTHON MALNOIR, 15 août 1329.

Hic jacet studios. juvenis f. Otto dous. Melnoirs qi. obiit anno dni. MCCCXXIX *Assumptone. B. V. Orate pro eo.* (Cloître. (BAVEREL.)

108. ÉTIENNETTE, fille de Girard Malnoir, 29 juillet 13.. (s. d.)

Ci gist Estevenate fille Girars Melnoirs qi. fu trapassée l'uitave de la Magdelayne don Dex ayt l'arme. Amen. (Cloître. (BAVEREL.)

109. NICOLE, femme de Girard Malnoir, 6 avril 1330.

Cy git Nicole feme Girars Melnoirs qi. fu trapassée le grant venredi benoit l'an MCCCXXIX. *Dex ayt l'arme. Amen.* (Cloître. (BAVEREL, *Description des monuments du moyen âge* (ms.), LXXVII.)

110. JEAN BONVALOT, 1334.

Cy giet Jean Bonvalet citiens de Besançon qui trespassa l'an MCCC XXXIV. (Ecu : une bande chargée d'un lion. Chapelle des Bonvalot.)

111. ETIENNE BONVALOT, 2 septembre 1349.

Cy gist mee. Estienne Bonvalet clers citiens de Besançon qui trespassa l'an MCCCXLIX *le mecredy après St Jehan.* (Ecu : une bande chargée de trois quintefeuilles. Chapelle des Bonvalot.)

112. JACQUES BONVALOT, époux de Marguerite de la Roche, 24 août 1349.

Cy giet Jaquet Bonvalet citiens de Besanc. qui trespassa l'an MCCC XLIX *le jour de St Barthélemy.* (Deux écus : à dextre *Bonvalot*, à senestre *la Roche*. Chapelle des Bonvalot, contre la muraille du côté de l'évangile.)

113. ISABELLE DE VA.., fille? de Jean Bonvalot, 1350.

Cy giet Isebel de Va..... cheste..... de Jehan Bonvallet citiens de

Besançon qui trespassa l'an MCCCL. (Deux écus : à dextre *Bonvalot*, à gauche une bande coticée. Chapelle des Bonvalot.)

114. ÉTIENNETTE, béguine, fille de Jean Bonvalot, 1357.

En ceste chapale giet Estevenete béguine fille a si Jehan Bonvalet laquelle fonda et fit ceste chapale et trespassa l'an MCCCLVII. (Contre la chapelle des Bonvalot, côté du cimetière.)

115. THOMAS BONVALOT, 21 décembre 1359.

Cy giet Thomas Bonvalet citiens de Besançon qui trespassa l'an MCCC LIX *le jour de S. Thomas l'Apre.* (Deux écus : *Bonvalot* et une bande chargée de trois fleurs de lis. Chapelle des Bonvalot.)

116. MARGUERITE DE LA ROCHE, femme de Jacques Bonvalot, v. 1364.

Ci git noble dame Margte. de la Roche qui fust femme Jaques Bonvalet qui trespassa l'an MCCC..... (Deux écus : à dextre *Bonvalot* (une bande chargée de trois lis?); à senestre *la Roche* (équipollé). Chapelle des Bonvalot.)

117. ÉTIENNETTE BONVALOT, femme d'Hugues des Roches, 1365.

Hic jacet Stephaneta quondam uxor Hugonis de Rupibus que obiit anno dni. MCCCLXV *die nona mensis*..... (Sans armes. Chapelle des Bonvalot.)

118. ISABELLE DE THORAISE, femme de Guillaume de Quingey, 1390.

Cy gist noble dame dame Isabelle de Thoraise femme feu mee. Guille. de Quingey chlr. jadis seigneur de Bomboillon fille de fut mee. Guille. de Thoraise jadis seigneur de Torpes qui trespassa l'an MCCCLXXXX. (Deux écus : *Quingey* et *Thoraise* (un lion.)

119. LÉONARD, seigneur de Belvoir, 13...

... . *Leonard de Belvoir segnor de Bauvoir*..... (Ecu : trois roses surmontées d'un lambel à cinq pendants.)

120. NICOLAS, fils de Bonvalot, 13...

Cy giet Nicolas li cues fils a si..... [Bonva]let citiens de Besan. qui trespassa ..... (Ecu : une bande chargée de trois lionceaux.)

121. HENRIETTE LE BLANC, veuve de Pierre ..., licencié en droit, 1404.

Cy gist noble damoiselle Henriette le Blanc relicte de fut noble homme et sage mre. Pierre ..... licentié ès loix laquelle trespassa l'an MCCCC IV. (Quatre écus : 1 et 4, *Le Blanc;* 2, trois coquilles, au chef chargé d'un lion passant; 3, un sautoir engrêlé. Nef.)

122. JEAN DE BANNE, écuyer, 1407.

Cy gist noble escuyer Jean de Banne qui trespassa l'an MCCCCVII. (Deux écus : à dextre, chevronné de six pièces, le second chevron brisé d'un croissant ; à senestre, trois fuseaux.)

123. ETIENNETTE DU CHANGE, 25 avril 1433.

Cy gist noble femme Estiennette du Change femme de..... laquelle trespassa le XXV d'avril MCCCCXXXIII. (Ecu non blasonné. Chapelle des Bonvalot.)

124. PIERRE PILLOT, 11 novembre 1467.

Cy gist Pierre Pillot le jeusne de Besançon marchant qui trespassa le jour de S. Martin d'hivers l'an MCCCCLXVII. *Dieu aye son ame. Amen.* (Place d'un écu de cuivre, qui a été enlevé.)

125. PIERRE MILLOTET, 27 août 14...

Cy gist honnorable Pierre Millotet en son vivant marchand et cogouverneur de la cité de Besançon qui trespassa le XXVII du mois d'aost ..... Dieu aye son ame. Amen. (Palliot, XI, f. 508; fonds Bouhier, LIII, p. 232. *Bibl. nat.*)

126. BELLE ALIX DE BRUGNY, femme de N... Jouffroy, 14...

Cy gist noble dame dame Belle Alix de Brugny femme de noble.... ..... Jouffroy. (Ecu : un lion.)

127. JEAN HACQUENÉE, 13 août 1526.

D. O. M. Joanni Hacquenée civi de republicâ meritissimo pestiferi pauperes quos sibi heredes esse voluit tanti beneficii non immemores ponebant idibus augusti MDXXVI.

Hebdomadariam missam ad oppositum divi Jacobi altare quolibet lunari die celebrandam cum annuali versario idibus instituit.

Dispone domui tuæ quia morieris.

(Ces pierres étaient plaquées contre une *ogive* de l'église des Cordeliers, devant la chapelle des Daniel, dédiée à saint Claude. Devant était une tombe portant aux quatre coins les armoiries de Jean Haquenée (d'azur à la haquenée d'argent), avec ces mots : *Misericordiam non judicium*. (*Documents inédits* de l'Académie de Besançon, VII, 515.)

128. CLAUDE DESPOTOTS, 5 mai 1530, et ANTOINETTE BOUTECHOUX, sa femme, 5 novembre 1547.

Cy gisent noble homme Claude des Potots cytien de Besançon et damoiselle Antoine Boutechou sa femme qui trespassèrent ledit Claude le 5 *may* 1530 *et la dite Anthoine le* 5 *novembre* 1547. *Dieu ait leurs ames.* (Devant le grand autel, à droite. Dalle encadrée de deux palmes enlacées, au-dessus deux écus : à gauche, *Despotots;* à droite, *Boutechoux*. (Palliot, XI, f. 508; Bouhier, LIII, p. 232; Claiarambaut, T. 942.)

129. Inscription commémorative de la grande inondation de 1570.

Dubis erat dubius nostras an sorberet ædes
Cum tot aquas istam vexit ad usque notam.

(Se voyait encore vers 1730 sur une muraille aujourd'hui détruite du couvent des Cordeliers. *Arch. du Doubs*. fonds des Cordeliers.)

130. LOUISE DE SEROZ, femme de Pierre de Grachaux, seigneur de Raucourt, 13 janvier 1380.

Cy gisent le cœur de dame dame Louyse de Seroz femme et compagne de mee. Pierre de Grachaut s^r dud. lieu et Raucourt laquelle trespassa le XIII de jan. MDLXXIX. *Priez Dieu qu'ayt son ame. Amen.* (Deux écus : *Grachaux* et *Seroz*. Près de l'autel du Cordon.)

131. CHARLES PRÉVOST, seigneur de Rantechaux, 1594.

(Dans le chœur, à main gauche, se voyait une grande table de pierre encastrée dans la muraille où se lisaient les fondations faites par noble Charles Prévost, seigneur de Rantechaux, en 1594.)

132. ANNE DE MALARMEY, femme de Claude de Jouffroy, seigneur d'Abbans, 10 août 1638.

Cy gist dame dame Anne de Malarmey à son vivant femme et compagne de généreux seigneur Claude de Jouffroy à son vivant seigneur des Abbans, Aucelles, Bian, etc., laquelle décéda le 10e *jour d'aost* 1638. (Deux écus : *Jouffroy* et *Malarmey*.)

VI. Couvent des GRANDS-CARMES.

(Eglise construite au xve siècle, aujourd'hui dénaturée et transformée en magasins, cercle militaire, etc., rue de la Préfecture, 2-4.)

133 JEAN D'ACHEY, 17 juin 1512, et ADRIENNE DE VAUDREY, sa femme, 15...

Cy gist Jehan seigneur d'Aichey Verreul Thouraise Courchaton qui trespassa le 17 *jour de juin l'an mil* Vc *et* XII *et dame Adrienne de Vaudray sa femme dame desdits lieux qui trespassa le .... jour de.... l'an* M. Vc *et ..... Dieu ait leurs ames. Amen.*

(Au pied du grand autel, côté de l'évangile. Armoiries : d'*Achey* et *Vaudrey*. (Palliot, XIII, 494; Bouhier, LIII, 266. *Bibl. nat.*)

134. NICOLAS PERRENOT, ministre de Charles-Quint, 27 août 1550.

Nicolao Perrenoto [*equiti ord. de Alcantara, commandatori Salamex*] *d. a Granvella* [*Chantonnay Renaix Cantecroix etc*] *cu. pacis ac pub. tranquillitatis studiosus.* [*Caroli V Cæsaris cancellario et intimi consilii præfecto*] *qui post innumeros pro repa. xpia. labores superatos gentesq. graviss. sæpe negociis pro illius incolumitate cum in Germa. et aliis orbis provinciis* [*Cæsaris*] *vices ageret tandem Augustæ Vindel. maxio. reipæ. xpiæ. et priæ. sui desiderio relicte pium animu. superis*

reddidit uxor pietiss. ac liberi mæsti tristesq. posuerunt. Obiit VI kal. sept. anno MDL *ætatis suæ* LXIIII. *Requiescat in pace.* — A la tête du sarcophage : ✠ SIC VISVM SVPERIS 1550. (Sarcophage de pierre (*Musée archéologique.*)

135. SÉVÈRE D'ALTNAU, étudiant alsacien, 1er novembre 1602.

D. O. M.

Nobili præclaræq. spei adolescenti Severo de Altnau præmatura morte e rebus humanis sublato Fortunatus de Altnau frater cum fratri non sine dolore sibi rapto aniversarium octavo post sui transitus qui fuit Omnium SS. die habedu. fudabat. ad præsentem illius tumulum monumentum quodq. hoc mæste ponebat. Transiit anno salutis MDVII *cal. novemb. vixit in seculo Deo deinceps in æternum vivens annos undecim dies minus sex.* (Cartouche haut de 0,60, large de 1,55. (*Musée archéologique.* V. *Mém. Soc. d'Emul.*, 1877, p. VI.)

VII. Couvent des JACOBINS (Dominicains).

(Eglise des XIIIe-XIVe siècles, détruite partiellement en 1752, transformée en écurie et magasin à fourrages en 1791, incendiée en 1870, rasée en 1871.-72)

136. Monument commémoratif de frère DOMINIQUE SIMON, ancien lecteur et prieur du couvent de Besançon, mort en prêchant le carême à Pontarlier, mars 1578.

MEM . R . FR . DOMINICI . SIM
ONIS COVENT9 TRECESIS
DOCT . THEOLOGI QVI
PLVRIB9 ANNIS HOC IN
CŒNOBIO Pa LECTORIS
PRIMVM DEIN PRIORIS
GNAVITER FVNCTVS
OFFICIIS TADEM , III ID
MART . ANI CIƆIƆLXXVIII
DVM . PONTISALII QVADRA
GES . COCIONES . HABERET
AD COELESTE . MIGRAVIT
PATRIAM . FR . DOMINICVS
LAMBERT DOCT . THEOL

PARISI . HÆRET . PRAVIT .
GENER . INQVISITOR . HOC
MONVMENTVM [POSVIT]

(Plaque encadrée de deux pilastres cannelés, haute de 0,47, large de 0,40. (*Musée archéologique.*)

137. Inscription commémorative de l'érection du clocher, élevé par les soins et aux frais de l'inquisiteur frère DOMINIQUE LAMBERT, 1602.

[HVIVS] . TVRRIS . CAMPANARIÆ . FACIES . QVAT
[ER]NAS . EX . LIGNEIS . LAPIDEAS . SVIS .
[SVM]PTIBVS . EFFICI . CVRAVIT . FR . DOMINICVS .
L]AMBERT . SACRÆ . THEOLOGIÆ . DOCTOR .
HVIVS . COVENTVS . RELIGIOSVS . PROFESSVS .
ET . HÆRETICÆ . PRAVITATIS . INQVISITOR .
LAVS ✠ ANNO 1602 ✠ DEO

Pierre haute de 0,73, large de 1,95 (*Musée archéologique.*) — J'ai obtenu en 1872 du Génie militaire l'autorisation de la recueillir et de la faire transporter dans ce dépôt, au moment où l'on achevait de démolir l'église incendiée en septembre 1870.)

138. JEAN MAIRET, grand-père de l'auteur tragique, 1620.

Hic jacet nobilis laudabilisque memoriæ Jo, de Mairet civis Bisunt. qui hæreticorum ducem dictum de Beaujeu mediam civit. jam armis occupantem felicis hastæ ictu ex equo dejecit et hoc strenuo fascinore nutantem bonorum concivium libertatem primus asseruit anno MD LXXV. *Obiit anno* 1620. *Posuit hoc virtutis monumentum nobilis Jo. de Mairet a filio nepos qui zeli aviti constans hæres duos pro patria tractatus regios pacis seu neutralitatis cum Gallia peregit annis* 1649 *III mart et* 1651. (GUENARD, *Besançon*, 2e édit. 121.)

VIII. Hospice de l'abbaye Notre-Dame de BELLEVAUX.

(Rue du Petit-Battant. L'ancienne chapelle de l'hospice de l'abbaye de Bellevaux, transformée aujourd'hui en réfectoire des prisonniers, est pavée de quelques dalles funéraires des XVIe-XVIIe siècles, que m'a signalées M. le chanoine Faivre.. Deux qui datent du 31 mai 1526 et

du 24 septembre 1593 rappellent les sépultures de deux citoyens de Besançon dont les noms et les écus sont effacés. Deux autres subsistent intactes.)

139. BLAISE MILLOT, vigneron, 1543, DENIS MILLOT, son fils, 160..

CY . GIST . BLAISE . MILLOT . VIGNERON . CITOYEN . DE . BESANCON . QVI . DECEDA . LAN . 1543 . ET . DEPVIS DECEDA . SON FILZ . DENY MILOT . DY . BVSEZ . VIGNR . LE ... DE ..... 160. . QUI . CECI . LIRA . VN . AVE . MRA . EN LOVNR . DE . DIEV . ET . DE . LA . VIERGE . MARIA . .DIRA

(Dalle longue de 1,45, haute de 0,73. Ecusson effacé. Réfectoire de Bellevaux.

140. JEAN BABOUHOT, citoyen de Besançon, 4 octobre 1610.

HIC DORMIENS DNS. IOH. BAROVHOT CIVIS BIS. GNEM. RESVRRECTIONE ..... TOLLITVR . OBDORMIVIT 4 OCTOB. 1610.

(Dalle longue de 1,80, haute de 0,73. Réfectoire de la prison de Bellevaux.)

IX. Abbaye Notre-Dame de BATTANT.

(Construite au XIIIe siècle au bord de la fontaine de la Mouillère, détruite en 1595 et reconstruite successivement au XVIIe, puis au XVIIIe siècle, dans la rue des Granges.)

141. ANNE DE SAY, religieuse, vers 1350, et ISABELLE DE SAY, abbesse, vers 1383.

L'an MCCC[..... *fut trespassée dame Annes don Sais. L'an* MCCC [LXXX.....] *fut trespassée dame Isabelle don Sais abbesse de céans. Dieu hait leurs âmes.* (Dalle découverte sur l'ancien emplacement de l'abbaye, à la Mouillère, en 1727. Figures gravées représentant deux religieuses, l'une d'elles tenant une crosse.)

142. Titre de la porte principale de l'abbaye, 1730.

ADDUCENTUR REGI VIRGINES POST EAM PSAL. 44.
MDCCXXX.

(Ce cartouche de pierre, haut de 0,50, large de 0,70, incrusté dans le côté est de l'abside de la chapelle, rue des Granges 59, est tout ce qui reste des inscriptions de la nouvelle abbaye.)

X. Couvent des CARMÉLITES.

(Etabli en 1616 à Besançon; les bâtiments et la chapelle, aujourd'hui détruits, étaient situés dans la rue de Glères, nº 20 actuel.)

143. JACQUES GALLEMANT, premier supérieur des Carmélites de Besançon, 25 décembre 1630.

IAC. GALLEMANT CARMELITARUM
SUPER. PRIMO
Dr XXV DECEMB. AN. MDCXXX

(Cette inscription était gravée en lettres d'or sur un tombeau de marbre noir (forme antique), soutenu de pieds cannelés, surmonté d'un groupe de deux génies de marbre blanc, l'un debout, l'autre assis tenant une croix, pleurant auprès d'une urne qu'entourait une draperie. A leurs pieds l'écu des Carmes, dans un cartouche doré. (Reproduction en cire colorée exécutée au XVIIIe siècle, appartenant aux religieuses carmélites.)

XI. Couvent des CLARISSES.

(Fondé à Besançon dès le XIIIe siècle, rue Saint-Vincent (direction d'artillerie actuelle). (V. *Bulletin de l'Académie* de 1881, p. 131, l'épitaphe du roi de Naples Jacques de Bourbon, publiée par M. HUART.)

144. HARDOUIN D'AMANDRE, seigneur d'Echenoz-le-Sec et Soing, 20 mai 1674.

Cy gît messire Hardouin d'Amandre seigneur d'Echenoz le Sec et Soing chevalier de l'illustre confrérie de S. George capitaine au terce de M. le baron de Soye qui fut tué à la défense de la citadelle le 20 *mai* 1674 *après avoir servi quarante ans.*

(Cinq écussons. Au dessus : *Amandre.* 1er quartier : *Amandre*; 2e la *Tour-Saint-Quentin*; 3e *Chassey*; 4e *Bussy*. (BAVEREL, *Description des monuments*, LXXXII : Bibl. de Besançon.)

XII. Couvent des URSULINES.

(L'emplacement de ce monastère, dont les bâtiments ont été renouvelés presque en totalité, est occupé par la maison de MM. Guichard, rue d'Anvers 5, et rue des Chambrettes 13.

En 1876, des fouilles entreprises au voisinage de la chapelle ont mis au jour différentes inscriptions funéraires du XVIIe siècle; M. A. Guichard les a recueillies, a offert au Musée les deux principales et fait encastrer les autres dans un mur de son habitation. On remarquera le mélange d'épitaphes concernant tour à tour des ursulines et des visitandines; ce fait s'explique par une hospitalité donnée aux visitandines qui, fondées à Besançon dès 1630, n'eurent un couvent et une chapelle qu'à dater de 1650 (au plus tôt).

145. Titre d'une porte donnant sur la rue d'Anvers.

VRSVLA VIRGO DECEM CONSCRIPSIT MILLIA ET VNVM
QVEIS NOS VIRGINEVS CONSOCIAVIT AMOR.

146. Sœur ANNE GILLOT, ursuline, 12 février 1628.

✠
CIT GIT
SEUR ANNE GILLOT
QVI TREPASSAT LE
12 FEBVRIE 1628
EAGEE DE 22 ANS

(Dalle haute de 0,46, large de 0,43 encastrée dans le mur de la maison Guichard.

147. Sœur N..., visitandine, 13 juillet 1631.

..... MLCE D..
BESANCON ELLE DECEDA
LE 13 IVILLET 1631 EN LA
MAISON DE MONS DE
LA TOVR OV SES SEURS
ESTOIENT ENCORES

LOGEES EAGEE DENVI[RON
38 ANS ET DE
RELIGION 9

(Dalle haute de 0,34, large de 0,28, encastrée dans le même mur.)

148. Sœur SÉRAPHINE MONNIER, visitandine
Dijon, 7 février 1632.

✠
ICY . GIT . SEVR . MARIÉ . SER
APHINE . MONNIER . RELIGI
EVSE . PROFESSE . DV . MO
NASTERE . DE . LA . VISITA
TION . STE . MARIE . DE .
DIION . ENVOIEE . PAR . LE
SVSDIT . MONASTERE
POVR . LESTABLISSEMENT
DE . LA . FONDATION . DE
BESANCON . ELLE . DECEDA
LE . 7 . FEBVRIER . 1632 . AAGEE
DENVIRON . 23 . ANS . EN .
AIANT . PASSE . 5 . EN RELIGION.

(Dalle haute de 0,59, large de 0,50, donnée au Musée archéologique par M. A. Guichard.)

149. Sœur MARIE FRANCHET, religieuse visitandine,
14 mars 1632.

✠
ICY . GIT . SEVR . IEAN
NE . MARIE . FRANCHET .
PROFESSE . DV . MO
NASTERE . DE . LA .
VISITATION . STE
MARIE . DE . BESANCON
ELLE . DECEDA . LE . 14
MARS . 1632 . AAGEE
DENVIRON . 22 . ANS
AIANT . PASSE . 18 .
MOIS . EN . RELIGION.

(Dalle haute de 0,54, large de 0,44, donnée au Musée archéologique par M. A Guichard.)

150. Sœur CLAUDINE B..., ursuline, 1633.

CY . GIST
CLAVDINE . B.....
DE . LA . COM[PAGNIE]
DE STE VRSVLE [AGEE]
DE . 50 . ANS . 7 [. MOIS ELLE]
DECEDA . LE .....
1633 AYANT D [EMEVRE]
EN LADITE COM [PAGNIE]
..... ANS 4 .....

(Dalle haute de 0,33, large de 0,22, encastrée à côté des nos 146 et 147.)

151. Sœur ANTOINE ..., ursuline, 24 ... 163..

ICY GIST [SOEUR]
ANTOINE .....
LA COMPA[GNIE DE]
ST VRSVLE .....
63 . ANS . QV[I DECEDA LE]
24 MAR 163. [ESTANT]
DEMEVRE .....
MOIS . EN .....
COMPA[GNIE]

(Dalle haute de 0,35, large de 0, 21, incomplète, encastrée près des précédentes.)

152. Sœur CLA... GUIBOURG; ursuline, 16.0.

[CI . GIS]T . SOEVR . CLA
[GUI]BOVRG . EAGEE
[DENVIR]ON . 26 ANS
DECEDA LE 6 .....
... O . AYANT [DEMEV]
[RÉ] EN . LA C[OMPA]
GNIE . L'ESPA[CE]
DE . 9 . ANS

(Dalle haute de 0,42, large de 0,35, encastrée à côté des précédentes.)

153. Sœur JEANNE BARBISY, religieuse de la Visitation de Dijon, 16...

✠

VIVE IESVS
CI G]IT SEVR . XNE
BARBISY . RELIGI[EVSE
PROFESSE DV .....
ASTERE DE LA [VISIT]
ATION STE MARIE]DE DIJON]
ENVEYEE S DV SVSDIT
[MONA]STERE POVR F
ESEMB .....

(Dalle haute de 0,29, large de 0,27, encastrée à côté des précédentes.)

XIII. Couvent des VISITANDINES.

(Créé en 1630; bâti rue de la Lue vers 1650; transformé en caserne et magasins militaires.)

154. MARGUERITE DE RYE, marquise de Listenois, 1654.

MARGARETAE DE RYE MARCHIONISSÆ DE LISTENOIS ILLVSTRISSIMORVM QVONDAM HEROV. C. COMIT. FAMILIÆ GENITRICIS..... ..... PLVRIMIS FVNDONIBVS..... ET..... OPIBVS.....
.....
VISITA..... VIX.. D.....
ANNO SAL. MDCLIV. (Cette inscription comptait 14 lignes, dont 7 sont complètement détruites. Dalle haute de 2,05, large de 1,17. Au centre, en léger relief, une draperie soutenue par deux aigles éployées qui, vues de profil, disparaissent derrière elle, et par une tête d'ange ailée placée entre les aigles, porte l'inscription. Au dessus un écu losangé entouré d'une cordelière, sommé d'une couronne de marquis, offre les armes de la défunte : parti au premier : écartelé *Bauffremont* et *Rye* aux armes de *Listenois* brochant sur le tout ; au second : *Rye*. Aux angles de la dalle quatre écus avec couronnes de marquis portant des quartiers. Premier écu : *Rye*. Second écu : écartelé : de à trois fers de flèche? et : un lion. Troisième écu : parti : semé de lis et : un lion Quatrième écu : écartelé *Longwy* et *Rye*, aux armes de Rye brochant sur le tout. Musée archéologique.)

XIV. Eglise paroissiale de Notre-Dame de JUSSAN-MOUTIER.

(Ancien prieuré bénédictin transformé, en 1607, en couvent de minimes rue Neuve, près de la porte Notre-Dame (emplacement de la Gendarmerie.)

155. JEAN-JACQUES DURAND, du diocèse d'Amiens, recteur des écoles de l'église cathédrale de Saint-Jean, 18 février 1502.

Hic jacet Johannes Jocobus
Duledan (1)
Diœcesis Ambianensis
Rector scholarum eclesiæ domini S^ti Johannis
Evangelistæ Bisuntinæ
Familiaris et capellanus ejusdem qui
Obiit die dominica Brandonum
Anno Domini MDI.

(Au bas de la tombe un écu : un chevron, sommé d'un chapeau à six glands. Nef, près l'appui de communion. (Baverel, *Descript. des monuments*, n. LXXXI, ms. de la Bibliothèque publique de Besançon. Le nom écrit *Duledan* dans Baverel a été rectifié d'après les registres capitulaires.)

156. FRANÇOISE DE MANTOCHE, femme d'Hugues Morel, contrôleur de la cité, 31 octobre 1597.

Cy git damoiselle Françoise feme dhonor. Hugues Morel controleur de ceste cité laquelle trespassa le dernier d'octobre 1597. *Dieu aye son ame. Amen.* (Cette inscription était gravée entre deux pilastres cannelés, surmontés d'un fronton triangulaire avec pinacle, contenant un écu parti : Morel (un mûrier) et Mantoche (trois bandes engrêlées). (Baverel, *Descript. des monuments*, pl. LXIV, ms. de la Bibliothèque publique de Besançon.)

XV. Eglise paroissiale de SAINT-JEAN-BAPTISTE.

(Place Saint-Jean, détruite pendant la Révolution.)

157. ESTEVENIN DU CLOS et sa famille, HUGUES DU CLOS, XIVe siècle.

CI : GIET : ESTEVENINS : DU : CLOX : SA FOME : ET : SUIES : ANFANS : DON : DUES : AIT : LES : ARMES ✠ CI : GIET : LI : SIRE : HUGUES : DU : CLOX..... ARME.

(Dalle à moitié incomplète, soit de figures, soit d'inscription, haute de 0,89, large de 2,04.) Au centre une Vierge est gravée, debout, tenant l'Enfant. Aux deux côtés devaient être représentés agenouillés deux personnages priants; un seul, celui de gauche, un homme vêtu d'une robe, est partiellement visible; derrière lui est un écu : un chevron accompagné de trois alérions éployés, à deux têtes. (Square Saint-Jean.)

158. HUGUES, prêtre, distributeur de l'église Saint-Jean-Baptiste, XIVe siècle.

..... DNS : HVGO : PRESBITER : DISTRIBVTOR : IN : ECCLESIA : BE[ATI : JOANNIS : BAPTISTE]..... .

(Fragments de dalle, l'un, le plus grand, haut de 1,02, large de 0,75 portant la figure gravée (incomplète) d'un prêtre revêtu de la robe talaire, de l'aube avec pièce carrée, de la chasuble avec étole et manipule. A sa gauche ces mots : SRVIT9 ISTE IVGO MORTIS..... S. FVIT HVGO. (Square.)

159. PERRIN DE MANDEURE, maçon, XIVe siècle.

✠ CI : GIET : PRIN : DE : MANDVRRRE : MACON : A QVI : DIEV : PDOINT : AMEN.

(Au dessous de cette inscription, interlignée par des traits, sont gravés un marteau et une équerre.) Dalle haute de 0,78, large de 0,48 (Square.)

160. ESTEVENIN GEVI[GNEY? vigneron?] XIVe siècle.

✠ CI : GIET : [ESTEV]ENIM : GEVI[GNEY .....] I : DO : DIEX : [HAIT : L'ARME] AMEN : AM[EN].

(Inscription interlignée, au dessous une serpe de vigneron; dalle haute de 0,80, large de 0,43 (Square.)

161. JEANNETTE, femme de Thiébaud FEBVRIER, janvier 1462.

CY . GIST . IEHANATE : FEME . DE . THIBAULT . FEBVRIER . QVI . TSPASSA . LE . MARDI . APS . LES . ROIS [LAN] MIL . CCCC . LXI : DIEU . AIT . LASME . AMEN. (Dalle haute de 0,45, large de 0,62 (Square.)

162. N.... DE GY, fille de Jaquin BRULLART, 20 septembre 1464.

✠ CY GIST .....NE DE GY FILLE JAQN BRULLART Q TRESPASSA LE XX JO DE SEPTEBRE MCCCCLXIIII DIEU LY PDOIT. AMEN. (Square.)

163. ÉTIENNETTE, fille ou femme de Jean VUILLIN, de Baume, 14 ... et ETIENNE PIGUET, 19 juillet 1466.

CI GIST ESTEVENATE [FEMME DE J]EAN VUILLIN DE BAU]ME...] PDICTA QUI TPASSA L'A MCCCC.... ET ESTIENNE PIGUET Q TPASSA LE XIX JO DE JUILLET MCCCCLXVI. (Square.)

164. CLAUDE VIREVAUX, janvier 15...

ICY EST FODE L'ANNI[VERSAIRE] DE CLAVDE VIRE[VAVLX] ET DE SES PREDECE[SSEVRS] QVI TRESPASSA LE [.. JOVR] DE JANVIER 15... (Dalle haute de 0,40, large de 0,60, encastrée dans le mur de la maison n° 1 de la rue Saint-Jean.)

165. ANTOINE FRANCHET, écuyer, 21 juillet 1590.

Ant. Franchet scutif. politior literat. imprimis autem rei religios. studios. corporea moles huc tandem reducta est anno sesquimillesimo

nonagesimo cujus aiæ. sit propitius Deus per Jesum Christum. Amen. Annos vixit 64 *obiit die XXI julii.* (Cette inscription était tracée dans un ovale soutenu de trois têtes d'anges ailées, sommé d'un écu couronné et timbré d'une tête de cheval, armoiries gravées sur l'écu. (Baverel, *Descript. des monuments*, n° LIX, ms. de la Bibliothèque publique de Besançon.)

XVI. Eglise paroissiale de SAINTE-MADELEINE.

(Chapitre fondé vers 1040, église rebâtie en 1746.)

166. PIERRE DESPOTOTS, 16 janvier 1480, et ALIX CHISSERET, 17 mai 1491.

Cy gist noble homme et saige Pierre des Potoz jadis citoyen de Besançon qui trespassa le XVIe jour de janvier l'an MCCCC *et* LXXIX. *Et noble damoiselle Ally Chisseret qui trespassa le XVIIe jour de may l'an* MCCCCLXXXXI. *Priez Dieu pour leurs ames.* (Sur la tombe qui se voyait naguère en la chapelle des Trois-Rois était gravée une croix plantée sur trois gradins, accostée du soleil et de la lune, et de deux écus : à dextre les armoiries des *Despotots;* à senestre les mêmes armes, parties de celles des *Chisseret* d'Auxonne (trois têtes de femmes coiffées et colletées). (Palliot, XI, 527; Bouhier, 233; Clairambaut, 942, 205 r°, Bibl. nat. V. pl. II.)

167. Inscription posée sur la première pierre de l'église Sainte-Madeleine, 17 mai 1746.

D. O. M.
Virgini Deiparæ
Templi
Divæ Mariæ Magdalenes reedificandi
Insignis capituli ære
Carolinæ Chevanney des Daniels
Dominæ a Montaigu
Uxoris S. de Montgenet senatoris bisuntini
Munificentia
Pia parochianorum liberalitate
Primum hunc lapidem
Consecravit posuit

Ant. Pet. de Grammont archiepiscopus bisunt.
Regnante Ludovico XV
Camillo de Tallard prorege
Guidone de Randan præfecto
Joanne Nicol. de Sérilly prætore
XV kal. junii MDCCXLVI.

(Baverel, *Descript. des monuments*, ms. de la Bibliothèque publique de Besançon.)

168. Monument commémoratif du don de 100.000 francs fait pour la bâtisse de l'église Sainte-Madeleine par CAROLINE CHEVANNEY DES DANIELS, épouse de Joseph de MONTGENET, 1779.

CAROLÆ CHEVANEY
DES DANIELS
BARONÆ DE MONTAIGU
UXORI
JOSEPHI DE MONGENET
IN BISUNTINA SUMMA CURIA
CONSILIARII
QUOD
EXSTRUENDÆ
HUIC BASILICÆ
CENTUM MILLIA LIBRAR. FRANC.
D. DEDERIT
PAROCHIANI
MDCC . LXXIX.

(Plaque de marbre blanc haute de 0,86, large de 0,70, sur un pilastre, bras gauche du transept.)

XVII. Eglise paroissiale de SAINT-MAURICE.

169. Tombe collective de la famille patricienne des SARRAGOZ, 4 août 1492-19 janvier 1701.

D. O. M.
PETRO SARRAGOZ QVI . 5 . OCT
1480 . ET HERIETÆ DE VILLERS
QVÆ . 4 . AVG . 1492 . S PAV . PETRO

AVO . QVI . 19 . IVL . 1552 ET IOANÆ
BOVTECHOVX AVIÆ . QVÆ 25 . IAN
1572 . PETRO PATRI QVI 22 NOVE
1588 ET ANNÆ . NARDIN MATRI
QVÆ . 24 . IVNII . 1593 . OBIERVNT
IOAN IACOB . HVBER . ET PETRVS
SARRAGOZ AB ADEP : HÆREDITA
INDIVISI . REQVIE . ÆTERNA . EIS
DEPRECANTIS . OBSEQVII ET
MŒRORIS MEMORES P. P.
PETRO SARRAGOZ I . V . D . EX CO
GVB . BISVNT . QVI OBIIT . 19 . OCTOB
1649 STEPHAN BICHET CONIVGI
QVÆ OBIIT 20. AVG 1628.

(Dalle haute de 0,90, large de 0,80 encastrée entre deux pilastres cannelés dans la muraille du collatéral droit, première travée, à côté de l'entrée latérale.)

DEINDE OBIERVNT I. I. SAR
RAGOZ . COG . BIS . 12 . IVN . 1691
BON . DE VARIN EIVS VXOR . 15
AVG . 1689 SAR . IN SEN . B . FISCI
ADV . GEN . 19 IANV . 1701

(Cartouche ovale haut de 0,23, large de 0,58, placé au dessous de la dalle qui précède.)

V. dans *Besançon* de A. Guenard, 2e édit., p. 86, l'épitaphe d'Adrien Perrenot, curé de Montmartin, mort en 1519.)

XVIII. Eglise paroissiale de SAINT-PIERRE.

(Eglise romane du xiiie siècle, détruite en 1733 et remplacée par l'église actuelle, achevée (hors le clocher) en 1784. Ces longs travaux entraînèrent l'anéantissement de nombreuses et intéressantes inscriptions que personne n'a pris le soin de relever.)

170. Inscriptions d'une sépulture collective des corps relevés au xive siècle d'abord, puis en 1783 dans les démolitions des deux édifices successifs, xive siècle — 1783.

A. *Sanctorum sepelit cancellus corpora multa*
Hac igitur causa non suscipit alia.

(Nef principale, entrée du chœur sous le pupitre.)

B. *Multa sanctorum corpora ibidem sepulta sunt quorum animæ felices in celis coronantur.*

(Ibid., *Vesontio*, II, 52-53.)

C. *In hujus altaris tumulo jacent ossa triginta circiter corporum olim in antiquæ ecclesiæ sancti Petri cancello reperta cum inscriptione quæ sic habet : Sanctorum sepelit cancellus corpora multa hac igitur causa non suscipit alia. — Deinde ibi jussu illustrissimi ac reverendissimi Raymundi a Durfort archiepiscopi bisuntini reposita anno millesimo octogesimo tertio.*

(Plaque de cuivre placée dans l'autel du bras gauche du transept. (Registres paroissiaux de Saint-Pierre, 13 décembre 1783. Archives de l'Hôtel de ville.)

171. LÉONARD DESPOTOTS, chevalier; ISABELLE MOREL, sa femme; LOUISE DEURRE; femme de Charles Despotots; ETIENNE DESPOTOTS, écuyer, fils de Léonard et d'Isabelle Morel; CATHERINE DESPOTOTS, fille de Charles et de Louise Deurre, xve-xvie siècle.

Une dalle élevée d'un demi-pied au dessus du sol portait comme fronton l'écu des Despotots (un vase à trois lis tigés) soutenu de deux lions, sommé d'un casque et de lambrequins, timbré d'un lion couronné tenant un lis. Au dessus cette inscription : *Noble seigneur messire Lienard des Poutoz.* Dans le compartiment inférieur, posés deux à deux, quatre écus entourés chacun d'une banderole circulaire avec inscriptions.

I. Ecu parti : Despotots et une croix ancrée; lég. : * *Noble dame Ysabel de Morel femme dudit seigneur.*

II. Ecu parti : Despotots et Deurre (une croix simple); lég : * *Noble damoiselle Loyse Deure feme. de noble seigr. Charles Despoutoz.*

III. Ecu : Despotots ; lég. : * *Estienne Despoutoz escuyer fils desdiz seigneur et dame.*

IV. Ecu écartelé : Despotots 1er et 4e; Deurre 2e et 3e; lég. : * *Noble damoiselle Katherine Despoutoz fille desd. Charles et Loyse.*

Au dessous : *Priez Dieu pour eulx.*

(Chapelle des Despotots, à l'entrée de l'église à gauche. Palliot, IV, 229; Bouhier, LIII, 121; Clairambaut, 942, f° 206, dessin.)

172. HONORÉ MANCENANT, tué à la *Surprise* le 21

J. Gaulthier.

ABBAYE ST PAUL.

Tombe de Fromond de Cicon, Prieur de Bellefontaine,
22 Avril 1327.

d'après le portefeuilles Clairambaut.

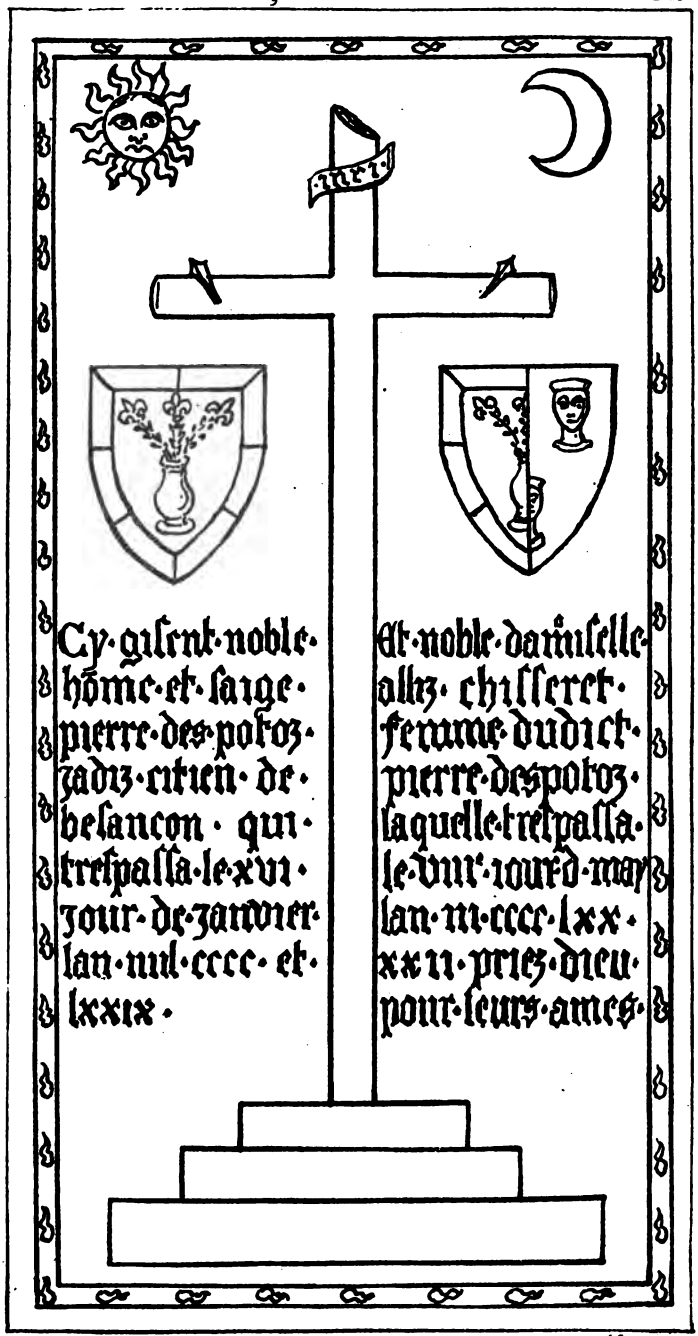

J. Gauthier.

EGLISE SAINTE MADELEINE.

Tombe de Pierre Despotot et d'Alix Chisseret,
1480-1492,
d'après le portefeuilles Clairambaut.

juin 1575, et GUILLAUME MANCENANT, son fils, 12 décembre 1620.

CY . GIST . HONORABLE . HOMME . HONORÉ .
MANCENANT . CITOIEN . DE . BESANÇON . QVI .
FVT . TVÉ . DES . ENNEMIS . A . LA . SVRPRISE .
EN . LAN . 1575 . ET . GVILLAVME . MANCENANT .
SON . FILZ . QVI . DECEDA . LE . DOVZIEME .
DE . DESEMBRE . DIEV . AYT . LEVRS . AMES .
AMEN . 1620.

(Dalle haute de 1,52, large de 0,57, entre les deux piliers de droite, au pied du plus voisin de l'entrée. Cette pierre curieuse m'a été signalée par feu M. le commandant Ordinaire.)

173. CLAUDE-FRANÇOIS BRISEUX, de Baume, seigneur d'Esnans, 15 novembre 1676.

HIC IACET . NOBILIS . DNVS .
D . CLAVD : FRANC . BRISEUX .
PALMENSIS . DNUS . D'ENANS .
QVI . OBIIT . 15 . NOVEMBRIS .
1676

(Dalle haute de 2,02, large de 0,99. Cave d'une maison appartenant à M. l'avocat Lerch, rue Saint-Pierre, 17. Au bas de cette tombe très effacée, traces d'inscription complémentaire. Au milieu, vestiges d'un écu sommé de casque et lambrequins)

XIX. Chapelle N.-D. du REFUGE.

(Chapelle actuelle des hospices civils réunis de Besançon, construite au milieu du XVIIIe siècle par Nicole.)

Au moment de clore cette série, M. l'abbé Chatelet, mon confrère à l'Académie de Besançon, a l'obligeance de me signaler les deux inscriptions suivantes, encore à leur place primitive dans les cryptes de l'église du Refuge.

174. Sœur MARIE BERNARDINE DE BROISSIA, supérieure du Refuge, 22 janvier 1727.

Inscription tracée sur une draperie surmontée de deux écus accolés,

FROISSARD-BROISSIA (un cerf) et THON (une bande avec lévrier passant en pointe), sommés d'une couronne de marquis et supportés par 2 lévriers, le tout en relief. Des deux côtés, disposés en colonnes, les 8 quartiers des Froissard-Broissia : à gauche (ligne paternelle), *Le Goux de Berchère*, *Vaudrey*, *Cult*, et ?... (une fasce chargée de...); à droite (ligne maternelle), écus effacés, sauf le 3e *Fauche*.

BEATÆ MARIÆ
VIRGINI

ICY . REPOSE . LA . R[ÉVÉRENDE]
MÈRE . MARIE . BER[NARDINE]
DE . BROISSIA . SVPÉRIEVRE
DE . CETTE . MAISON . [DÉJA]
ILLVSTRE . PAR . SA . NAISS[ANCE]
MAIS . PLVS . ENCORE . PAR .
SES . VERTVS . ELLE . EST .
MORTE . LE . 22 . JANVIER
1727 . AGÉE . DE . 44 . ANS .

(Dalle longue de 2,10, large de 1,20. Crypte.)

175. Cœur d'ANTOINE SIMONIN, prêtre, directeur du Refuge, 26 mars 1762:

SÉPULCRE . DU COEUR . DU SIEUR . ANTOINE .
SIMONIN . PRETRE . DIRECTEUR . DE . CETTE . MAISON .
MORT LE 26 MARS 1762 . AGÉ DE 79 ANS

(Dalle haute de 0,40, large de 0,42, encastrée dans le mur de la crypte et encadrée d'une moulure saillante en gyps.)

TABLE DES NOMS PROPRES

CONTENUS DANS LES INSCRIPTIONS DES ÉGLISES DE BESANÇON.

(NOTA. — Les noms de personnes sont en caractères ordinaires, les noms de lieux ou d'établissements en *lettres italiques*, le n° du renvoi indique le numérotage des inscriptions et non la pagination.)

Abbans, 132.
Achey (Elie d'), 95.
Achey (Jean d'), 133.
Alcantara, 134.
Altenau (Fortunat et Sévère d'), 135.
Amance, 37.
Amandre (Hardouin d'), 144.
Amiens, 155.
Amyon (Antoine), 78.
Andreville, 62.
Antide (saint), 25 *bis*, 44.
Asuel (Augustine d'), 31.
Asuel (Rudelin d'), 31.
Augsbourg, 134.
Autriche (Marguerite d'), 46.
Auxonne, 166.

Babouhot (Jean), 140.
Banne (Jean de), 122.
Barbisy (Jeanne), 153.
Basan (Jacques), 50.
Battant (abbaye de), 141-142.
Baubigney (Robert de), 34.
Bauffremont, 154.
Baume-les-Dames, 75, 164, 172.
Baumotte (Philibert de), 45.
Baumotte (Pierre de), 39.
Beaufort (Etienne de), 35.
Beaujeu (le sieur de), 138.
Belin (Claude et Jean), 63.
Bellefontaine, 14, 28.
Bellevaux (hospice de), 139-140.
Belvoir (Henri de), 70.
Belvoir (Léonard de), 119.
Belvoir (Thiébaud de), 70.
Benoit (Etienne), 8.
Benoit (Guillemette), 4, 29.
Benoit (Pierre), 13, 29
Benoit (Thierry), 22.
Bercy (Guillaume), 84.
Berne (Henri de), 97.
Berne (Jean de), 103.
Berne (Othon de), 93.
Berne (Pierre de), 18.
Bichet (Étiennette), 169.
Bochet (Barthélemi), 76.
Bois (Jean du), 26.
Boncompain (Anne), 90.
Boulet (Etienne), 44.
Bourbon (Jacques de), 144.
Boutechoux (Jeanne), 169.
Boutechoux (Sidrach), 57.
Briseux (Claude-Fr.), 173.
Broissia (Marie-Bern. de), 174.
Brugny (Belle Alix de), 126.
Brullart (N. et Jacquin), 162.
Bucey ou *Busy*, 48.
Buffet (Claude), 87, 89.
Bussy, 144.
Byans, 132.

Cantecroix, 134.
Carmélites (couvent des), 143.
Carmes (couvent des Grands), 133-135.

Champdivers (Odard de), 71.
Champdivers (Odet de), 68.
Change (Etiennette du), 123.
Change (Henriette du), 101.
Chantonnay (Gilette de), 7.
Chantonnay, 134.
Charles-le-Téméraire, 83.
Chassey, 144.
Chassignet (Jean-Baptiste), 58.
Chatillon (Thomas de) 99.
Chatillon-Guyotte (Etienne de), 6.
Chatillon-Guyotte (Hugues de), 11.
Chatillon-Guyotte (Ponce de), 6.
Cheval (Louis), 47.
Chevanney des Daniels (Caroline), 167, 168.
Chisseret (Alix), 166.
Cicon (Étienne de), 5.
Cicon (Fromond de), 14.
Clarisses, 144.
Cléron (Antoinette de), 61.
Clerval (famille), 49.
Clerval (Étienne et Odette de), 73.
Clos (Estevenin et Hugues du), 157.
Colin (G.), 88.
Corcondray, 96.
Cordeliers, 92-132.
Cult (Nicolas de), 52.
Curie (Marguerite de la), 64.

Dard (Henriette), 37.
Despotots (Antoinette), 85.
Despotots (Catherine), 171.
Despotots (Charles), 171.
Despotots (Claude), 128.
Despotots (Étienne), 171.
Despotots (Léonard), 171.
Despotots (Pierre), 166.
Deurre (Louise), 171.
Dijon, 148.
Dole, 59, 65.
Donat (saint), 1.
Doubs (le), 129).
Dufour (Pierre), 28.
Durand (J.-J.), 155.
Durfort (Raymond de), 170.

Échenoz-le-Sec, 144.
Esnans, 90, 173.
Étrepigney, 53.

Fallerans (Henri de), 33.
Febvrier (Jeannette et Thiébaud), 161.
Flavie, 1.
Florence, 29.
Franchet (Antoine), 165.
Franchet (Marie), 149.

Gallemant (Jacques), 143.
Germigney (Huguette de), 11.
Gevigney (Estevenin), 160.
Gillot (Anne), 146.
Glères (Huguenette de), 68.
Grachaux (Pierre de), 130.
Grammont (Antoine-Pierre de), 167.
Gravier (Hubert), 92.
Gravier (Jean), 92, 94.
Grenier (Richarde), 81.
Gui, 3.
Guibourg, (Cl.), 152.
Guillemette, 4.
Gy, 162.

Hacquenée (Jean), 127.
Houtaud, 87.
Huguenin, 69.
Hugues, 158.
Hugues I, 2.

Isabelle de Va..., 113.

Jacobins, 136-138.
Jaquemet (Nicolas), 56.
Jean (frère), 75.
Jouffroy (Claude de), 132.
Jouffroy (Pancrace de), 54.
Jouffroy (N...), 126,
Joux, 32.
Jussan-Moutier (N.-D. de), 155-156.

Lambert (Dominique), 136, 137.
Landuch, de Florence, 29, 72.

Laurent (Claude), 59.
Lausanne, 55.
Le Blanc (Henriette), 121.
Listenois, 154.
Lombard (Etienne et Guillemette), 67.
Longwy, 154.
Lons-le-Saunier, 35.
Louhans, 44.
Loys (Claud), 46.
Loys (Philippe), 37, 42.

Mairet (Jean de), 138.
Malarmey (Anne de), 132.
Malerey (Guillaume et Guillemette de), 74.
Malnoir (Etiennette), 108.
Malnoir (Girard), 106.
Malnoir (Nicolas), 109.
Malnoir (Othon), 107.
Mancenant (Guillaume et Honoré), 172.
Mandeure (Perrin de), 159.
Mangeroz (Guillaume), 40.
Mantoche (François de), 156.
Marnay (Clémence de), 79.
Marnay, 78.
Marobeke, 49.
Merci (François de), 91.
Michelot (Thomas), 86.
Millot (Blaise et Denis), 139.
Millotet (Pierre), 125.
Moffans (Claude de), 43.
Monnier (Marie-Séraphine), 148.
Montaigu, 168.
Montbéliard-Montrond, 32.
Montboillon, 118.
Montbozon (Hugues de), 15.
Montenot, 55.
Montferrand (Eudes de), 104.
Montferrand (Fromand de), 96.
Montferrand (Guillaume de), 104.
Montferrand (N... de), 105.
Montgenet (Joseph de), 167, 168
Montmartin (Philippe de), 36.
Montmartin, 169.
Morel (Hugues), 156.
Morel (Isabelle), 171.
Munans (Catherine, Jean et Guillaume, 38

Naples, 144.
Nardin (Anne), 169.
Nardin (Jean), 55.
Navarret (Etienne), 77.
Notre-Dame de Jussan-Moutier, 155-156.

Orchamps (Jean d'); 25.
Orsans, 61.
Osselle, 132.

Palud (de la), 44.
Pardessus (Gérard dit), 65.
Pelousey, 90.
Perrenot (Adrien), 169.
Perrenot (Nicolas), 134,
Pesmes, 82.
Petitepierre (Jacques comte de), 49.
Piguet (Etienne), 164.
Pillot (Pierre), 124.
Poligny, 56.
Prévost (Charles), 131.
Prévost (Jean), 85.
Prévost (Robert), 83.
Prévost (Thiébaud), 51, 53.

Quingey (Guillaume de), 118.

Rantechaux, 83, 131.
Raucourt, 130.
Refuge (N.-D. du), 174-175.
Remilly (Louise de), 90.
Renaix, 134,
Rigney (Antoine de), 82.
Roche (Marguerite de la), 116.
Roches (Étienne de), 80.
Roches (Hugues de), 117.
Rosey, 16.
Rye (Marguerite de), 154.

Saint-Antoine (hôpital de), 63.
Saint-Esprit (hôpital du), 64-91.

Saint-Jean-Baptiste (Eglise paroissiale de), 157-165.
Saint-Julien, 55.
Sainte-Madeleine (Eglise collégiale de), 166-168.
Saint-Maurice (Eglise paroissiale de), 169.
Saint-Maurice (Louis de), 41.
Saint-Oyan-de-Joux, 76.
Saint-Paul (abbaye de), 1-59.
Saint-Pierre (Eglise paroissiale de), 170-173.
Saint-Vincent (abbaye de), 60-62.
Salamée, 134.
Salins (Saint-Anatoile de), 55.
Salives (Claude de), 58.
Sancey (Marguerite de), 99.
Sarragoz (Pierre) et sa descendance, 169.
Saulnier (Joseph), 62.
Saunot (Girard de), 30.
Sauvagney (Agnès de), 19.
Sauvagney (Barthélemy de), 7.
Sauvagney (Henri de), 27.
Sauvagney (N. de), 17.
Scey (Anne et Isabelle de), 141.
Scey (Jean de), 16.
Schauembourg (Anne-Marguerite de), 91.
Sérilly (J.-Nicolas de), 167.
Seroz (Louise de), 130.
Simon (Frère Dominique), 136.
Simonin (Antoine), 175.
Soing, 144.
Sommevoire (Nicolas de), 48.
Tallard (Camille de), 167.
Thoraise (Isabelle de), 118.
Thoraise (Guillaume de), 118.
Torpes, 118.
Tour (Eudes de la), 10.
Tour (M. de la), 147.
Troyes, 136.

Ursulines (couvent des), 145-153.

Vaire (Simonnette de), 17.
Vaivre (la), 39.
Vaites (Girard de), 20.
Vaites (Jean de), 20.
Vaites (Perrette de), 66.
Varin (Rosine de), 169.
Vaudrey (Adrienne de), 133.
Vautravers (Pierre de), 24.
Vaux (Françoise de), 46.
Vennes ou Vannes (Etiennette de), 99.
Vercel (Jean de), 11.
Vercel, 77.
Verchamps (Eudes de), 21.
Vienne (Huguette de), 105.
Villers (Henriette de), 169.
Virevaux (Claude), 164.
Visitandines (couvent des), 154.
Vuillin (Etiennette et Jean), 163.
Vuillorbe, 41
Vy (Marguerite de), 9.

Wandalène (saint), 1.
Wilencus, 3.
Wolbert, 60.

LISTE ACADÉMIQUE.

(31 décembre 1881.)

Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'Archevêque de Besançon.
M. le Général commandant le 7e corps d'armée.
M. le premier président de la Cour d'appel.
M. le Préfet du département du Doubs.

Académicien-né.

M. le Maire de la ville de Besançon.

Académiciens honoraires.

MM.

Aumale (Mgr Henri d'Orléans, duc d'), de l'Académie française, à Chantilly (29 juillet 1880).
Besson (Mgr), évêque de Nîmes (30 août 1847).
Bial, O ❋, chef d'escadron en retraite (29 janvier 1865).
Bigandet (Mgr), vicaire apostolique en Birmanie (27 janvier 1853).
Blavette, ❋, ancien doyen de la Faculté des sciences de Besançon, à Nantes, rue Cambronne, 13 (28 janvier 1868).
Bonaparte (le prince Louis-Lucien), à Londres (28 janvier 1865).
Cardon de Sandrans (le baron) C ❋, ancien préfet, à Paris, avenue de La Tour-Maubourg, 12 (27 janvier 1874).
Chotard, Henri, ❋, doyen de la Faculté des lettres, à Clermont (25 août 1873).
Conégliano (le duc de), ❋, ancien député rue de Ponthieu, 62, Paris (24 août 1865).
Dé[illegible], directeur des Domaines, à Laon (28 janvier 1854).
Dreyss, Charles, recteur honoraire, à Grenoble (27 janvier 1874).
Gérando (le baron de), ❋, ancien procureur général, boulevard Saint-Michel, 113, à Paris (24 août 1868).
Gérard, Jules-Francisque, recteur de l'Académie de Grenoble (25 août 1874).

MM.

Huart, Arthur, ancien avocat général, rue de la Faisanderie, 24, Paris (27 janvier 1876).

Jacquinet, O ❋, recteur de l'Académie de Besançon (28 juillet 1880).

Kornprobst, ❋, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées (24 août 1840).

Labrune, Charles, docteur en médecine, à Dole (28 août 1868).

Matty de Latour, ❋, ancien ingénieur en chef, à Rennes 28 (janvier 1867).

Mérode (comte de), sénateur du Doubs, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87, Paris (28 juillet 1881).

Meynier, Joseph, ❋, chirurgien-major de 1re classe au 109e régiment d'infanterie, à Chaumont (29 juillet 1879).

Mignard, homme de lettres, à Dijon (24 août 1859).

Mignot, Edouard, ❋, commandant au 11e régiment de ligne, à Lyon (25 août 1875).

Morelet, ancien notaire, rue Vaucanson, 4, à Grenoble (29 janvier 1861).

Parandier, O ❋, inspecteur général des ponts et chaussées, rue de Berry, 43, à Paris (28 janvier 1835).

Perrier, Frédéric, O ❋, inspecteur général des ponts et chaussées, boulevard Magenta, 137, à Paris (28 juillet 1880).

Person, ❋, professeur de physique, ancien doyen de la Faculté des sciences, à Paris (24 août 1845).

De Piépape, Léonce, ❋, chef de bataillon au 29e de ligne, à Langres (27 juillet 1878).

Reboul, doyen de la Faculté des sciences, à Marseille (25 août 1875).

Rozière (E. de), O ❋, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), sénateur, à Paris, rue d'Albe, 8 (27 juillet 1878).

Sauzay, Jules, littérateur, à Cirey-les-Bellevaux, (Haute-Saône), et à Besançon (28 janvier 1867).

Seguin, ❋, recteur honoraire (29 janvier 1872).

Servaux, O ❋, sous-directeur honoraire au ministère de l'instruction publique, membre du comité des Travaux historiques, boulevard Courcelles, 1, à Paris (27 juin 1878).

Vernis, ❋, inspecteur général des ponts et chaussées, rue de Rennes, 106, à Paris (29 janvier 1872).

Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

MARNOTTE, Pierre, architecte, rue Moncey, 5 (23 août 1826), *doyen de la Compagnie.*

VAULCHIER (le marquis Louis de), rue Moncey, 9 (24 août 1837).

TRIPARD, ❋, conseiller à la Cour d'appel, rue Saint-Vincent, 33 (24 août 1844).

BLANC, C ❋, ancien procureur général près la Cour d'appel, Grande-Rue, 129 (août 1850).

VUILLERET, Just, ancien juge au tribunal, rue Saint-Jean, 11 (24 août 1853), *secrétaire perpétuel.*

DRUHEN aîné, ❋, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 74 (janvier 1865).

LAURENS, Paul, ❋, membre du Conseil municipal, rue de la Préfecture, 15 (24 août 1855).

TERRIER DE LORAY (le marquis), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).

SANDERET DE VALONNE, ❋, ancien directeur de l'Ecole de médecine, rue de la Préfecture, 4 (30 janvier 1862).

SUCHET (le chanoine), J.-M., archiprêtre, curé de la basilique de Saint-Jean, rue du Clos, 21 (21 janvier 1863).

CASTAN, Auguste, ❋, bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut, rue de la Préfecture, 4 (28 janvier 1864).

VAULCHIER (le comte Charles de), ancien député du Doubs, rue Moncey, 9.

PIOCHE (l'abbé), Louis, ancien professeur au collège Saint-François-Xavier (22 janvier 1867).

BAILLE, Edouard, peintre d'histoire, Grande-Rue, 67 (26 août 1867).

ESTIGNARD, Alexandre, ancien député du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, membre du Conseil général, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).

LEBON, Eugène, docteur en médecine, Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868), *vice-président.*

SIRE, Georges, docteur ès-sciences, essayeur de la Garantie, rue Neuve-Saint-Pierre, 16 (28 janvier 1870), *trésorier de la Compagnie.*

GAUTHIER, Jules, archiviste du département, rue Neuve 8 (29 janvier 1872), *secrétaire-adjoint.*

MARQUISET, Léon, avocat, ancien magistrat, château d'Apremont (Haute-Saône) (29 janvier 1872).

MM.

Ducat, Alfred, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, architecte, rue Saint-Pierre, 3 (24 août 1872).

Bergier (l'abbé), missionnaire de la maison d'Ecole, près Besançon (24 août 1872).

Carrau, Ludovic, professeur à la Faculté des lettres, adjoint au maire de Besançon (25 août 1875).

Tivier, Henri, doyen de la Faculté des lettres, rue du Chapitre, 1 (27 janvier 1876).

Pingaud, Léonce, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, rue du Mont-Sainte-Marie, 2 (27 janvier 1876).

Mercier, Louis, horloger, rue Rivotte 11 (27 janvier 1876).

Saint-Ginest. Etienne, architecte du département, rue Granvelle, 28 31 juillet 1877).

Mieusset, Pierre, conducteur des ponts et chaussées, rue Battant, 114 (27 juillet 1878).

Soultrait (le comte de), ❋, trésorier-payeur général, membre non résidant du comité des Travaux historiques, rue Neuve, 12 (30 juillet 1879), *président annuel*.

Chatelet (l'abbé), ancien curé de Cussey-sur-l'Ognon (28 juillet 1880).

Coutenot, ❋, médecin chef des hospices civils, Grand-Rue, 44 (28 juillet 1881.

Associés résidants.

MM.

Mairot, Gustave, banquier, rue de la Préfecture, 17 (28 juillet 1881).

Vuillermoz, avocat, rue Morand, 9 (28 juillet 1881).

Associés correspondants nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

MM.

Hugo, Victor, G C ❋, de l'Académie française, etc., avenue Victor-Hugo, 50, à Paris (24 août 1827).

Marmier, Xavier, O ❋, de l'Académie française, place Saint-Thomas-d'Aquin, 1, à Paris (24 août 1839).

Richard (l'abbé), chanoine honoraire de Nîmes, correspondant du comité des Travaux historiques, à Baume-les-Dames (24 août 1842).

---

(1) Une délibération du 30 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

MM.

Wey, Francis, ❋, inspecteur général honoraire des archives départementales, membre du comité des Travaux historiques, rue Moncey, 16, à Paris (24 août 1845).

Circourt (le comte Albert de), ancien conseiller d'Etat; rue de Milan, 17, à Paris (28 janvier 1846).

Ronchaud (Louis de), directeur des Musées du Louvre, à Paris (30 novembre 1848).

Vieille, Jules, O ❋, recteur de l'Académie de Dijon (24 août 1853).

Bergeret, docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura, à Arbois (26 août 1856).

Petit, Jean, sculpteur, rue Denfert-Rochereau, 89 (26 août 1856).

Grenier, Edouard, littérateur, à Baume-les-Dames et à Paris, boulevard Saint-Germain, 174 (28 janvier 1856).

Toubin, professeur au lycée d'Alger (24 août 1859).

Pasteur, C ❋, de l'Académie française et de l'Académie des sciences, rue d'Ulm, 45, à Paris (30 janvier 1860).

Gigoux, Jean, O ❋, peintre d'histoire, rue Chateaubriand, 17, à Paris (24 août 1861).

Gérome, Jean-Léon, C ❋, peintre d'histoire, membre de l'Institut Académie des Beaux-Arts), rue de Bruxelles, 6, à Paris (24 août 1853).

Briot, ❋, professeur à la Faculté des sciences, boulevard Saint-Michel, 46, à Paris (24 août 1865).

Jacquenet (Mgr), évêque de Gap (28 janvier 1868).

Brultey (l'abbé), Hippolyte, curé de Saponcourt (Haute-Saône) (24 août 1868).

Fleuy-Bergier, juge de paix, à Montbozon (Haute-Saône) (24 août 1868).

Marcou, de Salins, docteur en médec., géologue (28 janvier 1870).

Morey (l'abbé), J., curé de Daudoncourt (Haute-Saône) (29 janvier 1872).

Gréa (l'abbé), ancien vicaire général, chanoine de Saint-Claude (Jura) (24 août 1872).

Reverchon, ❋, ancien député du Jura, directeur de la Compagnie des forges d'Audincourt (24 août 1872).

Hauser, ❋, professeur de mathématiques au lycée Charlemagne, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 168, à Paris (24 août 1872).

Tournier, Edouard, maître de conférences à l'Ecole normale, sous-directeur des hautes études, rue de Tournon, 16, à Paris (25 août 1873),

MM.

Bouquet, Jean-Claude, ❋, professeur à la Faculté des siences, rue Soufflot, 22, à Paris (25 août 1873).

Beuvain de Beauséjour, Paul-Félix, curé de Luxeuil (Haute-Saône) (25 août 1875).

Dumont, Albert, ❋, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique (25 août 1875).

Gainet (l'abbé), curé de Traves (Haute-Saône), chanoine honoraire de Reims (25 août 1875).

Baille, Charles, banquier, à Poligny (31 juillet 1877).

Villequez, professeur à la Faculté de droit de Dijon (31 juillet 1877).

Prost, Bernard, rédacteur au ministère de l'Intérieur (bureau des archives) (31 juillet 1877).

Giacomotti, Félix-Henri, ❋, peintre d'histoire, rue de Vaugirard, 39, à Paris (27 juin 1878).

Becquet, Just, ❋, sculpteur, rue Denfert-Rochereau, 39, à Paris (27 juin 1878).

Valfrey, O ❋, ancien sous-directeur au ministère des Affaires étrangères, à Paris (29 juillet 1879).

Thuriet, Charles, juge de paix, à Baume-les-Dames (29 juillet 1879).

Rambaud, Alfred, professeur à la Faculté de Nancy, chargé de cours à la Sorbonne, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).

Robert, Ulysse, archiviste-paléographe, employé au cabinet des manuscrits (Bibliothèque nationale), Grande-Rue, 31, à Saint-Mandé (Seine) (28 juillet 1880).

Associés correspondants nés hors de la province de Franche-Comté.

MM.

Mallard, archéologue-dessinateur, à Saint-Germain-du-Bois (Saône-et-Loire) (24 août 1845)

Braun, O ❋, ancien président du consistoire supérieur et du directoire de l'Eglise confessionnelle d'Augsbourg, à Montbéliard (24 août 1849).

Quicherat, Jules, O ❋, directeur de l'Ecole nationale des Chartes, rue de Tournon, 16, à Paris (24 août 1857).

Baudouin. Magloire, ❋, inspecteur général de l'enseignement primaire, rue Notre-Dame-des-Champs, 16, à Paris (29 janvier 1861).

Junca, publiciste, à Paris (28 janvier 1865).

MM.

DALLOZ, Edouard, O ❋, ancien député, rue Vanneau, 18, à Paris (23 août 1866).

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, ❋, ancien archiviste de l'Aube, professeur au Collège de France, à Paris (26 août 1867).

CHAMPIN, F., ❋, ancien sous-préfet, à Baume-les-Dames (29 janvier 1872).

LECLERC, François, membre de l'Académie de Dijon, à Seurre (Côte-d'Or) 26 août 1872).

BARTHÉLEMY (Edouard de), membre du comité des Travaux historiques, rue de Las Cases, 22, à Paris (25 août 1873).

BEAUNE, Henri, ancien procureur général, à Lyon (27 janvier 1874).

PIGEOTTE, Léon, avocat à Troyes (27 janvier 1874).

MEAUX (le vicomte de), ancien ministre de l'agriculture et du commerce, à Paris (27 janvier 1874).

BEAUREPAIRE (de), ❋, archiviste du département de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut, à Rouen (29 août 1875).

TUETEY, Alexandre, archiviste aux archives nationales, place Wagram, 4, à Paris (31 juillet 1877).

GARNIER, Joseph, ❋, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).

DUMAY, Gabriel, juge, secrétaire de la Société Eduenne, à Autun (28 juillet 1880).

REVILLOUT, Charles, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier (29 juillet 1879).

ARBAUMONT (d'), Jules, secrétaire de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon (28 juillet 1880).

BOURQUARD (l'abbé), ancien professeur au Lycée de Besançon, à Angers (28 juillet 1881).

VIELLARD, Léon, manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).

Associés étrangers (1).

MM.

GACHARD, ❋, directeur général des archives royales de Belgique, à Bruxelles (11 mars 1841).

MATILE, historien, à New-York (Etats-Unis) 11 mars 1841).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

MM.

Kohler, Xavier, député au Conseil fédéral, à Porrentruy (28 janvier 1855).

Cantu, César, historien, à Milan (28 janvier 1864).

Ljagre, Jean-Baptiste-Joseph, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (25 août 1874).

Rossi (le comte J.-B. de), ❋, à Rome (passage d'Ara-Cœli) (27 juin 1878).

Gremaud (l'abbé), bibliothécaire cantonal, à Fribourg (Suisse) (29 juillet 1879).

Stürler (de), chancelier de l'Etat de Berne, à Berne (28 juillet 1880).

Anziani (l'abbé), bibliothécaire à la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1880).

Arneth (le chevalier d'), ❋, directeur général des archives impériales et royales d'Autriche, à Vienne (30 juillet 1881).

LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1881.

1. — Mgr Pierre-Antoine-Justin PAULINIER, archevêque de Besançon, *directeur-né* depuis 1875, décédé à Pézenas le 12 novembre 1881.

Membres honoraires.

MM.

2. — DELESSE, Achille, O ❋, ingénieur en chef des mines (entré dans la Compagnie le 27 janvier 1848) décédé à Paris le 24 mars 1881.
3. — COQUAND, ancien professeur à la Faculté des sciences de Besançon (28 janvier 1854), décédé à Marseille en 1881.
4. — SAINTE-CLAIRE-DEVILLE, Henri, C ❋, de l'Académie des sciences (24 août 1845), décédé à Boulogne-sur-Seine, le 2 juillet 1881.

Membres résidents.

MM.

5. — JOBARD, O ❋, président honoraire à la Cour d'appel (28 janvier 1836), mort à Besançon, le 3 mars 1881.
6. — CLERC, Edouard, ❋, président honoraire à la Cour d'appel (28 janvier 1837), mort à Chilly-le-Vignoble (Jura), le 18 octobre 1881.
7 — ORDINAIRE, O ❋, chef d'escadron en retraite (22 août 1863), mort à Besançon, le 30 octobre 1881.
8. — BRETILLOT, Léon, ❋, ancien maire de Besançon, ancien président du Conseil général (12 novembre 1835), mort à Besançon, le 22 novembre 1881.

Correspondants franc-comtois.

MM.

9. — BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD (l'abbé). chanoine honoraire de Reims et de Périgueux (28 janvier 1851), mort à Jussey, le 18 décembre 1881.

MM.

10. — Perraud, Philippe, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier (27 janvier 1876), mort en cette ville, le 1er juillet 1881.

11. — Garnier, Charles-Edouard, sous-chef aux archives nationales (27 juin 1878), mort à Paris, le 10 octobre 1881.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE.

FRANCE.

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain ; Bourg.

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture de Saint-Quentin.

Allier.

Société d'Emulation de l'Allier ; Moulins.

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes.

Aude.

Commission archéologique de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie à Caen.
Société d'agriculture de Caen.
Société française d'archéologie ; Caen.

Charente.

Société d'agriculture de la Charente ; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.
Société des archives historiques de l'Aunis et la Saintonge (1880).

Côte-d'Or.

Académie de Dijon.
Société d'agriculture de la Côte-d'Or; Dijon.
Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune (1879).

Doubs.

Société d'agriculture du Doubs; Besançon.
Société d'Emulation du Doubs; Besançon.
Société d'Emulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie de la Drôme; Valence.

Eure.

Société des sciences, belles-lettres et arts de l'Eure; Evreux.

Eure-et-Loir.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir; Chartres.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard

Académie du Gard; Nîmes.

Haute-Garonne.

Académie des Jeux-Floraux; Toulouse.
Académie de Toulouse.
Société d'archéologie du Midi de la France; Toulouse.
Société de médecine de Toulouse.
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse (1881).

Gironde.

Académie de Bordeaux.
Société philomathique de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire; Tours.
Société médicale d'Indre-et-Loire; Tours.

Isère.

Académie Delphinale; Grenoble.

Jura.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'Emulation du Jura; Lons-le-Saunier.

Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la Loire; Saint-Etienne.

Haute-Loire.

Société académique du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique de Nantes.

Lot.

Société des études littéraires du Lot; Cahors.

Lozère.

Société d'agriculture de la Lozère; Mende.

Maine-et-Loire.

Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche; Saint-Lô.
Société des sciences naturelles de Cherbourg.

Marne

Académie de Reims.
Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne; Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

Meurthe.

Société des sciences, lettres et arts de Nancy.
Académie de Stanislas ; Nancy.

Meuse.

Société philomathique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord ; Douai.
Société d'Emulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

Oise.

Société académique de l'Oise ; Beauvais.
Société archéologique de l'Oise ; Beauvais (1881).
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Académie d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Haut-Rhin.

Société Belfortaine d'Emulation (1878).

Rhône.

Académie de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Eduenne ; Autun (1879).

Savoie.

Société des sciences, lettres et arts de Savoie ; Chambéry.

Haute-Saône.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Haute-Saône ; Vesoul.

Seine.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France; Paris.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'instruction publique.
Société de médecine légale; Paris.
Société générale des prisons; Paris (1880).
Société philotechnique; Paris.
Association scientifique de France; Paris (1881).

Seine-et-Marne.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise; Versailles.
Société des sciences naturelles de médecine de Seine-et-Oise; Versailles.

Seine-Inférieure.

Académie de Rouen.
Société hâvraise d'Etudes diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie; Amiens.
Société linnéenne du Nord de la France; Amiens.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne; Montauban (1881).

Var.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var; Toulon.

Vaucluse.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

Vosges.

Société d'Emulation des Vosges; Epinal.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace; Strasbourg (1881).

BELGIQUE.

Académie royale de Bruxelles.
Société météorologique de Belgique, à Bruxelles.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Commission sanitaire des Etats-Unis; New-York.
Institut Smithsonien; Washington.

ITALIE.

Académie royale des *Lincei;* Rome.

SUÈDE.

Université de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy, canton de Berne.

ERRATA.

Page 113, dernière ligne, lisez : Guillaume DE Beaujeu.
Page 114, ligne 12, lisez : fasce *accompagnée* de trois... (et non accolée),
Page 256, note 1, V. pièces justificatives n° II (et non 12).

TABLE DES MATIÈRES (1881)

Pages

PROCÈS-VERBAUX V

Mort de M. le président JOBARD VIII
Discours prononcé aux obsèques de M. le président CLERC, par M. le docteur Eug. LEBON, *vice-président* XVI
Discours prononcé aux obsèques de M. le commandant ORDINAIRE, par M. le docteur Eug. LEBON, *vice-président* XVII
Discours prononcé aux obsèques de M. L. BRETILLOT, par M. le comte DE SOULTRAIT, *président annuel* XVIII
Notice sur M. l'abbé BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD, par M. l'abbé J. MOREY XXII
Notice sur M. Charles-Edouard GARNIER, par M. J. GAUTHIER, *secrétaire-adjoint* XXIV

MÉMOIRES.

Frédéric Perrenot, seigneur de Champagney, par M. Ed. CLERC, *président annuel* 1
La Franche-Comté à l'Ecole normale, par M. H. TIVIER 14
Liste des Elèves de l'Ecole normale supérieure nés dans l'ancienne Franche-Comté, dressée par M. L. PINGAUD 29
Augustin Vuillerme de Saint-Claude, et son *Itinéraire de Franche-Comté en Italie au* XVIIe *siècle*, par M. J. GAUTHIER 37
Cussey-sur-l'Ognon, Histoire d'un village, discours de réception de M. l'abbé CHATELET 59
Réponse de M. le président CLERC 86
Le Roitelet, idylle, par M. L. MERCIER 87
Le docteur Girod de Mignovillard, rapport sur un ouvrage de M. Croullebois, par M. le docteur Eug. LEBON 90
Les vitraux de Notre-Dame de Beaujeu (Haute-Saône), par M. J. GAUTHIER (4 pl.) 102
Conquête des montagnes du Doubs et du Jura par les armées de Louis XI (1480), par M. le président CLERC 117
Rapport sur l'élection du pensionnaire Suard, par M. L. BRETILLOT 127